

Université de Haute Bretagne

Les Manifestations
de la
Contre-Révolution
dans le
District de Montfort
1795-1800

Olivier BELLEC-ROCHERAY



no 704

UNIVERSITE de HAUTE-BRETAGNE

- LES MANIFESTATIONS DE LA CONTRE-REVOLUTION -

dans le

DISTRICT de MONTFORT

(1795 - 1800)

Olivier BELLEC-ROUCHERAY

Mémoire présenté

sous la direction de

Monsieur DUPUY

en vue de l'obtention de la Maîtrise

d'Histoire

PLAN DU MEMOIRE :

- (p. 9) - Bibliographie.
- (p. 13) - Introduction :
- Introduction chronologique et thématique.
- (p. 22) - Présentation du district de Montfort.
- (p. 25) I. - DE LA DEFAITE DE QUIBERON AU TRIOMPHE ELECTORAL :
IA CHOUANNERIE A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE.
(juin 1795-avril 1797)
- A. - L'ECHEC DE LA PACIFICATION ET LA REPRISE DU CONFLIT.
- 1. - Le Temps des Négociations.
 - (p. 27) 2. - La "Terreur Blanche".
 - (p. 31) 3. - Une Propagande Contre-Révolutionnaire Active.
- (p. 35) B. - LES CONSEQUENCES IMMEDIATES DU DESASTRE DE QUIBERON
DANS LE DISTRICT DE MONTFORT-SUR-MEU.
(messidor an 3 - fructidor an 3)
- 1. - Le District de Montfort à la Veille de l'échec du Débarquement de Quiberon.
 - (p. 41) 2. - le Coup d'Arrêt de la Chouannerie dans le District de Montfort-sur-Meu.
 - (p. 43) 3. - Abus et violences des Armées de la République.
- (thermidor-fructidor an 3)
- (p. 46) C. - I'AN 4 : LA CHOUANNERIE RETROUVE UN NOUVEL ESSOR
DANS LE DISTRICT DE MONTFORT-SUR-MEU.
(vendémiaire an 4 - prairial an 4)
- 1. - De Vendémiaire an 4 à Prairial an 4 :
La Contre-Révolution marque des points et se montre plus active que jamais.

- (p. 47) a) L'automne 1795 : Attaque de Romillé et grands rassemblements près de Médréac.
- (p. 50) b) L'hiver 1795-1796 : Attaques à Beauvais, Talensac, par les Chouans - Brigandages à Saint-Méen, et Montfort se barricade.
- (p. 53) c) Germinal an 4 : Enlèvement de grains à Saint-Méen - Présence de prêtres réfractaires à Monterfil - Important rassemblement de Chouans à Irodouër-
- (p. 55) d) Floréal an 4 : -Soldats assassinés à Montfort- - Terreur blanche à Médréac et Bécherel- Attaque de Saint-Méen- L'esprit public à Plèlan -
- (p. 58) e) Prairial an 4 : Fuite des patriotes à Iffendic- -Premiers pas vers la pacification à Saint-Méen-
- (p. 61) 2. - Les Républicains : L'Impuissance des Patriotes locaux et les Violences commises par les troupes de la République.
- (p. 67) D. - L'AN IV, DE PRAIRIAL A VENDEMIARE AN V : L'ETE 1796.
VERS LA FIN DE LA GUERRE CIVILE ?
1. - Les Causes de la Trêve de l'Eté 1796 :
Les Effets de la Politique Modératrice de Hoche, ou
Les Impératifs du Monde Agricole (Les Moissons)
- (p. 74) 2. - Une Paix Fragile.

(p. 82) II. - LES ELECTIONS DE L'AN 5 ET DE L'AN 6 :

LA CONTRE-REVOLUTION MENACE LE REGIME REPUBLICAIN PAR LES VOIES LEGALES (avril 1797-avril 1798).

A. - LES 2 PARTIS A LA VEILLE DES ELECTIONS DU 1er GERMINAL AN 5.

- la Contre-Révolution et le renouveau royaliste.
- le recul des Républicains.

(p. 89) B. - LES ELECTIONS DE GERMINAL AN 5 .

1. - Pourquoi ces Elections ?

- Les Modalités de ces Elections.

(p. 90) 2. - Le Déroulement et les Résultats des Elections du 1er Germinal an 5 dans le District de Montfort.

a) Le déroulement des élections :

- Fraudes et pressions.

(p. 93) b) Quelques précisions sur l'origine sociale et professionnelle des électeurs et des élus.

(p. 94) 3. - Les Conséquences de la victoire des Contre-Révolutionnaires.

a) Les lois de la République bafouées.

(p. 96) b) Un calme retrouvé.

(p. 98) 4. - La Réaction des Républicains : la "Fructidorisation".

(4 septembre 1797)

(p. 101) C. - LE DISTRICT DE MONTFORT DE FRUCTIDOR AN 5 AUX ELECTIONS DE GERMINAL AN 6.

1. - Du 18 Fructidor au 20 Vendémiaire :

"Tout est en Paix !"

- (p. 101) a) Mise en place de mesures de Salut Public contre les Contre-Révolutionnaires.
- (p. 104) b) Nominations des nouveaux administrateurs des cantons et municipalités du district de Montfort.
- (p. 109) c) La peur du "complot aristocratique" s'affirme dans les esprits et se confirme dans les faits.
- (p. 112) 2. - L'Automne 1797 et l'Hiver 1798 :
Reprise de la Chouannerie dans le District de Montfort, (et ce Jusqu'au Mois de Germinal an VIII !).
- (p. 113) a) Brumaire-frimaire an VI : les premiers troubles.
b) l'hiver 1797-1798 : la concrétisation du "complot" contre-révolutionnaire.
- le "complot" contre révolutionnaire :
concertation et réorganisation du mouvement.
- le soutien du clergé réfractaire.
- les "patriotes à la mode du district".
- (p. 115)
- (p. 116)
- (p. 119) D. - LES ELECTIONS DE GERMINAL AN VI .
1. - Les Contre-Révolutionnaires Victorieux à Préal, Ifriendic et Gaël : Préparations des Elections et non Respect des Lois.
- (p. 122) 2. - La Réaction des Patriotes : Les Scissions.
- (p. 126) 3. - Les Elections de Germinal an VI dans les Cantons de :
Montfort, Montauban, Bécherel, Bédée, Saint-Méen, Plélan et Paimpont.

(p. 131) III. - VERS LA TROISIEME CHOUANNERIE ET LA TROISIEME CHOUANNERIE.

A. - LES PATRIOTES FACE AUX PROBLEMES DE LEURS ADMINISTRATION
DE LA FORMATION DES COLONNES MOBILES, ET DE LA REPRISSE
DE LA REPRESSION.

1. - Les Problèmes des Nouvelles Administrations.

a) L'administration de Plélan.

(p. 136) b) Pénuries de toutes sortes dans les administra-
-tions.

(p. 137) 2. - la Formation des Colonnes Mobiles.
(germinal-floréal an VI)

(p. 140) 3. - Le Regain de la Rigueur Répressive : Arrestations
et Interrogatoires de Chouans et de Prêtres Réfrac-
-taires; Mesures de Sureté et Surveillance des
Campagnes.

a) Arrestations et perquisitions.

(p. 143) b) Les mesures de sureté et de surveillance des
campagnes.

(p. 147) B. - L'INTENSIFICATION DES TROUBLES DANS LE DISTRICT DE
MONTFORT (germinal an VI- thermidor an VII).

(p. 149) 1. - Germinal an VI- Nivose an VII : la Préparation des
Soulèvements de l'Hiver 1799 (la propagande, les
rassemblements nocturnes, les premiers troubles).

(p. 149) a) Déserteurs, chauffeurs et bagnards évadés :
capital humain pour la Contre-Révolution.

(p. 151) b) L'élément moteur des troubles de l'hiver 1799:
les émigrés (nobles et prêtres réfractaires).

(p. 158) 2. - Les Insurrections de pluviôse et ventôse an VII.
(février-mars 1799)

a) L'esprit public dans le district de Montfort au
mois de pluviôse an VII, et la défense des

- (p. 159) + L'esprit public dans les communes du district.
- (p. 161) + La défense des patriotes : les gardes nationales et les armes disponibles.
- (p. 167) b) Les troubles de pluviose et ventose an VII.
+ Localisation des troubles.
- (p. 168) + Natures des troubles.
- (p. 169) + Les faits.
- (p. 173) + La répression des troubles : l'armée républicaine venue en renforts, mate et sert à la fois, la Contre-Révolution.
- (p. 176) c. - LA TROISIEME CHOUANNERIE DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.
(messidor an VII - germinal an VIII)
1. - Les origines de la 3° Chouannerie.
a) Les origines au niveau national.
- (p. 177) b) Les origines au niveau local.
- (p. 178) 2. - Chronologie et Géographie des troubles.
- (p. 179) a) Rumeurs, enrrollements, et grands rassemblements.
(messidor - thermidor an VII)
- (p. 181) b) Les insurrections : les "mécontents" dominant les patriotes. (thermidor an VII - nivose an VIII)
- (p. 181) c) La réddition des chouans.
(ventose - germinal an VIII)
- (p. 187) Chronologie des troubles liés à la Troisième Chouannerie.

(p. 201) IV. - CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA CONTRE-REVOLUTION DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

A. - CAUSES, CADRES, ORGANISATION ET METHODES DE LA CONTRE-REVOLUTION.

1. - Les Causes de la Contre-Révolution.

- (p. 202) a) La liberté du culte.
- (p. 204) b) La conscription.
- (p. 205) c) Fiscalité et réquisitions.
- (p. 206) d) La vente des biens nationaux.
- (p. 207) e) Divers.

2. - Les Cadres de l'Agitation Contre-Révolutionnaire.

- a) Le clergé réfractaire.
- (p. 211) b) La noblesse.
- (p. 213) c) Divers.

3. - L'Organisation des Contre-Révolutionnaires.

- a) Le recrutement et les recrutés.
- (p. 220) b) L'équipement et le ravitaillement des chouans.
- (p. 224) c) Les refuges et les lieux de rassemblements.
- (p. 227) d) Les informateurs.

4. - Les Méthodes des Contre-Révolutionnaires.

- a) La force.
 - (p. 229) + les coups de main.
 - + les actions d'envergure .
 - (p. 231) + les pressions et les menaces
 - (p. 232) b) Le complot, les conspirations.
 - + La propagande, les rumeurs.
 - (p. 234) + le noyautage des administrations.
 - (p. 236) + la résistance passive.

- (p. 237) B. - L'EVOLUTION DE LA CONTRE-REVOLUTION DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.
1. - Evolution Géographique de la Contre-Révolution.
- a) La situation en 1795.
- (p. 239) b) La situation de 1795 à 1800.
- (p. 241) 2. - Evolution des Idées et des Objectifs de la Contre-Révolution de 1790 à 1800.
- a) Avant 1795.
- (p. 243) b) Après 1795.
- (p. 246) C. - LES CONSEQUENCES DE DIX ANNEES DE GUERRE CIVILE.
1. - Une Economie Ruinée.
- (p. 247) 2. - Une Baisse Sensible de la Population Totale du District.
- (p. 249) - CONCLUSION.

Bibliographie

I. - SOURCES.

- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

A. - Sources manuscrites:

1°) Registre des délibérations et arrêtés du conseil du district

L 1274 : Délibérations du directoire du district de Montfort
(an III- an IV)

L 1275 : Scéances publiques du directoire du district de
Montfort.

(an III-an IV)

L 1441 : Délibérations de la municipalité de Saint-Méen.

(an IV- an VII)

L 1442 : id.

(an VII- an VIII)

L 1559 : Délibérations de l'administration municipale du
canton de Montauban.

(+ Reçus de l'armée de vivres achetées aux habitants
des communes.)

L 2° supplément 137 : Délibérations de la municipalité
cantonale de Plélan.

(29 floréal an V- 30 fructidor an VII)

2°) Correspondance du directoire d'Ille-et-Vilaine avec le
directoire du district.

L 302 : Correspondance du directoire d'Ille-et-Vilaine avec
le district de Montfort.

(1790- an IV)

3°) Correspondance de l'administration centrale d'Ille-et-Vilaine
avec les administrations municipales de cantons.

a) district de Montfort:

L 308 : Correspondance de l'administration centrale
d'Ille-et-Vilaine avec les administrations
municipales de Bécherel et Bédée.

- I 309 : Correspondance de l'administration centrale d'Ille-et-Vilaine avec l'administration municipale de Bréal.
(an V - an VIII)
- I 313 : id. Gaël.
(an IV- an VIII)
- I 314 : id. Iffendic.
(an IV - an VIII)
- I 318 : id. Montauban, Montfort.
(an IV - an VIII)
- I 319 : id. Plélan.
(an IV - an VIII)
- I 324 : id. Saint-Méen.
(an IV - an VIII)
- L 1433: Registre de correspondance de l'administration municipale du canton de Bécherel.
(an V - an VIII)

b) Départements voisins:

- I 326 ; Correspondance des administrations du département avec les administrations des Côtes-du-Nord.
- I. 328 : id. Morbihan.

4°) Registre de correspondance relative aux troubles du département.

- I 458 : 1793 - an VIII.
- I 473 : an VI - an VIII.
- I 871 : Questionnaire par commune sur l'esprit public
(pluviose an VII)

5°) Elections primaires et cantonales - personnel administratif.

- I 333 : Liste des cantons et des communes (esprit public).
(an VII)
- I 340 : Assemblées primaires des cantons du district de Montfort.
(1° germinal an 7)
- I 343 : Assemblées primaires des cantons du district de Montfort
(1° germinal an VI)
- I 364 : Administrations municipales de cantons. (an IV- an VI)
- I 371 : Destitutions et épurations des élections. (an V- an VI)

6°) Sources judiciaires.

a) justice de paix.

L 2° supplément 35-37 ; Justice de paix de Bédée.

L 2° supplément 38 : id.

b) procédures criminelles.

L 2239 : Tribunal de Montfort.

L 2240 : id.

L 2241 : id.

L 2242 : id.

L 2243 : id.

L 2856 : Tribunal criminel : cahier d'inventaire(an III- an VI)

L 2857 : id. (an VI- an XII)

L 2858 : id. (an XII- 18II)

c) dossiers des procédures criminelles.

L 2955 : n° 315 ; L 2958 : n° 335, 336 ; L 2959 : n° 337, 341 ;

L 2962 : n° 377 ; L 2972 : n° 385 ; L 2974 : n° 407, 408 ;

L 2976 : n° 422, 423, 426 ; L 2979 : n° 436 ; L 2980 : n° 450 ;

L 2981 : n° 459 ; L 2983 : n° 473 ; L 2985 : n° 495 ;

L 2986 : n° 505 ; 507 bis, 508 ; L 2987 : n° 515 ;

L 2989 : n° 527 , 532, 535 bis ; L 2990 : n° 542 ; L 2992 : n° 557

L 2993 : n° 559, 560 ; L 2995 : n° 580 ; L 2998 : n° 587 ;

L 3004 : n° 633 ; L 3006 : n° 652 ; L 3011 : n° 695 ;

L 3082 : n° 1015 ; L 3088 : n° 1067 ; L 3108 : n° 1191, 1196,

1198 ; L 3109 : n° 1208, 1209 ; L 3121 : n° 1272 .

d) Tribunal de police correctionnelle de Montfort.

L 3338 : an V - an VI

L 3345 : an VII - an VIII

7°) Vente de biens nationaux.

Série Q :

- 3 Q 53 : Bécherel.

- 3 Q 352 : Montauban.

- 3 Q 54 : Bécherel.

- 3 Q 353 : Montauban

- 3 Q 381 : Montfort.

- 1 Q 1324 - 1328 : Liste des acquéreurs de biens nationaux
- 1 Q 1717 - 1721 : id.

B. - Sources bibliographiques :

- J. BRICAUD : "L'administration du département d'Ille-et-Vilaine au début de la Révolution."
- A. CROIX - F. ROUDAUT :
"Les Bretons, la Mort et Dieu de 1600 à nos jours."
- R. DUPUY : "La garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine."
"Vendée-Chouannerie " Echanges n°1 spécial (1979)
" L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours."
Chap. La Révolution et l'Empire.
- A. DU CHATELIER :
"Histoire de la Révolution en Bretagne."
Tome IV - 1795-1800
- R. LE PROHON :
" La Chouannerie." Skol Vreizh n° 53. Octobre 1977.
- J. MARTRAY : " La Bretagne dans la Révolution Française : une passion déçue." Ed. France-Empire 1985.
- A. DARMAING: " La guerre civile française. 1793-1815." Ed. Copernic. 1979.
- P. BOIS : " Paysans de l'Ouest"
Ed. Champs-Flammarion. 1971.

Mémoires de Maîtrise :

- C. GAUTIER : "la Chouannerie en Ille-et-Vilaine." N° 282
- J. DANAIS : "Les manifestations de la Contre-Révolution dans le district de Montfort-sur-Meu de 1790 à 1795."
(Juin 1976)
- F. LE BARS : "La vente des biens nationaux dans le district de Montfort."

- INTRODUCTION -

Cette étude sur les manifestations de la Contre-Révolution dans le district de Montfort de 1795 à 1800 fait suite à l'étude, réalisée en 1976, par Mr Jacques Danais, sur le même sujet, mais sur la période précédente, soit de 1790 à 1795. En conséquence, ce mémoire s'efforcera, dans un premier temps, de prolonger le tracé chronologique des événements historiques liés à la Contre-Révolution dans le district de Montfort, déjà ébauché par mon prédécesseur de 1790 à 1795, jusqu'à l'année 1800, et, dans un deuxième temps, de réaliser la synthèse de ces dix années de troubles, afin de mettre en évidence, les changements ou les constantes, la progression ou le recul, de l'idéologie, des causes, des moyens et des acteurs de la Contre-Révolution dans le district de Montfort.

Du désastre de Quiberon, juin 1795, aux soulèvements populaires de la Troisième Chouannerie, juillet 1799 - février 1800, bornes chronologiques de cette étude, les manifestations de la Contre-Révolution dans le district de Montfort furent diverses, par la nature même de ces manifestations, par leur intensité, et par leurs conséquences (succès ou échecs).

Le point de départ de cette étude, c'est un constat d'échec: l'échec de la pacification. Cette pacification de l'Ouest, tant désirée par le général Hoche, et qui aurait dû être effective après la ratification du traité de la Mabilais (20 avril 1795), ne survécut que quelques semaines. Les signataires de ce traité, du côté des rebelles, n'étant pas représentatifs de l'ensemble du mouvement insurrectionnel.

Cette faillite pèsera lourd désormais sur les rapports entre les républicains et les insurgés créant un climat de méfiance entre les deux partis qui perdurera tout au long de la période, annihilant jusqu'à l'arrivée de Bonaparte au pouvoir (Brumaire an VIII) toute tentative durable de pacification.

Ainsi, malgré le revers subi par les contre-révolutionnaires à Quiberon au mois de juin 1795 et l'arrêt momentané des troubles qui s'ensuivit jusqu'au mois de vendémiaire an IV, la Chouannerie retrouvait un nouvel essor dans le district de Montfort contrôlant la presque totalité des campagnes de la région (Paimpont, Talensac, Irodouër, Médréac, Iffendic, Saint-Méen,...), profitant ainsi de l'impuissance des patriotes condamnés à rester cloîtrés à l'intérieur des murs de leurs gros bourgs, et à faire appel à la troupe républicaine pour tenter de redresser une situation désespérée.

Cependant, grâce à la politique modératrice du général Hoche, et aux lois votées en faveur des prêtres réfractaires en mai et juin 1796, la tension retombait quelque peu, laissant entrevoir un début de pacification définitive chez les patriotes tout au long de l'été 1796.

Or, cette paix fragile fut compromise par les nombreuses réquisitions exigées par le gouvernement pour subvenir aux besoins des armées de la République, par les abus et les violences de cette dernière, et par une fiscalité écrasante pesant sur une région où la prospérité économique n'était, suite aux troubles, plus qu'un souvenir lointain.

Ces pressions fiscales et physiques émanant des républicains, et ce malgré les concessions se rapportant au culte catholique, renforçaient considérablement l'emprise des contre-révolutionnaires sur

les populations locales, et par conséquent, réduisirent l'audience des républicains.

Forts de cette constatation, les contre-révolutionnaires, à l'époque royalistes modérés en majorité, estimèrent désormais qu'ils étaient en mesure de reconquérir le pouvoir, non plus par la force, mais par les voies légales. Ils présentèrent donc des candidats de leur tendance aux élections qui se déroulèrent au mois de Germinal an V et qui devaient offrir aux vainqueurs le contrôle de la gestion des administrations municipales et cantonales. Elles devaient de plus désigner des électeurs chargés d'élire les nouveaux députés du corps législatifs du département qui devaient siéger aux conseils à Paris.

Le résultat des élections, grace en plus à de nombreuses infractions à la Constitution de l'an III concernant le droit de vote, fut très largement favorable à la Contre-Révolution. Celle-ci contrôlait désormais, plus ou moins légalement, le district. De ce fait, jusqu'au 18 fructidor an V, date à laquelle les élections furent annulées par le Coup d'Etat, le calme régna sur tout le district.

Le Coup d'Etat du 18 fructidor an V, en plus de la destitution des élus royalistes, et qui n'eut pas dans tous les cas les effets escomptés (certains remplaçants appartenant parfois à l'opposition royaliste), s'accompagnait d'un retour à une politique dure et intransigeante, en particulier vis-à-vis du clergé réfractaire, et des chouans de la première heure. Les administrations municipales et cantonales nouvellement nommées prirent, en conséquence, de nombreuses mesures dites de "Salut Public" qui allaient dans ce sens. Il n'en fallait pas plus pour replonger le district dans la violence et le "mécontentement" général. Le "complot royaliste" pressenti par les républicains dès le 18 fructidor an V se concrétisa dès l'automne 1797 date à laquelle les trou

-bles reprirent dans le district, cautionnés par l'aristocratie et le clergé réfractaire.

Dorénavant, le district ne connaîtra plus un seul instant de répit, la Chouannerie (même si l'intensité et l'ampleur du mouvement varia) perdurera jusqu'au mois de germinal an VIII, date à laquelle les derniers chouans remirent leurs armes.

Les élections de germinal an VI, même si leurs résultats furent plus nuancés que ceux de l'année précédente (grâce à la présence providentielle dans certains cas de la force armée qui dissuada les royalistes de perturber leurs déroulements, à Montfort et Montauban par exemple) confirmèrent encore une fois la grande audience dont disposait la Contre-Révolution dans le district (Bréal, Ifiendic, Gaël). Or, cette fois ci, les patriotes réagirent immédiatement, spontanément, à la victoire des royalistes, provoquant de nombreuses scissions dans les assemblées noyautées par les agents de la Contre-Révolution.

Le Coup d'Etat du 22 floréal an VI confirma les assemblées scissionnaires et invalida les autres.

La nouvelle administration républicaine du district se trouva confrontée à cette époque à de graves problèmes. Ainsi, malgré la "flore-réalisation" des administrations, celle de Plélan était toujours infiltrée d'éléments contre-révolutionnaires. Ce ne fut qu'au mois de fructidor an VI que ces éléments perturbateurs furent destitués.

Autre problème, dont souffrait l'administration, ce furent les pénuries diverses qui mettaient les fonctionnaires dans des situations délicates et qui expliquent en partie le taux élevé d'absentéisme aux assemblées hebdomadaires.

De plus, ces mêmes administrations, impopulaires, reçurent la difficile charge de réorganiser les gardes nationales en ce qui fut appelé : les colonnes mobiles (germinal-floréal an VI). Celles-ci, formées essentiellement de volontaires ne connurent qu'un maigre succès.

Cependant, elles permirent, quand elles existèrent (ce ne fut pas le cas général), d'appuyer la politique de rigueur répressive du gouvernement. En effet, l'an VI et l'an VII se caractérisèrent par un regain de fermeté à l'encontre des contre-révolutionnaires (prêtres réfractaires, chouans, et aristocrates). De nouvelles mesures de sûreté furent mises en application multipliant les arrestations, les interrogatoires et les perquisitions chez l'habitant.

De leur côté, la Contre-Révolution et ses agents, réalisant que les voies légales pour reconquérir le pouvoir leur étaient interdites, et que de plus le gouvernement persistait à les brimer, reprirent leur tactique initiale, soit la force. Pour cela, ils travaillèrent pendant plusieurs semaines (germinal an VI- Nivose an VII) les esprits du district les engageant à se soulever contre la République. Cette propagande active, fruit des émigrés rentrés et des prêtres réfractaires provoqua dans un premier temps la formation de grands rassemblements nocturnes, suivis d'enrollements, parmi les chouans, des plus décidés, mais aussi d'une certaine catégorie de personnes peu fréquentables qui infestaient la région (déserteurs, évadés du bague de Brest, brigands, ...).

Une enquête réalisée à la demande du département sur l'état d'esprit de chaque commune du district au mois de pluviôse an VII démontrait à quel point le nombre des patriotes du district s'était réduit, et promettait des jours sombres aux quelques personnes restées fidèles à la République.

Ce furent en effet ces quelques irrésistibles qui, pendant les troubles qui secouèrent le district au mois de pluviôse et au mois de nivôse de l'an VII, subirent la fureur des rebelles. La défense des patriotes faisant défaut (les colonnes mobiles ou gardes nationales existantes ne disposant pas de fusils en assez grands nombres et encore moins de munitions) les rebelles les harcelèrent, visant principalement les percepteurs et les administrateurs, principaux responsables de leur mécontentement, cherchant à les faire fuir afin de contrôler eux-même le district. De nouveau, la "terreur chouannique" était à l'ordre du jour.

Dans une certaine mesure, on peut d'ailleurs se demander, si la Troisième Chouannerie ne s'était pas esquissée à l'occasion de ces troubles, malgré le caractère encore restreint de ses évènements, qui n'entraînèrent pas le consensus général.

Cependant, le département jugea la situation suffisamment grave pour envoyer très rapidement des petits cantonnements de l'armée républicaine pour mater l'insurrection. Or, si effectivement le calme revint dès l'arrivée de ces renforts, l'attitude particulièrement agressive de ces troupes vis-à-vis des populations locales, qui de plus étaient logées et nourries par elles, amplifia d'autant le nombre des "mécontents".

Ià dessus, vinrent se greffer les nouvelles mesures prises par le Directoire pour faire face à la situation désastreuse à laquelle il était confronté, économiquement et militairement. De nouveaux impôts furent créés, et le 10 messidor an VII, une nouvelle levée en masse des conscrits de toutes les classes fut ordonnée, y compris dans les départements de l'Ouest. Le 24 messidor, la "loi des otages" complétait cette avalanche de mesures impopulaires, qui apparut aux populations du district comme une provocation.

Dès lors, la majeure partie de la population qui depuis les grands soulèvements de 1793 et de l'an III n'avait plus joué qu'un rôle de soutien de la Chouannerie, mais qui ne s'était plus engagée de manière active, relevait la tête et rejoignait les bandes de chouans dirigées par les émigrés rentrés, encouragée par le clergé réfractaire.

Les "enrollements" furent massifs, surtout parmi les jeunes qui refusaient la conscription.

Du mois de thermidor an VII, au mois de nivose an VIII, la domination des insurgés sur les patriotes fut sans faille. Ces derniers, malgré leurs demandes réitérées, ne reçurent aucune aide militaire du département (exceptés quelques fusils) tout simplement parcequ'il n'en disposait pas assez, le mouvement insurrectionnel étant quasi-général.

Les fonctionnaires, percepteurs, curés jureurs et autres patriotes, une nouvelle fois, essayèrent la fureur des "mécontents".

De nombreux cantons restèrent livrés à eux-même, les administrateurs, se sentant menacés, ayant fuit le district pour aller se réfugier à Rennes (Plélan, Bréal, Bécherel, ...).

La situation devenait désespérée pour les patriotes (attaques de Saint-Méen, Montfort, Talensac, Plélan, ...) lorsque, la proclamation de l'amnistie générale décrétée par le général Bonaparte (ayant pris le pouvoir le 18 brumaire an VIII) à la condition immédiate de la soumission des insurgés fut publiée à travers tout le district. (pluviose an VIII)

A partir de cet instant, et ce jusqu'au mois de germinal an VIII les chouans, peu à peu, déposèrent les armes, et l'insurrection populaire laissait la place, de nouveau, à une sorte de brigandage, relevant plus du délit de droit commun qu'à un combat idéologique.

La Troisième Chouannerie devait être, dans le district de Montfort, la dernière grande insurrection populaire anti-républicaine.

Ainsi, pendant plus de sept années, le district de Montfort subit les assauts de la Contre-Révolution et ce presque sans relâche.

La durée même de cette période troublée traduit le profond malaise qui planait sur toute la région, et nous amène à nous pencher sur les causes, les cadres, l'organisation et les méthodes de la Contre-révolution.

Les causes sont de deux ordres différents, l'un matériel, l'autre idéologique. Les problèmes de l'alourdissement des charges fiscales, des nombreuses réquisitions diverses, de la conscription, et de la décevante redistribution des terres, suite à la mise en vente des biens nationaux (qui profita plus à la bourgeoisie et aux notables qu'aux principaux intéressés : les paysans) appartenant à la première catégorie, le problème de la liberté du culte à la deuxième catégorie, ainsi que celui du regret de la monarchie (ce dernier point n'étant pas toute fois celui qui mobilisait le plus les insurgés).

Les cadres de la Contre-Révolution étaient principalement : le clergé réfractaire et la noblesse auxquels s'ajoutaient quelques meneurs qui pouvaient être, soit des anciens agents seigneuriaux (gérant, homme de loi) ou des petits artisans (frappés par l'instauration des patentes).

Quant à son organisation, rodée au fil des années, elle consistait tout d'abord à s'assurer un minimum de troupe pour mener à bien ses actions punitives, soit à enrôler, soit de force, soit par l'appât du gain ou de la gloire (affectation de grades), mais aussi par convictions tout ceux qui étaient en mesure de porter un fusil. Une fois parmi les chouans, un équipement et le ravitaillement leur étaient fournis.

A travers le district, de nombreux lieux de rassemblements et des refuges étaient prévus pour les recevoir. Ces lieux étaient connus

des autorités locales, mais faute de troupe, elles ne pouvaient rien entreprendre pour les faire disparaître.

La Contre-Révolution disposait de plus d'informateurs (souvent des femmes) qui, habilement infiltrés chez les républicains, obtenaient de précieuses informations sur la marche des troupes républicaines, ou encore sur les départs des courriers, diligences et autres convois d'armes, de grains,...

Quant à sa tactique, la Contre-Révolution opta le plus souvent pour la méthode forte, plus souvent d'ailleurs sous forme de "coup de main" que par des actions de grande envergure (sauf quand elle disposait du soutien actif populaire, comme en 1799-1800). Cependant, elle opéra également par des moyens plus sournois, plus subtils, comme le noyautage des administrations locales, ou encore en répandant à tout va les nouvelles les plus alarmistes (création de nouveaux impôts,...).

Pendant toutes ces années, les positions de la Contre-Révolution dans le district de Montfort évoluèrent, géographiquement, mais aussi à l'intérieur des différentes couches sociales qui constituaient la population du district. C'est ainsi que les artisans, avec l'instauration des patentes, avec les boutiquiers, les cabaretiers, se tournèrent vers la Contre-Révolution, cette dernière prenait ainsi position dans les villes qui jusqu'à présent lui faisaient défaut.

Ainsi, sans cesse, profitant des maladresses du gouvernement républicains et de ses agents, tout au long de la période étudiée, la Contre-Révolution gagnait le district.

- PRESENTATION DU DISTRICT DE MONTFORT -

Le district, ou l'arrondissement de Montfort (à partir de l'an III) situé à l'ouest de Rennes, était limité à l'ouest par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, au sud par le district de Redon au nord par le district de Saint Malo, et à l'est par le district de Rennes.

Il était constitué par 46 communes regroupées en 9 cantons. Aucune de ces 46 communes ne ressemble à une autre. De tailles diverses, de vastes communes (Paimpont, Iffendic) s'opposent à certaines beaucoup plus exiguës (Le Lou du lac, les Iffs,...), elles se différenciaient par leurs activités respectives (agriculture, artisanat, commerce, et industrie), et leur taux d'urbanisation, plus ou moins élevés, de même que le nombre de leur population totale (les petites communes, en superficie, n'étant pas toujours les moins peuplées). Le paysage géographique, également, est varié : au nord, une région granitique au relief accidenté (Bécherel et Irodoner : altitude maximale = 190 m). Au centre, un relief beaucoup plus régulier, constitué par l'extrémité ouest du bassin de Rennes, offrant de riches terres à blé. (les points culminants n'exédant pas les 100 m). Au sud, en revanche, partie la plus élevée du district, (altitude maximale à Paimpont = 256 m), les massifs forestiers et les landes dominant. Cependant, le paysage de bocage confèrait au district une certaine unité visuelle. En plus de l'imposant massif forestier de la région de Paimpont, le district de Montfort possédait aussi quelques forêts de tailles plus modestes : forêts de Montfort, de Montauban, de Saint-Méen, Romillé, et Iffendic, celles-ci seront très utiles aux chouans.

Quatre grands axes routiers traversent le district, le premier étant la route qui relie Rennes à Saint-Brieuc et qui passe par Bédée et Montauban, le deuxième, la route qui relie Rennes à Loudéac qui passe par Montfort et Saint-Méen, le troisième étant la route qui relie Rennes à Plöermel et Vannes, passant par Plélan, le quatrième, la route reliant Rennes à Dinan passant par Bécherel.

En général, l'habitat est dispersé, et la plupart des communes méritent à peine le titre de bourg rural. Seules celles de Montfort (1700 h.), Saint-Méen (1600 h.), et Plélan (2000 h.) pouvaient se targuer du titre de "petite ville".

La population totale du district en 1793 était de 58217 h. et de 57541 h. en 1800, elle était donc assez importante.

L'activité économique principale du district, c'est l'agriculture. Elle est médiocre et ne dégage que peu de surplus. C'est une agriculture d'autoconsommation. Le surplus était écoulé à l'occasion des marchés hebdomadaires qui animaient quelque peu la vie de ces petites communes.

La majeure partie des agriculteurs ne possédaient pas les terres qu'ils cultivaient, les fermiers et les métayers étaient la règle. En effet, la terre appartenait à de gros propriétaires ne résidant pas dans le district, ainsi qu'aux membres de la bourgeoisie locales, principaux bénéficiaires de la vente des biens nationaux.

La noblesse conservait également une grande place dans la propriété foncière.

A côté de l'agriculture, un petit artisanat local subsistait (lin, chanvre à Bécherel, Cardroc et Miniac), ainsi que les restes d'une petite industrie locale (forges de Paimpont, les toiles de Saint-Méen,

et la laine de Plélan).

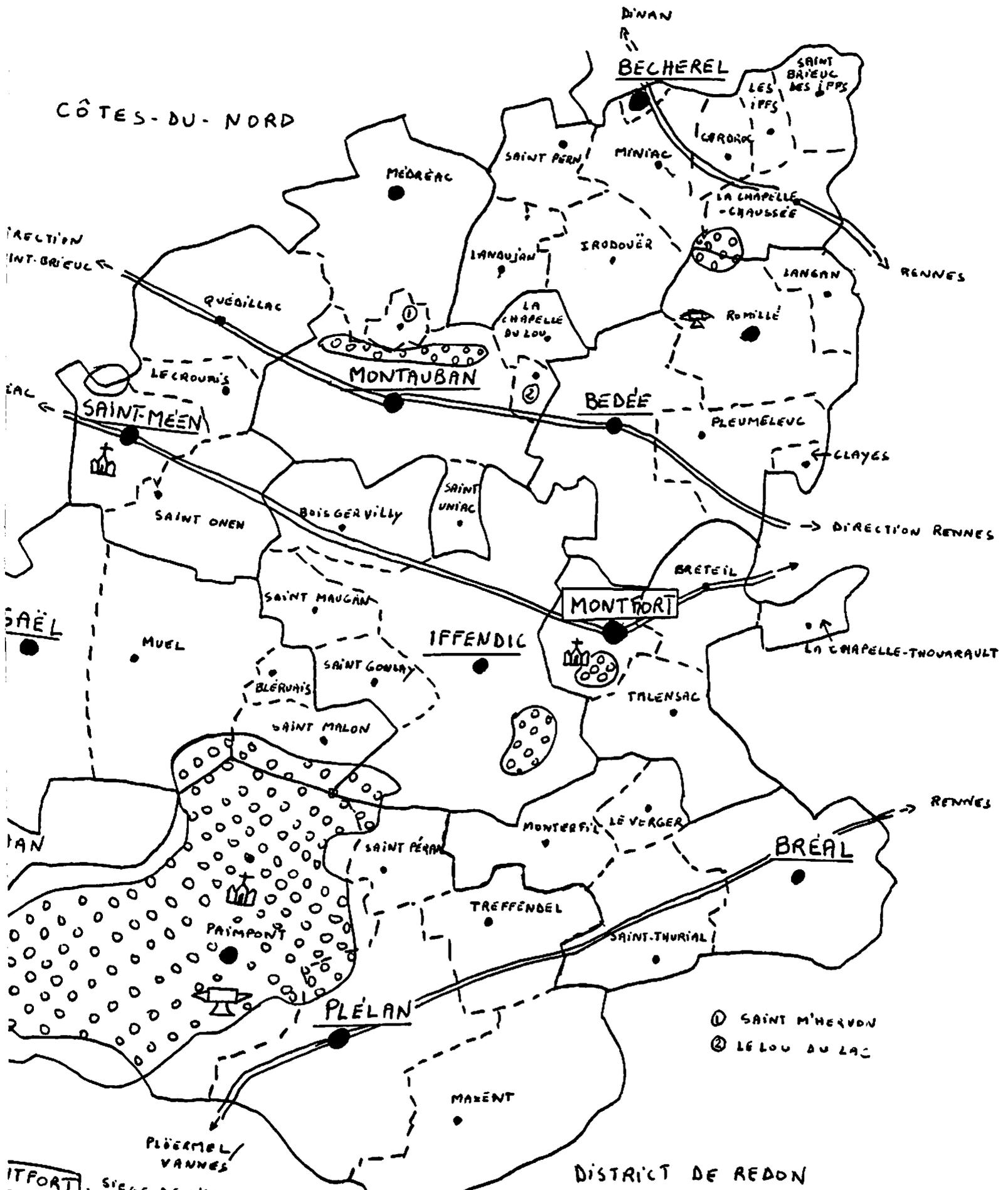
Le district de Montfort se distinguait aussi par une forte implantation nobiliaire (54 familles), et, si les membres des familles les plus riches avaient émigré, beaucoup, faute de moyens, restaient présents. C'est ce qui explique, en partie, le rôle joué par la noblesse dans la Contre-Révolution dans le district de Montfort.

De même, la présence de 3 abbayes (Montfort, Saint-Méen, et Paimpont) et de nombreuses paroisses, employant un personnel important (clergé régulier et séculier), offrait à la Contre-Révolution, depuis 1790, de nombreux prêtres réfractaires.

Ainsi, en résumé, le district de Montfort se caractérisait économiquement par la prédominance de l'agriculture, par une faible propriété paysanne qui s'opposait à une forte propriété foncière bourgeoise, des notables (fonctionnaires républicains), et des nobles (qui profitèrent, au détriment des paysans, des ventes de biens nationaux), par une forte présence de la noblesse (petite noblesse) et de prêtres réfractaires.

Ces caractéristiques pesèrent considérablement sur la vie du district tout au long de la période 1795-1800. Les paysans considérant avoir été trahis par la Révolution à la suite de la vente des biens nationaux, dont ils ne bénéficièrent que très peu, la noblesse et le clergé réfractaire, mettent, de plus, en valeur la question religieuse, et les erreurs du gouvernement républicains, les trois parties s'unirent contre elle.

LE DISTRICT DE MONTFORT



I. - DE LA DEFAITE DE QUIBERON AU TRIOMPHE ELECTORAL :

LA CHOUANNERIE A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE.

(juin 1795 - avril 1797)

A. - L'ECHEC DE LA PACIFICATION ET LA REPRISE DU CONFLIT.

(janvier 1795 - mai 1795)

1. - Le Temps des Négociations.

Le premier semestre de l'année 1795 se caractérise par une période de calme relatif dans les villes et dans les campagnes du district de Montfort, comme dans le reste du département, où, d'un côté comme de l'autre, les Blancs et les Bleus sont désireux de marquer un temps d'arrêt dans les hostilités.

Cette volonté commune (sincère ou non) se traduit par une suite de nombreuses et difficiles négociations bipartites, lesquelles débouchent, parfois, sur des concessions, plus ou moins importantes, de l'un ou de l'autre camp.

C'est ainsi que, le 3 janvier 1795, une suspension d'armes, entre Chouans et Républicains, est signée par le chef Chouan Cermatin, et qu'au début du mois de mars de la même année, le 6 et le 12, le Général Hoche appelle à la conciliation.

A la fin de ce mois, le 30, au château de la Prévalais situé près de Rennes, des discussions s'engagent, et un accord définitif entre les deux camps est ratifié, le 21 avril 1795, à la Mabilais.

Pendant cette période, le district de Montfort ne sera troublé que par la crainte, plus ou moins justifiée, de subir les assauts d'une bande de Chouans, dirigés par le fameux Boulainvilliers, des administrateurs des cantons de Saint-Méen et de Gaël. Il est vrai que celle-ci venait de mettre à sac le bourg, somme toute assez éloigné, de Guillers dans le département voisin des Côtes du Nord, le 19 nivose an 3.

De Gaël, les administrateurs inquiets écrivirent aux administrateurs du département la lettre suivante :

" Les brigands dont Boulainvilliers à la tête, ont été la nuit du 19 au 20, au bourg de Guilliers, ont fusillé 3 Républicains et pillé plusieurs maisons. Cette nuit, ils doivent se porter sur Maureon (...). Après Maureon, ils doivent passer ici et de suite, à Méen-la-Forêt (...). Nous sommes menacés plus que personne, à cause de l'atelier de salpêtre... "

De leur côté, le maire et les officiers municipaux de Saint-Méen demandèrent des renforts, une trentaine de hussards, pour contrer cette attaque qui n'eut jamais lieu.

Cette petite anecdote est relativement intéressante, par le fait qu'elle révèle un certain esprit d'insécurité quasi-permanent qui se trouve exacerbé à la moindre menace, réelle ou non, de la part des Chouans (rappelons que le bourg de Guilliers se situe à 17 kms de Gaël, et à 25 kms de Saint-Méen.) alors que les deux partis étaient à cette époque en pleine période de négociations. On se méfie beaucoup du parti adverse; ce en quoi les Républicains n'avaient pas tort, comme la suite des événements allait le montrer.

En effet, le traité de la Mabilais ne pouvait pas avoir de conséquences durables car il n'était signé que par une poignée de chefs Chouans, non représentatifs du reste du mouvement, et qu'il fut, en fait, signé dans le but d'obtenir un répit nécessaire pour permettre à la Chouannerie de se réorganiser.

Aussi, à peine le traité était-il signé, les deux camps s'affrontaient à nouveau, plongeant le district de Montfort dans une

véritable "terreur blanche", balayant d'un seul coup la faible lueur d'espoir de voir enfin ce conflit trouver une solution pacifique, et cela pour de longs mois.

2. - La "Terreur Blanche".

Celle-ci s'installe dans le district dès le 16 floréal an 3, soit une quinzaine de jours après, seulement, la signature du traité de la Mabilais, dans la commune de Romillé, au nord-est de Bédée, comme le montre cette lettre du maire et des officiers municipaux de cette bourgade :

"... depuis 8 jours, il est arrivé dans la dite commune, plusieurs meurtres et massacres tel que le citoyen Tripou qui fut assassiné dans sa maison, le 9 du courant, cinq heures du soir; le citoyen Michel du gué, dans la nuit du même jour, fut grièvement maltraité. La nuit dernière, le citoyen Lefeuvre, un des municipaux a été assassiné. La femme d'Aubin fut aussi maltraitée il y a très peu de temps. Et a chaque moment du jour, on entend parler que des actions indignes de ces malheureux qui, non contents de tuer, massacrer, et maltraiter, volent et pillent les maisons de ceux qui viennent d'essuyer leur fureur ..." (A.D.T.V. I 458)

Visiblement dépassés par les événements, les administrateurs terminent leurs rapport par un véritable appel au secours :

"... daignez nous secourir en nous procurant une force armée, ou la commune entière va périr ! "

Le mois suivant, prairial, le phénomène s'intensifiait concernant surtout les communes situées à proximité de la route qui relie Rennes à Brest.

La commune de Romillé est encore victime de la "fureur des brigands":

Rennes, 30 prairial an III.

Plaine, agent national et Le Bourbrit, officier public de la commune de Romillé, réfugiés, aux citoyens administrateurs du département.

(...) Depuis trois semaines, deux vieillards dont les cheveux blancs et les vertus en auraient imposé à tout autre qu'à une horde de forcenés, de brigands, ont péri. Le détail des excès commis sur leurs cadâvres même ferait frémir. Ces monstres ne savent même pas faire grâce aux morts. (...)

(...) Les patriotes de Romillé sans ressources ont presque tous déserté leurs foyers. Ceux qui ont eu la fermeté de rester dans leur maison sont continuellement dans des agitations et des transes pires que la mort. Ils attendent sans cesse le poignard toujours fumant.

A Romillé, il y avait autrefois un marché par semaine et une foire tous les mois. Les denrées y abondaient. Aujourd'hui, depuis que les chefs perfides des chouans y avaient placé un cantonnement, ces mêmes foires et marchés ne sont plus rien. La peur d'être massacrés, soit en apportant leur marchandises, soit en retournant dans leurs habitations, empêche les cultivateurs d'y rien apporter.

(...) Romillé, pays riche, fécond en moyens (...) est tombé dans une stupeur léthargique.

Ce n'est pas sans raisons que le scélérat Cormatin y avait placé un cantonnement, il avait su choisir ses satellites, dignes ministres de ses projets sanguinaires. Les chefs terribles par leur aspect même présentaient à peine un échantillon de la figure humaine. Moustache, ce monstre fameux par ses seuls crimes fut chargé d'exécuter les vengeances de Cormatin. Il s'en est acquitté en partie, mais cet anthropophage n'est pas encore assouvi.

La culture des terres se néglige à Romillé, en effet, cela n'est pas étonnant, dans beaucoup de communes circonvoisines, il y a de la force armée. Romillé qui devrait en manquer moins qu'une autre, on peut le dire, gémit de s'en voir privée. Eh ! la protection n'est elle pas spécialement due aux vrais patriotes ?

Les bleds noirs sont d'une grande ressource dans ces moments critiques, surtout où cette denrée fait une grande partie des aliments du peuple. On n'est pas encore avancé dans cette culture, le paysan sur le qui-vive le jour, couche la nuit dans ses champs, et moi même (Plaine) qui ai un terrain assez considérable destiné à recevoir semences de bleds noirs, je ne trouve ni bras, ni harnais disponibles. Les métayers ne craignent pas de dire: le Feuvre est mort parcequ'il a fait le bled noir de Coqué ci-devant prier. Malheur à celui qui irait tracer des sillons dans les champs de Plaine !

D'après ce sincère exposé, citoyen, vous ne sauriez plus balancés à croire qu'un cantonnement de troupes républicaines est indispensable à Romillé. (...) 150 hommes, 100 hommes même sauveraient cette commune d'un désastre total, réveilleraient le courage de ses habitants qui fertiliseraient plus que jamais leurs champs de leur sueur; pendant qu'une autre partie garderait le chef-lieu, l'autre ferait des courses dans les lieux circonvoisins, et bientôt les chouans disparaîtraient.

Signé: Plaine et Le Bourbrit

(A.D.I.V. L458)

"... le jour d'hier (16 floréal an 3), environ midi, une armée de brigands, vulgairement nommés Chouans, investit pendant deux heures le territoire de cette commune et y causa plusieurs dégâts (...) à la maison, ci-devant château de Perronnay, en la dite commune, où habitait ci devant Joseph de Saint Gilles, et dont les meubles étaient sous le séquestre national..." (A.D.I.V. I 458)

Il est ici intéressant de constater que, contrairement à l'action du mois précédent, les Chouans ne se sont pas attaqués à des personnes physiques, mais à un château mis sous séquestre national, dans le but de décourager les Républicains de se porter acquéreurs de biens nationaux (ceux qui auront, malgré ces avertissements, acheté des biens nationaux deviendront la cible privilégiée des Chouans lors de leurs nombreuses visites nocturnes).

Autre bourgade particulièrement menacée, celle de Bédée où, là encore, les administrateurs sont complètement dépassés par la tournure que prennent les événements. Toutefois, ils gardent suffisamment la tête froide pour prendre conscience de la forfaiture de leurs adversaires par rapport au traité de la Mabilais, pour en faire mention dans leur rapport destiné à l'administration centrale :

"...le mal augmente de jour en jour, il n'y a plus de sûreté à voyager sur notre route, tant pour aller à Montauban qu'à Rennes. Les voyageurs et les habitants ne sont pas en sûreté pour vaquer à leurs affaires. Les Chouans, race vomit par l'enfer et conduit par un tas de scélérats qui loin d'avoir rentré dans le devoir, comme ils promettaient de le faire, se montrent tout au contraire et marchent présentement en contre-révolutionnaires

.../...

Hier, le courrier de la malle fut attaqué et arrêté entre Montauban et Saint-Jouan, et obligé de retourner à Montauban. Un courrier de l'armée allant à Brest fut obligé de retourner à Rennes ayant été sur le point d'être arrêté entre Bédée et Montauban. La nuit dernière, on a assassiné Guy Maudet, demeurant au bourg de Fleumeleuc, et ce matin, l'on a arrêté la malle et enlevé le courrier, et un voyageur. On ne sait s'ils ont été tués, on ignore encore ce qu'ils sont devenus (...) " (A.D.I.V. I. 458)

Ici encore, la seule chose que les administrateurs puissent faire, c'est de réclamer des renforts pour se protéger des attaques des Choans. On retrouve une situation identique des patriotes, à Saint-Méen, à Gaël, à Bréal, et à la Chapelle Chaussée, ainsi qu'à Talensac, comme le confirme un rapport, fait à Montfort par les administrateurs du district, le 10 prairial an 3 :

"... Nous vous envoyons l'état des forces cantonnées dans le district, vous verrez que ces forces sont faibles, relativement à notre situation qui, chaque jour, devient plus inquiétante. (...)

(...) Déjà le sang coule et les assassinats se multiplient. Il est bien intéressant d'employer de prompts remèdes pour arrêter les progrès du mal. Les municipalités dispersées ne correspondent plus avec nous. La confiance est anéantie. Les lois sont sans forces, sans vigueur, nous ne sommes plus lus, nous ne sommes plus entendus. Les patriotes fuient épouvantés, et laissent leurs concitoyens exposés aux séductions des scélérats (...)

(...) Nous pensons qu'il est urgent de rétablir les cantonnements de Bédée, Remillé, Saint-Méen, Gaël, Talensac, et Bréal, et que chacun de ces cantonnements ne peut être moindre de cent hommes. (...)

.../...

(...) Hier, dans l'après midi, une troupe de brigands armés se porta à Talensac, la maison commune fut enfoncée, les officiers municipaux s'enfuirent excepté un qui fut massacré. Telle est notre situation." (A.D.I.V. I 458)

Le 15 prairial, les administrateurs du district de Montfort, rapportant de nouveaux crimes de la part des Chouans, sur "...un particulier venant de Brest (...) sur la grande route dans la commune de Quédillac, entre Breons et Montauban " et "un citoyen de Montfort, (...) proche le château de Bédée ", déclarent :

" Les Chouans ont partout mis la terreur à l'ordre du jour, les municipalités ne se rassemblent plus, et nous ne trouvons personne qui veuille se charger de porter nos paquets ..."

(A.D.I.V. I 458)

La liste de ces crimes, pendant cette période, n'en finit pas. C'est ainsi que, dans la nuit du 17 au 18 prairial an 3, une troupe de 50 "cequins" s'en prend à un officier municipal de Gaël, le citoyen Muhel qui, seul, non seulement fait face à ses adversaires, mais les fait fuir; les Chouans ne s'attendant pas à une telle résistance de la part d'un homme isolé. Ils iront se venger sur une ferme un peu plus loin, où les occupants seront plus dociles.

Cet épisode nous montre les limites de la hardiesse de ces petites bandes, qui, toujours d'après les administrateurs du district, " n'ont plus aucun but politique, et qu'(elles) répandent le sang pour le seul plaisir de le répandre..."

(A.D.I.V. I 458)

Gaël, 18 prairial an III, 3 heures du matin.

Gaël a été attaquée cette nuit par une troupe de chouans (cf document suivant)
(...) Il est bon de vous instruire que nous avons ici, un ci-devant prêtre, nommé Marais, qui a été caché ou émigré, qui lève la tête d'une hauteur singulière, et qui prêche, dit-on en secret, le soulèvement général. Je ne suis pas sûr du fait, mais c'est un bruit public.
Les chouans m'ont laissé deux haches en bénéfice. Je vous écris seul parce que mes confrères se sont sauvés.

(A.D.I.V. L 458)

Gaël, 19 prairial an III

(...) Dans la nuit du 17 au 18 courant, environ vers onze heures cinquante coquins sont entrés dans ce bourg dans la ferme résolution de faire main basse sur tout et de faire de nouvelles victimes de leur fureur. Après leurs sentinelles postées, ils ont attaqué le citoyen Muhel, officier municipal, mais ils n'y ont pas trouvé leur compte. En effet ce citoyen, quoi que seul chez lui, s'est battu contre eux par ses fenêtres. Du premier coup, il a terrassé le commandant. De son deuxième, celui qui lui était le plus près. En un mot, son feu était vif et si bien combiné que ses assassins se sont sauvés en trainant leurs morts ou blessés. Le citoyen a essuyé à peu près trente coups de feu, mais heureusement, pas un ne l'a atteint. A la sortie du bourg, ces scélérats sont entrés dans une ferme pour y prendre les chevaux pour transporter leurs blessés à leur dépôt qui, suivant ce qu'ils ont dit n'est éloigné que d'une lieue. Nous présumons en conséquence que c'est toujours Grenidan, parce que ils sont venus de ce côté là.
Les voilà repoussés avec succès, mais nous sommes instruits par nos meutes qu'il se vantent de revenir avec plus grande force pour piller, dévaster et incendier nos propriétés. (...) Convoyer un prompt secours! Une compagnie distribuée entre Saint Méen et Gaël suffirait, mais pour mieux faire et dissiper tout attroupement, il faudrait de plus cent hommes à Mauron et cent à Merdrignac.
(...) Il est bon de vous observer que depuis Dinan jusqu'à Ploërmel, où il y a 14 lieues de distances et depuis Montfort jusqu'à Loudéac, où il y a 15 lieues, il n'y a pas de troupe ce qui laisse au chouans près de (...) 40 communes à battre en sûreté.

La maison commune de Gaël

(A.D.I.V. L458)

S'il est une partie du district plus menacée qu'une autre, de toutes " c'est le canton de Bécherel le plus travaillé"; mais il faut aussi y ajouter le canton de Romillé, où la situation est jugée suffisamment dangereuse pour que les officiers municipaux décident de partir, et d'aller se réfugier à Rennes, à la fin du mois de prairial.

3. - Une Propagande Contre-Révolutionnaire Active.

A côté de ces actions que l'on qualifiera de "directes", le parti de la Contre-Révolution opère également de manière plus secrète à travers des pratiques subversives, telle la multiplication des proclamations des chefs royalistes affichées sur les portes des édifices religieux . C'est ainsi que , au mois de messidor an 3 , circule, dans le sud du district (dans la région de Plélan), un long texte, écrit par le comte Joseph de Puisaye, appelant les campagnes à s'insurger contre le pouvoir usurpateur (cf. annexe).

Il semblerait, d'après les remarques de l'administration et d'après les faits, que cette proclamation ne laissa pas les gens du pays indifférents, et qu'elle eut très vite fait de se répandre dans toutes les campagnes.

Grâce, ou à cause de ce genre de proclamation, les Chouans trouvaient un appui supplémentaire (en plus de la force) dans leur recherche de nouvelles recrues. Effectivement, pendant cette période troublée, "l'embauchage" fut à l'ordre du jour. Si jamais cela ne suffisait pas, les Chouans promettaient monts et merveilles à ceux

Copie de la Proclamation de l'Inest comte de prussie

Lieutenant général des armées du Roy, comd^e en chef de l'armée catholique et
Rojale de Bretagne, autorisé par monseigneur comte d'Artois, lieutenant-général
du Royaume en vertu des pouvoirs à lui confiés par M^{te} le Roy de France.

français

est aucun dessein et desloy, est aucun dessein légitime, que nous ayons
des paroles de pain; que nous de la haine, de la méfiance, de la
désunion; que les dénominations odieuses de parti, ces signes de malice et de
désunion soient à jamais abolies. et nous
sans prévention, comme nous allons vous parler sans dessein et que
l'Europe nous entende et nous juge.

Il est vrai qu'un cri général d'indignation se soit fait entendre
dans tout le Royaume à l'égard de la faction parricide qui depuis cinq
ans à peine ténait vos mains: si est vrai que l'esprit de modération et de
justice dirige enfin ceux qui prétendent vous représenter: si cette modération
vous refuse aucun plan, et vous vous envenimez avec des haines de factions,
et un honneur de monarchie; pourquoi ceux de vous qui ont été
forés de fuir cette tyrannie, qu'on affecte de déplorer, ne s'ont-ils pas
rappelés à vous par leur famille et rétablis dans leur propriété? pourquoi
l'intéressant et auguste héritier de tant de Rois, le fils d'un monarque infortuné
qui en croyant se lier à l'amour de son peuple, se vit jetter entre des bras
de ses ennemis, n'est-il pas prolamé et repris sur des trônes de ses
environs de conseil et de tutelle, qui ont été désignés par la nation
et par les loys? pourquoi cette Religion S^{te} qui a fait le bonheur
et la consolation d'un peuple pendant six siècles, n'est-elle pas rétablie
dans toute la liberté de son culte, et dans la publique profession
des ministres? pourquoi, enfin, en proscrivant des ecclésiastiques qui ont
desolés la France, parait-on vouloir consacrer leur ouvrage,
et s'approprier le fruit de leur crime?

Et nous aussi, nous voulons de la paix, mais quelle est cette paix
que celui qui l'a signée n'a pas de pouvoir de garantir? quelle est
cette paix, dont l'adversité dépend du triomphe et de la prépondérance
d'une faction? n'avez-vous pas vu cette suspension royale

Detraction espérance, contre l'autorité en fait, du pouvoir pour se précipitent
à Schaffhauser; et les citoyens paisibles sachant à peine le nom de celui à qui il
devoit obéir, n'ont-ils pas été conduits au mort? L'indépendance, pour servir d'exemple
Les lois de la veilles? Et nous aussi nous voulons la modération et la justice, mais
certain plus avec des mots qu'on pourra se servir le peuple: Le sentiment de son malheur
à l'égard aujourd'hui, il n'est pas distingué de l'autre, et connaît de l'autre.
L'oppression des charlatanismes est grande, l'orgueil et l'avarice ont aussi les
nom de justice et de modération au bout. Lorsque l'orgueil d'un fonctionnaire,
et n'est-ce pas avec nous - trop souvent profane de justice, de justice, et d'humanité
que tous les impôts ont été trompés de parole et que des torrents de sang ont
innocent? La terre?

que ceux qui s'obstinent à exercer un pouvoir usurpé, nous prouvent cela
Néanmoins sous main de justice qu'ils sont de bonne foi: qu'ils nous prouvent
qu'ils restent dans les rangs de la sagesse qu'ils nous prouvent aujourd'hui à dire
La justice divine est l'âme de tout pour servir de fondement: il en est encore
saindoute. mais de grands services peuvent faire oublier de grands crimes; et de
hommes qui combattent pour la cause qui nous à nous - doivent abandonner
auprès de son malheur!

Et vous gouverneurs, officiers et soldats qui fatigués de la destruction de
L'oppression et du crime vous êtes refusés de l'exercice des devoirs de vos frères;
Non, qui par la communication récente qui se sont établis entre nous, avec l'effort
à nous connaître, finissez à notre parole, et venez prendre dans nos rangs
Les places qui vous sont offertes; Récompensez vous à nous, pour donner à la France
une amicale prospérité; soyez des sauveurs de votre pays; les libérateurs du jeune prince;
ni saura reconnaître vos services. il est bien de recevoir de la part de l'ouvrage de main
un drapeau qui à été rétabli dans ses droits! quels dévouements vos préoccupations ont-ils
leur de l'indépendance! des humiliations, de l'exil ou la mort? (Christophe)

Braves habitants de la vallée; vous, à l'admiration divine et de la gloire de la France
seulement est venu de recueillir les fruits de son travail héroïque, de son ombre glorieuse

Bonheur de deux de la droite jaquette et de la heros (Victor)
Guides et vos amis planent sur vos amis: héritiers et conjugués de leur
in (infamie), charité et profit, et tous vos intrépides (sans exception) d'ouvrage

guibant formentis et foudrils avec tant de son tonner. non ven
apportem des munitions (cum Republicain, charmes et tonnerre) et
qu'une grimpante protestante, (destruction), qui ~~est~~ se bon-jour
à une fiente admiration elevée foudre, veut son prodige.

Prenez fidel, qui n'ay honni elevée confiance, elle n'ay
la troupe, (genre salut), de gouvernement Britanque, (tirant), à
l'ordre elevée confiance et de vos matheus: il à accueilli vos demandes;
une armie toute française vient à secour vos efforts; et je ven apporte des
secours de tous genres que vous avez demandé. La majeste Britanque, (tirant),
foris de sejourner l'agression injuste elevée oppresseur. foris de faire
Respectu à la grimpante. rien à pas moins accueilli vos Combats et des
minutes elevée Religion persécution, elle des stand aujourd'hui à vos bras.
Voilà la seule raison digne d'êlre un ides ambition. et destruction, que vos
tirant ont suggéré à ces généraux minime; des officiers et des soldats français
qui comme vous elevés qu'aucun combattant pour leur éloy, amourent et
Même avons et brulé vos prisonniers avec même incendie combats à votre tête.

Non revenez pas repandre de sang; mais non ferons de respectu vos droits,
et non Repoussez la force par la force. si nos ennemis veulent sincerement
L'agrain, qu'ils se part de desolés vos sangs et qu'ils abandonnent vos fides.
Voulez-ils la guerre? non des stand de l'agrain à la France et
à l'Europe des main qu'ils aura l'agrain: ils affronteront ce que vous
courage d'honneur ambition à Bravoure venant, des foudre, et la mort,
pour la plus sainte et la plus just de l'agrain.

fait et signé Le comte Joseph de Guinay. /

Certifié conforme à l'original qui nous à été confié par
Le Commandant de la force armie à l'agrain auquel il à ^{été} remis
par un détachement de son armée for d'ordres qui de
arraché de lui la porte de l'agrain de l'agrain en des Champs.

L'aurait affiché hier

à l'agrain le 21 mesidor l'an 3^e de la République

Le Compair civil de l'agrain Fide et Britanque Schauer

Plélan; 21 messidor an III

Copie de la proclamation de Joseph comte de PUISAYE

Lieutenant général des armées du Roy, commandant en chef de l'armée catholique et royale, autorisé par Monseigneur comte d'Artois, lieutenant général du royaume en vertu des pouvoirs à lui confiés par Monsieur, regent de France.

Français,

c'est au nom de Dieu et du Roy, c'est au nom de vos princes légitimes que nous apportons des paroles de paix, que toutes les haines, tous les ressentiments, toutes les méfiances se taisent, que les dénonciations odieuses du parti, ces signes de ralliement des bourreaux de notre malheureuse patrie soient anéantis à jamais. Ecoutez nous sans prévention, comme nous allons vous parler sans déguisement et que l'Europe nous entende et nous juge.

S'il est vrai qu'un cri général d'indignation se soit fait entendre d'un bout du royaume à l'autre contre la faction parricide qui depuis cinq ans a causé tous vos maux, s'il est vrai que l'esprit de modération et de justice dirige enfin ceux qui prétendent vous représenter, si cette modération n'est pas le prétexte apparent du dessein caché de n'écarter ^{des} rivaux que pour régner à leur place et pour vous livrer encore aux déchirements des factions et aux horreurs de l'anarchie. Pourquoi ceux de vos concitoyens qui ont été forcés de fuir cette tyrannie, qu'on affecte de réprouver, ne sont-ils pas rappelés au sein de leur famille et rétablis dans leur propriété ? Pourquoi l'intéressant et auguste héritier de tant de rois, le fils du monarque infortuné qui en croyant se livrer à l'amour de son peuple s'est jeté entre les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé et replacé sur le trône de ses pères, environné des conseils et des tuteurs qui lui sont désignés par la nature et par la loi ? Pourquoi cette religion sainte qui a fait le bonheur et la consolation du peuple pendant des siècles, n'est-elle pas rétablie dans toute la liberté de son culte, et dans la même expression de ses intérêts ? Pourquoi les scélérats qui ont désolé la France, paraît-on vouloir conserver leur ouvrage et s'approprier le fruit de leurs crimes ?

Et nous aussi nous voulons la paix, mais quelle est cette paix que celui qui la signe n'a pas le pouvoir de garantir ? Quelle est cette paix dont la durée dépend du triomphe et de la puissance momentanée d'une faction ? N'avez-vous pas vu cette succession de tyrans éphémères s'entretuer au fait du pouvoir pour se précipiter à l'échafaud. Et ce citoyen paisible sachant à peine le nom de celui à qui il devait obéir, n'a-t-il pas été conduit à la mort le lendemain, pour avoir observé les lois de la veille ? Et nous aussi, nous voulons la modération, la justice, mais ce n'est plus avec des mots que l'on pourra séduire le peuple; le sentiment de son malheur l'éclaire aujourd'hui, il en sait distinguer les causes et connaître les auteurs. Le prestige du charlatanisme est passé. Robespierre et Marat avaient aussi les noms de justice et de modération à la bouche lorsqu'ils égorgeaient leurs concitoyens, et n'est ce pas aux noms trop souvent profanés de vertu, de justice et d'humanité que tous les imposteurs ont trompé le monde et que des torrents de sang ont inondé la terre ?

Que ceux qui s'obstinent à exercer un pouvoir usurpé nous prouvent en le remettant en des mains légitimes qu'ils sont de bonne foi ! Qu'ils nous prouvent qu'ils n'étaient pas les complices des scélérats qu'ils poursuivent aujourd'hui. Déjà la justice divine s'est servi d'eux pour punir les coupables, il en est encore sans doute, mais de grands services peuvent faire oublier de grands crimes. Et les hommes qui combattent pour la cause qui nous a armés doivent abandonner au ciel le soin de la vengeance.

Et vous généraux, officiers et soldats qui, fatigués d'être les instruments de l'oppression et du crime, vous êtes vous refusé de devenir les bourreaux de vos frères. Vous, qui, par les communications récentes qui se sont établies entre nous, avez appris à nous connaître, fiez-vous à notre parole, et venez prendre dans nos rang les places qui vous sont offertes. Réunissez vous à nous pour rendre à la France son ancienne prospérité ! Soyez les sauveurs de votre pays les libérateurs du jeune prince qui saura reconnaître vos services ! Il est beau de recevoir le prix du courage des mains d'un roy qu'on a rétabli dans ses droits ! Quelle récompense vos prédécesseurs ont-ils reçue de leurs tyrans ? Des humilia-

tiens , l'exil ou la mort ! Choisissez !

Brâves habitants de la Vendée, vous, l'admiration du monde et la gloire de la France, le moment est venu de recueillir les fruits de ces travaux héroï- que, les ombres glorieuses de Bonchamps, de Lescure, de La Rochejaquelein, et de tant de heros (scélérats) vos guides et vos amis planent sur vos armées: héri- tiers et compagnon de leur gloire (infâme), Charette et Stofflet, et tous vos intrépides chefs acheveront l'ouvrage qu'ils ont commencé et conduit avec tant de constance. Nous vous apportons des munitions (aux républicains) des armes et tous les secours qu'une puissance protectrice (destructrice) qui ne borne pas à une stérile admiration de vôtre courage, veut vous prodiguer:

Bretons fidèles, qui m'avez honoré de vôtre confiance, elle n'a pas été trompée (pour les scélérats) le gouvernement britannique (tyrannique) a été tou- ché de vôtre confince et de vos malheurs: il a accueilli vos demandes, une armée toute française vient seconder vos efforts. Et je vous apporte les secours de tous genres que vous avez demandé. Sa majesté britannique (tyrannique) forcée de re- pousser l'agression injuste de nos oppresseurs, forcée de faire respecter sa puissance, n'en a pas moins recueilli vos concitoyens et les ministres de vôtre religion persécutée, elle les rend aujourd'hui à vos vœux. Voilà la seule répon- se digne d'elle, aux idées ambitieuses et destructrices, que vos tyrans ont sup- posé à ces généreux ministres; des officiers et des soldats français qui comme vous depuis ~~quatre~~ quatre combattirent pour le roy, accourent se réunir à vous et bientôt, vos princes eux mêmes viendront combattre à vôtre ~~tête~~ tête.

Nous ne venons pas répandre le sang, mais nous ferons respecter vos droits, et nous repousserons la force par la force. Si nos ennemis veulent sin- cèrement la paix, qu'ils cessent de désoler vos campagnes et qu'ils ~~abandonnent~~ abandonnent vos cités.

Veulent-ils la guerre? Nous les rendons responsables à la France et à l'Europe des maux qu'elle aura causés. Ils approuveront ce qui fait le courage d'hommes accoutumés à braver la vexation, les supplices et la mort pour la plus sainte et la plus juste des causes.

Fait et signé : le comte Joseph de Puisaye

Signé: Jehanne

N.B.: Les petits commentaires entre parenthèses sont dus à la verve, d'inspira- tion républicaine, du citoyen Jehanne, commissaire civil du département d'Ille et Vilaine à Plélan; il précise que cette proclamation avait été arrachée de sur la porte de l' église de Guer, là où les chouans l'avait placardée. C'est également lui qui a souligné les noms des divers chefs vendéens et chouans, ainsi que certains passages du texte qui lui avaient parus intéressants à être mis en évidence.

(A.D.I.V I 458)

qui décideraient de prendre les armes à leur côté , comme en témoigne un tambour de la 4^e compagnie du 8^e bataillon formation d'Orléans qui déclare :

" Moi, soussigné tambour de la 4^e compagnie du 8^e bataillon formation d'Orléans, déclare qu'hier 9 du courant (prairial), allant de Montaubant à Montfort et faisant halte à Bédée, j'y ai trouvé un homme dont j'ignore le nom, mais jugé suspect par différentes personnes de Montauban qui le connaissent pour tel et embaucheur pour les Chouans, m'ayant sollicité à Montauban, il y a trois semaines, pour entrer avec les chouans, me promettant cent écus d'engagement et m'assurant que j'y serai en ne peut mieux."

(A.D.I.V. L 458)

Une lettre, écrite par un "commissaire civil du département nommé aux fins d'arrêter des représentants du peuple près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg et départements environnants" de passage dans la région de Plélan le 12 prairial an 3, met en évidence deux types de propagandes contre-révolutionnaires, et, par la même occasion, deux types d'insurgés : les Chouans proprement dits, mus par une idéologie, par une cause qui est ce qu'elle est, mais qui sont de "bonne foi", qui se distinguent des "brigands" qui, eux, se battent pour le profit, le plaisir de tuer, et qui se servent des arguments des "vrais" Chouans pour s'attirer les faveurs des campagnes.

" Je suis arrivé dimanche dernier, 12 prairial à Plélan, aussitôt, j'ai été informé des intentions et projets des insurgés Chouans et brigands, car il est encore vrai de dire qu'il faut les distinguer sous ces deux désignations dans nos campagnes.

Les paysans Chouans, parcequ'ils voulaient des prêtres et l'exercice de leur culte, sont tous rentrés de bonne foi

.../...

dès qu'ils ont vu que leurs prêtres étaient libres et exerçaient leurs fonctions. La sécurité de leurs parents sous le coup de la première réquisition les a rassuré. Mais, des gens perfides, et sous des masques différents, ne cessent de les agiter et leur faire naître des craintes. Enfin, depuis l'arrestation des scélérats Cormatin et sa clique, l'affaire de Cicé, on a persuadé ces gens que c'était de la part des républicains une violation de tous les principes et du droit des gens, que l'on a imaginé des trahisons pour avoir lieu de rompre la paix et assassiner les paysans et les prêtres. Nous savons des habitants des campagnes que, non seulement les chefs de Chouans leur disent que c'est un assassinat de notre part, mais que des patriotes leur disent que ce sont les assassinats du Roy de Robespierre et de tous les bons représentants qui veulent régner et ruiner la France. Vous vous doutez bien, citoyens, quels sont ces bons patriotes et quelles sont même leurs vues.

Une vérité cruelle, mais qui ne vous étonnera pas, c'est que dans les campagnes, les buveurs de sang, les plats valets de la tyrannie, les fusilleurs, des canes et rossignols, et autres de la bande, ont, en quelque sorte, fait leur paix avec les Chouans et brigands. Nous savons qu'ils boivent et mangent ensemble et qu'ils complètent pour sacrifices ...

... Je me suis attaché à rassurer le peuple, à le tranquilliser sur l'exercice de son culte (...) J'ai été chercher avec eux leurs prêtres, j'ai rassuré ces derniers de la tranquillité, en se comportant avec bonne foi et se soumettant aux lois, et aux proclamations des représentants. J'en ai rencontré qui, devant nous, ont prêché leurs frères dans de bonnes intentions qui même les ont menacé de les quitter s'ils ne restaient pas tranquilles. Je me

.../...

suis encore empréssé de faire rendre justice à ceux des citoyens qui m'ont parlé des plaintes contre les municipalités et juges de paix, et ne puis vous dissimuler qu'il y a une infinité de ces fonctionnaires très dangereux, et dans plusieurs genres ..."⁽⁺⁾

Ainsi, la dernière phrase le montre très clairement, le danger ne vient pas uniquement de la propagande pure et simple des Chouans, ou des " brigands " , mais aussi des agents même de la République, soit des maires et des officiers municipaux, ainsi que des juges de paix. Ces fonctionnaires véreux, sont-ils des républicains de la première heure déçus par les mesures prises par les hommes politiques parisiens, ou bien ont-ils été chargés de leurs fonctions municipales ,etc... par des électeurs conscients de leurs tendances contre-révolutionnaires ? La question reste posée. Toujours est-il que c'est en noyant ainsi l'administration républicaine, en agissant en son nom (de préférence mal), que la Contre-Révolution marquera le plus grand nombre de points en sa faveur, et qu'elle parviendra à discréditer le régime nouvellement en place, préparant ainsi la future victoire électoral de l'an 5, servant de relais à l'action armée, assurée par les Chouans, quand celle-ci se trouvent mise en échec comme lors du désastre de Quiberon.

(+) : A.D.I.V. I 458

B. - LES CONSEQUENCES IMMEDIATES DU DESASTRE DE QUIBERON
DANS LE DISTRICT DE MONTFORT-SUR-MEU.

(messidor an 3 - fructidor an 3)

1. - Le District de Montfort à la veille de l'échec du
Débarquement de Quiberon.

Le mois de messidor an 3 ne se distingue pas vraiment du mois de prairial qui l'a précédé en ce qui concerne la situation des patriotes, celle-ci étant toujours très préoccupante.

La "terreur blanche" s'exerce toujours sur eux, et même, là est le changement par rapport au mois précédent, celle-ci s'est incroyablement accentuée. Effectivement, à cette époque, les attaques de la part des contre-révolutionnaires contre les patriotes se multiplient, et contrairement à ce qu'elles étaient jusqu'alors, celles-ci font preuve d'une étonnante hardiesse et d'une efficacité peu commune.

Est-ce la conséquence directe de l'appel à l'insurrection du comte de Puisaye qui avait circulé le mois précédent dans le district ? Les événements semblent, en tout cas, se précipiter à partir de la diffusion de cette proclamation.

Et effectivement, pendant cette période, les communes situées le long de la route de Rennes à Brest (Pleumeleuc, Bédée,...), et celles proches des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, très travaillées par les Ghouans (Montauban, Quédillac, Plélan, Paimpont, Saint-Méen,...), sont sans cesse harcelées par les rebelles qui, chaque jour ou presque, ajoutent à leur actif, soit une attaque du courrier de la poste, soit une visite nocturne chez un patriote

qu'ils désarment, soit des meurtres et des assassinats, et enfin des bourgs "assiégés", voire des villes (cf. Saint-Méen).

C'est ainsi que, une fois encore, la malle de la poste fut attaquée sur la route de Brest, entre Montauban et Quédillac, tandis que, dans la région de Plélan, et de Paimpont, les Chouans désarmaient les patriotes et "cherchaient à y former des rassemblements" (dans les communes limitrophes des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan dont celle de Beauvais, située dans la forêt de Paimpont).

Le 19 messidor an 3, la municipalité de Paimpont écrivait au directoire du district :

"Citoyens, la commune de Paimpont (...) se voit aujourd'hui privée de toutes ressources, ruinée de tout soutien, livrée à la fureur des Chouans (...) Toutes les réclamations de forces armées et les démarches ont été jusqu'à ce jour inutiles. Réduits à nos propres forces (...) nous avons invité nos concitoyens à se réunir en corps de gardes pour opposer une masse imposante aux entreprises de nos ennemis. Deux sections ont seulement différé à notre invitation. (...) Assemblés depuis quatre jours pour aviser au moyen de sauver notre commune entourée de loups rugissants, nous ne trouvons qu'une porte de salut, c'est de demander et d'avoir au plus vite un cantonnement de cent hommes, et ce nombre est d'autant plus nécessaire que nous sommes enclavés dans une forêt qui par son immensité présente une retraite assurée à une armée de Chouans (...)

Hâtez-vous, l'ennemi nous cerne. Déjà, plusieurs de nos concitoyens ont été arrêtés sur cette commune et forcés de se dire habitant d'une commune circonvoisine pour échapper à la mort. Nous n'osons plus

quitter nos habitations, où même nous courons à tout moment les risques de tomber sous le feu assassin. Les poignards sont levés, notre mort est certaine. Encore deux jours, le secours ne sera plus nécessaire, et les malheureux habitants de Paimpont auront péri, victimes de leur amour pour la patrie." (A.D.I.V. I 458)

Quelques jours plus tôt, le 10 messidor, les Chouans attaquaient un convoi de sacs de farine près de la Chapelle-Chaussée :

"Vers le 10, onze heures du matin de ce jour, un convoi de 3 ou 4 charretés, sous l'escorte de 69 hommes, a été arrêté entre la Chapelle-Chaussée et Langoët par les Chouans. Embusqués des deux côtés du grand chemin, les Chouans ont fait les premiers feux. Plusieurs républicains ont été tués, et les autres mis en déroute. Il n'en est rentré jusqu'à ce moment que 37."

(A.D.I.V. I 458)

Mais, l'action la plus spectaculaire réalisée par les insurgés se déroula le 26 messidor an 3, alors que la tragédie de Quiberon n'était pas encore arrivée à son terme, et que les rebelles étaient encore pleins d'espoir. C'est à Saint-Méen que cette action eut lieu. La voici, telle que le maire et les officiers municipaux de la ville la rapportèrent aux administrateurs de l'administration centrale du département le lendemain de l'attaque :

"Hier, 26 du présent, entre cinq à six heures du matin, après la garde descendue, Saint-Méen fut cernée par un grand nombre de Chouans que, sur les différents rapports qui nous ont été faits et qui sont tous concordants, nous estimons être de 1000 à 1200 hommes. Ils établirent des postes nombreux par les quatre grandes routes qui par ici aboutissent, d'autres pour garder toutes les issues et des pelotons à peu de distances les uns des autres, de fait que le lieu se trouve entièrement bloqué.

.../...

Il entra dans l'intérieur, environ cent cinquante hommes, une partie se porta au corps de garde, força la caisse d'armes, et s'empara des armes, une autre se porta à l'autel de la patrie, et abatti les trois arbres de la Liberté qui y étaient plantés.

Differentes patrouilles entrèrent chez différents particuliers et se saisirent de leurs armes. Une d'elles se saisit de la personne du citoyen Dessen et une de celle du citoyen Fauchet fils (ce dernier étant acquéreur de biens nationaux de première origine et de seconde origine). Le détachement de l'intérieur donna par deux coups de fusils, le signal de ralliement et (...) conduisant nos deux concitoyens, nous les suivimes, et après différentes instances et différentes réclamations les plus pressantes, nous obtinrent à la distance de quatre à cinq cents pas de notre lieu, leur relaxation (...)

(...) Après le départ de l'ennemi, (...) environ les cinq heures et demie, le maire reçut une lettre du chef des cantonnements des Chouans qui avaient investi Saint-Méen par laquelle, sous les menaces les plus graves, il prévenait que, si ceux qui n'avaient pas désarmé, ne venaient pas déposer leurs armes à un lieu qui est indiqué, distant d'environ une lieue, il tomberait sur l'endroit avec toutes ses forces et qu'il punirait sévèrement cette désobéissance.

La commune fut convoquée et assemblée sur le champ (...), il fut arrêté qu'on se replierait sur le champ sur Montfort. On partit à sept heures du soir, on est arrivés à onze (...)"

Cette attaque, est une des rares manifestations d'envergure que nous pouvons recenser pendant toute la période étudiée dans le district de Montfort-sur-Meu. Celle-ci fait appel, en effet, à un grand nombre d'hommes, et met en évidence une certaine organisation, une tactique militaire qui jusqu'alors semblait avoir fait défaut. On peut également relever que les personnes prises en otages semblent avoir été choisies soigneusement par les Chouans, du moins pour l'une d'entre elles, le citoyen Fauchet qui possédait plusieurs lots de biens nationaux.

La troupe arrivée en renfort "fouilla les lieux environnants Saint-Méen et ne pu découvrir l'endroit où les rebelles s'étaient retirés après l'expédition."

Ces renforts ne pouvant rester sur place, les administrateurs du district décidèrent de faire "désarmer les habitants qui n'étaient pas en état de défendre leurs armes qui deviendraient la proie des rebelles."

Un simple constat permet d'expliquer comment cette situation a pu ainsi s'installer dans le district : c'est la faiblesse des forces républicaines présentes dans le district, et cela, les administrateurs du district, conscients de ce problème, dénonçaient déjà le 10 prairial précédent cette insuffisance de troupes.

"Nous vous envoyons l'état des forces cantonnées dans le district, vous verrez que ces forces sont faibles relativement à notre situation qui chaque jour devient plus inquiétante (...)"

C'est ainsi que l'on sait qu'il y avait à Montfort, 266 soldats de la République; qu'il y en avait à Montauban, 79 ainsi qu'à Plélan; à Bécherel, 50 ; à Bédée, 80 ; auxquels s'ajoutaient 27 gardes territoriales et 12 gendarmes. (+)

Ce qui nous donne un total de 593 soldats expérimentés, ce qui, évidemment, paraît ridicule face à une multitude de rebelles. Si bien qu'il était hors de question pour les patriotes de pratiquer une politique offensive, mais que, au contraire, ils étaient contraints de rester sur la défensive, ne pouvant espérer que repousser les assauts de leur ennemi, dans le meilleur des cas, et au pire, pouvoir s'assurer une retraite rapide, dans la grande ville la plus proche.

La situation du district donc, à la veille de la tragédie de Quiberon, était pour le moins très préoccupante pour les patriotes, et rien, à cet instant, ne pouvait laisser espérer une amélioration en leur faveur. Ce n'est qu'à la suite d'un désastre de l'ampleur de celui qui survint à Quiberon, et qui porta un rude coup au moral des troupes de la Contre-Révolution, que les patriotes relevèrent la tête, et que la Chouannerie connue dans le district de Montfort un léger, mais réel temps d'arrêt.

(+): A. D. I. V. I 458

2. - Le Coup d'Arrêt de la Chouannerie dans le District de Montfort.

Le désastre de Quiberon qui eut lieu du 25 juin 1795, date du premier débarquement des émigrés et de leur armée, "au 21 juillet, date où les vaincus qui n'ont pu rembarquer deviennent prisonniers de la Convention, prennent la route d'Auray... et de la mort", est donc la cause directe de ce brusque coup d'arrêt que connaît la Chouannerie dans le district de Montfort, pendant près de deux mois, où celle-ci ne fera (presque) plus parler d'elle.

Première constatation; les administrateurs du district, et en particulier ceux de Plélan, étaient étonnamment tenus au courant, et de façon précise, de tout ce qui se passait dans la presqu'île de Quiberon, au moment du débarquement, comme en témoigne une lettre du commissaire Jehanne, alors en place à Plélan, stupéfiante de part le nombre de détails qu'elle renferme :

"... la canonade a été très vive à Quiberon, le 22 (messidor) depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir, et a recommencé le 23 à cinq heures du matin et on l'a entendu jusqu'après de deux heures de l'après-midi. On l'entendait encore d'ici hier à six heures. Suivant les rapports nous faits par le (...) du district de Ploërmel arrivé de Vannes hier, nous avons fait boire dans la grande tasse à une grande quantité d'émigrés et de (...), les tirailleurs belges descendent par jour une vingtaine de marins anglais; ils ne peuvent monter leur cordage qu'ils ne soient descendus

aussitôt. Ces braves soldats se cachent dans la vase et derrière les rochers de manière à ce que plus de deux à trois cents coups de canons tirés sur eux n'en ont encore pu atteindre aucun.

Si le projet du général a pu s'effectuer, on doit, hier ou aujourd'hui avoir assaut et terminer l'affaire. Déjà, les brigands ont fait rembarquer leurs femmes et enfants. Les représentants Tallien et Blad sont bien décidés à ne point faire de prisonniers dans cette affaire, et à ne connaître aucun traité ni proposition. "

(A.D.I.V. I 458)

Il est donc à peu près certain que, si les patriotes étaient à ce point au fait de ce qui se passait à Quiberon, les Chouans restés sur le territoire (et la population, en général), étaient, eux aussi, au courant du déroulement des opérations, et de la situation désespérée dans laquelle se trouvaient leurs alliés.

C'est sûrement ce qui explique le fait que les insurgés stopperent toute action offensive contre les intérêts républicains presque simultanément avec l'annonce de la tragédie finale à Quiberon : Ils connaissaient déjà l'issue fatale de cette expédition grâce aux informations qui leurs parvenaient chaque jour, ou presque, directement du front.

Ainsi, le district de Montfort aurait pu savourer pendant près de deux mois les joies d'une paix retrouvée. Mais, malheureusement, ces quelques semaines où les Chouans déposèrent les armes ne furent pas ce qu'elles auraient dû être, elles furent en fait l'occasion pour les républicains de se venger des sévices, à eux infligés par

L 458 .Correspondance de l'administration centrale du departement d'Ille et Vilaine avec l'administration du district de Montfort. (1793- AnVIII)

I) Administration de Plélan

Plélan, le 25 Messidor l'an 3 de la république.

Jehanne, commissaire civil du département d'Ille et Vilaine

au citoyen administrateur du département.

(...) les Chouans font des enlèvements de bestiaux de tous côtés, mais j'espère qu'ils se rendront pas à leur destination, des mesures sont prises pour empêcher aucune communication des brigands de l'intérieur avec ceux bloqués à Quiberon. la rupture des ponts était une mesure générale prise par les brigands, ils en ont rompu plusieurs sur les différentes routes avoisinant le Morbihan et beaucoup sur celles du département; mais ils ont, vu que cela manque à un bout, tenté d'arriver de tous côtés, artilleries et munitions. Les brigands ont attaqué plusieurs convois sur la route de Landujan, Dinan, Merdrignac, ils en ont été pour leurs frais, et quelques douzaine d'eux, étendus sur les routes. Vous avez peut-être su qu'une bande de ces assassins commandée par une femme avait attaqué un convoi d'artillerie, le commandant Fernelle a été tué et beaucoup de ses soldats, des grenadiers, se sont battus avec un courage extraordinaire. Ils étaient en petit nombre, mais leur valeur a suppléé au tout et on fait place. (...) Le combat a eu lieu à quelques lieues de Dinan, un autre combat à côté de Merdrignac a été aussi heureux, de sorte que tous les convois sont arrivés à Josselin, Pontivy et Floërmel sans aucun dommage. Nous avons perdu cinq à six hommes. La canonnade a été très vive à Quiberon. Le 22, depuis deux heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir, et a recommencé le 23 à cinq heures du matin et on l'a entendue jusqu'après deux heures de l'après midi. On l'entendait encore d'ici hier à six heures. Suivant les rapports nous fait par le (...) du district de Floërmel arrivé de Vannes hier, nous avons fait boire dans la grande tasse à une grande quantité d'émigrés et de (...); les tirailleurs belges descendent par jour une vingtaine de marin anglais, ils ne peuvent monter leurs cordages qu'ils ne soient descendus aussitôt. Ces braves soldats se cachent dans la vase et derrière les roches de manière à ce que plus de deux à trois cents coups de canon tirés sur eux n'en ont encore pu atteindre aucun. Si le projet du général a pu s'effectuer, on doit hier ou aujourd'hui avoir assaut et terminer l'affaire. Déjà, les brigands ont fait rembarquer leurs femmes et enfants, les représentants Talien et Blade sont bien décidés à ne point faire de prisonniers dans cette affaire, et à ne connaître aucun traité ni proposition. D'après les ordres du général Crieg, la colonne mobile du 8^e bataillon d'Orléans doit revenir dans ce district, nous irons tâcher d'enlever des armes qui doivent être en dépôt dans quelques communes du district de Redon et tâcher de suspendre des postes que des brigands doivent y avoir. Nos campagnes, sont sur toutes ces routes, dans une consternation effrayante presque tous les habitants fuient les grandes routes et abandonnent leurs champs, et sont pillés et massacrés à tout moment. J'écris à ce sujet au Gal Crieg, mais j'ai la douleur de voir que les chefs même ne peuvent avoir aucun pouvoir sur beaucoup de soldats. On entend ces derniers menacer de tout brûler et assassiner (...)

les Chouans, sur les populations locales, assimilées, toutes sans distinction aucune, comme complices des rebelles.

3. - Abus et Violences des Armées de la République.

(thermidor-fructidor an 3)

Effectivement, les troupes républicaines, et celles plus particulièrement revenant de la presqu'île de Quiberon, coiffées des lauriers de la victoire (plus ou moins glorieuse) récemment acquise sur l'ennemi, se livrèrent à une action dévastatrice, sans pitié, sans distinction entre Chouans et paysans, sur les différentes communes qu'elles traversèrent, situées sur la route Ploërmel-Rennes (Plélan, et ses environs). Celles-ci, pillant et massacrant tout ceux qui se trouvaient sur leur chemin susceptibles, à leurs yeux, d'avoir joué un rôle dans la révolte, et se livrant à un vrai trafic plus que douteux en revendant dans les communes où elles stationnaient les produits de leurs rapines, jettèrent le discrédit sur le régime républicain dans des campagnes, où, déjà, il était très mal accepté.

C'est grâce à ce type d'actions condamnables que les Chouans réussissaient à convaincre les indécis de rejoindre leurs rangs :

" Plélan, 19 thermidor an 3. Le commissaire civil aux citoyens administrateurs du département.

Je vous écrirais tous les jours, que tous les jours je n'aurais que des atrocités à vous annoncer de la part des militaires. Il n'est point d'exemple des brigandages qu'ils commettent dans toutes les campagnes, on reculerait aux annales des siècles les plus barbares qu'on ne trouverait rien qui enrichit sur ce que ces prétendus défenseurs de la République exercent sur leurs compatriotes.

.../...

Ce n'est point la guerre aux brigands qu'ils font, c'est l'envie du butin, c'est la guerre aux vertus, aux propriétés et à tous les humains, car indistinctement, les aristocrates, hommes paisibles, excellents patriotes sont pillés, violés, mutilés et souvent tués, Enfin, sont plutôt victimes de ces soldats que les brigands qu'ils prétendent combattre. Tout est Chouan . aux yeux de ces monstres parceque tout homme. à quelques nippes, assignats, numéraires, baux, cidre, vin et viande à piller. Il est outrageant pour de vrais républicains de voir que depuis Lorient à Rennes, les soldats vendent les nippes qu'ils volent et dans les villes et dans les campagnes. Le sac est-il vide, il le remplissent au premier endroit pour le revendre dans un autre. Les marchés, les lieux de leur logement, ce sont des boutiques d'effets des malheureux qu'ils ont pillés. L'habitant des campagnes voit avec douleur les haras de leurs semblables étalés en vente, il sait qu'à quelques lieues plus loin les siennes seront également vendues. Trouvent-ils des particuliers qui portent des denrées aux marchés, on les leurs vole.

Enfin, toute la route est dans un état à faire trembler. On ne peut plus rien se procurer, les volailles, les bestiaux sont égorgés, le lard, la viande au crochet, pain, galettes, tout est pris. Le cultivateur rentrant avec ses ouvriers chez lui, trouve sa femme, ses enfants mutilés de coups et plus de pain pour son repas.

Voilà, citoyens, le tableau frappant que nous voyons tous les jours sous nos yeux. Le peuple fatigué de ces horreurs, ne voit plus qu'avec frémissement les soldats et croit que tout ce qui se dit républicain est son assassin. Nous entendons à tous moments les gens des campagnes et habitants des chefs lieux nous dirent qu'ils aiment autant servir d'une manière que de l'autre qu'ils ne peuvent plus tenir à tout ce qu'ils souffrent. Il faut vous le dire, citoyens

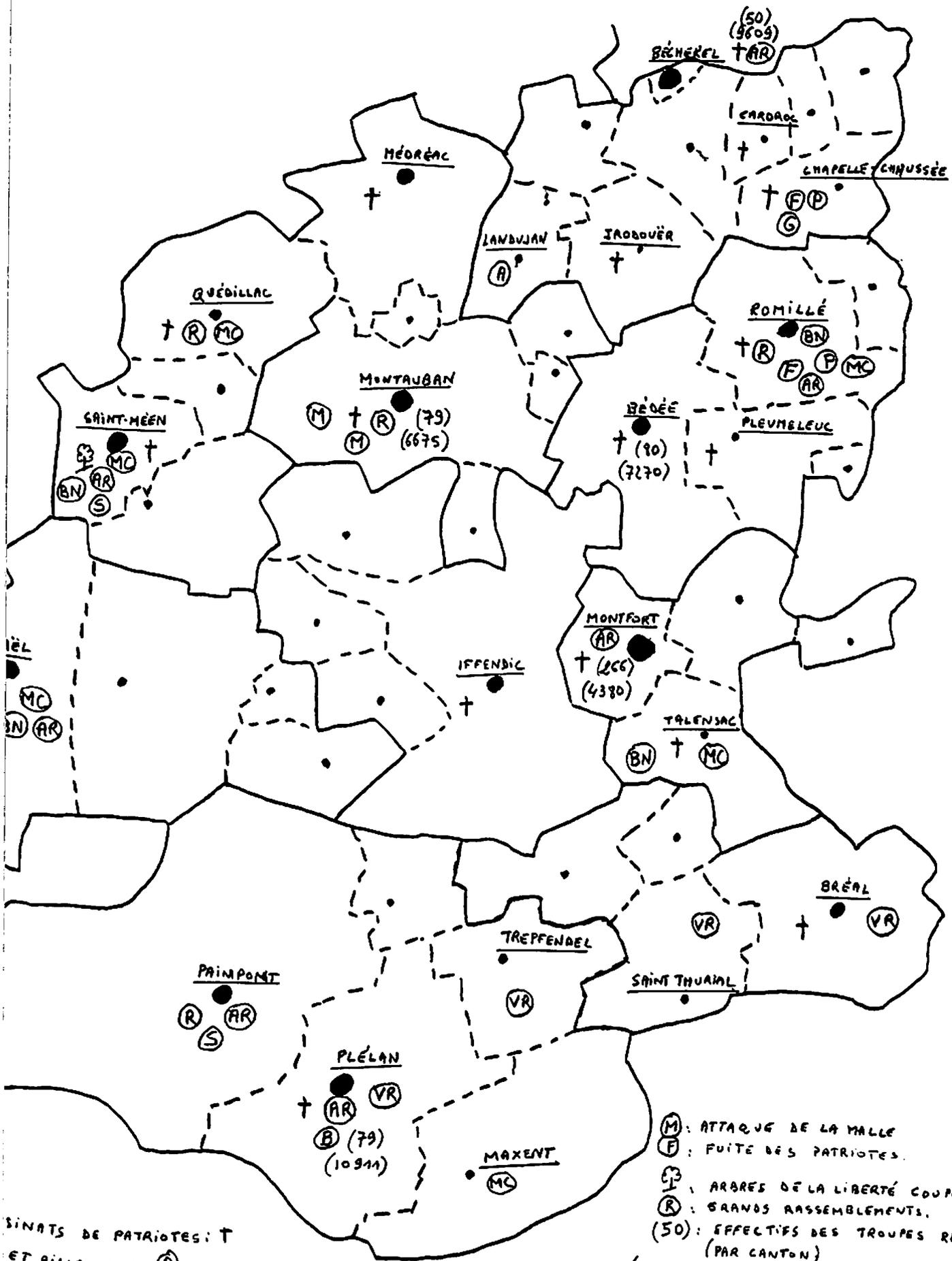
.../...

administrateurs, les patriotes les plus décidés sont consternés et au désespoir parcequ'eux même sont entre deux feux, assassinés et pillés par les brigands, insultés, volés et mutilés par les soldats. Les chefs militaires, les autorités constituées, rien ne peut en imposer, ni résister à l'insolence et à l'insubordination des troupes. Sans cesse des menaces, des propos, même trop heureux lorsqu'ils s'en tiennent là (...)"

(A.D.I.V. I 458)

Toutes ces brimades, tout ces excès commis par les troupes de la République eurent donc des conséquences graves sur l'opinion publique dans le district, discréditant le régime républicain, mais surtout annihilant les efforts produits par le général Hoche dans sa tentative de pacification. Celui-ci, en effet, marqué par le massacre qu'il se reprochait d'avoir couvert à Quiberon (720 prisonniers fusillés), ne songea qu'à la réconciliation et multipliait les déclarations pacifiques. Mais les beaux discours ne peuvent effacer les horreurs commises journellement par la troupes, tant et si bien que, le choc psychologique de la défaite passée, les Chouans reprennent leurs armes, laissées de côté pendant près de deux mois, et la guérilla (vendémiaire an 4).

BILAN DES TROUBLES DE L'AN III DANS LE DISTRICT
DE MONTFORT
(MAI - AOUT 1795)



SINATS DE PATRIOTES: †

ET PILLAGES: P

QUES PAR LES CHOUANS DE BIENS NATIONAUX

ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX: BN

QUES DES CHOUANS DE MAISON COMMUNE

ES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION: MC

DE COMMUNE PAR LES CHOUANS: S

UE DE CONVOI DE GRAINS: G

DE "BESTIAUX": B

(M): ATTAQUE DE LA HALLE

(F): FUITE DES PATRIOTES.

(P): ARBRES DE LA LIBERTÉ COUPÉS.

(R): GRANDS RASSEMBLEMENTS.

(50): EFFECTIFS DES TROUPES RÉPUBLICAINES. (PAR CANTON)

(4523): POPULATION TOTALE DES CANTONS. (AN II)

(AR): APPEL DE RENFORTS.

(VR): VIOLENCES RÉPUBLICAINES.

C. - L'AN 4 : LA CHOUANNERIE RETROUVE UN NOUVEAU SOUFFLE
DANS LE DISTRICT DE MONTFORT-SUR-MEU.

(vendemiaire an 4 - prairial an 4)

Le choc psychologique du désastre de Quiberon passé, soit un peu moins de deux mois après la tragédie, dès la fin du mois de fructidor an 3, les contre-révolutionnaires relevèrent la tête et reprennèrent de plus belle leur action, sous forme de coup de mains plus ou moins audacieux. Ceux-ci ne cessèrent plus de harceler sans aucun répit, jusqu'au mois de prairial an 4, les soldats républicains et les patriotes.

1. - De vendemiaire an 4 à prairial an 4 :

La Centre-Révolution marque des points et se montre plus active que jamais

La série débuta dès le 23 fructidor an 3, jour où un soldat républicain, originaire du Galvados (de Pont-l'Evêque), tailleur de son métier, est sauvagement assassiné par "quatre Chouans armés de fusils à deux coups " près de Montauban.

A partir de cette date, ce n'est plus qu'une succession de coups de mains qui se soldent souvent par mort d'homme.

Mais, si ces actes sont dans la plupart des cas le fait de petits groupes isolés qui ne rassemblent qu'une poignée d'hommes, il est par contre certains qu'à la même époque des groupes beaucoup plus importants sillonnent le district, en particulier dans les communes proches du département des Côtes-du-Nord, à Médréac, Gaël, Landujan, de vendemiaire à nivose an 4, ainsi qu'à Irodouër.

Ces groupes "embauchent", sans relâche, tous les paysans qu'ils rencontrent pendant leurs longues marches, ou qu'ils sont allés chercher dans les hameaux.

a) L'automne 1795 : l'attaque de Romillé (vendémiaire)
et grands rassemblements près de Médréac (frimaire).

Au mois de vendémiaire, aux environ du 15, le cantonnement de Romillé est attaqué par les Chouans. Il n'y a cependant pas de textes rapportant cette action dans le détail, elle est seulement mentionnée par les administrateurs du district, et le commandant de l'arrondissement de Montfort dans un rapport sur les résultats de ses poursuites après les agresseurs qui se soldent par l'arrestation d'une femme soupçonnée de complicité avec les Chouans :

"Montfort, 16 vendémiaire an 4.

Le commandant de l'arrondissement de Montfort étant à la poursuite des Chouans qui avaient attaqué le cantonnement de Romillé, se trouvant sur la commune d'Irodouër district de Montfort, département d'Ille et Vilaine, au village de Bois Beau, dans la dite commune, a arrêté julienne Georgeault fille de louis et françoise Cauret, pour m'avoir été dénoncée par plusieurs personnes pour servir à la correspondance des Chouans, notamment avec le nommé Coibouc chef de Chouans, et d'avoir été plusieurs fois à Rennes pour eux et de leur avoir procuré de la poudre à canons. Tous ces faits m'ont été dénonçés premièrement par jean Denieul chouan, maintenant dans les prisons de Rennes (...) deuxièmement par le nommé "la Joie" déserteur rendu à Montfort (...) troisièmement par le nommé Priou, volontaire 2^e compagnie du 8^e bataillon d'Orléans.

Le commandant de l'arrondissement de Montfort."

(A.D.I.V. L 2586 dossier n° 505)

Ce texte, d'après les accusations portées contre la femme Georgeault, si celles-ci sont réelles, révèle dans le parti des Contre-Révolutionnaire une organisation efficace et apparemment rodée, en ce qui concerne le ravitaillement en poudre et la correspondance entre les divers groupes d'insurgés, n'hésitant pas à faire appel aux femmes pour ce genre d'opération, ni à aller se ravitailler en poudre directement à Rennes, ville symbole de la Révolution en Bretagne.

Au mois de frimaire, il faut également signaler un rassemblement d'environ 250 Chouans, composé des paysans des communes de Pleumeleuc et d'Irodouër et qui eut pour point de ralliement la commune de Guitté dans le département des Côtes-du-Nord, commune voisine de celle de Médréac. Ce rassemblement avait pour chef le nommé Coibouc, ou Bouabouc, ainsi que Picot de Limoëlant, noble propriétaire d'une métairie à Médréac, et surnommé "tappe à mort", et un individu surnommé "Pied Fort" qui avait le grade de général. Le capitaine s'appelait Thomas Guilloux de la Chasse en Irodouër. Cette bande aurait écumé le nord du district à cette époque, naviguant entre les deux départements, et se révélant imprenable de par cette stupéfiante capacité à se déplacer qu'elle possédait grâce à son effectif relativement réduit.

L'insécurité est telle dans le district que plus personne chez les patriotes n'ose accepter quelque charge que se soit dans l'administration municipale, en particulier à Bédée, Gaël, Talensac, et Paimpont...

Un rapport relatif aux élections des assemblées primaires et communales du canton de Montfort, daté du 6 frimaire an 4, révèle :

" La municipalité de Talensac (...) déclare n'avoir pas pu parvenir à former son assemblée communale. Nous n'avons aucune connaissance des opérations de la commune de la Chapelle-Thouarault. Attendu que deux communes n'ont point nommé d'agents et que ceux des autres ne se trouvent point aux assemblées fixées malgré convocations par écrit, à l'exception de Montfort. Ce qui fait que conformément à la loi du 21 fructidor, n'étant pas moitié plus un, nous n'avons encore pu délibérer."

(A.D.I.V. I 318)

A Bédée, les nouveaux fonctionnaires nommés refusent purement et simplement de se rendre aux assemblées communales ; d'après une lettre du commissaire provisoire du directoire exécutif du département à son subalterne installé à Bédée datée du 16 frimaire :

"Vous m'annoncez par votre lettre du 10 frimaire que le refus de la plupart des agents nommés par les différentes communes qui composent votre canton laisse votre administration inorganisée..."

(A.D.I.V. I 318)

Tandis qu'à Gaël, la pagaille règne d'une façon telle que les administrateurs affolés de peur de subir des représailles de la part des administrateurs du département, se sentent obligés de préciser :

" Nous vous prions de ne pas regarder le canton comme insurgé, car il ne l'est point ! "

(A.D.I.V. I 318)

Il y a donc une complète désorganisation de l'administration républicaine, causée soit par la peur des agents nommés de servir de cibles pour les chouans, soit parce qu'ils ne désirent pas participer à l'action d'un régime qu'ils désapprouvent. La pagaille administrative rends évidemment l'action des municipalités beaucoup moins efficace qu'elle ne le devrait, mécontentant les administrés qui de plus en plus s'interrogent sur le régime républicain qui après être devenu synonyme de violences gratuites (cf. les colonnes républicaines) devient synonyme de désordre. Or le désordre à , de tout temps, toujours été impopulaire. Les Chouans le savent bien et ne se priveront pas d'exploiter cet argument pour attirer les indécis dans leur orbite.

b) l'hiver 1795-1796 : Attaques de Beauvais, commune de Paimpont (nivose), de Talensac (pluviose) par les Chouans - Brigandages à Saint-Méen, et Montfort se barricade (ventose).

Le 19 nivose an 4, les Chouans se portaient sur le hameau de Beauvais de la commune de Paimpont, au beau milieu de la forêt, où une fusillade très vive éclata entre eux et les patriotes de la troupe de Paimpont. Les assaillants refoulés trouvèrent refuge ensuite au château de Trecesson, située dans le département voisin du Morbihan, à seulement 4 kms de là, et réputé comme étant refuge de Chouans. Il est intéressant de noter l'attitude des habitants de Beauvais qui, après avoir repoussé les rebelles (qu'ils n'approuvent donc pas), vont se comporter d'une façon telle que les renforts, arrivés le lendemain se demanderont s'il s'est effectivement passé

quelque chose :

" ...voyant la tranquillité regner partout à mon arrivée, je me suis informé si réellement il y avait eu une attaque..."

Telle fut l'impression ressentie par le commandant du détachement armé venu de Paimpont. Il semblerait d'après cet anecdote que , si les habitants de ce hameau n'étaient pas alliés des Chouans, ils ne semblaient pas non plus disposés à aider les patriotes dans leurs recherches. Ils repoussent les Chouans, mais ils se refusent à être complices des soldats de la République qu'ils détestent.

Dans cette même commune, au moment de Carnaval, une bande de Chouans traversa le village, et entraîna avec elle quelques paysans plus ou moins volontaires.

(A.D.T.V I 2985 dossier n° 527)

A Plélan, le 9 nivose an 4, l'administration "vu les dangers continuels" se déclare permanente et arrête qu'en conséquence elle se réunira tous les jours, en invitant tous ses membres à s'y rendre "le plus exactement possible". Elle décide également, ce qui ne sera pas fait pour calmer les esprits, que "tous les prêtres réfractaires rentrés sur le territoire du canton depuis la pacification avec les Chouans seront appréhendés par la force armée"

(A.D.T.V. I 315)

Autre zone du district menacée à cette époque, le canton de Saint-Méen. Effectivement, aux environs du 20 nivose an 4, " les ponts sur la grande route de Saint-Méen à Dinan ont été coupés", posant de graves problèmes de ravitaillement, non seulement à la troupe qui y était cantonnée, mais aussi à la population du chef-lieu

car les moulins qui servaient le pays se trouvaient au dessus des ponts coupés, et ce n'est qu'en prenant des détours considérables qu'ils pouvaient faire parvenir quelques subsistances.

(A.D.I.V. I 318)

A la fin du mois de pluviôse, sur le territoire de la commune de Talensac, les Chouans brûlèrent " deux milliers de pailles " que des particuliers de la commune de Talensac amenaient au magasin de l'emprunt forcé et de la rente des contributions, mettant ainsi en exécution leur menace contre tous ceux qui, malgré leur interdiction, paieraient les impôts à la République.

(A.D.I.V. I 318)

Les patriotes sont, il faut bien le dire, un peu dépassés par les événements, et par crainte de représailles, d'être tués, n'osent plus poursuivre tous les contrevenants. C'est ainsi qu'à Saint-Méen, " les ennemis de la République "(d'après le commissaire du lieu)" profitent des troubles actuels pour commettre des dévastations dans la forêt de Saint-Méen. Les gardes n'osent y aller dans la crainte d'être assassinés (...) on profite de la nuit pour faire ces vols (...) on ne peut réussir à les empêcher." (A.D.I.V. I 324)

La situation dans le district en ventôse ne permet pas la mise en application de la loi du 3 brumaire concernant les prêtres réfractaires et leur déportation qui est sans doute, une des causes principales des troubles du moment, le pays étant "infesté" de Chouans.

La situation est telle que la municipalité de Montfort réclame l'autorisation d'abattre dans les bois nationaux de

première origine, les bois nécessaires pour faire des barrières aux trois portes de la ville, afin de mettre à l'abri des incursions des chouans, et a obtenu une somme de 3000 livres pour payer la main d'oeuvre." Considérant que les Chouans commettent journellement des meurtres dans les communes environnantes Monfort, qu'ils y ont tellement répandu la terreur que le peu de patriotes épars dans les campagnes seraient forcés de se réfugier que ces scélérats débitent même hautement qu'ils se porteront en force sur la ville " le directoire du district répond favorablement à cette pétition.

(A.D.I.V. I 1274)

- c) germinal an 4 : Enlèvement de grains à Saint-Méen -
- Présence de prêtres réfractaires à Monterfil -
- Important rassemblements de Chouans à Irodouër -

Le 8 germinal an 4. douze sommes de grains, "envoyées au moulin de Trégameuc et celui de Robsac en la commune de Quédillac pour la fourniture de la troupe cantonnée à Saint-Méen" furent enlevées par les Chouans. Le commissaire précise qu'à ce moment "les Chouans (étaient) en force dans les environs des moulins, où l'on envoit le grain, et se sont les seuls à notre portée." (A.D.I.V. I 324)

Huit jours plus tard, la municipalité faisait partager sa crainte au département de voir également le revenu des moulins de Loscoët, situés dans le district de Broons, enlevé pour la troisième années consécutives par les Chouans.

A Monterfil, le 10 germinal an 4, trois Chouans sont arrêtés, alors qu'ils se cachaient dans une cave derrière des

tonneaux. Dans ces tonneaux furent trouvés des ornements de l'Eglise, ayant appartenus à l'ex-curé de Monterfil nommé Delourmel. Celui-ci, en 1792, avait prêté le serment prescrit par la Constitution (art. 2 de la loi du 26 août 1792). Ces trois hommes pris avec ces objets de culte sont la preuve qu'il y avait dans la région des cérémonies religieuses clandestines.

La fin du mois de germinal semble aussi avoir connu un rassemblement important de Chouans. C'est ce que révèle le citoyen pierre Barbre de la commune de Pleumeleuc, détenu à la Tour le Bat à Rennes, lors de son interrogatoire, alors qu'interrogé sur le nombre des hommes qui composaient sa compagnie et après avoir dénoncé son chef surnommé "Royal Carnage" alias Joseph Denieul, déclare: "qu'à Irodouër, il pouvaient y avoir 1200 hommes."

Ce même individu a fait le récit des marches successives, longues et souvent à marche forcée, qu'il fit en compagnie de son chef Royal Carnage et de ses compagnons. Ces marches eurent lieu de la fin du mois de germinal au début du mois de floréal, et sur le nord-est du district, avec quelques incursions dans le district voisin de Rennes (Irodouër, Bécherel, Le Lou du lac, la Chapelle Chaussée, Romillé, et Gévézé, Parthenay, la Mézière, Pleumeleuc...).

Divisée la plupart du temps en compagnie moins importante (dans le cas présent, cette petite armée étaient le résultat du regroupement des compagnies d'Irodouër, de celle de Saint-Gilles, de celle de Mordelles, de celle de Melesse et de celle de Breteil. Ce qui suppose une certaine coordination entre ces différentes

2993 : Interrogatoire de Pierre Barbré agé de 26 ans, cultivateur, natif de la commune de Pleumeleuc et domicilié de la commune de Romillé, où il était domestique chez la veuve de Gilles Le Chaux au village de La Lande-Denis"

Demanda: Avez vous fait partie des bandes connues sous le nom de chouans, et vous êtes vous trouvés à leurs rassemblement ?

Reponse: Quinze jours avant mon arrestation, un mercredi vers six heures du matin, une troupe de 5 chouans, nommés Jean Aubert compagnon maréchal chez Jean Renaud au bourg de Romillé, Joseph Denieul de Bédée, capitaine, Pierre Duhil tailleur de Romillé, Jean Duhil laboureur, son frère, et Bastien Duhil laboureur à Irodouër, frère des deux ci-dessus nommés, tout cinq armés de fusils vinrent me chercher dans un champ, où j'étais à hacher de la terre pour faire du lin, à la métairie de La Lande-Denis chez la veuve de Gilles Le Chaux que je servais en qualité de domestique. Les chouans m'emmenèrent à la maison de la veuve La Chaux, ils firent cuire de la viande, qu'ils mangèrent ainsi que du pain et du beurre, et burent du cidre. Quand ils eurent mangé, ils me forcèrent de marcher avec eux en me menaçant de me fusiller si je refusais de le faire. Je fus avec eux à Irodouër, où les chouans me donnèrent un mauvais fusil dont le bois était cassé. Je pris malgré moi ce mauvais fusil. Nous étions arrivés à Irodouër vers six heures du soir, on but du cidre dans une auberge, on partit ensuite, et l'on fut couchés dans une moyenne ferme que je ne connais pas et qui doit être située du côté de Langan. La troupe était composée de 18 hommes. Après avoir couché et dormi et soupé dans cette maison, on partit le lendemain pour Parthenay, où nous arrivâmes vers dix heures du soir, toute la troupe coucha et soupa dans une grande métairie en tirant vers la Mézière. Le matin vers onze heures, on se rendit dans la commune de la Mézière et environ les onze heures du soir la troupe arriva dans un logis dont je ne connais pas le nom, situé à environ une demie lieue du grand chemin et peu éloigné du bourg. Nous soupâmes et couchâmes en ce logis. Le lendemain, six heures du matin nous fîmes à Gévézé. Nous ne fîmes que passer par le bourg, et revînmes à Romillé. Nous arrivâmes vers neuf heures du soir à la métairie de la Cage en cette commune. Nous y soupâmes et couchâmes. En sortant de cette maison nous revînmes chez les mineurs de fer en Romillé, où je restais deux jours. Je ~~retournais~~ retournais travailler à la Lande-Denis, et je laissais chez les mineurs le fusil qui m'avait été donné. Le mercredi suivant environ neuf heures du matin, les mêmes chouans viennent me reprendre, ils me reconduisirent chez les mineurs de fer, où ils me remirent le même fusil qui devait être chargé. Dans la même journée on se rendit dans la commune de Bécherel dans une grande métairie dont je ne sais pas le nom. Les chouans Y prirent un domestique qui était à guéretter et le firent marcher avec eux. On revint coucher en Irodouër, à la métairie du Quengou. La compagnie de chouans était alors d'environ un cent. Le lendemain la troupe partit du Quengou à environ dix heures pour se rendre du côté du Loup, en la commune de Bédée. On soupa et coucha dans une métairie du Loup, occupée par une veuve dont j'ignore le nom. Le vendredi à neuf heures du matin, la compagnie dans laquelle j'étais, composée comme je l'ai dit d'environ un cent, commandée par Denieul dit "Carnage", capitaine, retourna à Irodouër où était le rendez-vous général. On y trouva la compagnie de la Mézière commandée par un grand homme blond, demeurant non loin du bourg du dit lieu de la Mézière et dont je ne connais pas le nom. Celle de Melesse commandée par un autre déserteur sur nommé "Brise-tout", celle de Saint Gilles commandée par un homme de la déserteur nommé "La Joie"; celle de Mordelles commandée par un homme de la dite commune surnommé "Passe-Partout"; celle de Breteil commandée par un nommé Eviard de la même commune, près la forêt; les nommés Coabouc et Picot Limoglan commandaient. Toutes les compagnies réunies se rendirent auprès du pont de Pacé, où on se mit en embuscade des deux côtés du grand chemin. Il ne passa autre chose sur la route qu'un roulier que la compagnie de Saint Gilles arrêta.

On commença par dételer les quatre chevaux qui furent conduits du côté de la Chapelle Chaussée; on monta sur la charette, on coupa les cordes; il y avait sur ce roulier du sucre et différentes autres marchandises qui furent pillées. Je ne pris aucune part à ce pillage. Le nommé Carnage mit seulement dans la main environ une cuillerée de sucre que je mangeais, après que le partage auquel je ne participais point eut été fait. Le feu fut mis à la charette du roulier par la compagnie de Saint Gilles. On amena le conducteur du roulier à Iredouër et le lendemain on le renvoya. Toute la troupe était venue coucher à Iredouër, à six heures du matin la troupe du cantonnement de Monffort vint attaquer les chouans; la compagnie de Remillé avait couché au Leup à une petite lieue du bourg; nous entendimes la décharge. Je désertais aussitôt la troupe et me rendit chez mon père, à la Folletière en Pleumeleuc, où j'ai resté à travailler jusqu'au moment où j'ai été arrêté.

Observé à l'interrogé que s'il n'avait pas été volontaire avec les chouans, il ne les aurait pas suivis longtemps dans leur marche, et qu'il eût trouvé moyen de s'échapper auparavant d'y être forcé par une déroute ?

Réponse: Je ne pus trouver le moyen de m'évader plus tôt, le jour on me forçait ainsi que plusieurs autres de marcher au milieu de la troupe, la nuit on nous consignait dans les maisons et on mettait des gardes à la porte.

Demandé: Pendant que vous avez été avec les chouans, avez-vous participé à quelque vols et assassinats, avez-vous vu commettre par la troupe avec laquelle vous marchiez ?

Réponse: Je n'ai participé à aucun vol ni assassinat. Je n'ai vu d'autre pillage que celui du roulier, seulement la troupe qui me contraignait de marcher avec elle se faisait donner à boire et à manger par les lieux par où elle passait. La troupe de Saint Gilles arrêta deux hommes l'un habillé de vert et l'autre en noir dont l'un avait l'air d'un prêtre, ayant une perruque ronde avec un chapeau à grande cuve. Les deux hommes furent conduits devant les chefs, on dit que c'étaient des espions, ils furent condamnés à mort par les chefs et l'un de ces derniers tua les deux particuliers arrêtés en leur enfonçant un couteau de chasse dans la poitrine. Cet assassinat fut commis près la lande de la Chauverais (...)

Demandé: N'aviez-vous pas une épinglette à votre couteau lorsque vous fûtes arrêté, et quel était l'usage que vous en faisiez ?

Réponse: J'avais cette épinglette auparavant d'avoir été avec les chouans, elle me servait à curer ma pipe et était attachée à mon couteau par une petite chaîne de gros fil de fer

Demandé: Combien de temps avez-vous été avec les chouans ?

Réponse: Je n'ai été que quinze jours avec eux, jusqu'au moment où ils m'arrêtaient, j'avais évité, en me cachant, d'être obligé de les suivre.

(A. D. I. V. L 2993 DOSSIER N°559)

compagnies, une politique commune et un système de correspondance efficace.), ces bandes se contentèrent de petits coups de mains et d'embaucher les paysans qu'ils rencontraient, mais il n'y a pas à leur actif de véritable action militaire.

La compagnie d'Irodouër, après chaque sortie, se réfugiait à Romillé "chez les mineurs de fer" qui les accueillait, leurs offrant le gîte et le souper. (A.D.I.V. L 2976 dossier n° 422)

d) Floréal an 4 : -Soldats assassinés à Montfort-
-Terreur blanche à Médréac et Bécherel-Attaque de
Saint-Méen- L'esprit public dans le canton de Plélan-

A Montfort, le 1er floréal, un homme de la 142^e 1/2 brigade des chasseurs fantassins était assassiné par les Cheuans :

"Un détachement d'environ 300 hommes de la 142^e 1/2 brigade et des chasseurs fantassins arriva en cette cité le 1^{er} floréal pour servir d'escorte à un convoi de cent voitures de grains provenant des magasins de Montfort et destiné pour Rennes. La quantité de troupe casernée en ce lieu et logée chez l'habitant obligea l'administration à en envoyer dans la campagne. Il en fut logé une certaine quantité à la ci-devant abbaye de Montfort et dans le village voisin.

Cinq de ces hommes ayant eu trop confiance dans le pays, s'absentèrent imprudemment de leurs camarades, à la vérité armés, et durent aller à 3/4 de lieue, ou une lieue de leur logement. Chemin faisant, il durent suivant le bruit public être rencontrés par les Cheuans qui en tuèrent un dans un village de la commune de Cintré...

(A.D.I.V. L 318)

Cet évènement fut pour les soldats de la République l'occasion de laisser libre cours à leur fureur. Si bien que, en plus de quelques arrestations, somme toute assez arbitraires, ils massacrèrent un paysan et son petit garçon âgé de 12 ans.

Dans la commune de Médréac, " les habitants sont intimidés par les Chouans et craignent d'être égorgés", tant et si bien que tous refusent de prendre quelque part que ce soit dans l'administration municipale, et que, le 15 floréal, l'emprunt forcé n'est toujours pas payé.

La commune de Bécherel est, elle aussi, dans la plus grande insécurité, et malgré les nombreux rappels à l'ordre, émanant du ministère de l'intérieur, les administrateurs ne font plus rien disant " qu'ils couraient risque de perdre la vie par les Chouans qui les environnent à chaque instant." (A.D.I.V. I 308)

Mais, l'évènement majeur de ce mois de floréal an 4, c'est l'attaque du cantonnement de Saint-Méen. Effectivement, une nouvelle fois (cf. page 37) Saint-Méen est le théâtre d'une opération "coup de poing" organisée par les contre-révolutionnaires :

"Le seize de ce mois, 12 à 1500 brigands sont venus attaquer le cantonnement, heureusement presque tous les hommes ont eu le temps de se retirer à la caserne et personne n'a été blessé, à l'exception d'une femme qui a reçu un coup de fusil d'un Chouan qui tirait sur l'enregistreur (...)

(...) Cinq à six brigands ont péri dans l'attaque, il y en
.../...

a beaucoup de blessés. Plusieurs maisons ont été pillées, il y en eut bien davantage si la garnison n'eut fait une sortie (...)

(...) on ignore d'où vient le rassemblement. Quelques uns prétendent que c'est la colonne de Puisaye, d'autre que c'est le cantonnement de Médréac. "

(A.D.I.V. I 324)

Nous avons donc pour la seconde fois, un rassemblement de mécontents assez important, et au même endroit. Il semblerait que la cause de cet assaut trouve son origine dans le mécontentement populaire général qui s'explique par la pression fiscale sans cesse plus forte. D'ailleurs, c'est l'enregistreur qui est visé, ce qui est significatif.

Ce mécontentement populaire, ou plutôt l'agressivité que la population a ainsi montrée contre la République, a été mesuré par le commissaire de Plélan dans la zone qui le concernait (Plélan, Paimpont, Maxent, Tréffendel, Saint-Péran). Il a ainsi dressé un bilan de " l'esprit général du canton et les dispositions morales et politiques des fonctionnaires " dont voici les conclusions :

"Sur cinq communes dont est formé le canton, deux sont en général, assez soumises aux lois et au régime républicain, les trois autres, où il a résidé des prêtres rebelles, et où résident des ex-nobles, sont récalcitrantes et ennemis de la Révolution. Dans toutes, les individus les plus patriotes, à la mode du pays, ne donnent des preuves de patriotisme qu'en assistant aux orémus des ministres assermentés du culte romain. Quand ils ont entendu la messe les

.../...

plélan 8 floréal, an 4.^e

Le Commissaire du pouvoir exécutif au Canton de plélan; au
Commissaire du pouvoir exécutif du Dept. d'Ille-&-Vilaine.

Citoyen,

Depuis mon arrivée à plélan, j'ai travaillé sans relâche, à connoître
l'esprit général du Canton, & les dispositions morales & politiques des
fonctionnaires, ainsi que leurs opérations pour l'exécution des lois.

Les habitans m'ont d'autant mieux accueilli, qu'ils vivoient avec peine.
La même famille possède les places de président & de secrétaire de l'admini-
stration, ainsi que celle de Commissaire du Dire. exécutif, ce qui lui donnoit
une prépondérance décisive dans les délibérations & l'administration du
Canton.

Sur 5 Communes dont est formé le Canton, 2 sont, en général, assez
soumises aux lois & au Régime Republicain; les 3 autres où il a résidé
des prêtres rebelles, & où résident des ex-nobles, sont recalcitrantes &
ennemies de la Révolution. Dans toutes les individus les plus patriotes, à
la mode du pays, ne donnent des preuves de patriotisme qu'en assistant
aux oremes du ministre affermentés du culte Romain, quand ils ont
entendu la messe, les dimanches & fêtes, les fonctionnaires se croient dispensés
d'exécuter les lois, & autorisés à s'enrichir impunément aux dépens de la

Republique; desorte que, tandis que les Royalistes un peu instruits, —
trompent le peuple & decrivent le Republicanisme par leurs discours & —
leurs actions, l'immoralité des soi-disant Republicanes, sert de texte aux
premiers pour inculquer & répandre leur doctrine anti-civique.

Lorsque je me suis plaint de l'inexécution des lois, & notamment de celles
relatives à l'emprunt forcé, & au serment de haine à la Royauté &c., —
l'adon impale m'a répondu que le Dept. ne les lui avoit point envoyées.

L'exécution de celle du 3 Brumaire, relative aux prêtres rebelles &c.,
est manquée dans ce Canton, à cause du temps qu'on a laissé aux
rebelles de se rendre invisibles, & de s'aller cacher dans les Communes —
éloignées des routes, ou entièrement dévouées aux prêtres, & dominées par
les Chouans.

Je connois la demeure d'un seul prêtre: inermement âgé de plus de 80 ans.

La difficulté est de le transférer à Rennes. dois-je faire la dépense d'une
voiture pour un seul individu?

J'avois, par hazard, porté avec moi, la loi pour l'emprunt forcé; mais je
n'ai point l'arrêté relatif au serment de haine à la Royauté; je le crois
du 22 Nivôse; je vous prie de me l'envoyer.

Je m'occupe de l'état actuel de la population du Canton, des Bestiaux, de
leurs espèces &c., & à dresser celui des denrées qui sont dans les magasins —

de la République. je vous les enverrai dès qu'ils seront terminés. la
plus-part des agents & adjoints sont des êtres purement passifs, dont on
ne peut obtenir aucun renseignement, qui viennent rarement aux
assemblées d'administration, & qui font les morts.

Sur l'avis que vous m'avez donné par votre lettre du 27 Germinal, que
le départ des jeunes habitans des Campagnes, étoit suspendu, j'ai aussi
suspendu mon travail à cet égard.

Je vous prévins que deux ou trois particuliers de la Commune de
pain-pont dont le rôle pour l'emprunt forcé, est en recouvrement, se
disant autorisés par le Cen Baymé à former un contre-rôle, & à l'envoyer
au Dept qui l'adopteroit, ont fait ce travail à leur avantage, & à celui
de leurs parents & amis. Cette nouvelle opération déjà connue empêche
les contribuables de venir s'acquitter.

Je vous recommande un certain Guy, Directeur des Stapes à Rennes,
qui discredite les mandats. il a écrit à l'étapier de la troupe en marche,
à plélan, qu'elle pouvoit porter les rations à plus haut prix, vu qu'elle
seroit payée en mandats. l'étapier l'a déclaré en présence du président
& du secrétaire de l'adon, devant le juge de paix & devant moi. on l'a envoyé
chercher la lettre, & elle est venue dire que son mari craignant de
compromettre M. Guy, ne vouloit pas la montrer.

Je vous prie, Citoyen, de rappeler au Cen Robinet, Chef du Bureau
des Contributions, qu'il m'avoit promis de régler & faire ordonner
le memoire des avances & indemnités qui me sont dues pour ma
mission à Redon. j'y dépensai tout ce que j'avois de numéraire,
Comptant sur le prompt remboursement que m'avoit promis le Cen
pichou. près de 3 mois auroient dû suffire pour l'examen d'un si
minee objet. ne pouvant m'absenter d'ici, je prie Robinet de rendre
ma créance soldable à Melan, s'il est possible.

Dans nos Campagnes, comme ailleurs, le patriotisme sera toujours comprimé,
tant que les chouans y répandront la terreur.

Salut & fraternité, (discretion)

Riviere

p. s. Dans tout le Canton, il ne s'est trouvé que deux chevaux qui aient
les qualités requises. je les enverrai par la prochaine escorte.

dimanches et fêtes, les fonctionnaires se croient dispensés d'exécuter les lois, et autorisés à s'enrichir impunément aux dépens de la République, de sorte que tandis que les royalistes un peu instruits trompent le peuple et décrivent le républicanisme par leurs discours et leurs actions, l'immoralité de soi-disant républicains sert de texte aux premiers pour inculquer et répandre leur doctrine anti-civique.(...)

(...) La plupart des agents et adjoint sont des êtres purement passifs dont on ne peut obtenir aucun renseignement qui viennent rarement aux assemblées d'administration et qui font les morts (...). Dans nos campagnes, comme ailleurs, le patriotisme sera toujours comprimé tant que les Chouans y répandront la terreur. "

(A.D.I.V. I 315)

Ce rapport est clair, l'ennemi est partout, même dans l'appareil administratif de la République.

Cette situation ne semble pas être l'apanage du canton de Plélan, cette impression sera d'ailleurs confirmée plus tard lors des élections de l'an 5 (Bréal, Gaël, Bédée, Iffendic, Montauban,...

e) Prairial an 4 : fuite des patriotes à Iffendic-
-Premiers pas vers la pacification à Saint-Méen-

Au mois de prairial, alors que la situation semble à la même période s'améliorer dans les autres cantons du district (cf. Saint-Méen), les patriotes du canton d'Iffendic sont contraints d'abandonner cette partie du district pour aller se réfugier à Montfort .

De Montfort, les réfugiés envoyèrent une lettre au commissaire du département exposant clairement la situation du canton, et surtout révélant une certaine complicité entre les membres de l'administration municipale et les Chouans, opposés tous deux aux représentants du régime directorial, nommés par l'administration centrale et non pas par le peuple, et qui de plus avaient un rôle de surveillance (application des lois, surveillance du clergé réfractaire,...) qui agaçait les populations locales :

"Montfort, le 18 prairial an 4.

Les réfugiés du canton d'Iffendic au citoyen commissaire près le département d'Ille et Vilaine.

Il nous a été dit que des membres de l'administration municipale de notre canton, que le juge de paix vous portèrent des plaintes que ce que le commissaire du pouvoir exécutif nommé près elle n'y faisait aucune fonction. Ils eussent bien du plutôt vous faire connaître combien le fanatisme, le royaliste et l'anarchie régnaient dans les parages et que journellement ceux qui ont osé professer les vertus républicaines sont égorgés et ruinés, qu'ils font couler le sang des différents sexes et des vieillards.

Ils ne vous auront point dit non plus qu'ils étaient exceptés par les scélérats et qu'ils étaient les seuls dont les propriétés fussent respectées. Et bien, citoyen commissaire, c'est cependant la vérité ! (...)"

(A.D.I.V. I 318)

Dans cette affrontement, entre la municipalité et le commissaire du canton, les élus locaux allèrent jusqu'à accuser le fonctionnaire nommé par le département d'avoir détourné des effets ayant appartenu à des émigrés, soit une somme de " quatre mille livres en or et argent, de l'argenterie en grande quantité, et autres effets précieux ..." (A.D.I.V. I 318)

Mais, le mois de prairial an 4. ne se résume pas à cette affaire, c'est aussi, et surtout, le mois où semble s'amorcer le début de la période de paix qui va caractériser l'été 1796 . Ce début, timide, est le résultat de l'attitude modératrice des administrateurs du district, et surtout de la juste applications des lois concernant les Chouans rentrés dans leurs foyers. C'est de cette manière que les administrateurs de Saint-Méen agirent et qu'ils enregistrèrent un léger mieux qui se confirmera par la suite. La présence d'un cantonnement à Merdrignac n'est pas non plus étrangère à ce progrès:

"... nous avons cru qu'un des moyens les plus propres à ramener le calme et déjouer les projets des anarchistes était de donner la plus grande authenticité à toutes les lois et arrêtés qui tendent au maintien de l'ordre, et surtout à l'amnistie.

Jusqu'ici, nous n'avons point encore vu de grands effets de ces proclamations. Il ne s'est rendu que quatre Chouans dans notre lieu, néanmoins la face du pays parait changée.

Le cantonnement des troupes à Merdrignac, lieu où se retireraient toujours les Chouans, les a forcé à se retirer du pays. Depuis ce temps, ils paraissent moins, il faut espérer que sous peu cette horde de brigands sera dissipée et avec elle toutes les factions."

En résumé, on constate, à l'étude de cette période (vendémiaire an 4-prairial an 4), que la défaite de Quiberon n'a en rien fait disparaître la chouannerie dans le district de Montfort, malgré une période, bien courte, de flottement juste après le désastre de Messidor an 3. Mais que bien au contraire, l'an 4 se trouve être une année où l'activisme des Contre-Révolutionnaires se révèle particulièrement efficace, entretenant l'insécurité dans le clan des patriotes (particuliers et militaires), gênant le déplacement des troupes, le cheminement du ravitaillement, du matériel, des soldes, et la rentrée des contributions, et ce afin de tenter d'asphyxier la machine républicaine. Dans de nombreux cas, nous l'avons vu, le but fut atteint.

2. - Les Républicains : l'Impuissance des Patriotes Locaux et les Violences Commises par les Troupes de la République.

Isolés, minoritaires et faute de soutien armé, les patriotes locaux ne peuvent dans tout le district que rester sur la défensive, sans ne jamais rien tenter. Aussi, les administrateurs du district, et en particulier les percepteurs, ont toutes les peines du monde pour mener à bien leurs travaux. Tout est fait par les contre-révolutionnaires pour que les diverses contributions directes exigées par l'Etat ne soient jamais perçues. Pour ce faire, les Chouans usent de la force, persuadant les paysans de ne rien payer, ou encore en menaçant de mort les percepteurs qui, dès lors n'osent plus aller s'aventurer dans les campagnes profondes sans une solide escorte de l'armée. Or, celle-ci fait défaut dans le district, et ne peut pas être présente partout, si bien que les impôts ne sont

prélevés que partiellement.

Quant aux lois, elles ne sont que rarement appliquées, et, quand elles le sont, elles sont souvent détournées de leur véritable objectif (spécialement en ce qui concerne l'exploitation des bois et domaines nationaux ; les dates fixes pour les jours de marchés; les passeports; etc...).

Si les patriotes civils restent passifs, il n'en est pas de même pour le peu de troupes républicaines stationné dans le district qui, lui, se montre particulièrement agressif envers la population locale, assimilée dans sa totalité par les soldats comme les suppôts de la Chouannerie. Ses abus et ses violences sont souvent allés jusqu'au crime pur et simple : c'est la loi du talion qui est la règle, mais c'est aussi souvent une violence gratuite, des actes barbares sans aucune justification possible.

Rares sont les jours où les municipalités n'ont pas à se plaindre de l'attitude de la troupe républicaine de passage sur leur commune (germinal an 4-brumaire an 5).

Parmi ces excès, il est à noter celui qui se produisit le 1^{er} germinal an 4, près de Montfort. Des soldats républicains (23), logés chez la comtesse d'Andigné, profitèrent de l'absence de leur hôtesse, qui, peu rassurée de passer une nuit en leur compagnie, décida d'aller se loger à Montfort, pour forcer les armoires de celle ci et pour s'emparer des effets ayant appartenus à son frère (celui ci était chef d'un bataillon de l'armée d'Italie).

Mais, les scènes de pillages ne se passent pas toujours aussi bien, telle celle dénoncée par le commissaire de Montfort dix jours plus tard, le dix germinal an 4 :

" (il est de mon devoir de) vous rendre compte du trait de barbarie qui a affligé l'humanité et malheureusement il n'est pas sans exemple. Une escorte de 300 hommes aux plus était partie de Rennes le 6 courant pour convoier des routiers qui venaient charger au magasin militaire des grains provenant de la contribution en nature. Et puis retournant à Rennes, trois volontaires restés en arrière, entrèrent dans la maison d'un particulier de la commune de Bréteil. N'y trouvant qu'une femme et des enfants, s'y livrèrent au pillage, maltraitèrent cette femme qui jetait les hauts cris. Un homme des environs qui entendit les gémissements, voulut aller voir ce qui y donnait lieu, et trouva les trois volontaires qui à son apparition foncèrent sur lui et lui passèrent leurs baïonnettes dans le corps. Ce particulier, tisserand de sa profession, se nommait Jean Ollivier, il était peu fortuné et a laissé sans ressources deux enfants en bas âges (...) le soldat en route ne respecte ni les personnes, ni les propriétés. L'homme paisible qui ne s'occupe que de son travail est en proie à la fureur des méchants qui sont en grands nombres, cependant dans le canton, il y a bien d'honnêtes citoyens qui satisfont sans murmurer à toutes les réquisitions qu'on leur fait, et cela fort souvent. Il serait bien à désirer que des hommes fussent distingués des autres et trouvassent protection et sûreté s'il était possible au fond des campagnes qu'ils habitent. Salut et fraternité."

(A.D.I.V. I 318)

A Irodouër, vers le 29 vendémiaire an 4, la troupe se livra à une véritable razzia dans toutes les maisons quelle croisait sur sa route, laissant derrière elle misère et désolation. Le maire et les officiers municipaux dénoncent cet acte de vandalisme :

" Si ces pillages ne cessent, les cultivateurs ne pourront pas ensemer leurs terres. Voilà d'un seul coup environ 20 maisons de bons patriotes et d'honnêtes gens réduits à la dernière misère , parmi lesquels ils s'en trouvent qui ne s'en relèveront jamais.

Nous ne vous le dissimulons point, citoyens, il se trouve dans cette commune, comme ailleurs, de brigands-Chouans et malvoulants, mais que pouvons nous y faire ? Ne sommes nous pas nous même bien en danger, vous ne devez pas l'ignorer, réduit dans le fond d'une campagne exposée. Mais, d'après tout, est-il juste que tant d'innocents soient punis pour des scélérats dont nous désirons nous même la destruction entière ? Tachez donc, de concert avec les généraux des armées, de prendre des mesures pour mettre fin à tous ces vols et pillages, qu'on poursuive les brigands, mais qu'on épargne les honnêtes gens et leur propriété. "

(A.D.I.V. I 458)

Les pilleurs d'Irodouër devaient être particulièrement "furieux"(c'est en ces termes que les témoins ont décrit leurs assaillants) puisqu'ils n'hésitèrent pas à soulager de sa bourse et de sa montre le procureur de la commune.

A Plélan, les administrateurs, le 4 thermidor an 4, faisaient remarquer :

"Les soldats n'ayant rien à faire font le pillage dans les campagnes, on s'énerve dans l'inaction ."

(A.D.I.V. I 319)

Cette attitude condamnable, les administrateurs de Plélan l'expliquaient par le fait que les gardes magasins, préposés aux subsistances militaires, aides gardes magasins des fourages, étapiers de la troupe en marche, se livraient à un trafic très lucratif, aux dépens du bon ravitaillement des troupes, avec les denrées et le matériel (chaussures, etc...) destinés aux soldats :

" On dirait que ces commis veulent couvrir d'un voile épais leurs opérations.

Chaque jour, on me porte des plaintes contre eux, et l'on me dénonce des malversations dont la preuve est difficile à faire, à cause de l'appui doré dont ils se servent pour faire taire ceux qui connaissent leurs dilapidations.

On m'assure qu'ils vendent la fleur des farines, et qu'il n'entre que du son dans le pain distribué au soldat.

Hier, 3 du courant, 18 hommes du cantonnement ont déserté à cause de la mauvaise qualité du pain.

Il y a plus, la distribution se faisant très irrégulièrement par l'incurie et l'inexpérience des préposés qui sont des enfants sortant du collège.

Le soldat manquant de vivres, se répand dans les villages et pille les habitants (...)

P.S : On m'assure encore que ces messieurs vendent les denrées pour se procurer de l'argent et faire grande figure.

Rivière, commissaire provisoire du directoire exécutif près l'administration de Plélan."

(A.D.I.V. 1 319)

Autre fait regrettable, préjudiciable à la République, les viols et les orgies organisés par la troupe , et parfois même par les officiers :

" Plélan, le 3 fructidor an 4.

Je vous donne avis (...) que le commandant du 13^e bataillon de la Seine inférieure, a enlevé de force, au sortir de Vannes, une jeune fille d'un riche fermier, laquelle s'en retournait de la ville avec une somme d'argent, et que le ravisseur qui part aujourd'hui d'ici pour Rennes, avec sa troupe, hier soir, dit-on, dans une orgie à l'auberge du croissant, après avoir assouvi sa passion, en présence de ses officiers, a livré sa victime éplorée à leur brutalité, et qu'ils s'en sont disputé la jouissance en se battant toute la nuit en crocheteurs. (...)

Faites part, je vous prie, au général Hoche de cet attentat dont l'impunité ferait regretter l'Ancien Régime.

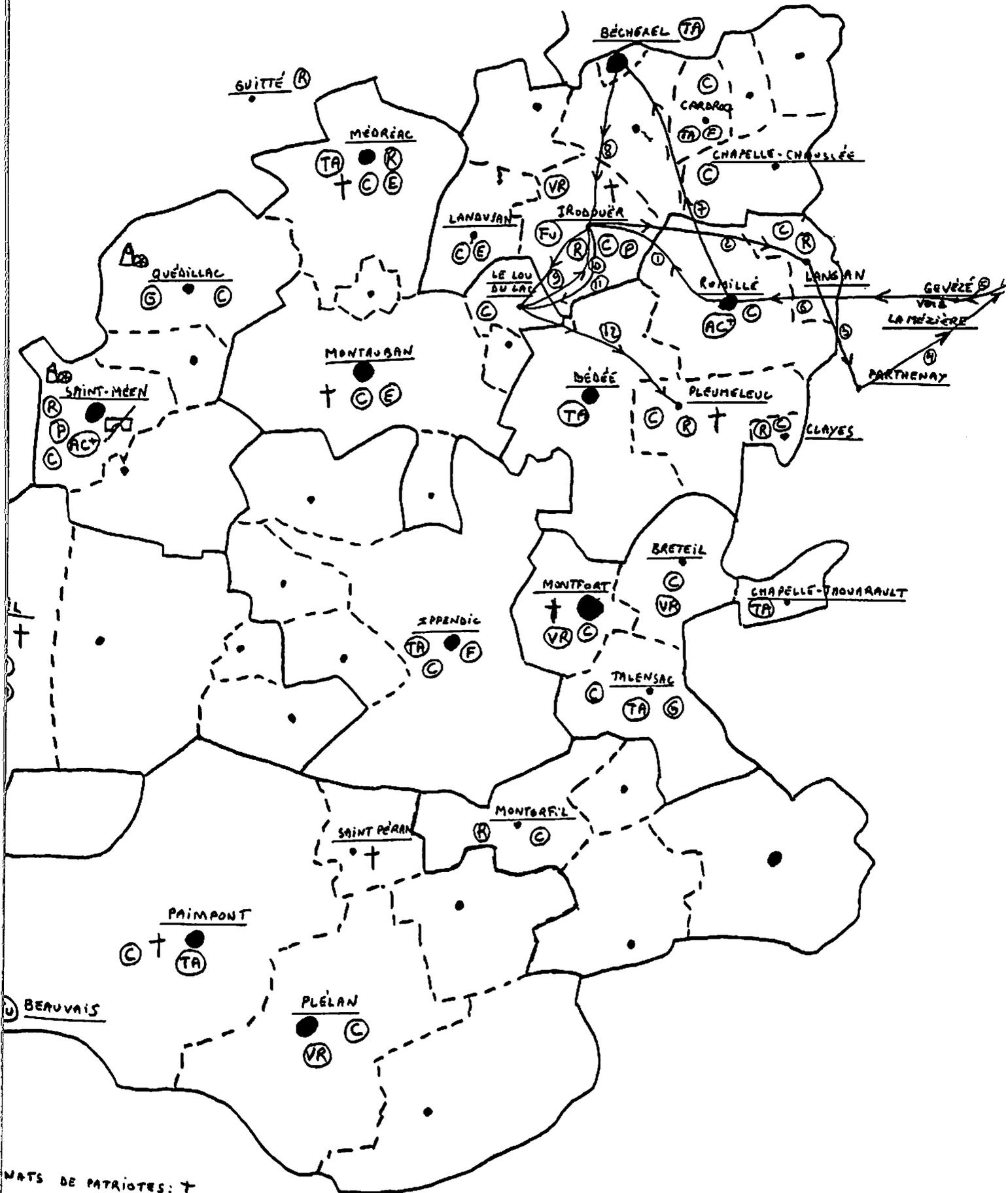
Salut et fraternité, Rivière."

(A.D.I.V. I 319)

Or, paradoxalement, malgré ces débordements des républicains, le district connu à partir de la fin du mois de prairial an 4, une période de "tranquillité" presque totale, et où, pendant laquelle, les insurgés, Chouans et "mécontents", déposèrent les armes, et que les patriotes, eux, y virent la fin de la guerre civile.

BILAN DES TROUBLES DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

(SEPTEMBRE 1795 - MAI 1796)



- MAIS DE PATRIOTES: +
- DE CHOANS: (C)
- CHAGES: (E)
- DES DE CANTONNEMENTS RÉPUBLICAINS
- DES CHOANS: (AC)
- DES RASSEMBLEMENTS DE REBELLES: (R)
- DES DÉSTRATIONS DÉSORGANISÉES: (TA)
- DES PILLAGES: (P)
- DES BATAILLES ENTRE CHOANS ET PATRIOTES: (FU)
- G: VOLS OU DESTRUCTIONS DE PAILLE ET DE GRAINS.
- ☒: PONTS COUPÉS.
- ⊗: MOULINS BLOQUÉS PAR LES CHOANS.
- F: FUITE DES PATRIOTES.
- VR: VIOLENCES DES ARMÉES RÉPUBLICAINES.
- : EXEMPLE DE MOBILITÉ DES BANDES DE CHOANS.

D. - L'AN IV, DE PRAIRIAL A VENDEMIARE AN V : L'ETE 1796.
VERS LA FIN DE LA GUERRE CIVILE ?

Effectivement, le district de Montfort-sur-Meu connu réellement une période de répit, de calme presque total, qui débuta vers la fin de prairial an 4, et qui expira vers la fin du mois de vendémiaire an 5. Quelles étaient les causes de ces quatre mois de paix retrouvée, au point de laisser présager aux administrateurs du district que la guerre civile touchait à sa fin, et pourquoi cette paix n'était en fait qu'une trêve appelée à être rompue ?

1.- Les Causes de la Trêve de l'Eté 1796 :

Les Effets de la Politique Modératrice de Hoche, ou
Les Impératifs du Monde Agricole (les moissons) ?

A côté de ces deux raisons, doit-on prendre en considération la pression exercée par les troupes républicaines sur les populations locales? Celles-ci terrorisées, de peur de subir des représailles, se seraient cloîtrées dans leurs demeures attendant que la fureur des Bleux se fut apaisée?

Cette explication ne serait en fait valable que pour les régions du district qui bénéficiaient en permanence d'un cantonnement important de troupes républicaines et non pas pour la totalité du district qui, en grande partie, était justement dépourvue de cette force armée :

Etat des forces existantes pour l'arrondissement du district de Montfort.

Montfort : 266

Plélan : 79

Bédée : 80

Montauban: 79

Bécherel: 50

A ces chiffres, s'y ajoutent: celui des gardes territoriales, 27 hommes, et celui des gendarmes, 12. (A.D.I.V. L 458)

Le total parle de lui même, moins de 600 hommes (593) sur lesquels le district pouvait compter en permanence, ce qui est fort peu à opposer à une multitude de rebelles.

Il faut en fait trouver ailleurs les causes de cette trêve. Parmi celles-ci, sont incluses différentes mesures prônant la modération, et recherchant le statu quo, mises en place par le Directoire dans le courant de l'année.

Quelles étaient donc ces mesures, et qui les avait inspirées ? C'est le général Hoche, lui-même, qui serait à l'origine de ces décisions prises par le Directoire, faisant ainsi profiter les députés siégeant à Paris de son expérience acquise sur le terrain. Hoche avait pris conscience que le problème des guerres de l'Ouest ne trouverait de solution finale que dans le règlement de la question religieuse, et ce non pas par la force, mais par la conciliation.

Ce fut après sa victoire à Quiberon que le général Hoche pris le parti de mener cette politique modératrice vis à vis de l'insurrection bretonne. De ce fait, il multiplia les proclamations pacifiques, toutes orientées vers une solution en douceur du problème religieux. Pour lui, désormais, la paix dans l'Ouest était devenue synonyme de paix religieuse. Il réussit à faire accepter ce point de vue aux hommes politiques parisiens, qui prendront alors les premières mesures apaisantes en ce qui concerne la liberté des cultes et l'amnistie pour les prêtres réfractaires. Ces deux lois de réparation en faveur des réfractaires furent votées, en mai et juin 1796, par la nouvelle majorité de l'assemblée du directoire, formée après la découverte du complot babouviste, qui pour asseoir sa

majorité, fut contrainte de chercher l'appui des anciens royalistes qui formaient le nouveau tiers, d'où les concessions religieuses.

Pour faciliter sa tâche, le général Hoche avait été investi de pouvoirs extraordinaires, et nommé général en chef des armées des côtes de l'océan, soit de tout l'ouest, le 28 décembre 1795 (7 nivose an 4).

Or, il semblerait que le général Hoche réussit à établir un climat d'estime et de confiance entre lui et les chefs chouans. Les mesures prises par Paris renforçèrent ce climat favorable à la paix, et c'est ce qui explique sûrement, en partie, le calme qui s'installa à cette période.

Dans le district, les premiers effets de la politique de Hoche, furent effectifs à la fin du mois de prairial an 4, et ils le restèrent jusqu'au début de l'an 5 (fin vendémiaire).

Le calme retrouvé est tel que les administrateurs du district, stupéfaits, ne cessaient de le faire remarquer dans leur correspondance avec le département. En fait, à la réception de ces lois, ils étaient plutôt sceptiques comme le laisse penser cette lettre du commissaire de Saint-Méen, Roumain, du 24 germinal an 4, quand il reçoit celle qui amnistie les chouans repentis :

(...) j'ai publié et fait afficher au chef lieu cette proclamation, j'en ai donné des exemplaires aux agents municipaux des différentes communes du canton, en leur recommandant de faire connaître l'intention du gouvernement qui est de faire grâce aux Chouans qui remettent leurs armes et se soumettent aux lois.

.../...

" Je crains bien que cette mesure si sage et qui annonce si formellement le désir de ramener l'ordre et la paix n'ait pas tout à fait l'effet qu'elle devrait avoir. Les habitants des campagnes n'apercevront que très lentement combien ils sont dupes de ceux qui les excitent à la révolte, et les malheurs que leur font éprouver les deux partis les découragent au lieu de les éclairer. Vous êtes à lieu de voir fréquemment les généraux, engagez les à poursuivre les chouans et surtout les chefs, faites entendre qu'il est essentiel de ménager le laboureur et qu'on parviendra facilement à la paix en gagnant sa confiance. "

(A.D.I.V. I 318)

Il est à noter que si les administrateurs montraient un désir certain de pardonner aux simples Chouans, " hommes égarés, séduits et trompés", ils restaient intransigeant vis à vis des chefs et des émigrés.

D'autres, comme le commissaire de Montauban, ne sachant plus à quelles lois ils devaient se reporter, écrivirent au commissaire du département pour confirmation :

" Montauban, le 21 messidor an 4.

Peut-on s'écarter, citoyens, de l'instruction adressée par le directoire, le 23 nivose aux autorités constituées ? La loi du 3 brumaire dernier est-elle rapportée ou connaissez-vous quelques ordres des généraux pour en suspendre l'exécution dans le département d'Ille et Vilaine ? Les prêtres réfractaires sont-ils maintenant admis à faire acte de soumission aux lois de la République ?

.../...

Je vous prie, citoyen, de me donner le plutôt possible la solution de ses diverses questions, afin que je sache à quoi m'en tenir si quelque prêtre venait à paraître dans mon canton. Des personnes dignes de foi viennent de m'assurer que sur plusieurs point de l'ancien district de Montfort, des prêtres naguère cachés avaient ces jours derniers dit publiquement la messe et qu'à Dinan plusieurs avaient été mis en liberté par le général Ménage, et avaient eu permission de retourner dans leur commune respective.

Salut et fraternité, Le Masson fils. "

(A.D.I.V. I 318)

Mais, ces quelques hésitations surmontées, quelques semaines plus tard (fructidor an 4), les administrateurs du district ne pouvaient que constater le résultat de la mise en application de ces lois. Certains, dont le commissaire de Montfort, montrèrent un optimisme démesuré :

" la tranquillité la plus parfaite dont nous jouissons depuis deux mois, doit, citoyens, nous faire presager que désormais nous n'aurons plus à gémir sur le sort de notre pays trop longtemps en proie aux horreurs de la guerre civile, que, fidèles à leur serment de soumissions, les ennemis de notre bon lieu resteront désormais sincèrement attachés au gouvernement qui leur a pardonné leur égarement.

Dans notre cité se sont rendus pendant quinze jours un grand nombre de ci-devant Chouans, au chef de la 171^e demi brigade, dans plusieurs cantonnements environnant, la même rédition a eu lieu.

.../...

Liberté

Egalité

Monfort 1^{er} (scélérat anti. de la)
Cesqu' une & indole)

Le Commissaire provisoire Dupoussin exécutif (premier)
L'adon² Mup le' du cabinet de Monfort
au Commissaire du Directoire exécutif par le capitaine
d'Ala & Vitaine

La tranquillité la plus parfaite dont nous jouissons
depuis deux mois, doit être, nous faire pressager que
deformais nous nous en sommes plus à l'abri toute sorte
de Nos pays trop long. temps en proie aux horreurs de la
guerre civile; que si d'autres nous venant de soumettre
Les ennemis de Nos Bourgeois & de nos
Sincèrement attachés au Gouvernement qui leur a rendu
leur Égarement.

Dans Nos cités. Les Soldats nous pendant quinze
jours un grand nombre de li desant (Mouons, au chef
de la 171^{er} demi-Brigade, dans plusieurs Cantonnements
environnant la M^{re} Adidite à ce lieu, l'adon²
avait desiré. S'opposer des Mesures pour la sûreté
du Domaine. Qu'il nous de la demeure de ceux de son
Canton afin que nous ne nous; Mais soit que il soit ite un bon

leur Des lites des individus Elle Majeur Pourprement Des
Nécessité; qu'ign'it ou soit. Des la Mémorial des lites
Nécessité elle a arrêté des Surveillances Elle a invité par
une certaine les agents des communes à la faire plaines
indépend. Son Elle est bien décidée à les protéger contre
ceux qui troubleront des inquiétudes dans leurs foyers. Elle
Pourment de Sa Bien Comportés.

Le Gouvernement a vu sans doute Citoyens, avec
Satisfaction en hommes Gens, Sédits & troublés
de Sa Bienfaits, il les empêchera par continuation. En
leur souvenir. Les Majeurs de Sa Bienfaits de la Grande
famille des Français. Elle Pourment l'expérience de ses droits,
Sédits fois plus sont Pourment. Pourment de leurs
devoir de de parer au parti de la République. Elle Pourment
Causé, en contribuant au Notablement de l'ordre
ne les ont trop long-temps troublés.
Je fait aussi une Grande Différence entre les chefs
d'élus par la plus part. Enigme Nourris, Pourment
Pourment de leur Pourment, Pourment, Pourment
Pourment des lites de leur Pourment maintenant, Pourment
de leur Pourment Pourment Pourment Pourment

Servir au contraire bien disposés à les faire saisir
par tout moyen possible, qu'ils se méritent
Car nous devons toujours nous tenir sur nos gardes
à vis d'eux, & craindre qu'ils ne tentent à nouveau
leur parti, profitant de la dispersion pour recommencer
leurs atrocités & massacres (quant à ceux les Républicains
qu'ils ne voient jamais d'un bon oeil; ce seroit
être leur dire qu'ils aient apparemment tenu
Comme de leur Suppôt de la Royauté, qui n'est
Jamais dans leur cœur

quoique ces premiers, formeront les agriculteurs
& artisans utiles à la Société, qui ont leurs biens
dits, & méritent des regards particuliers, ils
Marchent, qu'ils attendoient depuis bien du temps, les
Mouvements favorables pour nous au sein de leurs familles
desolées, après s'y reprendre, sous la protection de la loi,
leurs travaux ordinaires; "travaux"
de Gouvernement. Doivent "à trouveront subordonnés
après de ces efforts contre nous pour qui (nécessairement
à troubler leurs Nages & les supérieurs de salaires aux
doivent de la paix qui leur est accordée. Et dont nous
avons joui avec eux, s'il est possible.

J. P. P. P.
P. P. P.

(...) Dès le moment de cette reddition, (l'administration) a arrêté de les surveiller et elle a invité par un formulaire les agents de la commune à le faire (...) et elle est bien décidé à les protéger contre ceux qui tenteraient de les inquiéter dans leurs foyers, s'ils continuent de bien se comporter."

(A.D.I.V. I 318)

Après avoir magnifié les vertues de la République, rappelé les grands principes républicains, dont la fraternité, évoquant la "grande famille des français" et sa réunification, le commissaire de Montfort poursuit son rapport en confirmant la haine qu'il voue aux émigrés et aux chefs Chouans, et au contraire, le désir de pardonner au simple chouan, rejoignant ainsi la plupart de ses collègues administrateurs :

" Je fait aussi une grande différence entre les chefs et les Chouans, la plupart émigrés rentrés; ceux-ci ils n'obtiendront de nous, ni passeport, ni visa, et s'ils croient nous adresser des pétitions tendantes à être des listes de leurs inscriptions ou autrement, ils ne nous trouveront point assez complaisant pour les servir, au contraire, bien disposés à les faire saisir partout où nous pourrions apprendre qu'ils se retireraient, car nous devons toujours nous tenir sur nos gardes avec eux, et craindre qu'ils ne recherchent à renouer leur parti présentement dispersé pour recommencer leurs atrocités et barbares cruautés envers les républicains qu'ils ne verront jamais d'un bon oeil. Ce serait être dupe que de se fier à leur apparente soumission, comme de leurs supposer de la loyauté qui

.../...

n'entra jamais dans leur coeur.

Quant aux premiers, je veux dire les agriculteurs et artisans utiles à la société qui ont réuni leur armée, ils méritent des égards particuliers. Ils disent hautement que les émigrés les ont forcés de marcher qu'ils attendaient depuis bien longtemps le moment favorable pour rentrer au sein de leurs familles désolées, afin d'y reprendre, sous la protection des lois leurs travaux ordinaires.

Ceux-là, seuls, suivant le voeu du gouvernement doivent trouver et trouveront un appui et un défenseur contre ceux qui chercheraient à troubler leur repos et les empêcher de se livrer aux douceurs de la paix qui leur est accordée, et dont nous espérons jouir avec eux à jamais s'il est possible. "

(A.D.I.V. I 318)

Ainsi, même si la dernière phrase nuance quelque peu cet optimisme, il n'en reste pas moins vrai que beaucoup ont cru voir en cette trêve le début d'une possible paix.

Il faut à présent s'interroger sur la portée réelle de la politique de Hoche : cette politique justifiait-elle un arrêt aussi brutal de l'activité des Chouans, et n'y avait-il pas autre chose qui poussait les paysans de la région à rester inactifs ?

Il faut en fait se souvenir que la grande majorité des insurgés était issue de la paysannerie, or, les mois d'étés sont dans le monde paysan, ceux qui requièrent le plus de mains d'oeuvre avec les récoltes diverses, dont celle du blé qui est de loin la plus importante, de sa réussite dépend la continuité ou non de la disette. Or, il faut rappeler que l'été précédent, en l'an 3, avait

lieu le débarquement de Quiberon. Celui-ci par le fait qu'il mobilisa une grande partie de la main-d'oeuvre, et les désordres qu'il engendra, avait particulièrement troublé le bon déroulement des moissons. C'est pourquoi, sous peine de voir renaître la famine, il était impératif que les moissons de l'an 4 fussent réussies, quitte à abandonner pour quelques semaines son fusil et sa compagnie.

Il est évident que cette paix n'était qu'une pause, et d'ailleurs, dès la fin de l'été, au moment où l'activité des paysans dans les champs diminue, les attaques et les coups de mains reprenaient de plus belle.

2.- Une Paix Fragile

Efectivement, malgré les concessions accordées par le Directoire, il n'en restait pas moins vrai que l'administration continuait de harceler les habitants des villes et des campagnes par ces réquisitions, l'impôt forcé et diverses autres contributions. Aussi, au mois de fructidor an 4, déjà, la tension remontait suffisamment pour que le commissaire de Montfort en avertît l'administration centrale, évoquant les conséquences que pourraient entraîner l'instauration de nouvelles réquisitions:

"Montfort, 15 fructidor an 4 .

Le cultivateur souffre assez depuis longtemps des réquisitions en tout genre, pour que je ne m'oppose pas, citoyens, à ce que les préposés de l'entreprise des fourrages viennent encore les surprendre et ajouter à ses fatigues."

(A.D.I.V. L 318)

Cette lettre fut écrite en réponse à un formulaire de l'administration relative au recrutement de marins pour les navires de la République.

Les administrateurs du district, après s'être occupés, non sans difficultés, de la rentrée de l'emprunt forcé (dont quelques semaines auparavant la fixation des rôles s'étaient révélée être un vrai casse-tête), après avoir été chargés de la mise en application de la loi relative à la levée des chevaux, étaient rappelés à l'ordre par l'administration centrale du département pour n'avoir pas appliqué la loi du 14 ventose an IV. Cette loi imposait à toutes les communes d'exiger, de chacun des cordonniers de celles-ci, la fourniture de deux paires de souliers par décadi pour approvisionner les troupes républicaines.

Le commissaire de Montfort dans une lettre du 23 messidor an IV, tenta de faire exempter son arrondissement de cette nouvelle contribution avec plus ou moins de bonne foi :

"... dans Montfort, il n'y a pas un bon cordonnier, c'est à dire en état de faire, les souliers tels qu'ils sont exigés par la loi précitée, d'ailleurs, n'ayant pas des facultés suffisantes pour faire l'achat de la matière nécessaire qu'ils ne pourraient se procurer qu'en numéraire. Ceux des autres communes du canton sont dans le même cas. Ce sont des cordonniers journaliers qui travaillent que le cuir qu'on leur fournit ..."

(A.D.I.V. I 318)

A Iffendic, également, le commissaire en poste, après avoir rappelé à l'administration centrale du département que son canton était sujet à la rebellion, et laissé entendre les suites fâcheuses

que pouvaient engendrer de nouvelles réquisitions, essaya de dissuader l'administration, non seulement d'annuler cette contribution, mais, par la même occasion, celle aussi sur la levée du 30^e cheval, en prétextant que le calme qui régnait à cette période ne la justifiait plus :

"Voulant faire la levée du 30^e cheval conformément à votre lettre reçu le 23 messidor, l'administration m'a représenté qu'ils avaient fourni ceux premièrement exigés et que si nous avions le bonheur d'avoir une tranquillité et une paix stables, il n'en serait peut-être pas besoin d'autant. Ils m'ont engagé à vous faire part de leurs observations, vous déclarant que, si le 30^e cheval doit être prélevé, il sera conduit au dépôt dans le plus bref délai(...)

(...)A l'égard des souliers exigés par votre lettre du 20 prairial et reçue qu'hier, il est impossible que nos cordonniers, peu fortunés, en fassent l'avance, ce même qu'aucun individu (...)"

(A.D.I.V. I 314)

A Montaubant, le commissaire, lui aussi, mettait en garde les administrateurs du département au sujet des nouvelles contributions, alors que la commune devait, en plus, faire face au problème que lui posait le ravitaillement des troupes qui passaient très souvent par là (Montauban étant située sur la route qui reliait Rennes à Brest):

" le mécontentement est général, les malheureux habitants sont fatigués de nourrir tous les militaires qui ont passé depuis deux mois ..."

(A.D.I.V. I 318)

Toutes ces mesures fiscales, ces réquisitions et autres prélèvements qui concernaient le peuple directement, étaient aussi doublés par des réquisitions opérées sur les biens des émigrés, mais aussi sur les biens de l'Eglise, en particulier pour " du cuivre, du plomb, étain, métal de clocher, cordages provenant des démolitions des émigrés condamnés et des églises. "

Ceci ne pouvait qu'irriter les populations locales, si bien que celles-ci furent amenées à réagir. Ayant renoncé pour le moment à l'action armée, celles-ci décidai^{ent} de tout faire pour contarrer la machine administrative républicaine, sous la forme d'une sorte de résistance passive. L'état civil fut tout particulièrement visé :

" Un membre (de la municipalité de Saint-Méen) a déposé sur le bureau, les registres des naissances, mariages et décès des communes de Quédillac et Le Crouais, a observé que le citoyen qui a tenu les registres de la commune du Crouais n'a aucun caractère public et que dans la plupart des cas des enregistrements, il n'a employé que des dates, jours, mois et an de l'ère vulgaire, sans expressions de celles des années républicaines; que les registres de la commune de Quédillac ont des déficiences bien plus grandes et d'une telle importance que l'état civil des citoyens de cette commune est absolument compromis, que ces registres contiennent une infinité de lacunes (...). Le commissaire du directoire exécutif à dit qu'il avait été prévenu que quelques citoyens négligeaient de faire enregistrer leurs enfants, ou retardaient beaucoup à demander l'enregistrement après leur naissance (...). "

(A.D.I.V. I 1441)

Cette façon d'agir s'appliquait aussi, bien sur aux paiements des impôts qui ne rentraient dans les caisses des percepteurs qu'après moult réclamations de la part de ces derniers. Inutile de préciser que dans la plupart des cas, les délais qui avaient été fixés par l'administration étaient rarement respectés... Ce fut le cas pour le paiement des patentes dues par les commerçants et artisans à Montfort en frimaire an V :

"(la patente) officiellement connue par les marchands de cette cité, (ceux-ci) s'empressent de s'en pourvoir. Il peut cependant se trouver des artisans dans la commune qui s'y soient soustraient jusqu'à présent"... "Beaucoup s'étaient décidés à acquitter le droit, quoique la malveillance ait répandu le bruit dans les campagnes que les patentes étaient abolies. Je viens d'être informé que dans l'une des communes du canton, où il existe six à sept moulins, les meuniers avaient négligé jusqu'à ce jour de s'en munir. J'ai écrit en conséquence aux agents de m'envoyer leurs noms pour de suite activer contre ces récalcitrants. "

(A.D.I.V. I 318)

De leur côté, les Républicains, où plus exactement la troupe, se livraient encore à des abus sur la population, sous formes de "visites domiciliaires", d'insultes et de violences, ainsi que le déclarait l'administration d'Iffendic le 11 vendémiaire an V , qui risquaient de compromettre " la tranquillité et l'union ":

" Au moment où la tranquillité et l'union faisaient revivre

.../...

nos bonnes gens, la troupe cantonnée à Montfort, a entré militairement dans notre canton et fait différentes visites chez nos administrés (...)

Nous pensons, citoyens administrateurs, que la troupe n'a point été autorisée par vous à faire cette démarche illégale, mais qu'elle a été soufflée par certains agitateurs qui sont au désespoir de voir la tranquillité renaître parcequ'ils ne sont plus à lieu, du moins nous l'espérons, de vivre des débris de leurs gaspillages ordinaires, et de mettre le trouble comme ils l'ont fait, que vous ferez faire défense à la troupe de pareilles incursions sans y être autorisée par les autorités constituées du lieu, ou les supérieurs; et que vous lui ferez ordonner de rendre les fusils dont elle s'est saisie.

Il est inutile, citoyens, de vous le dire vous le savez comme nous que la Chouannerie ne s'est formée que par la tyrannie exercée par certains hommes qui se vantaient d'être les patriotes exclusifs et qui, au contraire, n'étaient que des factieux. "

(A.D.I.V. I 314)

La précarité de cette paix était également menacée dangereusement par un phénomène né directement de la paix elle-même : le brigandage.

Les Chouans n'ayant pas rendu les armes, les déserteurs des armées républicaines, des bagnards en fuite se livrèrent à un brigandage acharné, prenant pour cible les voyageurs, les fermes isolées, etc

Mais, sans pour autant viser spécialement des patriotes. Toutefois, cette insécurité nouvelle, ne pu qu'instaurer un climat de méfiance; les républicains ne faisant pas toujours la différence entre les brigands, au sens premier du mot, et les autres "brigands"

qui n'étaient autres que les vrais Chouans. La confusion fut d'autant plus aisée à faire que les premiers étaient, pour la plupart, issus des rangs de la Chouannerie.

Ce phénomène, le brigandage, était particulièrement actif sur la route de Rennes à Brest, aux environs de Saint-Méen, zone de passages, et de convois, et de voyageurs. Ces brigands opéraient d'autant plus facilement leurs rapines que les campagnes avaient été désarmées par les patriotes.

" Différents citoyens ayant exposé que ces malfaiteurs parcouraient les campagnes, y commettaient des vols et brigandages que le désarmement opéré augmentaient leur audace et les mettait dans le cas de se livrer à des excès avec impunité, ont demandé que leur fut permis d'avoir des armes défensives."

(Délibération de la municipalité de Saint-Méen du 14 frimaire an 5. I 1441 .)

Face à une situation semblable, la municipalité, faute de pouvoir disposer d'une force armée conséquente pour capturer les malfaiteurs, autorisa les paysans isolés de s'armer de nouveau.

Plélan, à la même période, connaissait une autre sorte de brigandage, mais encore plus propice à réveiller les hostilités :

"Citoyen, notre canton est en proie à une espèce de brigandage non-moins préjudiciable au bon ordre et à la tranquillité publique que celui des Chouans. Il y a déjà eu des coups donnés, des violences,

.../...

du sang répandu, et si l'on ne se hâte d'arrêter le mal, il peut occasionner les désastres les plus funestes.

Un certain nombre d'habitants se disant autorisés par des membres d'autorités constituées, s'emparent des meilleurs terrains des communaux, les font enclore, les défrichent, et ne laissent rien aux citoyens modestes et soumis aux lois qui ne veut rien envahir.

Ce qui a donné lieu à cet esprit d'usurpation, est l'impunité, qui malgré l'opposition des habitants de la section de Trégu en la commune de Plélan (petit hameau, situé à 1 km à l'Est de Plélan), s'est permis d'y bâtir une maison et d'y enclore une portion dont l'administration le laisse jouir paisiblement. Il peut encore avoir pour cause la négligence du département à juger les différends d'entre l'administration de Plélan et les habitants de Trégu, où le juge de paix et le président de l'administration sont personnellement intéressés.

Je pourrais ajouter que quelques membres de l'administration ont les premiers donnés l'exemple de l'usurpation, en faisant abattre et vendre une très grande quantité de bois de futaie sous des prétextes frivoles et que malgré mon réquisitoire de cesser ces abattis, et la défense du département de les continuer, elle vient d'arrêter d'en assigner sur les communes, au juge de paix et au président de l'administration du canton pour remplacer le bois qu'ils disent avoir fourni pour la clôture du bourg (...)

J'ai dénoncé les premiers usurpateurs des communaux au juge de paix qui n'en a fait aucune poursuite. Quel partie prendre pour les réprimer ?

A Plélan, le 12 frimaire an 5; le commissaire de Plélan au
commissaire du département d'Ille et Vilaine."
(A.D.I.V. 1 319)

Cette période incertaine, troublée, marquée par les erreurs et les hésitations de l'administration de la République, et qui s'étend de l'été 1796 au tout début de l'hiver 1796-1797, aura beaucoup joué en faveur de la Contre-Révolution, et en particulier en faveur du parti royaliste qui trouvait là une situation propice à la diffusion de sa propagande anti-républicaine, et par la même occasion retrouvait un public de plus en plus nombreux.

Cette tendance favorable à la Contre-Révolution ne cessa pas de se confirmer au fil des semaines qui suivirent, se révélant au grand jour à l'occasion des élections qui se déroulèrent dans le district de Montfort, ainsi que dans toute la France, en germinal an 5, et en germinal an 6.

II. - LES ELECTIONS DE L'AN 5 ET DE L'AN 6 : LA CONTRE-REVOLUTION
MENACE LE REGIME REPUBLICAIN PAR LES VOIES LEGALES.

(avril 1797- avril 1798)

A. - LES DEUX PARTIS A LA VEILLE DES ELECTIONS DU PREMIER
GERMINAL AN 5:

- La Contre-Révolution et le Renouveau Royaliste-
- Le Recul des Républicains-

Si cette période troublée devait profiter à un parti, c'était bien au parti de la Réaction, aux Royalistes. Effectivement, le nombre des "mécontents" ne cessait d'augmenter, dans leur correspondance, les administrateurs du district ne cessaient pas de le signaler:

"...le mécontentement est général..."

(A.D.I.V. I 318)

Cette phrase concise du commissaire de Montauban résume parfaitement l'impression générale ressentie par ces autres collègues a la veille des élections de germinal an 5 .

Ces "mécontents" n' étaient pas tous des royalistes acharnés, mais plutôt des déçus de la Révolution. Cependant, c'est dans les rangs royalistes que ceux-ci allèrent se rassembler. Pourquoi ? Il y a à cette question plusieurs réponses.

Tout d'abord, le parti royaliste était le parti de l'opposition, c'était celui qui combattait contre le régime républicain, et qui prônait le retour à l'Ancien Régime. Pour beaucoup, il leur

suffisait de comparer ce qu'ils payaient comme impôts avant 1789 pour regretter l'ancien système, ainsi que toutes les affaires militaires (service militaire, réquisitions diverses pour l'armée, etc), et donc d'adhérer à ce parti. Des républicains de la première heure doutaient de la même façon :

" Citoyens, ne doit on pas craindre d'augmenter le nombre des mécontents par des exactions et surtout celui des voleurs.

Je connais plusieurs petits marchands qui seront forcés de le devenir, puisque le quadruple du droit qu'on leur demande (il s'agit des patentes) surpasse la valeur de toute leur boutique ...

... Je veux bien servir mon pays, mais travailler à rallumer l'affreuse guerre civile, et me faire égorger en poursuivant en justice des hommes, réduit au désespoir .

Le Masson, commissaire de Montauban, le 27 brumaire

an 5.

(A.D.I.V. I 318)

Cette adhésion au parti Royaliste peut également se comprendre par le fait que ce parti était celui qui possédait une structure et une organisation efficace, ainsi que des soutiens matériels très importants. Il n'était pas aisé de créer un mouvement indépendant de celui-ci, il y avait en effet le risque de se faire éliminer à la fois par l'un (républicain) et par l'autre (royaliste) tôt ou tard.

Mais cela ne suffirait pas à expliquer ces ralliements massifs au parti Royaliste. Il faut ajouter à cela l'action même de ce parti qui se montrait à cette époque très actifs dans ses méthodes de propagandes. Celui-ci, ayant en vue les élections proches de germinal an 5, s'était lancé dans une véritable campagne électorale

contre les derniers partisans de la République. De tous côtés, les agents du royalisme s'activaient, dans tous les lieux les plus fréquentés (cabarets, auberges, églises...) et répandaient leur idéologie qui, dans les circonstances du moment, était perçue positivement par les populations locales.

Tous les moyens étaient bons pour discréditer le régime républicain; ils allèrent même jusqu'à répandre, comme si le besoin en était, des fausses informations (des mauvaises nouvelles évidemment), pour exacerber les rancœurs et stimuler les indécis :

"Monfort, le 6 pluviôse an 5.

Il est très certain, citoyen, que dans ce département même, faisant partie de ceux de l'Ouest, il y a encore un grand nombre d'ennemis de la chose publique, qui n'attendent que le moment favorable pour mettre en jeu leurs manoeuvres criminelles. Les bruits qui sont répandus d'une nouvelle réquisition, n'ont d'autre but que d'irriter les campagnes, d'empêcher le bon effet qu'a produit jusqu'à ce moment l'amnistie en faveur des ci-devant Ghouans et de rallumer la guerre civile dans ces contrées. Les émigrés et les prêtres déportés agissent de concert pour opérer à notre perte qu'ils ont jurée. Ce sont eux qui excitent au carnage et à la désobéissance aux lois. Comme il ne faut pas se dissimuler que ce sont eux qui sont à la tête de ces brigands qui volent impunément l'habitant paisible de la campagne, à qui l'économie et l'industrie prouvaient une certaine aisance. (...)

(...) (Quant aux) prêtres insoumis qui croient que tout leur est permis, et qui, sans se conformer à l'une des dispositions de cette loi (loi du 7 vendémiaire an 4 sur la police des cultes des prêtres

.../...

Liberté Égalité Fraternité

Monseigneur le Préfet de la Seine

Le Commissaire du pouvoir exécutif près
Municipale du Préfet de la Seine
au Commissaire du pouvoir exécutif près
l'Administration Centrale du Département de la Seine

Il est bien certain, citoyen, que dans ce département
Même, fait partie de ceux de la Seine, il y a encore un
Grand Nombre d'habitants de la classe publique, qui attendent
que le Moment favorable pour aller vers leurs Manoirs
Criminelles. Les Brutes qui sont descendus d'une Nouvelle
Acquisition; Mais d'autres ont qu'ils ont les (campagnes)
d'empêcher le Bon effet que produit jusqu'à le Moment
l'annulation des lois de la République de la Seine
la Guerre Civile dans ce département. Les Amis de
l'Égalité de porter agissent de concert pour empêcher
partir qu'ils ont fait; et surtout qui existent au
Service de la République anglaise; Comme il n'est pas

pas se dissimuler que sont ceux qui sont à l'état
de la brigade qui volent impunément l'habitants
pauvres de la campagne, & qui l'économie & l'industrie
prouvoit une certaine aisance.

il y a peu de temps que j'étais devenu un
qui s'est commis à la Chapelle Messieurs chez un
Nomme Briard; de vingt-cinq Mises de la Magist
Municipal de la ville de M. de la ville de M. de la ville de M.
grâce dans la nuit précédente chez M. de la ville de M.
du hameau de launay & qui fut (compris) par sept ou
sept particuliers de qui la figure est barbouillée (c'est-à-dire)
d'être nommés par des lettres informées, tirées
dans les files les personnes de la M. de la ville de M. de la ville de M.
regards aux M. de la ville de M. de la ville de M. de la ville de M.
leur argent. Voilà le dit rapport qui M. de la ville de M. de la ville de M.
dans le courant de M. de la ville de M. de la ville de M. de la ville de M.
dans le dit rapport qui M. de la ville de M. de la ville de M. de la ville de M.
tribunal correctionnel de la ville de M. de la ville de M. de la ville de M.
à l'arrêté duquel j'ai adressé une
loi N. 93, pour l'exécution duquel j'ai adressé une
circulaire aux agents des communes de leur ressort
Celle de la ville de M.
tous les renseignements relatifs à l'exécution des lois,
à la sûreté publique & particulièrement à l'ordre public.

a tous les Disorders qui peuvent exister ou qui pourroient
Survivre dans leurs arresdissimens Respectifs; au
Nombre desquels deusiquement le (Compromis)
les ordonnances a la loi du Sept vendemiaire au
quatre sur la police des cultes. des pretres insoumis
qui voient que tout leur est permis & qui sans
se conformer a aucune des dispositions de cette loi,
qui exigent la declaration des Ministres des cultes &
quelconques, pour pouvoir exercer librement leurs fonctions
Religieuses, se sont au vendemiaire se permettre de
dire la Messe, Moût-ils pas cherché à se perdre
dans l'esprit des gens de campagne, en Me deprimant
comme un homme sans foi & sans loi; l'un d'eux
Ma Meïne écrit que devant avoir mes Disorders
beaucoup de ces laïques exercer leur Religion tranquillement
en disant que cette loi du Sept vendemiaire estoit
suspecte & que l'on exigeoit de soumission, qui
estoit regardée comme inutile & les plaintes de l'argent
Contre Moi & l'Administration Municipale seroit
cessées depuis surtout, que dans les autres voisins
du Hôte de St. a. Grand-Mon (tenues sous les
dissensions, & que l'it St. a. que Moût qui exigent
la soumission aux lois; tous les paysans (comme

Vous le voyez tout imaginé pour séduire les faibles
à les faire supporter à des excès qui provoquent avoir
des suites fâcheuses; Mais, Citoyen, je ne sçai point
traîner avec la loi - & ces déclamations ne me feraient
aucunement plaisir. Ne'aurai-je pas un bras invincible à
mon porteur. Je suis aussi informé qu'il y a beaucoup
de Deserteurs venant de Brest. La garde armée Nationale
de la ligne pour le département qu'on est parvenu à arrêter,
ou du moins conduit ici pour donner plus d'activité à
surveillance à la force armée, j'en suis de plus en plus la
formation d'une colonne Mobile; le défaut d'armes & le peu
de jours qu'on a pu obtenir; & après la déposition de ce lieu
à la demande du commandant de la garde Nationale de ce lieu
le tout tout, sera que cette colonne sera tout au plus
composée dans le canton de quinze à vingt hommes;
Loin de s'occuper, prétendant les suspects à un service
un soldat n'est qu'un homme, si toutes fois, on s'occupe aux hommes
leur leur? Je vous prie de M. Marquis de qu'on vous en
à sujet après de passer cette colonne Mobile, qui a
des troupes à son bord.

Salut & fraternité
J. Girard

insoumis) qui exige la déclaration des ministres du culte et quelconque, pour pouvoir opérer librement leur cérémonies religieuses, se sont, ou voudraient se permettre de dire la messe. N'ont-ils pas cherché à méprendre dans l'esprit des gens des campagnes, en me dénigrant comme un homme sans foi et sans loi. L'un d'eux m'a même écrit que je devais avoir reçu des ordres secrets de les laisser exercer leur religion tranquillement en disant que cette loi du 7 vendémiaire était suspendue, et que l'on exigeait des soumissions qui étaient regardées comme inutiles

Ces plaintes de leur part contre moi et l'administration municipale se sont élevées depuis surtout que dans le canton voisin du notre, il y a grand messe chantée tous les dimanches, et qu'il n'y a que nous qui exigeons la soumission aux lois.

Tous les pourparlers comme vous le voyez sont imaginés pour séduire les faibles et les faire se porter à des excès qui pourraient avoir des suites fâcheuses. (...)" (A.D.I.V. I 318)

Un autre document montre également cette tactique dévastatrice et ses effets sur la population :

"Saint-Méen, le 13 pluviôse an 5.

L'état de tranquillité qui existe depuis la rentrée des Chouans devient plus chère de jour en jour. Néanmoins, on ne peut se dissimuler que les manoeuvres sourdes sont encore employées pour faire revivre dans nos environs, le trouble et la guerre civile. On fait naître des craintes parmi les habitants des campagnes, on les menace d'une réquisition depuis 18 ans à 35 ans, on leur annonce la Vendée prête à se relever. Je me suis informé de plusieurs s'ils connaissaient les individus qui répandent de pareils bruits, ils m'ont répondu que c'était .../...

le bruit général, sans indiquer personne. (...)

(A.D.I.V. I 324)

A Montfort, le 5 frimaire an 5, le commissaire dénonçait " la malveillance " qui répandait " le bruit dans les campagnes que les patentes étaient abolies." Tant et si bien que "les meuniers avaient négligés jusqu'à ce jour de s'en munir."

Des problèmes de gestion se posaient ainsi aux administrateurs et ne faisaient que renforcer l'opinion de désordre qu'avaient les populations vis à vis de l'administration républicaine.

A côté de ce type d'action ,le parti royaliste s'activait sur un plan beaucoup plus direct à la résistance au régime républicain, c'est ainsi qu'il existait aussi un "trafic" d'armes, "trafic" qui passait directement par la capitale bretonne, Rennes, et qui annulait ainsi les effets du désarmement systématique des campagnes :

"Bécherel, le 22 frimaire an 5."

(...) "J'ai appris, citoyens, de plusieurs personnes, et même d'un habitant de Rennes, que l'on vendait en plusieurs boutiques à Rennes de la poudre à tirer et des fusils et pistolets ."(...)

Jean Brindejoux, commissaire de Bécherel.
(A.D.I.V. I 308)

Les rangs des " mécontents " grossissant, les passions ravivées par les bons soins des prêtres réfractaires et autres émigrés, de plus armés, le résultat était assuré. Aussi, dès la première période difficile, or l'hiver 1796-1797 semble avoir été particulièrement rude, de-ci de-là, éclatèrent quelques soulèvements.

Le ministre de la guerre, à Paris le 3 germinal an V.

Je suis informé, citoyen, que le nommé Pierre Horitte, de la commune de Bécherel, a fait, le 18 fructidor dernier, la découverte d'un dépôt de six barils de poudre de vingt livres chaque et d'une boîte contenant environ 150 pierres à fusil et qu'accompagné de quelques camarades ~~et~~ d'armes, il a saisi ces munitions dans un fossé situé dans la commune de Miniac, où ellesz avaient été cachées par les chouans.(...)

(...) J'ai chargé le directeur d'artillerie de Rennes de faire transférer ces munitions dans les magasins de l'arsenal (...) Je vous préviens également que j'ai autorisé la trésorerie nationale à verser dans la caisse du payeur général de votre département une somme de soixante livres numéraires, pour être distribués, à titre de gratification, à ceux qui ont fait cette capture de munitions.

(A.D.I.V. I 458)

C'est ainsi que, à Bréal en pluviôse an 5 et à Plélan en frimaire, de nouveau l'insécurité s'installait:

"Bréal, 13 pluviôse an 5.

(...) J'espère que vous voudrez bien m'autoriser à aller habiter à Rennes jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que mon canton et ma commune ne souffre plus de sûreté. (...) La saison est rude. Lorsque je serai absolument convaincu que ma présence y sera bien nécessaire, sans courir de risques, je ne manquerai pas de m'y rendre, mais dans ce moment les dangers me paraissent trop évidents, de tout côtés il se commet des atrocités, en outre, citoyen commissaire, ma présence va devenir nécessaire à Rennes pour y signer les coupons de ma commune (...) pour l'emprunt forcé.

Duquereron, Commissaire de Bréal."

(A.D.I.V. I 309)

De nombreux rassemblements de Chouans, ou de "Brigands", étaient signalés un peu partout (Saint-Méen, la Chapelle Thouarault, Romillé, Iffendic, Pleumeleuc, Talensac, Quédillac, Bécherel, Bréal.).

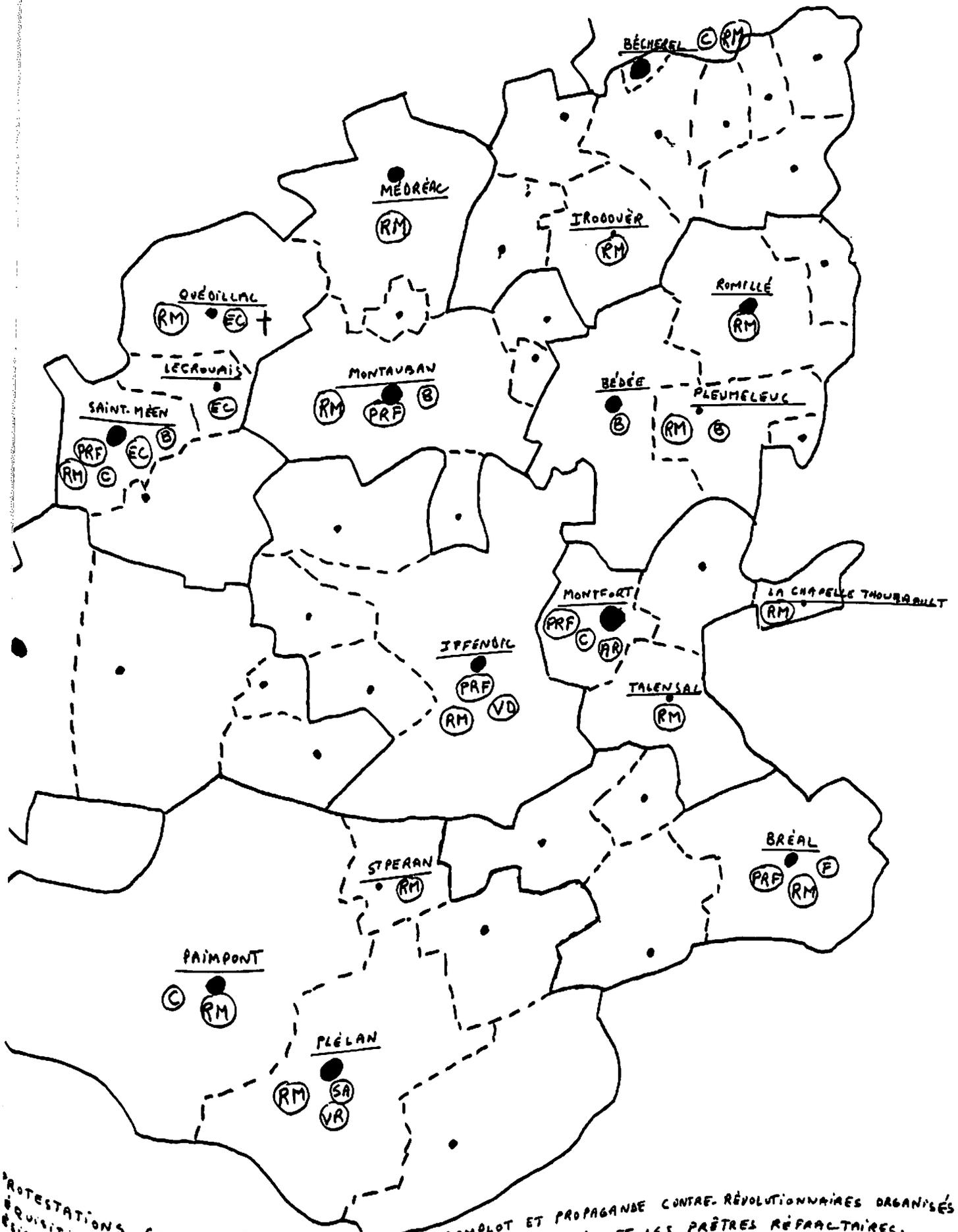
Cette vague de soulèvement n'arrangeait en rien les affaires des Républicains, toujours débordés par l'organisation des rentrées des différentes taxes, et sur lesquels pesaient désormais des menaces de mort .

Ainsi, à la veille des élections, chacun pouvait constater que la tentative de pacification de Hoche se révélait être un échec, et que le parti de la Contre-Révolution se trouvait plus soutenu que

LES TROUBLES DANS LE DISTRICT DE MONTFORT A LA VEILLE

DES ÉLECTIONS DE GERMINAL AN V

(SEPTEMBRE 1796 - MARS 1797)



- PROTESTATIONS CONTRE LES
 REQUISITIONS ET LA FISCALITÉ: (PRF)
 RÉSISTANCES À L'ÉTAT CIVIL: (E)
 VISITES DOMICILIAIRES EFFECTUÉES
 PAR LA TROUPE RÉPUBLICAINE: (VD)
 BRIGANDAGES (AUTRES QUE CHOUANS): (B)
 VIOLENCE ÉMANANT DE L'ADMINISTRATION: (SA)
 VIOLENCE RÉPUBLICAINES: (VR)
- (C): COMLOT ET PROPAGANDE CONTRE RÉVOLUTIONNAIRES ORGANISÉS
 PAR LES ÉMIGRÉS ET LES PRÊTRES RÉFRACTAIRES.
 (E): FUITE DES PATRIOTES.
 (RM): RASSEMBLEMENTS DE MÉCONTENTES.
 †: ASSASSINAT DE PATRIOTES.
 (A): APPEL DE SECOURS.

Jamais par les populations locales dans le district de Monfort.

Aussi, profitant de ce "mécontentement quasi-général, celui-ci, en présentant aux prochaines élections des membres de son parti, était assuré de réaliser un coup d'éclat.

B. - LES ELECTIONS DE GERMINAL AN V.

(avril 1797)

1. - Pourquoi des Elections ? Les Modalités de ces Elections.

Le système de la Constitution de l'an III prévoyait un renouvellement annuel des élus, ce qui entraînait une série d'élections au printemps de chaque année : le 1er germinal pour les assemblées de canton.

En avril 1797 (germinal an 5), les assemblées électorales se réunissent pour procéder au renouvellement des administrations départementales et des juges, et pour procéder au renouvellement des conseils : en effet, 250 députés du corps législatif (au niveau national), tous provenant des 2/3 doivent sortir. Ces assemblées électorales sont les premières à se réunir selon les dispositions de la Constitution de l'an III.

Le suffrage est réservé aux citoyens actifs de sexe masculin, âgés de vingt et un ans, au moins, résident de la circonscription depuis un an au moins, inscrits sur les rôles de la garde nationale et payant une contribution directe. Ils forment l'assemblée primaire du canton. Les citoyens actifs élisent les membres de l'assemblée électorale du département parmi les propriétaires, usufruitiers ou locataires d'un bien dont le revenu est évalué à la valeur de 100 à .../...

200 journées de travail: leur nombre, variable par département, ne doit pas dépasser 30.000 à l'échelle nationale.

On sait que les Royalistes se sont réorganisés et forment un parti, aussi, pour la première fois depuis 1789, les élections désignent des hommes de droite dont certains sont ouvertement réactionnaires, c'est à dire partisans du retour de l'Ancien Régime, d'autres sont des conservateurs modérés.

Dans le district de Montfort, comme ailleurs dans le département, les élus étaient issus des rangs de la droite réactionnaire pour la plupart.

2. - Le Déroulement et les Résultats des Elections de germinal an 5 dans le district de Montfort.

a) Le déroulement des élections : fraudes et pressions.

Les élections de germinal an 5 se déroulèrent dans les différents cantons de manière plus ou moins frauduleuses, faussant bien évidemment les résultats.

Malgré les précautions prises par l'administration, des citoyens qui ne possédaient pas le droit de vote furent autorisés à se présenter devant les urnes et à voter. Il ne fut donc pas inattendu que les résultats des élections penchèrent dans le sens de la Contre-Révolution, ces votants illégaux étant favorables à l'Ancien Régime du fait d'avoir été écartés des élections par les lois de la République.

Tout fut fait pour fausser les élections, les nombreuses dispositions prises par le Directoire pour organiser celles-ci furent

détournées, ou tout simplement, ignorées et bafouées.

Ce fut le cas en particulier à Montfort et Bédée de façon certaine, ainsi que le dénoncèrent les patriotes :

"Montfort, le 4 germinal an 5.

Citoyens, les infractions multipliées faites à la loi et notamment aux articles 8, 11, 22, et 27^c de la Constitution, par l'assemblée primaire du canton de Montfort nonobstant les réclamations d'un grand nombre de citoyens amis de l'ordre et de la régularité, nous ont engagé à vous adresser l'exposé ci-joint pour en prendre lecture et le faire parvenir à l'autorité qui doit réprimer cet abus.

Nous vous adressons cet exposé avec d'autant plus de confiance que votre civisme nous est connu, et que fondateur de la République, vous êtes également que ses amis, intéressé à ne pas voir détruire votre ouvrage.

Chargé de faire exécuter la loi dans ce département et à l'assemblée électorale, vous connaissez mieux que nous les moyens de casser les opérations d'une assemblée qui l'a transgressée, et de faire élaguer du nombre des électeurs les individus incapables à voter avec eux.

Nous joignons à la présente toutes les pièces qui prouvent l'illégalité de ses opérations. Vous y verrez par la liste additionnelle du second bureau, où il se trouve quantité d'individus sans âge, domicile, ni inscription sur aucun registre civique, ni de garde nationale sédentaire que la cabale a admis à voter. Quel espoir l'on pouvait avoir d'un bon choix ?

Nous sommes à lieu de prouver tous les faits de notre exposé
.../...

Montfort le 11^e Germinal 5.^e année Républicaine

Citoyen,

Les infractions multiples faites, à la loi et notamment aux articles 8, 11, 22, et 279 de la Constitution, par l'Assemblée primaire du canton de Montfort non obstant ses réclammations d'un grand nombre de citoyens amis de l'ordre et de la régularité, nous ont engagé à vous adresser l'exposé cy joint pour en prendre lecture et le faire parvenir à l'autorité qui est réprimée ces abus;

Il vous sera adressé et exposé une d'autant plus de confiance que votre civisme nous est connu, et que fondateur de la République vous êtes également que ses amis, intéressé à ne pas voir détruire vos ouvrages. Chargé de faire exécuter la loi dans ce Département et à l'Assemblée Electorale, vous connaissez mieux que nous les moyens de faire cesser les opérations d'une Assemblée qui l'a transgressé et de faire

Chaque du nombre des électeurs les individus inaptes à voter avec
eux.

Vous joignons à la présente toutes les pièces qui prouvent
l'illegalité de ses opérations vous y avez par la liste additionnelle
du Second Bureau, mis se trouve quantité d'individus sans age,
domicile ny inscription sur aucun registre civique ny de garde nationale
féderaire que la caballe se adonne à voter, quel espoir l'on pourroit
avoir d'un bon choix;

Nous sommes a bien de prouver tous les faits de notre
exposé nous invitons donc a y avoir tout les yeux possibles.

Nous ne sommes malheureusement pas la seule assemblée ou
l'on ait eu une de ces ineligiblees, à l'égard de l'ancien qui
participa aux troubles de mars 1793. et subit un jugement;
qui en l'an 3. fut arrêté comme Chef de chouan et ne dut
son élargissement qu'à l'administration de l'époque nommé électeur.

Vous sçavez aussi très bien que nous, qui de pareils choix
recevions le républicain au Deuil; nous vous invitons d'en
recevoir le républicain au Deuil;

au nom de son salut, de faire tout ce qui vous incombe
pour prévenir la perte, et à vous donner tous moyens nécessaires
au cas que vous n'ayez point la vraie voie ou l'adresse de
ceux de pariz en canton de monfort.

Salut et fraternité

Gergory

J. B. BOUTON
No. de loi

P. Eubretou
Capitaine

Legros

Leslie-Edlin
affilié au club

Michel Gervin

Ma

gros

Davis

A. BERNARD
Gilbert
interpreneur

Well

nous vous invitons donc à y avoir tous les égards possible.

Nous ne sommes malheureusement pas la seule assemblée où l'on ait nommé des inéelligibles, à Bédée, Marc Oleron qui participa aux troubles de 1793, et subit un jugement ; qui en l'an 3 fut arrêté comme chef de Chouans et ne doit son elargissement qu'à l'amnistie, a été nommé électeur. (...)" (A.D.I.V. I 340)

"Monfort, le 17 germinal an 5.

(...) Il n'est que trop vrai que nôtre assemblée a transgressé la Constitution en admettant à voter contre l'article 279, plus de 200 citoyens inscrits aux roles de gardes nationales sédentaires, se targuent de la loi en forme d'instruction du 5 ventose, qui dit que pour cette fois seulement, si les registres civiques des communes ont été mutilés, lacérés ou égarés, l'administration municipale en formera un avant le 25 ventose où elle inscrira ceux qui avant le mois de brumaire de l'an 4 réunissaient les qualités pour voter, et les réunissent encore.

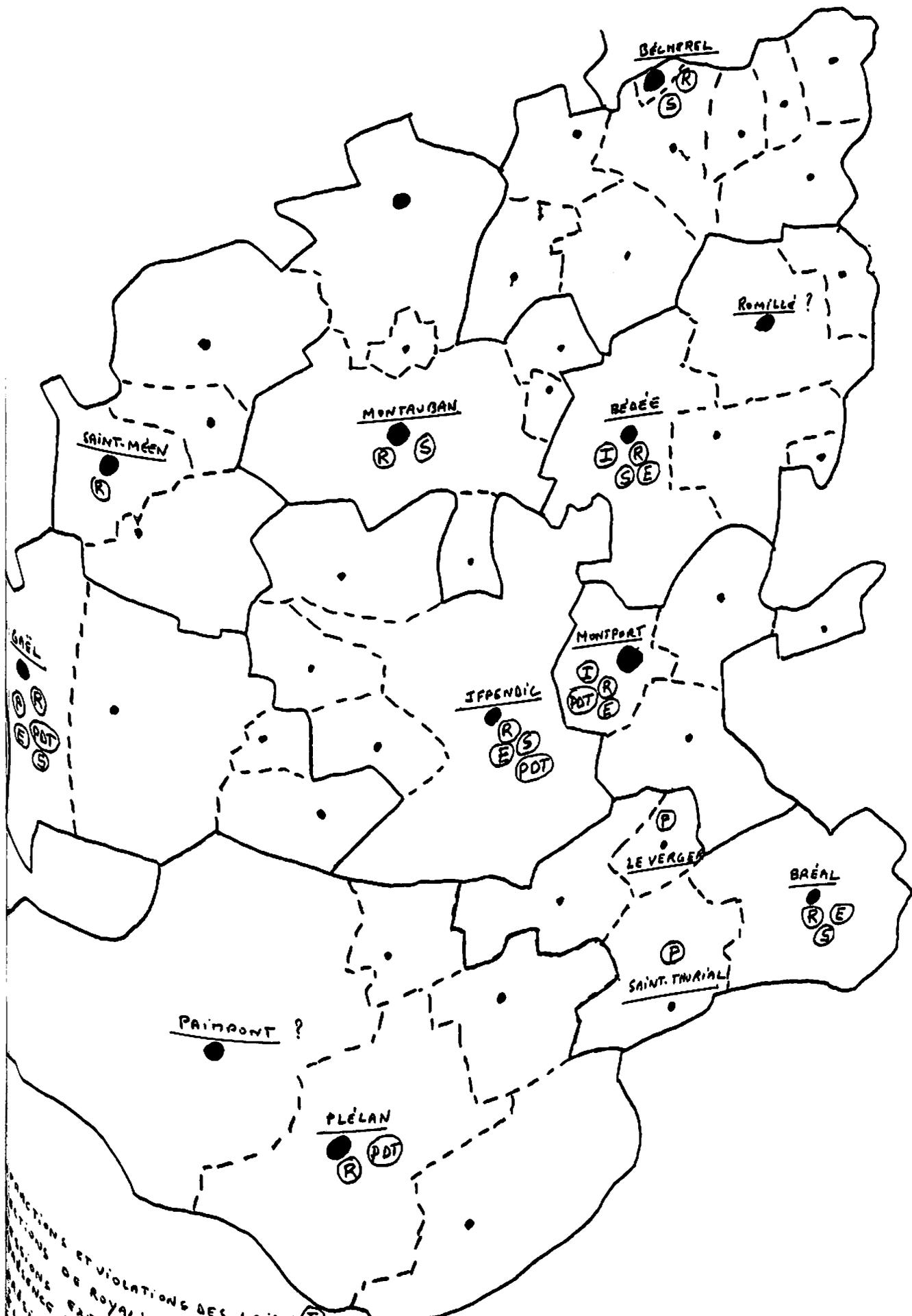
Cette disposition était inutile dans notre canton, où ces registres existaient. Cependant, il fut fait et présenté à l'administration une liste qu'elle avait dressée sur les états de population. Seulement, nous en avons servi sans attestation; on voulut la discuter, l'assemblée s'y refusa, il y a donc infraction (...)

(...) D'ailleurs le nombre des patriotes de la commune se monte au plus à 40, et nous ne pourrions assembler le plus petit nombre encore des communes voisines (...)"
Le Breton, administrateur du district.

(A.D.I.V. I 340)

LES ÉLECTIONS DU 1^{er} GERMINAL AN V

(AVRIL 1797)



VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES LOIS : (I)
ROYALISTES : (R)
ROYALISTES SUR LES ÉLECTEURS : (P)
ROYALISTES ARMÉS)
ROYALISTES DE CHOIX ARMÉS)
ROYALISTES D'ASSEMBLÉE ROYALISTE ÉLU : (PDT)
ROYALISTE ÉLU : (E)
ROYALISTE ÉLU : (C)

Dans les autres cantons, il n'y a malheureusement pas de traces officielles de troubles à l'occasion de ces élections.

Cependant, grâce à des archives des élections de l'année suivante, soit de l'an VI, il est possible de compléter cette liste des cantons, où les élections furent pipées, et favorables aux Contre-Révolutionnaires, ou tout au moins à leurs sympathisants.

A ces archives, s'ajoutent celles des procédures judiciaires concernant les personnes arrêtées pour faits de Chouannerie, ou soupçonnées de sympathie pour la Contre-Révolution. Il se trouve que certaines de ces personnes, jugées pour "intelligence" avec l'ennemi, furent élues en germinal an 5 dans le district de Montfort. (voir la carte)

C'est ainsi que l'on peut recenser la présence d'élus non-patriotes dans les cantons de : Bédée, Bréal, Gaël, Iffendic, Montfort, Montauban, Plélan, Saint-Méen, Bécherel.

Seules, les communes de Romillé et de Paimpont ne sont pas, semble-t-il, victimes de la percée contre-révolutionnaire, ce qui me paraît peu probable, étant donnés leurs antécédants, à l'une, et à l'autre, dans la guerre civile. Mais faute de preuve, le doute subsiste.

b) Quelques précisions sur l'origine sociale et professionnelle des électeurs et des élus.

Dans certaines communes, il fut précisé auprès du nom des élus, leur profession, parfois leur résidence. Grâce à ces quelques éléments, nous pouvons avoir une petite idée des catégories

sociales dans lesquelles le parti royaliste trouvait des appuis sûrs.

Ainsi, à Iffendic, parmi les élus ralliés à la cause contre-révolutionnaire, se trouvaient, le notaire public de Saint-Gonlay nommé Joseph Odyé, et le juge de paix d'Iffendic, nommé Joseph Maudet. Ce sont des hommes de loi.

Mais, il y avait également des agriculteurs, ainsi à Bréal, quatre cultivateurs furent élus dont deux étaient connus pour leurs opinions politiques réactionnaires : René Jehannin et Pierre Orain.

A ces deux professions s'ajoutaient également de nombreux commerçants et artisans. Ceci s'explique par l'instauration des patentes très lourdes à supporter (c.f. page 84)

Il y a de fortes chances que ces personnes étaient à l'origine, sinon de fervents patriotes, indifférents, voire favorables au changement de régime. Il semblerait donc que les événements, la déception, les aient obligés à s'engager dans la lutte anti-révolutionnaire.

3. - Les Conséquences de la Victoire des Contre-Révolutionnaires.

a) Les lois de la République bafouées.

Désormais, à la tête des administrations cantonales, les opposants au régime républicain s'efforcent à ignorer le plus possible les lois républicaines, et particulièrement celles qui leur paraissent les plus inacceptables.

A Plélan, un ancien administrateur, républicain convaincu, et donc écarté aux dernières élections, dressa la liste des lois que les nouveaux élus ne respectaient pas. Nous y retrouvons toutes celles qui ulcéraient les contestataires, rien ne fut épargné, à commencer par les patentes, les réquisitions (de toutes sortes), l'état civil, le port d'arme, le calendrier révolutionnaire, et bien entendu tout ce qui concernait les émigrés et le culte catholique, etc ...

A cette longue liste, s'ajoutait les amnisties accordées aux déserteurs qui, sous la précédente administration, auraient été promus à de sévères sanctions, voire exécutés.

Le commissaire de Plélan, nommé Rivière, farouche républicain et toujours en place puisque nommé par le département et non pas élu par la population, dénonça les abus de cette sorte, à propos de l'amnistie d'un dénommé Guyomard natif de Saint Péran, déclarant que :

"Si l'on fait grâce à Guyomard, il faut la faire à tous les déserteurs..."

(A. D. I. V. I 315)

Quant aux prêtres réfractaires en toute impunité, non seulement ils célébraient le culte catholique sans être inquiétés, mais de plus, certains se permettaient de provoquer les derniers républicains qui osaient encore afficher leurs opinions révolutionnaires :

" Le 20 prairial an 5.

Le 17 de ce mois, le nommé Joseph Cherel de la Basse Rivière en Paimpont, s'en revenant de la messe des Forges, célébrée en la chapelle du dit lieu par Pelletier, prêtre insermenté et porté sur la liste des émigrés, s'arrêta devant la maison des Delaune au dit village leur déclarant qu'il venait de la messe des Forges, se répandit en .../...

injures les plus grossières contre les citoyens Allaire et Maury, prêtres assermentés de la commune de Plélan, cria "vive la République, la sacré bougre de République. Je chie sur tous les républicains et patriotes, je les emmerde tous", il ajouta que c'étaient "des tyrans qui voulaient lui faire prendre une patente" et termina par dire que "Monsieur Pelletier avait prévenu à sa grand messe que "c'était Angrin agent municipal de Plélan et autres de l'administration de Plélan qui avaient répandu qu'il avait fait sa soumission, mais qu'il ne la ferait jamais et qu'il aurait entrepris ceux qui avaient répandu ce bruit"... (A.D.I.V. I 2° sup. 137)

Cette lettre nous apprend un détail qui ne manque pas d'intérêt. En effet, le dénommé Angrin attaqué par le prêtre réfractaire passait aux yeux des patriotes pour un agent de la Contre-Révolution. Ce qui laisserait supposer qu'il appartenait à ce que l'on appelait la Droite Modérée, soit réactionnaire pour les vrais patriotes mais cependant trop à "gauche" pour plaire aux fervents Contre-Révolutionnaires. Ceci laisserait donc supposer que les électeurs de l'an 5 s'ils rejetaient le régime républicain ne souhaitaient pas pour autant un retour à la case départ, soit à l'Ancien Régime.

b) Un calme retrouvé.

La deuxième conséquence, née au résultat des élections de germinal an 5, ce fut le retour inespéré d'une période de tranquillité. Les bandes de Chouans disparurent complètement, et aucune action ne leur fut imputable pendant cette période. Ils semblaient, sinon pleinement satisfaits, tout au moins prêts à attendre la suite

des évènements. Seuls quelques rares rassemblements, de-ci de-là, furent signalés. Ceux-ci eurent lieu plus pour rappeler qu'ils étaient toujours là prêts à reprendre les armes si la situation évoluait dans un sens contraire à leur intérêt, plutôt que de guerroyer.

Ce fut ainsi que l'on pu les voir agir pour empêcher la mise en vente de biens nationaux, mais sans qu'il ne se produisit aucune effusion de sang :

"Gaël, 3 thermidor an 5.

Le commissaire Beaugeard au département.

Le receveur du domaine national à Saint Méen se proposait de consentir en présence de la municipalité de ce lieux dans l'adjudication de baux de biens nationaux de seconde origine.

Un rassemblement d'étrangers, au nombre desquels se trouvaient les fils de Loizel Ville de Neu, émigré propriétaire de l'une des métairies qu'on allait affermer, parurent en armes à la municipalité, et firent des soumissions pour être adjudicateurs de la métairie délaissée par leur père. Les derniers ne portaient que quatre quintaux de grains, savoir deux de bled et deux d'avoine.

Le receveur du domaine observa que cette somme n'égalait pas le quart du revenu annuel de la métairie qu'on se proposait d'affermir en 1790. En conséquence, il demanda, ainsi que moi, le renvoi de cette adjudication. Il fut traité par l'un des étrangers qu'on nomme "vers-vers" de grand bougre de s'opposer à la jouissance des biens de messieurs Ville de Neu et lui porta un coup sur la figure en ma présence et celle de la municipalité. Ce jeune homme se défendit d'une manière vigoureuse quoi qu'entouré de ces étrangers,

.../...

et demanda, ainsi que moi, qu'on eut à renvoyer les adjudications
vu les dangers éminants qu'il encourait ainsi que moi. (...)"

(A.D.I.V. L 313)

Mis à part ce genre de pressions qu'ils purent exercer,
aucune action d'éclat, aucun meurtre, aucun pillage ne fut rapporté,
Jusqu'au 18 fructidor an 5 ...

4.- La Réaction des Républicains : la Fructidorisation.

(18 fructidor an 5 / 4 septembre 1797)

Face à une situation aussi défavorable, les Républicains
ne pouvaient ne pas réagir. aussi, à Paris, les membres des Conseils
décidèrent de destituer autoritairement les nouveaux élus, favorables
à l'opposition et de les remplacer par des francs partisans de la
cause républicaine. C'est ce que nous appelons la "fructidorisation"
décrétée le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), le lendemain du
18, où Paris fut occupée militairement par Bonaparte et ses troupes,
et où Pichegru et plusieurs autres députés furent arrêtés pour leurs
appartenances à la Contre-Révolution.

Ces deux journées furent sauvées par les patriotes du dis-
trict de Montfort, réunis en scéance extraordinaire le 28 du même
mois au chef lieu du district, et dès le 26 dans le canton de Plélan :

Montfort, scéance extraordinaire du 28 fructidor an 5.

"Il a été fait lecture de la loi du 19 de ce mois, contenant
des mesures de salut public relativement à la conspiration royale.(...)"

Art. 1. Il sera envoyées des adresses au corps législatif
.../...

et au directoire exécutif pour le féliciter sur l'immortelle journée du 18 de ce mois. la cocarde tricolore sera d'obligation dans tout le canton, les citoyens qui négligeraient de la porter seront punis suivant la loi.

Art. 2. Il sera fait par la force armée des patrouilles dans les communes environnantes pour en imposer aux malveillants, dissiper les attroupements et assurer le respect dû aux personnes et aux propriétés.

Art. 3. Les gardes champêtres veilleront dans leur arrondissement respectif et donneront connaissance à l'administration des moindres mouvements qu'ils apercevront, et en cas de négligence, ils seront dénoncés et punis selon la loi.

Art. 4. En cas de mouvement séditieux, le tocsin d'alarme sera donné au chef lieu de ce canton seulement et tous les bons citoyens seront obligés de s'y réunir avec les armes qu'ils auront pour se diriger ensuite sur les perturbations du repos public.

Art. 5. La loi sur les passeports sera soigneusement et scrupuleusement respectées.(...) (A.D.I.V. I 2^o sup. 137)

A la lecture de ce rapport, dans lequel transparait clairement la nouvelle politique de fermeté adoptée par les dirigeants du pays, il parait évident que de nouveaux troubles étaient à craindre. Ceux-ci ne tarderont pas...

A Plélan, de la même manière, la nouvelle du coup d'état du 18 fructidor fut accueillie dans la joie et par une suite de mesures dans la lignée de celles prises à Monfort :
.../...

"Plélan, le 26 fructidor an 5.

(...) En conséquences des mesures salutaires prises par le corps législatif et le Directoire, j'ai requis l'administration près laquelle je suis en exercice, de mettre à profit l'heureux évènement du 18 fructidor, en prenant des mesures particulières et locales, propres à maintenir le calme, à assurer l'exécution des lois et à enchaîner les efforts de la malveillance.

Des patrouilles ont été, de suite, ordonnées, dans les communes du canton, ci-devant le refuge et l'asile de Chouans, et maintenant encore le repaire du fanatisme encouragé partout et soutenu par les conspirateurs.

L'ordre de porter la cocarde tricolore a été renouvelé, il a été enjoint à la gendarmerie de faire régulièrement ses tournées, et d'arrêter tout individu soupçonné de faire des enrôlements, tout émigré non rayé, et tout prêtre insoumis exerçant son métier.

On a procédé au remplacement des agents et adjoints nommés dans les dernières assemblées primaires.

Comme c'est au directoire qu'il appartient de nommer au remplacement des juges, c'est sans doute lui qui nommera les assesseurs au juge de paix.

Voilà, à peu près, ce qui s'est fait pour maintenir l'ordre et la paix dans notre arrondissement, conformément à ce que prescrit votre circulaire du 21 de ce mois.

Signé : Rivière." (A.D.I.V. L 319)

En fait de maintenir le bon ordre et la paix, ces mesures eurent pour effets de raviver les passions, les rancœurs, et les Chouans de reprendre les armes et regagner les sous-bois.

C. - LE DISTRICT DE MONTFORT DE FRUCTIDOR AN 5 AUX ELECTIONS
DE GERMINAL AN 6.

1. - Du 18 Fructidor an 5 au 20 Vendémiaire an 6 :

"Tout est en Paix !".

a) Mise en place de mesures de Salut Public contre
les Contre-Révolutionnaires.

La loi du 19 fructidor publiée, les patriotes, profitant de l'apparente tranquillité dont jouissait le district (celle-ci fut effective pendant trois décades à partir du 19 fructidor) s'évertuèrent à réorganiser les administrations municipales et cantonales, et à prendre les dispositions nécessaires pour étouffer toute tentative de soulèvement, appliquant ainsi la nouvelle politique du Directoire, soit une politique de fermeté vis à vis des Contre-Révolutionnaires.

A Montfort, le 27 fructidor an 5, le Commissaire du lieu, Georges, rapportait au autorités du départements, le déroulement des opérations :

"(...) Mesures de Salut Public prises relativement à la conspiration royale.

Elle était bien horrible cette conspiration qui tenait au renversement de notre constitution républicaine si généralement acceptée par le peuple français (sic) qui lui garantit sa liberté, sa vie, ses propriétés et ses plus chers intérêts. Que les coupables de pareils attentats soient sévèrement punis, ils l'ont bien mérité. Ils ont bien vite oublié ces royalistes que leurs machinations, grâce aux génies bienfaisants, les conduit toujours à leur perte.

.../...

Les administrateurs de ce canton qui se sont trouvés sous le coup de la loi du 15, ont cessé leurs fonctions au moment même de la réception de cette loi. Le nombre des agents restants est de 3. Je les convoquais hier pour faire les nominations des remplaceants jusqu'aux prochaines assemblées.(...)

S'ils (les remplaceants) acceptent les fonctions qui leurs sont offertes, je puis vous assurer que les administrés n'auront qu'à se louer de pareil choix et que la République trouvera en eux des défenseurs zélés qui la feront chérir par leur bonne conduite et leur probité.

J'ai écrit au lieutenant de gendarmerie et au commandant du poste de Montfort pour les inviter à surveiller les voyageurs et à s'assurer s'ils sont munis de bons passeports, pour dans le cas contraire les arrêter et m'en donner connaissance.

Je me suis informé que depuis dimanche aucun ministre du culte n'a exercé de cérémonies dans le canton. A leur égard, je vous demanderai si l'administration peut recevoir indistinctement la déclaration de ceux qui se présenteraient ? Ou si le serment exigé ne doit être prêté que par ceux déjà soumis ?

J'ai l'espoir que la malveillance ne réussira pas dans ses projets et que les campagnes se souviendront des malheurs qu'ils ont essuyé par les conseils perfides des conspirateurs et de leur complices. Je suis résolu à tout risquer pour le maintien de la Constitution de l'an III, sans laquelle il n'y aurait plus de sûreté pour les patriotes.

Georges."

(A.D.I.V. I 318)

Destitutions des élus soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi, surveillance accrue des voyageurs par la stricte mise en application de la loi sur les passeports, obligations pour les ministres du culte catholique de jurer haine à la royauté et fidélité à la République, patrouilles intensifiées par la force armée dans les campagnes, "visites" systématique des maisons et des fermes, telles furent les principales mesures prises par les administrateurs du district, mesures auxquelles s'ajouta, le deuxième jour complémentaire de l'an V, un décret du directoire exécutif "qui ordonnait l'ouverture dans les bureaux de poste les plus limitrophes des communes connues sous le nom de "chouanes", de tous paquets en venant ou destinés pour elles."

Toutes ces mesures dites de Salut Public étaient la preuve que les patriotes, après le coup d'état du 1^{er} fructidor, s'attendaient à une vive réaction de la part des royalistes et des mécontents.

Or ceux-ci, sans doute soufflés, pris de vitesse par la soudaineté des événements, furent obligés de prendre le temps de réorganiser, de remobiliser leurs troupes qui, après le succès électoral de germinal, certains de connaître dès lors des jours meilleurs, s'étaient éparpillées dans le district. Cette re-mobilisation fut d'autant plus difficile à se faire que en cette période de l'année, les Chouans, en grande majorité d'origine paysanne, étaient affairés par les diverses récoltes de bleds.

C'est ce qui explique que, pendant près d'un mois, les administrateurs du district ne signalèrent aucun signe de soulèvement. "Nous jouissons, ce jour, de la plus haute tranquillité", constatait un peu surpris le commissaire de Montfort, le premier jour .../...

complémentaire de l'an V. (A.D.I.V. L 318)

A Plélan, Bécherel et Gaël, nous retrouvons une situation parfaitement identique à celle vécue à Montfort. Les mêmes mesures de Salut Public furent prises et appliquées, et les administrateurs certains d'une riposte violente des Contre-Révolutionnaires, constatèrent avec étonnement, mais avec également beaucoup de scepticisme:

"Tout est tranquille, jusqu'à ce moment ..." (29 fructidor an 5)

b) Nominations des nouveaux administrateurs des cantons et municipalités du district de Montfort.

Mettant à profit cette paix précaire et suspecte aux yeux de tous, les Patriotes s'intéressèrent, dans des délais plus ou moins brefs, à remplacer les membres des administrations frappés par la loi du 19 fructidor.

Ces opérations se déroulèrent dans le courant du mois de vendémiaire an VI, et le début du mois de brumaire de la même année, soit les 12, 14, et 22 vendémiaire à Saint-Méen, Montauban, et Iffendic, et les 5 et 10 brumaire à Bécherel et Montfort. (Pour Bréal, Gaël, Bédée et Plélan les destitutions et les nominations des remplaçants eurent lieu, mais celles-ci ne sont que mentionnées sans détails relatifs aux personnes nommées.)

Comme nous pouvons le constater, la liste des remplaçants nouvellement nommés est longue, peu d'élus des élections de germinal an 5 furent confirmés dans leurs fonctions, ce qui atteste à quel point le succès des royalistes, ou des modérés fut effectif. (c.f. tableau page suivante.)

Listes des remplaçants du personnel municipal
par canton et par commune, selon la loi du 1^{er} fructidor.

CANTON	COMMUNE	DATE	NOMS (qualités, fonctions, ...)
<u>SAINTE-MEEN</u>	<u>SAINTE-MEEN</u>	12 vend. an VI	FOUGERAY jacques, assesseur, patriote et acquéreur de biens nationaux, et négociant. LE FRANCOIS pierre, marchand et patriote. BAYON (?), officier de santé, patriote.
	<u>QUEDILLIAC</u>	idem	LORAND alexis, patriote. DUVAL (?), notaire, patriote et instruit. GENDROT (?), notaire, assesseur.
	<u>SAINTE-ONEN</u>	idem	LEVEQUE joseph, laboureur. OLIVE pierre, laboureur, honnête homme. LE CHAT jean, assesseur. L'ABBE joseph, patriote. MENEGANT joseph, patriote. DANET jean.
	<u>LE CROUAIS</u>	idem	EGU joseph, honnête homme. RUAULT joseph, honnête homme. RUAULT pierre, honnête homme.
<u>MONTAUBAN</u>	<u>MONTAUBAN</u>	14 vend. an VI	DREUSLIN, président. LE VILLAIN, agent municipal. MAHE, agent municipal.

CANTON	COMMUNE	DATE	NOMS (qualités, fonctions...)
--------	---------	------	-------------------------------

MONTAUBAN
(suite)

RUAULT j.b., adjoint municipal.
 DEMAY, adjoint municipal.
 EVEN J., adjoint municipal.
 TIREL, agent municipal.

REMARQUE : Les communes de Médréac, Saint-Uniac, Saint M'Hervon, la Chapelle du Lou, le Lou du Lac ne figurent sur aucune liste recensant l'épuration du 1^{er} fructidor an V.

IFFENDIC

IFFENDIC

22 vend.
an VI.

ORESVE félix, président.
 AUBRY julien.
 LE MAIRE gilles.
 TROUSSARD alexis.
 GUERIN M.
 MOREL mathurin.

BOISGERVILLY idem

MOUZAN Joseph, adjoint municipal.
 ODYE Joseph de la Rochelle, adjoint municipal.

SAINT GONLAY idem

remarque : Joseph Ody fut aussitôt remplacé, celui-ci ne rassemblant pas les conditions requises définies par la loi du 1^{er} fructidor an V, par :

SAINT MAUGAN idem

GAIGNET P.
 MINARD mathurin.
 RIGOURD François.
 LEGANVRE pierre.
 "TOUS CULTIVATEURS"

Remarque: Le commissaire d'Iffendic, le jour même de ces remplacements, dénonçait le caractère incivique des personnages nouvellement nommés :
 "Troussard et Maudet ont affiché du patriotisme pour être mieux à lieu de servir le royalisme et le fanatisme dont ils sont les hommes, ils en sont trop connus partisans pour ne pas en convenir.
 .../...

CANTON	COMMUNE	DATE	NOMS (qualités, fonctions,...)
			Mathurin Guérin a la haine, non seulement pour les républicains, mais mépris pour celui qui en porte les marques. A la pacification de la Prévalaye, il était maire et il lui est arrivé en ce temps de maltraiter des hommes parcequ'ils portaient la co- -carde tricolor". Les autres citoyens dans ce tableau n'aiment pas le gouvernement, parlent contre, ils sont fanatiques à l'expection de Mathurin Morel et Nouvel qui ont été et sont toujours dans les vrais principes. Au reste, ni les uns ni les autres, n'ont voulu faire de serment, ni célébrer aucune fête nationale, ceux qui en ont la volonté ne le font pas par crainte."
<u>BECHEREL</u>	<u>BECHEREL</u>	1 ^{er} brum. an VI	JAGU (?), officier de santé, agent municipal. LE FEUVRE nicolas, adjoint muni- -cipal.
	<u>MINIAC</u>	idem	FROGE jean. JOSSE(?).
	<u>SAINT PERN</u>	idem	GONDRE paul. PINAULT jean.
	<u>LANDUJAN</u>	idem	PIGEART joseph. LARISIÈRE gillette.
	<u>IRODOUER</u>	idem	PAS DE LOUP jean. TOSTEVIN mathurin.
	<u>CARDROC</u>	idem	MAILLARD jean. CARRET mathurin.
	<u>SAINT BRIEUC DES IFFS</u>	idem	DUBOIS joseph. COLLIN jean.
	<u>LA CHAPELLE CHAUSSEE</u>	idem	BUSNEL jean. MAHE charles.
	<u>LES IFFS</u>	idem	BOURSAULT jean. BERTHAULT joseph.

Remarque : Là aussi, le commissaire de Béchereel accuse les remplaçants, sauf deux, jean Collin et jean PAS DE LOUP, de ne pas être de vrais patriotes.
"Tous les autres ont protégé ouvertement les ennemis de l'état et sont à ce titre indignes de remplir aucune fonction publique."

CANTON	COMMUNE	DATE	NOMS (qualités, fonctions, ...)
<u>MONTFORT</u>	<u>MONTFORT</u>	10 brum. an VI.	POIGNANT le jeune, homme de loi, président. BELIER l'ainé, officier de santé, agent municipal. GIIBERT (?), architecte, adjoint.
	<u>TAIENSAC</u>	idem	GUELIU joseph, maréchal, agent. LE BRETON guillaume, adjoint.
	<u>BRETEIL</u>	idem	EVEILLARD louis, agent municipal. LESNE guillaume, adjoint.
	<u>LA NOUAYE</u>	idem	BISET (?), agent municipal. BARON (?), adjoint.
	<u>LA CHAPELIE</u> <u>THOUARAULT</u>	idem	HOGREL pierre, agent. BEAUDAIS jean, adjoint.

Remarque : "L'administration a nommé en remplacement de l'adjoint de la Chapelle Thouarault, le citoyen Even de Montfort, fondée sur ces motifs que la Chapelle Thouarault ne présentant point d'individu instruit, ni patriote, et les membres qu'elle nomme n'assistant presque jamais aux séances."
"Je puis assurer que maintenant l'administration est vraiment régénérée et formée suivant le voeu du gouvernement et des républicains du canton (...)."

En résumé, nous constatons que les effets de la "fructidorisisation" furent plus ou moins ceux que désiraient voir le gouvernement, et que ses conséquences ne furent pas aussi radicales que celles prévues, en particulier dans les cantons de Bécherel et d'Iffendic. La preuve en est que tout au long de l'an VI, nombreux furent ces remplaçants qui furent suspendus pour "intrigues et résistances à l'administration municipale", pour avoir "professé des principes anti républicains", voire pour "faits de Chouannerie".

c) La Peur du Complot Aristocratique s'Affirme dans les Esprits et se Confirme dans les Faits.

(vendémiaire-brumaire an VI)

Dans leur volonté de réaffirmer l'autorité républicaine, les patriotes, en plus des diverses mesures de Salut Public prises pour "maintenir la paix et la tranquillité dans la contrée", organisèrent à Montfort la célébration de la fête de la fondation de la République, le 4 vendémiaire an VI. "Tout fut mis en usage pour la rendre solennelle et belle." (A.D.I.V. L 318)

Mais, cette célébration n'effaça pas les craintes qui hantaient les administrateurs du district qui, dès le 24 fructidor an V, signalaient déjà quelques mouvements de troupes armées à 4 lieues de Saint-Méen forts inquiétants. Les administrateurs de Saint-Méen n'hésitèrent pas à imputer à la loi du 19 fructidor an V la responsabilité de ces remous :

"La publication de la loi du 19 fructidor dernier qui révoque celle du 7 du même mois, concernant le rappel des prêtres exportés, peut devenir un prétexte aux ennemis du bien public, pour chercher à exciter de nouveaux soulèvements.

La perte de notre gendarmerie et l'éloignement de troupes, font craindre qu'aussitôt que l'exercice du culte cessera dans les campagnes, il ne s'élève des troubles qu'il ne serait pas en notre pouvoir de réprimer, n'ayant ni les moyens ni la force suffisante." (A.D.I.V. I 324)

Ce pressentiment partagé par la plupart des patriotes s'amplifia lorsque, le 18 brumaire an VI, des tensions vives entre Chouans et patriotes furent révélées à Iffendic :

.../...

" David, le commissaire d'Iffendic aux commissaires du département, le 18 brumaire an VI .

Citoyens, il y a un repaire de ci-devant Chouans du chef lieu d'Iffendic qui ne cesse d'insulter et maltraiter les patriotes qui y passent. Ils ont été chanter le 13 de ce mois des chansons les plus aristocrates à trois volontaires, et à un citoyen qui passant au bourg, avait entré dans une maison pour se rafraichir. Ils ont insulté, traité de pataud, un volontaire de la commune d'Iffendic qui arrivait par congé de réforme et pour cause de blessure. Ces coquins l'interrogèrent sur son opinion et l'ont menaçer d'être encore patriote, lui dirent qu'un jour ils tueraient un nommé(..) Boisselas, deux huissiers de Montfort et plusieurs autres. Le volontaire voyant le pays pas plus sûr est venu me demander une route et a voulu rejoindre.

Ces messieurs sont les nommés Sanson, Morin, Maudet, les Barbans, dont un est de ceux qui ont tiré il y a environ 4 mois sur la sentinelle du poste bourgeois de Rennes, des D'Andigné Vilebret ex-nobles, et des nommés Michel du canton de Gaël qui tous ensemble forme une inquisition sur les patriotes, les intimident de même que nos habitants des campagnes qu'ils troublent dans leurs jours de plaisir, allant à leurs festins, y amenant du bruit, en chantant et dé-

blatérant toujours contre la République.
Il faut donc, citoyen commissaire, la destitution d'une administration qui souffre de pareils forfaits et un cantonnement dans le lieu pour y faire revivre l'esprit public et y maintenir le bon ordre.

Signé : David "

(A.D.I.V. I 314)

Les effets de la loi du 1^{er} fructidor sont ici plus qu'aill-
leurs assez peu convaincant.

Autre fait marquant, renforçant l'idée des patriotes qu'un
complot se tramait contre la République, fut celui que Puisaye, en
personne, vers le 26 vendémiaire an 6, aurait "osé poser le pied sur le
territoire de Montfort." (c.f. annexe)

L'idée qu'un complot de la part des Contre-Révolutionnaires
était en préparation s'affirmait de jour en jour, dans l'esprit des
patriotes.

Sur ce point, les patriotes avaient raison de se méfier.
Les Contre-Révolutionnaires dépossédés d'un pouvoir légalement acquis
étaient bien décidés à réagir. Mais, il leur fallait pour cela se
réorganiser, rassembler leurs troupes démobilisées après la victoire
électorale de l'an V.

En quelques semaines, de fin fructidor à fin vendémiaire
ils furent de nouveaux prêts à reprendre le combat, armés cette fois et
non plus électoral. Les premiers troubles reprîrent à la fin du mois
de vendémiaire an 6.

Désormais, jusqu'au mois de germinal an VIII, jour de la
reddition des derniers chefs Chouans de la 3^e Chouannerie à Montfort,
le district sera sans cesse miné par les attaques de diverses bandes
de Chouans. Seuls les mois d'été, périodes de travaux intensifs dans
les campagnes connaîtront dès lors quelques relâchements dans les
combats.

Liberté Egalité

Monsieur le Juge, J'ai l'honneur de vous adresser
de la République Française une copie de

Le Commissaire Du Directoire exécutif près l'adon Municipal
du District de Montfort
à celui près l'adon Central Du Département de l'Ille et
Vilaine

Si, comme vous me le Marquer par votre lettre datée
Courant le surjournement le traité le Sanguinaire passage à
Corse. Ses satellites, Maitre leped Justitior territorial pour
j'portes avec la Guerre civile, il faut espérer qu'il ne
tardera pas à combu sur les bords des Républiques ou à être
Capturé par eux. Dans Mon Campagne et ne trouvera plus
d'après le précepte doit et se fait etayer le Gouvernement
Chapin, elle tout prévenue des bruits du Gouvernement
qui qui Mayan volles s'opposent le jeune Guer à Marcher ala
diffuser de la patrie les Projets plus utiles à leur famille pour
dehors les pertes que ces écrits ont souffert pendant la
Chouannerie. J'ai eu l'honneur de votre lettre le 10 et ayant
de communes de ce le mort de Surville les étrangers les M. priver
deux Marais, J'elus ai vainc ignors le Nom Du Chef de
Bande, dans la crainte de le compromettre. Mais au regard de la force
armé public si Signali avec la Horde de Jemigny, afin de lui donner

Levis, l'engageant même à faire de suite de nouvelles
d'articles pour les voisins pour le donner des renseignements
sur les comptes de l'année de l'année, & les faire mit et
possibles de vous informer du bien de les Messieurs & des
Nouveaux qui pourraient être trouvés

Je suis cependant parvenu à organiser l'adon
Municipale, elle est en activité de vingt quatre, elle
compte toujours sans relâche de la Confédération des Nôles
de l'année & de l'opération des lois pour garantir les finances;
Je suis flatté que devant l'année à vous rendre
des comptes avantageux des opérations des Nouveaux Membres
qui sont absolument de vous à la place publique & en état
de remplir avec zèle les fonctions qui leur sont confiées;
pour Moulfort de tout les Citoyens le Maire fils ainé qui
avait des ja jouside l'adon Gilbert & l'ancien Vallier anciens
officiers Municipaux & vrais républicains.

Salut & fraternité
J. F. F. F.

2. - L'Automne 1797 et l'Hiver 1797-1798 :

Reprise de la Chouannerie dans le District de Montfort,
(et ce, jusqu'au Mois de Germinal an VIII !).

a) Brumaire-Frimaire an VI : les premiers troubles.

Ce fut donc un peu plus d'un mois après le coup d'Etat des 18 et 19 fructidor an V, que les premiers troubles furent signalés dans le district de Montfort.

Cette relative lenteur dans la reprise du conflit s'expliquait, nous l'avons vu, par les impératifs du monde agricole, mais pas seulement. Il faut aussi rappeler que les patriotes s'attendaient à de vives réactions des royalistes avaient en conséquence, en plus des mesures de Salut Public prises, reçu du département les moyens d'améliorer leur dispositif de défense du district. Ils reçurent des renforts de troupes et des armes. C'est ainsi que le canton de Plélan reçut, au mois de vendémiaire an VI, "150 fusils pour armer les patriotes des différentes communes du canton, afin de se garder des rebelles." Cependant, le département, constatant que la "tranquillité" régnait sur le district, que les rumeurs de complots ne se concrétisaient pas, ordonna, à la fin du mois de vendémiaire, le retrait des troupes engagées dans le district. (Les armes distribuées devaient leur suffire.) Celles-ci parties, les opposants eurent de nouveau les portes ouvertes à tous les excès.

A Irodouër, le percepteur fut dépossédé d'une somme de 1500 francs par une petite bande de Chouans armés jusqu'aux dents appartenant à la bande de Royal Carnage (Joseph Denieul) "scélérat de la première ordre" (cet individu et sa bande écumeront le nord du

district pendant plusieurs mois). A Monterfil, du canton de Bréal, un meunier fut abattu à coups de hache par 5 individus dont un nommé Hamon, chouan "qui avait été arrêté à Savenay". Ce chef chouan, avec ses troupes, écuma le sud du district (Bréal, Plélan) avec l'aide d'un autre chef chouan tout aussi déterminé que lui, le fameux Regnault surnommé "Coeur de Lion". Ces deux hommes firent preuve plus d'une fois de leur extrême cruauté (Coeur de Lion égorga de ses propres mains "un grand nombre de vieillards, de pères et de mères de famille".)

Le mois de frimaire se caractérisa aussi surtout par de nombreux vols dans les communes de Saint Pern, des Iffs et d'Irodouër dans le canton de Bécherel (chanvre, boisseaux d'avoine, argent, etc...), effectués par des bandes de chouans n'exédant pas plus d'une vingtaine d'individus, mais toutes très bien armées. Le sud du district (Maxent, Monterfil, Le Verger, Bréal, ...) fut pillé de la même façon.

Pour tenter d'enrayer l'évolution de la situation, les Patriotes du district reçurent l'ordre du département de désarmer les campagnes. Cet ordre ne fut pas suivi, faute de troupe disponible dans le district.

b) L'hiver 1797-1798 : la concrétisation du "complot" contre-révolutionnaire.

- Le "complot" contre-révolutionnaire : concertation et réorganisation du mouvement. Les trois mois qui précéderent les élections de germinal an VI, se caractérisèrent par un incroyable renforcement de l'emprise de la Contre-Révolution sur la population du district de

Montfort. La nouvelle politique du Directoire très ferme envers les prêtres réfractaires (police du culte, déportations des insoumis : la "Guillotine Sèche") en fut la principale cause.

Tout, pendant ces trois mois, laisse apparaître un regain très vif, dans les faits, de la vitalité retrouvée de la Contre-Révolution.

Ceci se concrétise par de nombreux rassemblements de Chouans dans le district (parfois même, en dehors du district, mais, toujours avec des chefs du district). Dans ces rassemblements qui s'effectuaient le plus souvent la nuit, se retrouvaient les chefs de bandes, leurs hommes, mais aussi, et ceci est un fait nouveau, s'y joignaient des nobles, parfois des prêtres réfractaires.

Le 23 nivose an VI, le commissaire de Montauban, rapportait au département que, le 11 du même mois, dans "un moulin à vent nommé Branbuan à une lieue de là, sur la route de Quédillac", s'étaient réunis plusieurs chefs chouans, parmi lesquels étaient le fameux Royal Carnage (venu de Bécherel), Colombel (de Médréac), Boisguy Huet d'Oubry (de Romillé), et autres Barault et Célébon d'Irodouër. (I 318)

Le 10 pluviôse an VI, une lettre anonyme dénonçait au commissaire de Bréal que 30 chefs chouans et émigrés devaient se réunir au sud de Rennes, à la Poterie en Chartres. De la Neuville, noble, devait en être le président. A cette réunion devaient y participer San-Chagrin et deux autres chefs chouans du district de Montfort. Le but de cette assemblée était : "d'engager les gens des campagnes à un nouveau soulèvement."

(A.D.I.V. I 309)

Le 19 pluviôse an VI, à Guer, commune proche de Plélan (située dans le Morbihan), le fils aîné de La Voltais, noble possédant des terres dans le district de Montfort, "faisait tous ses efforts possible pour occasionner de nouveaux soulèvements."

Le même jour, l'administration de Bécherel faisait détruire tous les almanachs qui circulaient dans le canton car aucun n'étaient "dans les principes républicains." Le commissaire précisait : "(ce sont) les fanatiques imprimeurs de Dinan et Port Malo (qui) nous empoisonnent de ces diatribes, objets contraire au gouvernement."

- Le soutien du clergé réfractaire

De leur côté, les prêtres ne restèrent pas inactifs. Le durcissement de la politique gouvernementale à leur égard, violemment anti-cléricale (cause direct du soutien renouvelé des populations locales), les poussèrent à réagir et à s'impliquer dans cette préparation au soulèvement des campagnes.

Ainsi, certains, comme le prêtre assermenté de Saint-Gonlay, le citoyen Nogues, se rétractèrent publiquement du serment qu'ils avaient prêté (pluviôse an VI). (Le prêtre Nogues fut arrêté à Iffendic, ce qui raviva les passions).

Un cas isolé, le prêtre de Trefumel près de Bécherel, recevait de l'argent d'Espagne, d'un noble, avec ordre d'envoyer cette argent à un receveur de Cologne installé à Tournay pour lutter contre la République. Le pot aux roses fut découvert grâce à l'interception d'un courrier provenant d'Andalousie tombé sous le coup des mesures de Salut Public relatives à la censure des postes.

(A.D.I.V. I 308)

- Les "patriotes à la mode du district."

Du côté de l'administration des municipalités, de nombreuses illégalités furent commises. En particulier en ce qui concerne la délivrance de certificats de civisme. Il en fut attribués à des personnes connues pour leurs penchants contre-révolutionnaires quand ils n'avaient pas même participé activement à la Chouannerie.

Dans cette affaire, l'administration de Plélan tient le haut du pavé.

En réponse à un faux certificat de civisme décerné par la maison commune de Plélan par le citoyen Angrin agent municipal, le commissaire du lieu, nommé Rivière, écrit au département ce qu'il pensait de ce citoyen vertueux :

"Le citoyen Charles Allaire bien loin d'avoir constamment depuis la Révolution donné des témoignages non équivoques d'un civisme et d'un patriotisme prononcé et de s'être toujours montré l'ennemi des chouans, il a au contraire protégé ouvertement les prêtres réfractaires et les chouans dont il a été le conseil et le défenseur."
(A.D.I.V. I 2^e sup. 137)

Le 16 ventose an VI, ce même commissaire dénonçait un nouvel abus, cette fois pour un certificat de résidence accordé à un émigré :

"Citoyen, vous pourrez juger du patriotisme de notre administration : l'être le plus royaliste et le plus fanatique du canton, père d'un prêtre réfractaire non moins dangereux amena dernièrement 8 à 9 aristocrates qui attestaient que le dit prêtre n'avait point émigré.
.../...

L'assemblée, où habituellement nous avons bien de la peine à réunir 3 ou 4 membres, fut complète ce jour là. Pas un agent, pas un adjoint n'y manqua, et tous fort l'agent de Plélan, furent d'avis d'accorder au pétitionnaire le certificat de résident qu'il réclamait.

J'eus beau citer la loi du 25 brumaire, section 3, tit. 2, articles 3 et 8 qui exige rigoureusement la signature du certifié sur les registres, etc... et celle du 19 fructidor qui veut que les prévenus d'émigration sortent du territoire français dans la quinzaine, etc... on allait passer outre, lorsque je requis qu'auparavant l'administration cantonale serait consultée sur cette question, si décisive et si importante.

Si l'on accueillait cette pétition, ce serait un triomphe pour le fanatisme et l'aristocratie, et ce succès achèverait de désespérer les vrais patriotes."

(A.D.I.V. I 319)

Cette lettre nous en dit long sur l'influence que détenait sur la population de ce canton l'aristocratie, et sur les effets de la "fructidorisation" dans les cantons du district.

Le cas n'est pas isolé à ce canton, en effet, à Gaël, l'administration municipale fit "le plus pompeux éloge de la moralité et de la conduite civique du citoyen le Moenne de Launay" connu de tous comme chef chouans et ayant commis de nombreux crimes divers avec sa bande. (A.D.I.V. I 473)

En résumé, nous constatons que pendant cette période, le nombre des patriotes s'était réduit à une peau de chagrin, et ce n'est pas l'impression ressentie par le commissaire du canton de Montauban

lors de la célébration de la fête du 2 pluviôse an VI (mort de Louis XVI) qui infirmera cette constatation. Celui-ci, en effet, fut choqué de la "tièdèur" montrée par la municipalité et par les gens présents à cette manifestation. (A.D.I.V. I 318)

A tout cela, il faut ajouter des mouvements incessants de nombreuses bandes de chouans à travers tout le district, et qui par leurs particularités (elles étaient bien armées, permanentes) inquiétaient fortement les patriotes, "renouvelant la terreur dans les campagnes" (Plélan, 24 ventôse an VI). (A.D.I.V. I 319)

A Saint-Méen, le 30 ventôse an VI, des bandes de chouans "enhardis sans doute par le désarmement des campagnes (se) répandirent dans la commune de Quédillac et y commirent plusieurs vols et maltraitèrent tous ceux chez lesquels ils s'étaient introduits".

Ces raids eurent de fâcheuses conséquences sur l'économie de cette région :

"Toutes les denrées et surtout les grains continuent de diminuer, à la vérité, les chemins deviennent tellement impraticables que le commerce est totalement interrompu."

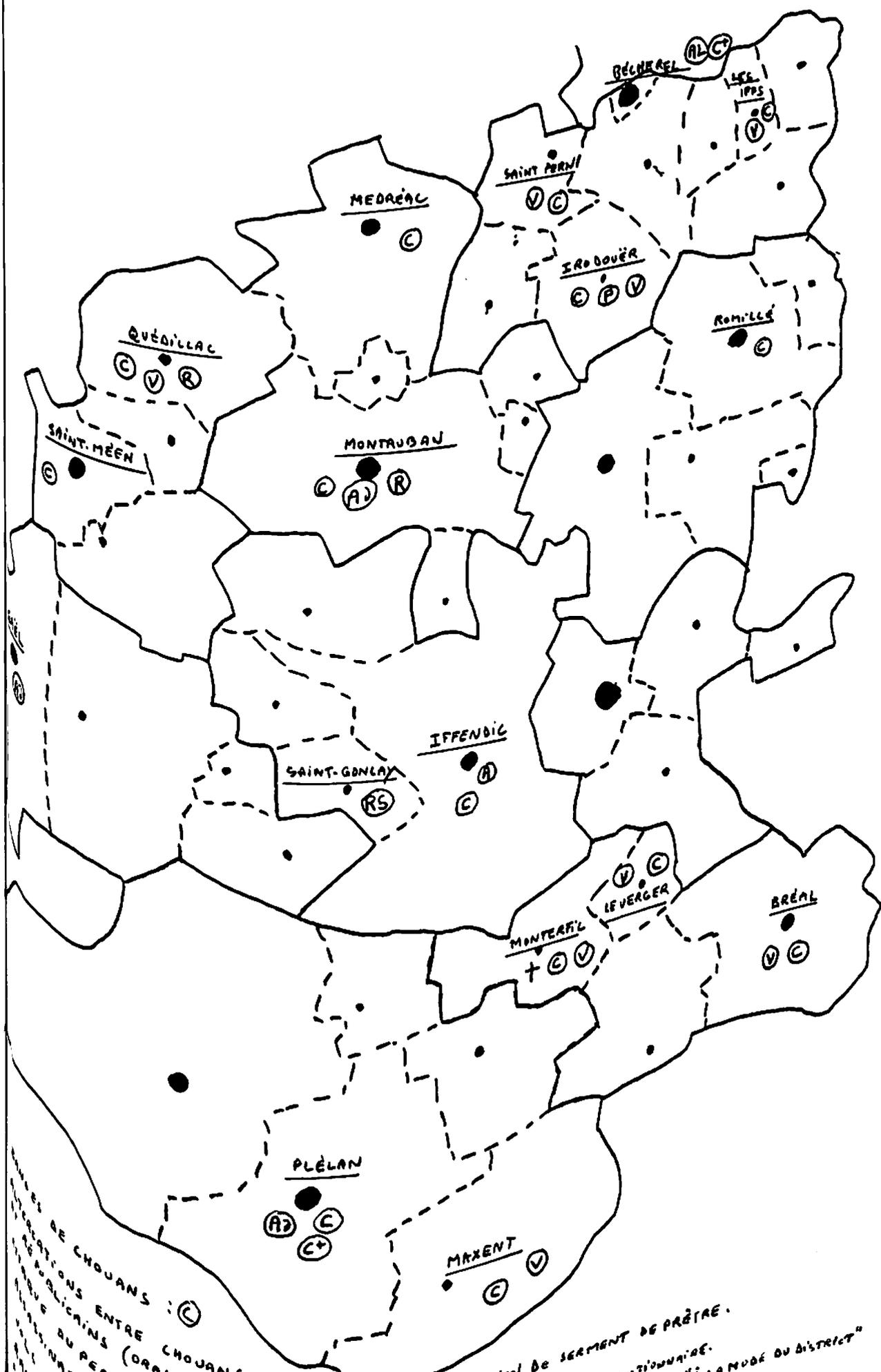
(A.D.I.V. I 324)

Ce fut dans ce climat très défavorable pour les patriotes qu'allait se dérouler les nouvelles élections de l'an VI.

LES TROUBLES DANS LE DISTRICT DE MONTFORT DE FRUCTIDOR

AN V A GERMINAL AN VI.

(SEPTEMBRE 1797 - AVRIL 1798)



... DE CHOUVANS : C
 ... ENTRE CHOUVANS (ORALES) : A
 ... DU PERLEPTEUR : P
 ... DE PATRIOTES : +
 ... PAR LES ...

RS : RETRACTION DE SERMENT DE PRÊTRE.
 C+ : COM PLOT CONTRE RÉVOLUTIONNAIRE.
 A2 : ADMINISTRATION ET PATRIOTES "À LA NUDE DU DISTRICT"

D. - LES ELECTIONS DE GERMINAL AN VI .

Les élections de germinal an VI, dans le district de Montfort, aux assemblées primaires, eurent des résultats plus nuancés que ceux de l'année précédente. En effet, les royalistes, partout victorieux en l'an V, ne le restèrent que dans quelques cantons, de façon indiscutable et ouvertement (à Bréal, Iffendic, et Gaël), tandis que dans les autres, si les communes éloignées des chefs-lieux leur restèrent favorables, les gros bourgs (chefs-lieux), au contraire, leurs échappèrent au profit des patriotes. Mais, il apparaît évident que cela ne fut possible que grâce à des renforts de troupes envoyés sur place à cette occasion. Il y a fort à croire que sans ces renforts, les résultats des scrutins auraient été différents.

De plus, beaucoup de ces patriotes élus faisaient en fait partie de ce que le commissaire de Montfort appelait des "patriotes à la mode du district", soient des contre-révolutionnaires infiltrés dans le clan des patriotes pour mieux servir leur cause. De nombreuses destitutions pendant les mois qui suivirent ainsi que les listes des accusés pour faits de Chouannerie en témoignent.

1. - Les Contre-Révolutionnaires Victorieux à Bréal, Iffendic, et Gaël : Préparation des Elections et Non Respect des Lois

En ce mois de germinal an VI, les cantons de Bréal, Gaël, et Iffendic étaient sans nul doute les plus déterminés à renouveler le succès des contre-révolutionnaires de l'année passée. A Bréal, ces élections furent préparées par les opposants au régime qui se lancèrent dans une véritable campagne électorale allant de cabarets en cabarets

travailler les esprits. Le commissaire de Bréal, Duquereron, nous détaille cette "machination" dans un rapport destiné au commissaire du département une fois les résultats des élections connus :

"Bréal, le 8 germinal an VI.

Je vais tâcher, citoyen commissaire, de vous donner une idée de la machination de nos trois électeurs. Je présume toujours que Menier, père et fils, sont les premiers figurants.

Le 23 ventose dernier, le père écrit à l'administration qu'il ne pouvait s'y rendre, les affaires l'appelant à Ploërmel pour au moins douze jours. (...) Je vous avoue de bonne foi que je me réjouissais de cette absence, et ne me défiais plus de lui. Point du tout, je crois que ce voyage n'était que simulacre, il ne parut même pas à notre fête de la souveraineté du peuple, où je me transportais bien que souffrant (...). L'agent et l'adjoint de Monterfil ne vinrent pas se réunir à nous, mais ils firent une fête buvante et mangeante jusqu'à s'enivrer tous. Il est plus qu'apparent que lorsque nous festinions ainsi, la majeure partie des habitants du Verger et de Saint-Thurial formèrent leurs complots pour la nomination des électeurs.

Menier qui devait être à Ploërmel, arriva de bonne heure contre son ordinaire à Bréal à la tête des votants en sa faveur du Verger et de Saint-Thurial (...). Pendant tout ce temps, le fils Menier allait de cabaret en cabaret et travaillait de son mieux les esprits. Comment cela pouvait-il être autrement ? Renoufle, agent de Saint-Thurial est beau-frère de René Jehannin, de l'abbé Gruel. Ce René Jehannin est frère de prêtre Jehannin ci-devant recteur à Guichen qui ne voudrait que notre culbute. Louis Soufflet électeur du Val est métayé de Monsieur Iemorel de la Haichois près Mordelles.

.../...

Noël le Moine est fermier de demoiselle Legal dont le frère prêtre fut fusillé à Quiberon, cousine germaine de Monsieur du Kerquer recruteur à Amanlis, belle -soeur et veuve de ce fameux Renaux, major dans les Chouans, tué à Bréal par nos volontaires, le jour qu'on prit dans les souliers de bigot une lettre de Puisaye.(...)

La cabale quoique secrète est trop marquée. Ils sont tous à 1/4 de lieue les uns des autres, l'un à Caherol en Bréal près Cossinade l'autre à la métairie du val. Certes ces deux endroits surtout étaient bien renommés pour repaires des Chouans (...)

C'est une misère d'opérer avec les gens de campagnes. C'est dans les cabarets que se donnent les places.
Duquereron." (A.D.I.V. I 343)

A Gaël et à Ifiendic les commissaires des cantons évoquèrent également des "machinations" de ce type.

Une fois le soutien de la population acquis les élections étaient presque déjà gagnées par les contre-révolutionnaires. Mais, ceux-ci, pour assurer leur triomphe, venus en armes le jour du vote faussèrent les résultats des scrutins en bafouant les lois relatives au droit de vote. Les assemblées primaires une fois constituées refusèrent avec mépris de prêter le serment de haine à la royauté, et ce dans les trois cantons, dont celui de Gaël :

"Gaël, 1^e germinal an VI.

Vous aviez bien prévu, citoyen commissaire, les nouveaux dangers de la Patrie dans les nouvelles élections. (...)
Il a résulté du 1^e tour de scrutin que tous les plus grands
.../...

amis des prêtres réfractaires qui impulsent toujours l'opinion, tous les hommes vendus au royalisme et au fédéralisme ont sorti à une majorité surprenante et se sont emparés du bureau. Depuis ce premier triomphe, le mépris et les rebuts ont été le partage des républicains. Les chouans qui avaient été rayés des listes ont reparus, avec une insolence scandaleuse. Ils ont été remis sur les listes par les membres du bureau dont l'un a dit que la chose la plus essentielle était de jurer haine à la République, et ils ont, malgré mes représentations, la lecture de vos avis et des lois, été admis à voter. Le président, au lieu de faire dire "je jure", disait froidement : "promettez-vous?" Et les créatures disaient d'un air moqueur un "oui" qui faisait pitié, en excitant l'indignation.(...)

J'oubliais de vous dire, citoyen commissaire, que Louis Creuset, cy-devant chouan, greffier du juge de paix maintenant détenu à la tour le Bat, ce Creuset qui n'est qu'un jeune homme sans connaissance, à tant fait d'efforts et tant cabalé qu'il a eu autant de voix pour être président que celui qui l'a été et que l'agent seul à décidé la préférence. Jugez du reste des élus !

Je Forestier, (commissaire de Gaël),
(A.D.I.V. I 343)

2. - La Réaction des Patriotes : Les Scissions.

Les élections faussées, "vu les nombreuses infractions aux lois et violences commises par une cabale nombreuse de gens s'y trouvant sans droit consistant " les patriotes de ces trois cantons réagirent en créant des assemblées parallèles à celles sorties des scrutins. Dans le canton de Gaël, la tension fut si forte que cette assemblée fut obligée de trouver un refuge dans la commune de Saint Malon, la plus éloignée du chef-lieu.

Gaël se gémirait au 6 de la République
français une ~~et~~ indivisible. 7 heures du soir.

Le fournisseur du Directeur Exécutif près
l'Administration du Canton de Gaël

À l'Administrateur du Directeur Exécutif
Bien l'Administration Centrale du département
Dille-et-vilaine.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, Citoyen fournisseur,
par votre lettre Circulaire du mois dernier
datée du 22, Les nouveaux ^{+ dangers} de la jacobin
dans les nouvelles élections. La liste des
votants qui m'a été présentée par les
agents des Communes m'a fait faire des
réflexions qui m'ont obligé de provoquer
la Radiation de plusieurs, mais n'ayant
pu parvenir à faire rayez tout ce que j'ai
desiré, surtout dans les Communes de
Gaël de la nuit, j'ai vu devoir attendre
quelques résultats pour être plus sûr

Et mieux savoir à quoi m'en tenir. il a
Résultats, De premier coup de section, que
Tous les plus grands amis des prêtres &
réactionnaires qui imputent toujours l'opinion,
Tous les hommes vendus au Royalisme &
au féodalisme ont sorti à une majorité
surprenante & tout surpris du bureau.
Après ce premier triomphe, le mépris & les
Rebuts ont été le partage des républicains;
Les Chouans qui avaient été rayés des listes
ont reparu, avec une insolence scandaleuse;
ils ont été remis sur les listes, par le membre
du bureau, dont l'un a dit que la chose la
plus essentielle était de jurer haine à la
Republique, et ils ont, malgré leur
Représentations, la lecture de ces avis et de
Lois, été admis à voter. le président, au lieu
de faire dire je jure, disait froidement:
Promettez vous? & les créateurs disaient
D'un air moqueur un oui qui faisait
Bite en excitant l'indignation. Les

Habitans des Communes de Blériais cede
S^r malou qui ont de tout temps servi la
Chose publique avec honneur & fermeté ont
eu beau faire, de leur part, de motions pour
secondes mes efforts, tout n'a de rien servi.
Je crois, Citoyen Souverain, que le parti à
prendre, maintenant que j'ai tout examiné,
que j'ai reconnu le vrai ami de la République
le homme vraiment attaché à la Constitution
de l'an 3., Et de m'indiquer le moyen
de braver la Cabale de l'ararchie & de faire
triompher les amis de la liberté & des lois
J'oubtais de vous dire, Citoyen Souverain,
que Louis Creuset, Ex-député Chouan, greffier
du juge de paix maintenant Detenu à la tour
Lebat, Creuset, qui n'est qu'un jeune homme
sans Connaissance, a tant fait d'efforts
& tant Cabale qui a eu autant de voix
pour être président que celui qui l'a été &
que l'age seul a décidé la préférence; jugez

du reste des îles!

J'ai fait Cahiers les bulletins pour la
nomination des électeurs attendu qu'il
étoit trop tard pour les déposer & que je
voulais y voir clair. on a renvoyé à
demain matin & je suis convaincu de
trouver le même résultat.

Salut & fraternité dévouement
= *[Signature]*

Ces assemblées parallèles précisèrent dans des comptes rendus du déroulement des élections appelés "motif de scissions" les raisons pour lesquelles ils avaient agit de la sorte :

" motifs de scissions de l'assemblée de Gaël.
(2 germinal an VI)

(Nous) déclarons par le présent, unanimement protester contre la prétendue assemblée primaire qu'a eu lieu hier et qui continue aujourd'hui dans la ci-devant église de Gaël chef-lieu du canton, attendu sa nullité prouvée par les raisons suivantes :

1^o - On a malgré, toutes les représentations du commissaire du directoire et de ceux d'entre les patriotes qui étaient plus à lieu de faire entendre la loi, admis à voter des personnes qui n'ont jamais porté les armes contre les ennemis de la République, qui bien loin de s'enroller aux termes de la loi, pour former une force imposante contre les chouans, les ont journellement accueilli chez eux, leur ont fourni ce qu'ils avaient d'armes, ou ont marché avec eux et le nombre de ces votants que la loi exclut, surpassait de beaucoup celui du reste de l'assemblée.

2^o - Aussitot que le bureau a été formé, par le voeu de cette majorité royaliste, il a résulté du premier tour de scrutin des nominations conformes, et après la formation du bureau l'on ne s'est pas contenté de l'admission de ces hommes plus que suspects. Les hommes vraiment criminels d'Etat qui s'étaient fait incarcérer ci-devant pour fait de Contre-Révolution et qui étaient rayés de la liste des votants y ont été rétablis, et ont été les plus exacts à donner leurs voix. Le président de l'assemblée est l'agent de la commune de Gaël, sa nomination est annulée par la loi du 1^o fructidor dernier et des scrutateurs sinon dévoués pour ne pas dire vendus aux ci-devant nobles de

.../...

Gaël et particulièrement à la maison de Le Moënné de Launay actuellement détenu à Rennes, trois des assesseurs ne sont pas en meilleurs réputations entre autres le plus jeune qui est convaincu d'avoir chouanné.

3°-Il s'est passé dans l'assemblée les scènes les plus scandaleuses, un chouan qui avait voté hier au soir pour le juge de paix, est venu ce matin, dire qu'il n'avait point eu hier, l'intention de faire le serment de haine à la royauté ni de fidélité à la République que ce n'était pas son opinion.

4°- Un serment n'a été ni exigé, ni prêté dans l'assemblée dans les formes prescrites par la loi. Ce qui a fait que tous ceux qui ont voulu l'éluder, l'on éludé, ou ne l'ont prêté que de manière imparfaite.

5°- Le juge de paix nommé est chirurgien, ne connaît point les lois et, ayant déjà été nommé une fois par le même parti, fut destitué pour cause d'incapacité, par un représentant du peuple en mission, et c'est cet agent de la commune de Gaël qui ayant été nommé par cette cabale infatigable à l'assemblée de l'an dernier, s'est trouvé nul par l'effet de la loi du 19.

6°- le président de l'administration qui a été nommé et cet homme vendu à la maison Delaunay de la chenaye dont il est porté ci dessus. Ce Fenoux qui dit hier, dans le bureau que la chose la plus essentielle était de prêter serment de haine à la République et qui dit cependant peu après qu'il s'était trompé.

Pour toutes lesquelles causes nous nous sommes avec plusieurs autres habitants de ce canton séparés de l'assemblée et avons dressé le présent pour être remis aux mains du commissaire du directoire exécutif près la dite administration pour le faire passer aux autorités supérieures.

.../...

Fait à Gaël et signé de ceux d'entre nous qui le savent faire ce dit jour deux germinal l'an VI de la République française une et indivisible."

(A.D.I.V. I 343)

Le "motif de scission" de l'assemblée primaire de Iffendic, fut rédigé dans le même esprit que celui de Gaël, avec en plus la description du déroulement du scrutin qui ne manque pas de piquant. En effet, les citoyens exclus des listes électorales qui réclamaient vivement la modification des listes en leur faveur "confondirent les billets du scrutin fait qui étaient dans les vases de dépôts, les brisèrent et les mirent dans leurs bouches, furent même au point de les avaler." "De même, la fureur les porta à casser les chaises." Le résultat fut que l'assemblée des votants atteignit le nombre de "7 à 800 personnes dont les 2/3, faute d'avoir jamais rempli aucun devoir civique, n'avaient droit de voter à cette assemblée." Les mécontents ayant pénétré dans l'assemblée aux cris de "nous allons voter ou nous battre", "armée de batons et tous épris de boissons", les patriotes très largement minoritaires ne purent rien faire d'autre que de quitter l'assemblée et de créer leur propre assemblée.

(A.D.I.V. I 343)

Telle fut la façon dont se déroulèrent les élections de l'An VI dans les cantons de Bréal, Gaël et Iffendic. Ailleurs, et en particulier à Montfort, seul la présence de la force armée sauva les patriotes de pareils débordements et écarta les royalistes d'une nouvelle victoire. A Plélan et Paimpont, la "machination" des royalistes ne fut découverte que beaucoup plus tard dans le courant de l'année.

3.- Les Elections de Germinal an VI dans les Cantons de :
Montfort, Montauban, Bécherel, Bédée, Saint-Méen,
Plélan et Paimpont.

Dans les autres cantons du district, les élections se déroulèrent beaucoup plus calmement, mais cela ne veut pas dire sans discussions. Toutes les assemblées primaires du district se trouvèrent confrontées au problème de la constitution des listes des citoyens ayant le droit de vote.

A Montfort, elles débutèrent dans un esprit défavorable pour les républicains, jusqu'à ce que la troupe venue en renfort pénètre dans la ville :

"Citoyen, je suis allé à l'assemblée (...) il était 10 heures, et quoique la séance ne fit que commencer, les têtes commençaient à s'exalter. Déjà, un vieillard de 64 ans avait dit que l'assemblée n'aurait pas lieu. Dans le moment, on dit qu'il arrive de la troupe. Tous les habitants des campagnes sortent, ils rentrent d'un air abattu (...)

Cette après-midi, la chose se passe assez paisiblement, et je crois qu'on peut dire que cela ira (...)

(A.D.I.V. I 343)

Coqué"

Le commissaire de Montfort, J. lebreton, proclamant la victoire des républicains, le 3 germinal, dans son rapport au commissaire du département évoquait également le rôle non négligeable de ces renforts sur les résultats du scrutin :

"Citoyen, vive la République, cette année la Constitution et les lois sont ponctuellement et exactement suivies dans notre assemblée primaire. Plusieurs individus qui faute d'inscription au registre civi-
.../...

-que n'avaient pas droit de vote se sont présentés d'abord et ont paru être dans la ferme résolution de faire du tapage, si on accédait pas à leur voeu, mais la contenance ferme des républicains et un petit piquet de troupe inattendu arrivant fort à propos hier matin en cette ville ont mis fin aux discussions orageuses, et leur ayant persuadé que leurs prétentions étaient injustes, ils se sont retirés paisiblement. (...) Vous voyez donc encore une fois la République triomphante à l'intérieur comme au dehors.

Lebreton." (A.D.I.V. I 343)

Le canton de Saint-Méen, ayant lui aussi bénéficié d'un petit renfort de troupe sur sa demande à cause des bandes de chouans qui parcouraient la région le mois précédent, ne connu pas non plus trop de difficultés pour mener à bien le déroulement des élections aux assemblées primaires. Il y eut bien entendu des discussions sur le droit de vote, ou non, de plusieurs personnes, mais cela avec une grande sérénité, dont une concernant un ex-noble, républicains de la première heure. Le droit de vote lui fut refusé mais les honneurs lui furent rendus pour son patriotisme. Ce noble, Pierre Joseph Du Rocher, se retira sans aucune protestation de sa part ni de celle de l'assistance.

Les listes définies, les élections se déroulèrent calmement au profit des patriotes.

Pour les mêmes raisons, le canton de Montauban, vu les patriotes remporter les élections, sans qu'aucun trouble quelconque ne fut rapporté, exéptés les discussions sur le droit de vote de plusieurs citoyens. Mais, là encore tout se passa dans le calme, grace à la troupe.

Dans les cantons de Bécherel et de Bédée, les contre-révolutionnaires ne furent pas plus heureux qu'à Montfort, Saint-Méen et Montauban.

A Bécherel, "trois républicains prononcés" furent nommés électeurs, et à Bédée, tout se déroula "sans que rien ne se soit passé de contraire à la Constitution". (A.D.I.V. I 343)

Dans le canton de Plélan, le problème semble plus délicat que dans les précédents cantons, sans toute fois atteindre l'intensité enregistrée à Bréal, Iffendic et Gaël.

Le rapport rédigé à la suite du déroulement des assemblées primaires laisserait entendre que "les formalités paraissent avoir été assez exactement observées". Cependant, plusieurs indices laissent à supposer que ce ne fut pas tout à fait le cas.

Tout d'abord, l'assemblée primaire du canton, alors que dans tous les autres cantons du district celles-ci dès le 2 germinal étaient terminées, ne se sépara que le 10 germinal an VI, soit 10 jours après la date officielle fixée par la loi. Il semblerait que des discussions assez vives se soient élevées au sujet de la formation des listes définitives des personnes ayant le droit de vote.

Il est également intéressant de noter que l'administration municipale de Plélan avait "omis" d'inscrire sur ces listes le principal représentant du pouvoir républicain dans le canton, soit le commissaire du directoire exécutif, lui-même, Rivière. Alors que, au contraire, de nombreuses personnes, connues pour leurs options politiques contre-révolutionnaires, furent, non seulement admises à voter, mais se présentèrent comme candidats aux postes d'électeurs.

Autre indice qui laisse supposer d'éventuelles irrégularités dans le déroulement de ces élections aux assemblées primaires, c'est le nombre démesuré des citoyens actifs, en comparaison du nombre des citoyens actifs des autres cantons du district. En effet, plus de 840 personnes eurent accès aux urnes, alors que, dans les autres cantons le nombre des votants n'exédait jamais plus de 80 pour Bréal, 104 pour Gaël, 96 pour Iffiendic (où pourtant les lois furent toutes ignorées), 50 pour Montfort, 64 à Sain-Méen, 72 à Montauban, 91 pour Bécherel, ...

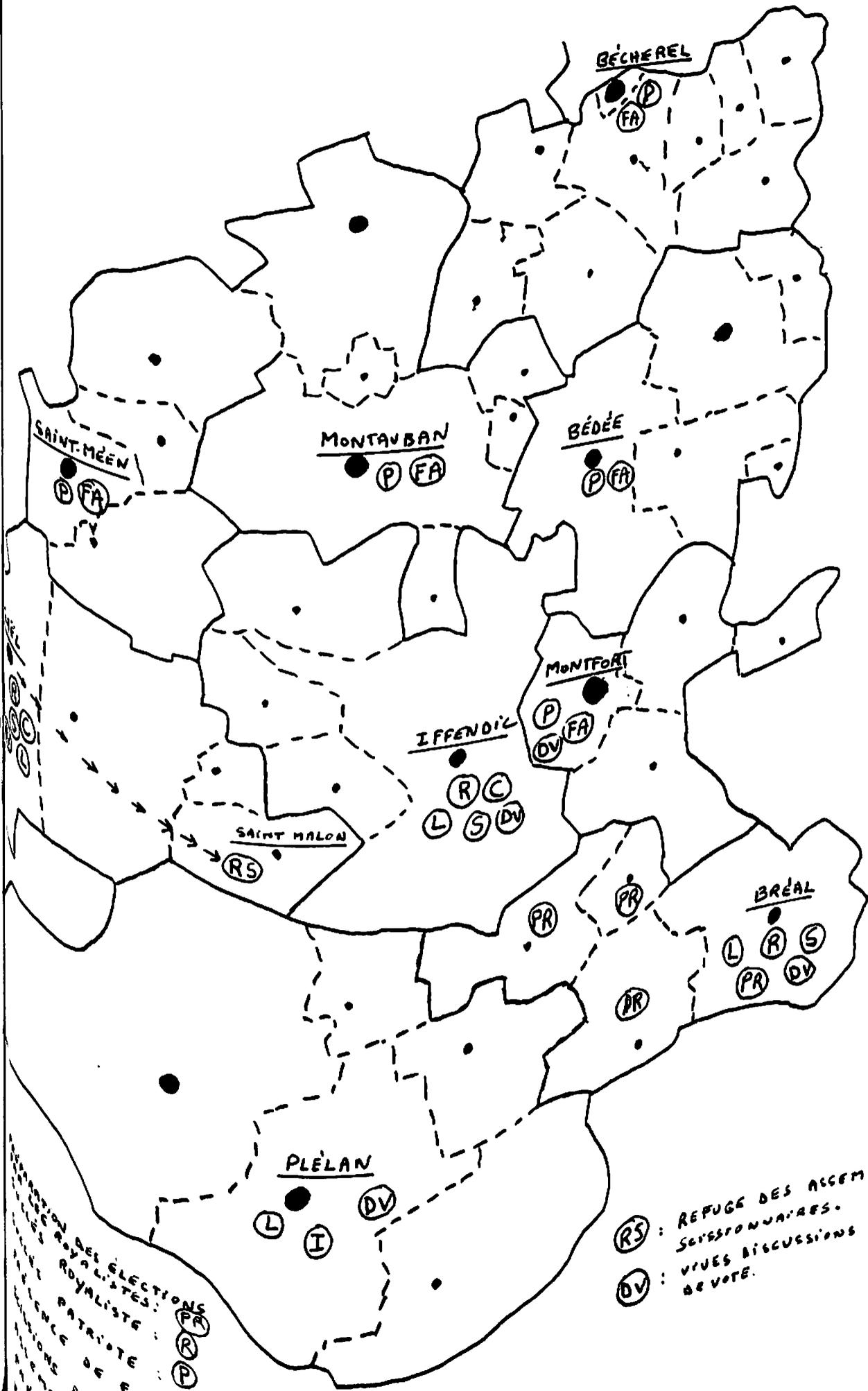
Le dernier indice, mais non le moindre, qui nous permet de penser que les contre-révolutionnaires réussirent à Plélan, là où ils avaient échoué à Montfort, Montauban, Bédée, Bécherel, et Saint-Méen, est que le président, élu lors de cette assemblée primaire fut destitué le 27 fructidor an VI "pour intrigues et résistances à l'administration municipale". Cet homme, nommé Angrain et désigné par le commissaire du canton "comme le royaliste le plus dangereux et le plus improbe du canton", était secondé par un nommé Allaire, tout comme lui élu par cette assemblée primaire. (A.D.T.V. I 371)

Les élections de germinal an VI ne renouvelèrent donc pas le succès foudroyant des contre-révolutionnaires de l'année précédente. Mais, cet échec ne tient pas à un revirement d'opinion de la population du district en faveur des républicains, mais plutôt à cause de circonstances favorables aux patriotes, en l'occurrence la présence de force armée dans plusieurs chefs-lieux de canton du district. Les seuls cantons où la force armée fut absente furent ceux où les contre-révolutionnaires l'emportèrent.

Les assemblées élues à Gaël, Iffendic, et Bréal furent "floréalisées" soient jugées illégales par le coup d'état du 22 floréal an VI, au profit des assemblées scissionnaires qui, elles, furent confirmées.

Quand à l'administration de Plélan, infiltrée d'éléments contre-révolutionnaires, la "machination" ne fut mise au grand jour que quelques semaines plus tard. Ce n'est qu'au mois de Fructidor an VI que ces éléments perturbateurs furent déstitués.

LES ÉLECTIONS DE GERMINAL AN VI DANS
LE DISTRICT DE MONTFORT.
 (AVRIL 1798)



(RS) : REFUGE DES ASSEMBLÉES PATRIOTES
 SESSONNAIRES.
 (DV) : VIVES DISCUSSIONS SUR LE DROIT
 DE VOTE.

ROYALISTES : (P)
 PATRIOTE : (R)
 DE FORCE ARMÉE RÉPUBLICAINE : (FA)
 DES ASSEMBLÉES : (S)
 PATRIOTE : (I)

RÉVOLUTIONNAIRES : (C)

III. - VERS LA TROISIEME CHOUANNERIE (germinal an VI- nivose an VII)
ET LA TROISIEME CHOUANNERIE (pluviose-germinal an VIII).

Les quelques mois qui séparent les élections de germinal an VI de la Troisième Chouannerie, virent les patriotes s'organiser pour lutter au mieux contre les rebelles. Ils s'efforcèrent avec plus ou moins de succès de former des colonnes mobiles pour assurer leur sécurité, et procédèrent à de nombreuses arrestations de personnes soupçonnées de faits contre-révolutionnaires. Ils décrivirent, dans chaque canton (pluviose-ventose an VII), l'état d'esprit qui régnait dans la population des villes et des campagnes. De leur côté, les contre-révolutionnaires continuèrent à perturber le fonctionnement des administrations, mais surtout, dès le mois de fructidor an VI, reprirent leur action de propagande contre la République et ses représentants, mais aussi la politique d'attaque, de "coup de mains". De nouveaux de grands rassemblements de chouans furent signalés, les émigrés, nobles et prêtres réfractaires réapparurent dans le district faisant courir les rumeurs les plus invraisemblables.

A. - LES PATRIOTES FACE AUX PROBLEMES DE LEURS ADMINISTRATIONS,
DE LA FORMATION LES COLONNES MOBILES, ET DE LA REPRISE DE LA
REPRESSION.

1. - Les Problèmes des Nouvelles Administrations.

a) L'administration de Plélan.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le canton de Plélan était désormais dirigé par une assemblée composée pour partie de membres sympathisants de la cause royaliste. Or, cette faction royaliste ne fut confondue qu'au mois de fructidor an VI,

elle s'employa donc pendant presque six mois à contrer les actions projetées par les autres membres de l'administration qui, eux, étaient bons patriotes.

Dès le mois de floréal an VI, les patriotes de l'assemblée cantonales de Plélan se plaignirent auprès du département de l'absentéisme répété de nombre de ses membres, ce qui les empêchaient de prendre des décisions importantes pour le bon fonctionnement du canton, et des résistances internes dont cette assemblée faisait l'objet:

" Plélan, le 7 floréal an VI.

L'administration (...) considérant que depuis longtemps, il ne se trouve aux assemblées que peu d'administrateurs, que très souvent leurs absences mettent l'assemblée hors de cas de pouvoir prendre aucun arrêté, que la lenteur dans l'expédition des affaires, tant générales que particulières, cause un préjudice notable tant aux intérêts de ses administrés qu'à ceux du gouvernement, arrête que désormais l'agent ou l'adjoind de chacune des communes du canton sera tenu d'assister aux assemblées périodiques et extraordinaires. Saut à eux de se concerter ensemble pour l'exécution du présent et que ceux qui y contreviendront seront notés et punis suivant la loi. "

(A. D. I. V. 1 2^e sup. 137)

Ces sanctions prises contre les membres de cette assemblée jugés trop passifs ne furent suivies que de peu d'effets. Au contraire, d'une résistance passive, ces élus devinrent les chefs de file de la résistance active, parcourant les campagnes, dénigrant les intentions des républicains, rassemblant des pétitions pour contrer leur action.

Le 9 fructidor an VI, le commissaire de Plélan, Rivière, nous donnait un aperçu sur la façon d'agir de ces éléments perturbateurs :

" Plélan, le 9 fructidor an VI.

Citojen, un ancien procureur fort enrichi, à gagné, comme je vous l'ai déjà dit, la municipalité de Plélan, et lui a fait prendre, dans des scéances extraordinaires, des arrêtés de sa façon en opposition à ceux du département pour la fixation de nos marchés.

Il a fait bourse et mené à Rennes avec lui l'agent municipal de Plélan pour se pourvoir contre l'arrêté de l'administration communale du 15 thermidor dernier. A leur retour, ils ont parcouru toutes les communes du canton et même les cantons voisins pour obtenir des signatures, et engager les autres à prendre des arrêtés conformes à leurs vues inciviques et intéressées. Le dernier jour de marché, l'agent de Plélan et celui de Maxent avec un garde-champêtre, amenaient le peuple. Et pour le déterminer à signer leurs pétitions, ils lui faisaient entendre que nous voulions détruire les dimanches, convertir les églises en halles, et faire tenir les marchés au cheflieu pour faire payer un droit de passe à tous ceux qui s'y rendraient.

Ils menaçaient de poursuivre et de ruiner ceux qui refusaient de signer, ou qui apporteraient leurs denrées aux marchés de Plélan; assurant que le département avait promis de rétablir celui du samedi au gué, des qu'ils auraient assez de signatures pour constater le voeu du peuple à cet égard. (...) Cependant le peuple trompé ou intimidé par ces menées va vendre et s'approvisionner au loin en attendant une décision différente."

(A.D.I.V. I. 319)

Le commissaire de Plélan poursuivait en réclamant la destitution de Jean Angrin, de Joseph Greget, de Allaire, les qualifiants: "d'agitateurs déhontés qui soufflent partout le feu de la désobéissance et

de la révolte." Le commissaire obtint gain de cause, et le 27 fructidor an VI, Jean Angrin et ses acolytes furent destitués. (A.D.I.V. L 371)

Le commissaire de Plélan, en fait, déchantait très vite. En effet, Jean Angrin fut remplacé par un président de la même tendance que la sienne, "poussé par l'aristocratie de l'endroit."

Un de ses actes le moins équivoque qui soit, fut de délivrer "un certificat favorable au nommé Regnault dit "Coeur de Lion", de la commune de Treffendel, détenu dans les prisons de Rennes. Je dois vous prévenir" précisait le commissaire de Plélan " que ce Regnault, qui de garçon boulanger à Paris, était devenu chef de chouans, à commis tant d'atrocités dans nos parages que son nom seul y inspire la terreur. (C.F. brumaire-frimaire an VI) S'il était mis en liberté, il serait à craindre que cet homme ne se mette de nouveau à la tête d'une bande de voleurs et d'assassins contre-révolutionnaires. D'ailleurs sa présence dans ces pays-ci serait un scandale et un sujet de découragement pour les amis de la République." (Plélan, le 2 nivose an VII.) (A.D.I.V. I 319)

Il s'arrangea également pour imposer ses vues à l'assemblée municipale en réduisant les patriotes au silence. Pour parvenir à ce résultat, celui-ci permit au public d'assister aux séances décadaires, paralysant de cette façon les agents et les adjoints dans leur action, par le chahut qu'il faisait :

" Plélan, le 12 nivose an VII.

Citoyens, nos assemblées administratives qui n'ont lieu qu'une fois par décade, étaient de vrais cohues, des tabagies, où les plaisants, les oisifs, et les pétitionnaires du pays venaient raconter la chronique scandaleuse du jour et faire des contes pour rire.
.../...

Les agents venus d'une à deux lieues à deux heures de l'après midi avaient le désagrément de s'en retourner à 4 ou 5 heures du soir sans avoir le plus souvent rien fait d'utile.

L'administration reconnaissant l'impossibilité de travailler réellement dans un tel tumulte, prit il y a environ un an, un arrêté qui interdisait au public l'entrée de la séance décadaire.

Mais, un nouveau président poussé par l'aristocratie de l'en-droit, a réclamé la publicité des assemblées administratives même pour l'assiété des patentes et autres contributions. Qu'en a-t-il ré-sulté ? Que les importuns ont assisté à la fixation de leurs cotes, et les ont fait réduire au dessous de ce qu'elles devraient être, et qu'en deux scéances (deux décades) on n'a pu terminer que 7 à 8 articles.

Pour colorer un abus qui paralyse la marche de notre adminis-tration, on allègue que les scéances de l'administration centrale sont publiques. Quand cela serait, peut-on en conclure que celle du canton doivent l'être ? L'administration communale s'assemble tous les jours, et nous une fois, pendant deux ou trois décades. D'ailleurs notre local est très petit, et ne peut guère contenir que les membres de l'adminis-tration.

Je vous prie, citoyen, de faire décider si les scéances déca-daires des administrations de canton doivent être nécessairement publi-ques comme le soutien notre président.

Rivière."

(A.D.I.V. I 319)

Le commissaire Rivière obtint satisfaction par un ordre du département qui interdisait la publicité des scéances décadaires. Les administrateurs des autres cantons ne connurent pas de problèmes de cette taille, mais des problèmes de ravitaillements.

b) Pénuries de toutes sortes dans les administrations.

Les administrations du district se trouvèrent confrontées à des problèmes d'intendance pendant les mois qui suivirent les élections de l'an VI. Celles-ci manquaient entre autres choses, de papiers, de chandelles, de bois, de vivres, de paille, et surtout d'argent. C'est ainsi qu'à Montauban, en pluviôse an VII, le commissaire Dreuslin se trouva "dans la nécessité de fournir de (sa) poche pour faire cuire la viande et le paiement de la paille aux prisonniers anglais qui séjournèrent dans sa ville, les caisses de l'administration étant désespérément vides.

L'administration de Gaël réclamant des armes et des munitions à celle de Rennes ne fut pas satisfaite :

"Quelque fondée que puisse être votre réclamation, il est impossible de vous délivrer les 20 fusils de calibre que vous demandez, parceque l'administration centrale n'en a aucun à sa disposition, et que ceux qui s'y trouvent sont exclusivement destinés à l'armement des conscrits." (Pluviôse an VII)

Le mois précédent, en nivôse, l'administration de Bécherel faisait part au département de "l'extrême disette qu'elle (éprouvait) en ce genre (armes et munitions) et l'inquiétude que lui (donnait) cet état de désarmement dans le moment où les ennemis de la chose publique (semblaient) vouloir exiter de nouveaux désordres."

Ces petits problèmes d'intendance ne furent rien en comparaison des difficultés éprouvées par la totalité des administrations du district en ce qui concerne la formation des colonnes mobiles.

2. - La Formation des Colonnes Mobiles.
(germinal-floréal an VI)

Le 26 ventose an VI, le commissaire de Montfort reçu du département l'ordre de former dans chaque canton des colonnes mobiles (arrêté du 16 ventose an VI) dans le but de maintenir l'ordre dans le district, grâce à des troupes constituées par des volontaires de chaque canton. Celles-ci auraient eu pour avantages d'éviter au département d'envoyer des troupes à la moindre alerte, et elles auraient permis d'agir rapidement puisqu'elles étaient sur place, réduisant ainsi les délais de la répression. Mais, leur principal rôle était d'exercer sur la population une surveillance stricte, soit de prévenir plutôt que de guérir.

La formation des colonnes mobiles dans le district ne se fit pas sans résistances de la part des populations locales. Et les administrateurs, du moins certains d'entre eux (à Montfort), certains de ne pas y parvenir firent part au département de leur incapacité à former ces troupes, dès la réception de l'arrêté en question, le 8 germinal an VI :

"Citoyen, j'ai reçu votre lettre du 20, le 26 relativement à la formation des colonnes mobiles. Je l'ai communiquée de suite à l'administration (...). La garde nationale de notre canton ne consistant qu'en une trentaine de braves et vrais républicains de Montfort, outre ses fonctionnaires publics exemptés de service, la formation d'une compagnie serait impossible, mais ils ont tous manifesté ainsi que l'administration l'a marqué au département, le désir d'être utiles à la chose sans formation de compagnie distincte, et le voeu prononcé d'obéir aux réquisitions de l'administration. Ce sont les seuls armés,
.../...

les 3/4 pères de famille n'ayant que leur métier pour vivre, mais je peux attester qu'aucun d'eux ne s'est refusé à un coup de main quand il en a été besoin." (A.D.I.V. L 318)

Les colonnes mobiles ne furent pas formées, mais, le 12 floréal an VI, l'administration de Montfort réclama au département, vu les dangers du moment, à bénéficier par extension de l'arrêté du 26 nivose an VI, qui accordait au ville de plus de 10.000 habitants, de réquisitionner en permanence pour un service habituel de surveillance, les citoyens inscrits au rôle de la garde nationale. Cette possibilité évitait ainsi la formation d'une colonne mobile. Or, la population totale du canton de Montfort n'exédait pas à l'époque plus de 3500 personnes environ, la requête ne pouvait donc pas être acceptée.

Dans le canton de Plélan, le 9 floréal an VI, soit un mois après la publication de l'arrêté dans ce canton, aucun volontaire ne s'étant manifesté, l'administration décida que chaque commune devrait constituer une liste de personnes d'après un quotat déterminé pour chacune d'entre elles. Les personnes inscrites formeraient la colonne mobile. Ce ne fut que le 5 messidor an VI que, les listes dressées, la colonne mobile fut formée. En fait, il y en eut deux, une pour la commune de Plélan et une pour celle de Paimpont:

"Plélan, le 9 floréal an VI.
Ayant observé que malgré les publications qu'ils ont faites

tant au chef lieu de leurs communes qu'au marché du gué pour parvenir à la formation de la colonne mobile du canton, personne ne s'était encore présenté pour s'y faire inscrire qu'en conséquence il était plus à propos de désigner le nombre d'hommes que chaque commune fournirait

.../...

à charge à chaque agent de le désigner et à en former une liste qu'il déposerait au secrétariat pour former le tableau général. Sur quoi l'administration délibérant, ouï le commissaire exécutif, a fixé le nombre d'hommes à fournir par chaque commune comme suit :

Plélan : 63 hommes.
Paimpont : 80 hommes.
Maxent : 30 hommes.
Treffendel : 20 hommes.
Saint Peran : 7 hommes.

Soit : 200 hommes."

(A.D.I.V. I 2° sup. 137)

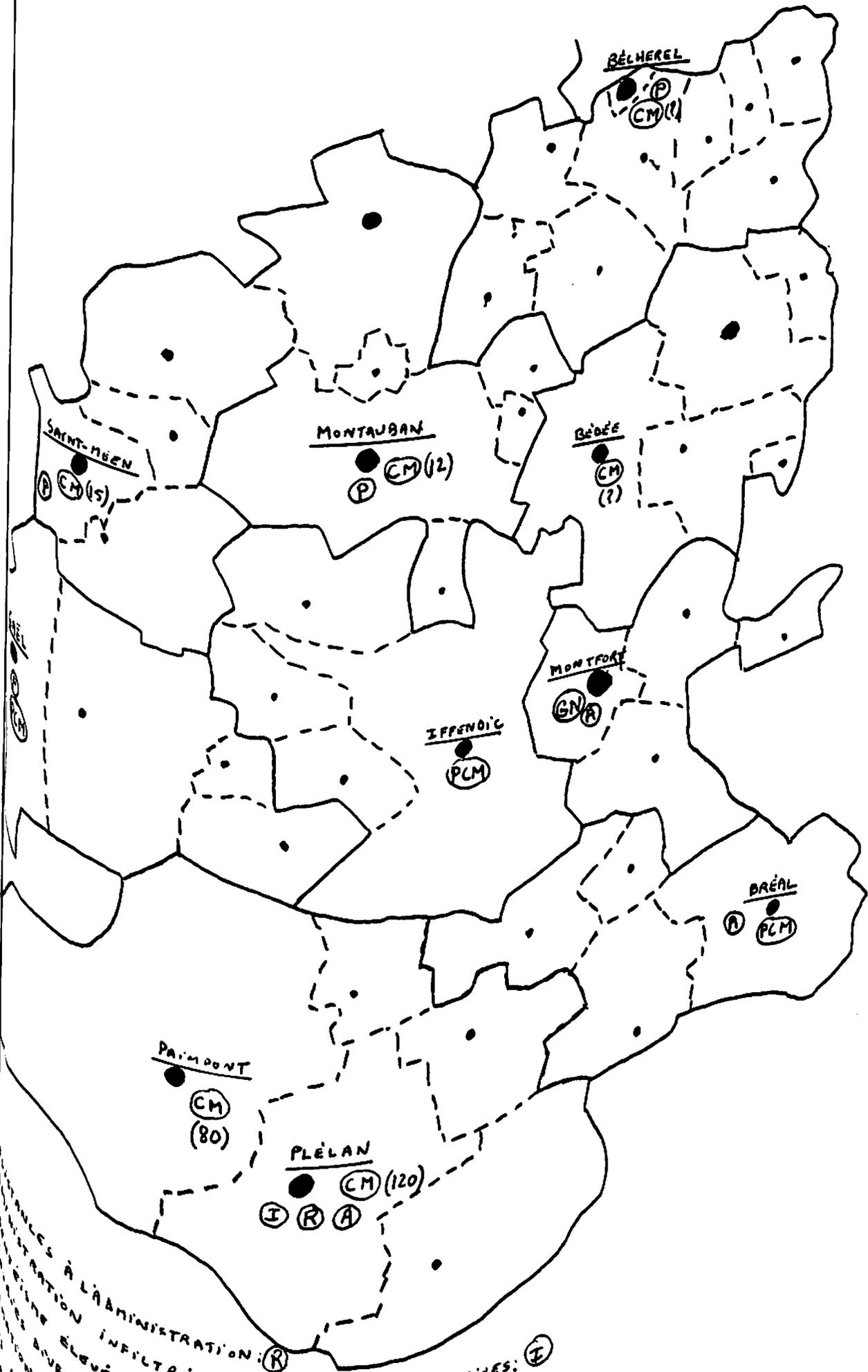
Le 5 messidor an VI, l'administration nomma un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant pour chacune des deux colonnes mobiles, ainsi que 4 sergents et 8 caporaux. Chaque colonne possédait son tambour.

Pour les autres cantons, aucun détail sur la formation des colonnes mobiles ne fut mentionné. Cependant, à la lecture de différents textes, nous savons que ces colonnes mobiles existèrent.

Ainsi, grace à une lettre du 22 prairial an VII, nous savons que le canton de Bécherel disposait d'une quarantaine d'hommes, et que, par une lettre du 16 prairial an VII, le canton de Montauban n'avait pas pu réunir plus de 12 hommes pour former sa colonne mobile. Saint-Méen disposait également d'une colonne mobile de 15 hommes. Bédée en forma une également. En revanche, les cantons de Bréal, Gaël et Iffendic n'en constituèrent aucune. Il est intéressant de noter que ces trois cantons sont ceux où les élections de germinal an VI furent gagnées par les royalistes. Cela n'a rien d'étonnant puisque les colonnes mobiles étaient constitués de volontaires et que ces trois cantons étaient réputés pour être contre-révolutionnaires.

BILAN DES PROBLÈMES DE L'ADMINISTRATION RÉPUBLICAINE
 DANS LE DISTRICT DE MONTFORT. (GERMINAL ANVI - NIVOSE ANVII)

(AVRIL 1798 - JANVIER 1799)



PROBLÈMES À L'ADMINISTRATION INFILTRÉE DE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES: (R)
 PROBLÈME ELUÉ DES ADMINISTRATEURS: (A)
 PROBLÈME DIVERSES (ARMES, PAPIER, TRAITEMENTS, BUDGET, ...): (P)
 PROBLÈME DE COLONNE MOBILE (15) NOMBRE D'HOMMES: (CM)
 PROBLÈME: (GN)

Les gardes nationales réorganisées dans la plupart des cantons (sauf ceux de Bréal, Iffendic et Gaël), les républicains purent mettre en oeuvre une politique de répression, multipliant les arrestations et les interrogatoires de suspects, des mesures dites "de sureté", et accentuer la surveillance des campagnes.

3. - Le Regain de la Rigueur Répressive : Arrestations et Interrogatoires de Chouans et de Prêtres Réfractaires; Mesures de Sureté et Surveillance des Campagnes.

Dans la continuité de la formation des colonnes mobiles créées dans le but de maintenir la tranquillité et de surveiller les campagnes, les patriotes relançèrent une politique de rigueur répressive contre toutes les personnes suspectes de porter, ou d'avoir porté atteinte aux intérêts de la République, soit les chouans (repentis ou non), les prêtres réfractaires, et les déserteurs, revenant ainsi à une politique qui rappela à la population du district celle des Montagnards en 1793 et 1794.

a) Arrestations et Perquisitions.
(prairial an VI- thermidor an VII)

Les gardes nationales réorganisées en colonnes mobiles permirent aux cantonnements de force armée, peu nombreux dans le district, de se répartir au mieux géographiquement sur le territoire, renforçant ses positions dans les cantons où les colonnes mobiles n'existaient pas (Bréal, Iffendic, Gaël) et délaissant au contraire ceux qui en disposaient. Il devait en résulter une plus grande efficacité qui facilita la mise en application de la nouvelle politique répressive du gouvernement. C'est ainsi que, grace à cette nouvelle répartition des troupes républicaines, de nombreuses arrestations et perquisitions chez

les habitants eurent lieu pendant les mois qui suivirent la "floréalisation" des administrations (coup d'état du 22 floréal an VI). Ces arrestations étaient toujours suivies de séances d'interrogatoires susceptibles de renseigner les patriotes sur les intentions de leurs ennemis, sur leurs caches d'armes, et sur leurs identités.

Des chouans, des "ex-chouans", des prêtres, des déserteurs, et même des soldats anglais furent ainsi appréhendés par les patrouilles des colonnes mobiles et de la gendarmerie.

Entre autres arrestations, nous pouvons signaler celle d'un prêtre "plus que sexagénaire, insermenté, qui plus est infirme", nommé Cathenon et domicilié à Saint-Pern en Bécherel. La population locale, attachée à son prêtre organisa une pétition en faveur de sa libération (8 germinal an VII).

Cette arrestation ne fut pas la seule dans le genre. De nombreux abus furent ainsi commis sur des personnes qui, parcequ'ils portaient soutane, étaient obligatoirement suspects. Ainsi, en thermidor an VII l'ex-curé de la commune d'Irodouër, Jean Ratel, lui aussi sexagénaire et infirme, fut arrêté par la colonne mobile de Bécherel.

L'administration municipale de Bécherel fit remarquer au département d'une façon très juste que : "le retour du dit Ratel dans sa commune, loin d'y compromettre la tranquillité ne pourra au contraire que l'y maintenir." (A.D.I.V. I 1433)

Le 2 germinal an VII, grâce à une dénonciation, un chef chouan Barnabé Hatais, fut arrêté par la force armée de Plélan. Celui-ci fut l'auteur ou complice d'une infinité de vols et assassinats et condamné à la peine de mort. (A.D.I.V. I 315)

Le 28 floréal an VII, un déserteur de concarneau d'origine alsacienne fut arrêté par le garde-champêtre de Plélan qui un mois

auparavant avait déjà arrêté un capitaine de vaisseau anglais en fuite pendant une nuit de frimaire an VII.

Si beaucoup des arrestations qui eurent lieu pendant ces quelques mois étaient plus ou moins justifiées, beaucoup furent également arbitraires. Ce fut le cas à Plélan, le 30 frimaire an VII, où, une femme, parcequ'elle portait "deux vestes brunes de Quiberon couvertes de boutons à fleurs de lys" fut arrêtée. Elle fut cependant rapidement relachée. Les deux vestes lui furent rendues, mais "après en avoir extrait les boutons qui furent jetés au feu." (A.D.I.V. I 2° sup. 137)

De nombreuses perquisitions chez l'habitant eurent lieu également pendant ces quelques mois. C'est ainsi que, le 14 pluviôse an VII, la colonne mobile de Bécherel découvrait au bourg des Iffs, des ornements d'églises dans la maison d'une certaine Jeanne Duchesne nièce d'un prêtre insermenté :

"Ce jourd'hui, 14 pluviôse an VII de la République, à 10 heures du matin, moi Ferréol Denis, caporal commandant un détachement faisant partie de la colonne mobile commandée par le citoyen Chauvin lieutenant de la 77° 1/2 brigade. J'ai entré dans la maison de la citoyenne Jeanne Duchesne du bourg des Iffs, et y ayant trouvé des ornements d'églises je m'en suis emparé et les ai remis entre les mains du citoyen Chauvin commandant la ditte colonne. Savoir : 1 chasuble, 1 aube avec ses cordons 2 étoiles, l'évangile et la pierre sacrée." (A.D.I.V. I 308)

Tout comme les arrestations, ces perquisitions plus ou moins arbitraires furent très mal perçues par les gens de la campagne. Pourtant, le 24 thermidor an VII, malgré le mécontentement général, le département invitait les commissaires du district "à poursuivre et faire arrêter tous les prêtres insoumis."

b) Les mesures de sureté et de surveillance des campagnes.

Les patriotes du district ne se limitèrent pas à ce type d'actions répressives. Nombreuses municipalités du district, en effet, arrêtaient plusieurs mesures dites de sureté à caractères préventifs pour se protéger de la malveillance.

La municipalité de Saint-Méen, le 23 prairial an VI, décréta de cette façon, des "mesures à prendre relativement à la sureté publique":

"art. 1. Tous les citoyens seront prévenus de faire de nouveau la déclaration des armes et munitions qu'ils peuvent avoir, qu'ils seront tenus de se présenter au secrétariat dans la décade de la publication, que tout citoyen qui aura refusé cette déclaration, ou en aura fait une fausse, sera dénoncé à la police correctionnelle pour être poursuivi et puni selon la loi.

art. 2. Que tous les aubergistes et loyeurs seront prévenus par l'agent municipal de la commune de Saint-Méen qu'ils aient à se pourvoir s'ils ne l'ont déjà pas fait d'un registre en papier timbré et paraphé par un administrateur municipal pour inscrire les noms, qualités, domiciles habituels de tous ceux qui logeront chez eux même une seule nuit." (A. D. E. V. I 1441)

Le 15 nivose an VII, cette même administration rappelait que : "les ex-chouans, les ex-nobles et les parents d'émigrés aux degrés déterminés par la loi (n'étaient) pas admis à faire partie des gardes nationales (mais qu'ils étaient) néanmoins soumis à la taxe de remplacement." (A. D. E. V. I 1441)

Le 29 nivose an VII, toujours à Saint-Méen, l'administration municipale "considérant que des motifs de prudence exigent de surveiller plus particulièrement les jeunes gens qui se sont rangés du côté des

rebelles et sur l'esprit desquels la malveillance pourrait prendre plus d'emprise, à arrêté de mettre en surveillance Pierre Bodinier, Félix Fougeray, Mathurin Jouan, et Jean et Pierre Delourme de la commune du Crouais, lesquels seront tenus de se présenter tous les jours à la gendarmerie et de remettre les passeports qui auront pu leur être délivrés." (A.D.T.V. I 1441)

Le 19 pluviôse an VII, la même administration, "considérant que la sûreté publique (exigeait) qu'à l'ouverture de la nuit on puisse connaître si des citoyens vont et viennent dans l'intérieur de ce lieu pour prévenir toute démarche nuisible et les alliés occultes des mal-veillants, l'administration (arrêta) qu'après huit heures du soir tout citoyen que ses affaires nécessiteront d'aller et venir dans l'intérieur de ce lieu sera muni de lumière sous peine d'être arrêté et conduit au corps de garde et des plus grandes peines si le cas était." (A.D.T.V. I 1442)

La municipalité de Saint-Méen ne fut pas la seule à prendre de telles mesures.

Ainsi, à Bréal, le 23 brumaire an VII, il fut décidé que, désormais, les gendarmes devraient être présents aux foires qui se tenaient dans ce chef-lieu, et ce, dans le but de dissuader les chouans de s'y montrer qui à cette époque de l'année, "levaient la tête et se montraient ostensiblement." (A.D.T.V. I 309)

A Plélan, le 30 brumaire an VII, des mesures de sûreté publiques furent également prises concernant surtout la défense de la commune :

"Mesures de sûreté publiques :

art. 1. Il sera délivré au chef de la garde nationale les cartouches nécessaires desquelles il rendra compte de l'emploi chaque décadi à l'administration.

art. 2. De faire raccommoder et nettoyer le plus promptement possible tous les mauvais fusils que peut avoir l'administration.

art. 3. Faire faire une guérite pour les factionnaires qui aura 7 pieds de hauteur et 3 pieds de largeur, sur tout cent, faite en pavillon."

(A.D.I.V. I 2° sup. 137)

A Bécherel, le 2 messidor an VII, une surveillance active des campagnes fut instaurée par le commissaire du canton, Jean Brindejonc. Celui-ci entrepris de son propre chef une opération de "séduction" auprès des gens de campagnes en faisant prendre conscience à ces administrés des désastres qu'avait engendré la chouannerie. Cette politique originale séduisit effectivement quelques uns des habitants du canton, mais le commissaire Brindejonc était le premier à en connaître ses limites :

" Bécherel, 2 messidor an VII.

(...) Je n'ai cessé, ni ne cesse, par des représentations simples, de rappeler aux habitants les malheurs qu'ils viennent de prouver de la chouannerie et que tout autre parti leur deviendrait encore plus funeste s'ils étaient assez crédules de ne pas me prévenir de tout ce qui pourrait en être le germe pour l'étouffier dans sa naissance, et je leur fait connaître, combien ils sont plus heureux actuellement de jouir de la tranquillité qui règne parmi eux dans le canton (...)

(...) L'expérience que j'ai apprise pendant 20 ans dans les vastes pays de l'Asie que j'ai parcouru sur les côtes de Coromandel et Malabar et depuis l'embouchure du Gange jusqu'aux murs d'Agros dans l'hindoustan et les nations avec lesquelles j'ai vécu, cette expérience m'a détaché de toutes vaines habitudes et de tous préjugés fanatiques et royalistes et de toute aristocratie, habitudes que l'homme sans expériences ne
.../...

contracte que trop pour son bonheur. Mais, étant au dessus de ces préjugés j'ai l'avantage de déjouer le mal intentiné qui voudrait tromper les habitants de mon canton et l'empressement avec lequel je suis de les obliger en tout ce qui est pour leur intérêt particulier comme dans les états de section, les matrices des rôles de toutes les contributions, et leur faisant voir avec douceur, à chacun en particulier quand il l'exige, le montant de leur article qu'ils doivent payer.

Tous ces petits services m'ont mérité l'estime de tous les habitants de tout mon canton, riche comme pauvre, et je profite de cet avantage pour leur faire connaître combien ils sont heureux de jouir de la tranquillité qui règne présentement dans notre canton, et je leur ai fait promettre de ne pas manquer de me prévenir de tout ce qui pourrait être contraire à la sureté publique. Et je ne crois pas qu'il puisse se trouver aucun complot, attentation à la souveraineté du peuple sans que j'en sois informé, et j'y surveillerai avec activité et zèle.(...)

(...) Au demeurant, je suis plus convaincu de leur disposition à obéir passivement qu'à seconder avec zèle les vues bienfaisantes du gouvernement. J'en ai pris le prétexte de leur mettre sous les yeux l'impossibilité de les faire jouir des avantages de la Révolution tandis que nous serions en guerre, mais qu'à la paix, nous ne tarderions pas à en recueillir les fruits, que les moyens d'accélérer ce bonheur est de nous réunir pour déjouer la perfidie de nos ennemis communs. (...)

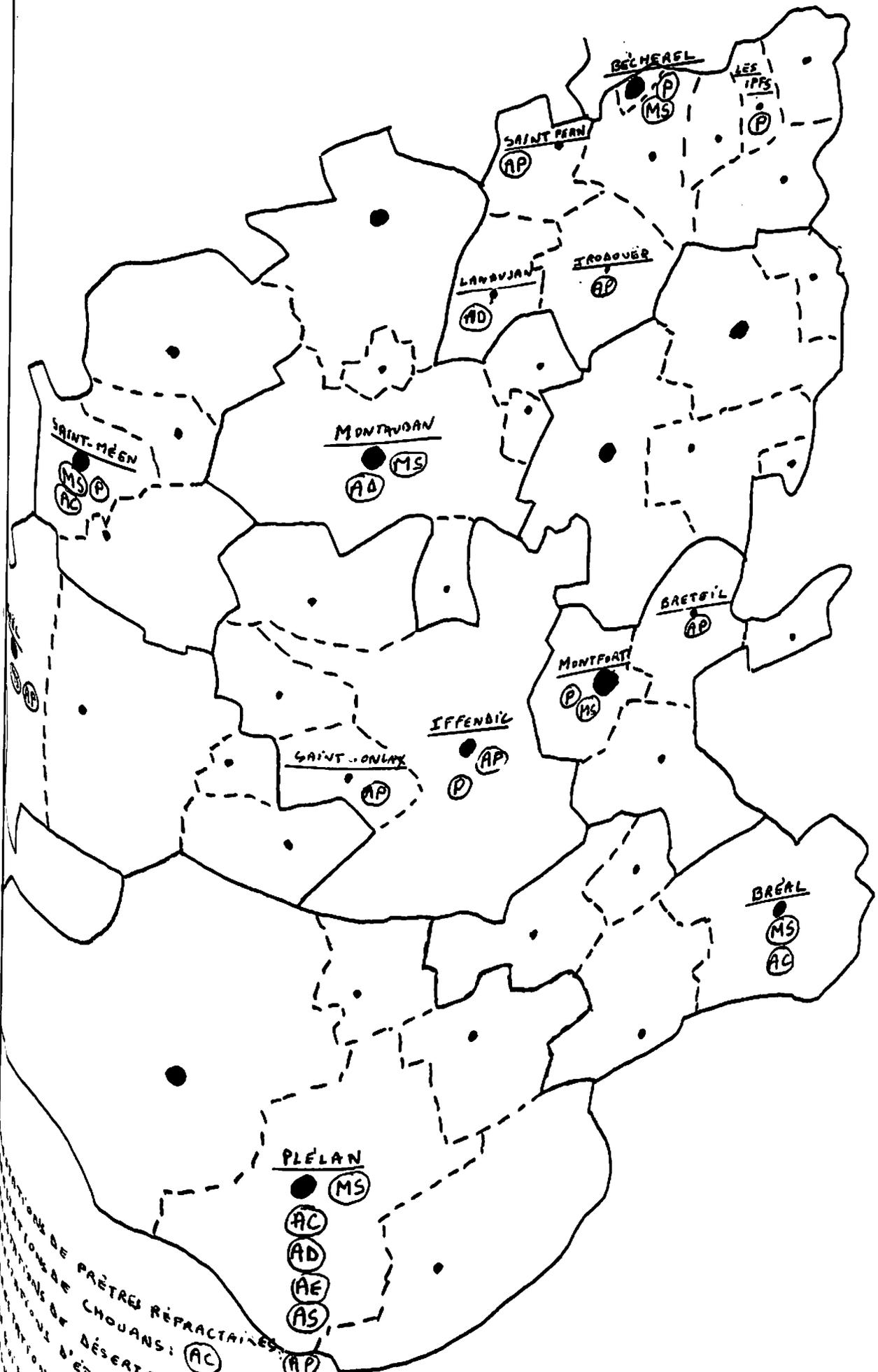
J. Brindejanc, commissaire du dirctoire

(A. D. I. V. I 308)

exécutif de Récherel."

Sans aucun doute possible, ces mesures de sureté, prises du mois de germinal an VI au mois de messidor an VII, traduisaient la

BILAN DE LA RÉPRESSION DANS LE DISTRICT
DE MONFORT (PRAIRIAL ANVI - THERMIDOR ANVII)
 (JUN 1798 - JUILLET 1799)



...IONS DE PRÊTRES RÉFRACTAIRES: (AC)
 ...IONS DE CHOUANS: (AD)
 ...IONS DE DÉSERTEURS: (AE)
 ...IONS DE SUSPECTS (ANGLAIS): (AS)
 ...IONS DE SUSPECTS: (P)

permanence d'un climat d'insécurité qui régnait sur le district.

Or, paradoxalement, toutes ces mesures, qu'elles fussent répressives ou préventives, prises dans une optique de pacification des campagnes, rallumèrent en fait la guerre civile dans le district, les déserteurs, de plus en plus nombreux, organisés en bandes, et s'alliant avec les chouans, dévastèrent les campagnes, tuant et pillant les personnes isolées favorables à la Révolution, attaquant les percepteurs, les courriers, la malle poste... Les émigrés reparurent, ainsi que les ex-nobles, aidés dans leur tâche par un clergé réfractaire plus que jamais décidé à "culbuter la République" depuis l'instauration de la "guillotine sèche": la déportation des réfractaires.

B. - I' INTENSIFICATION DES TROUBLES DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.
(germinal an VI- thermidor an VII)

Depuis les mois de brumaire et frimaire an VI, le district de Montfort vivait en perpétuel état d'alerte (surtout le nord et le sud du district: Bécherel, Bréal, Plélan), parcouru par des bandes de chouans qui pratiquaient une sorte de brigandage. Déjà, ces bandes étaient bien armées et organisées, et déjà, les nobles et émigrés rentrés (avec des moyens financiers importants) réapparaissaient de plus en plus, recherchant, grâce à une propagande active et efficace, à soulever les populations des campagnes.

Cette chouannerie perdura pendant tout l'an VI, et ce, jusqu'au mois de nivose an VII, date où celle-ci prit un nouveau tournant. En effet, après plusieurs mois de propagande contre-révolutionnaire, de dénigrement, les royalistes, aidés par la politique de

répression appliquée par les patriotes, parvinrent à leur fin. Les gens des campagnes, particulièrement agacés par les nombreuses arrestations arbitraires, les réquisitions faites pour nourrir une troupe républicaine qu'ils détestaient pour ses violences, les perquisitions incessantes, une fiscalité oppressante (malgré des récoltes médiocres), se soulevèrent à nouveau au début de l'hiver 1798-1799, préfigurant ainsi la III^e Chouannerie qui éclata au mois de fructidor an VII dans le district.

Nous pouvons mettre en évidence deux périodes. La première qui s'étend de germinal an VI au mois de nivose an VII, voit les contre-révolutionnaires, soit les nobles, les émigrés rentrés, le clergé réfractaire, et les simples chouans, rechercher le plus possible d'appuis dans les villes et les campagnes. Grâce à des moyens financiers importants, ils réussirent dans un premier temps à attirer dans leur orbite de nombreux déserteurs de l'armée républicaine, et, dans un deuxième temps, grâce à une propagande active de dénigrement contre les républicains, ils organisèrent de grands rassemblements composés par les mécontents du régime républicain. La deuxième période, c'est l'aboutissement de ces quelques mois de propagande active, soit les nombreux troubles des mois de nivose, pluviôse et ventose, germinal an VII.

1. - Germinal an VI - Nivose an VII : la Préparation des Soulèvements de l'Hiver 1798-1799 (la propagande royaliste - les rassemblements (chouans-déserteurs) - les premiers troubles.).

a) Déserteurs, chauffeurs et bagnards évadés :
un capital humain pour la Contre-Révolution.

Le début de cette période fut marqué par la présence, dans le district, d'un grand nombre de déserteurs, de brigands ou chauffeurs et de bagnards évadés, vagabondant à travers les campagnes et vivant de rapines. Dans tous les cantons du district, cette présence fut attestée par les commissaires en poste. Le 15 germinal an VI, le commissaire du directoire exécutif de Saint-Méen signalait d'importantes colonnes de déserteurs circulant sur les routes de son canton :

" 50 hommes, simplement armés de sabres et de pistolets et tous habillés en uniforme national ont traversé la route de Rennes pour aller à Saint-Onen (...) 1/4 d'heure après, sur la route de Dinan, environ 100 hommes, ayant des sacs sur le dos et non armés, ces hommes ont traversé la forêt et se sont rendus sur la route de Merdrignac.(...) Ils étaient habillés en bleu, pantalon de la même couleur et veste blanche. Il paraît que ces hommes soient déserteurs."
(A.D.I.V. I 324)

Le commissaire d'Iifendic, le 12 germinal an VI, signalait également qu'une troupe d'une trentaine de "brigands" errait sur les chemins de son canton. Il se porta vers eux, et se tenant à une bonne distance d'eux, voulant "les reconnaître", il leur dit de crier comme lui: "vive la République !". Ils ne répondirent rien et continuèrent de marcher. Derechef, le commissaire leur cria : "si vous êtes des républicains, levez avec moi vos chapeaux !", Ils ne répondirent toujours rien, "ils marchaient toujours sur un rang de l'autre côté du champ." Le commissaire et les gendarmes qui l'accompagnaient tirèrent alors 6 coups de fusil

ils ripostèrent "de moitié plus." Les "brigands" séjournèrent plus de 2 heures et demie au bourg de Saint-Gonlay. Là, le juge de paix du lieu leur réclama leurs passeports. Ils lui répondirent "qu'ils étaient sous leurs souliers." Intimidé par le nombre, le juge les laissa repartir. Ils emmenèrent avec eux "deux hommes de la commune." Ils se dirigèrent ensuite vers Talensac dans le canton de Montfort, où ils passèrent la nuit.

(A.D.T.V. I 314)

Le 29 prairial an VI, le commissaire Dreuslin du canton de Montauban rapportait les méfaits occasionnés à Médréac par une bande de chauffeurs :

"Je vous annonce avec peine, citoyen commissaire, un évènement malheureux qui vient d'arriver sur les confins de la commune de Médréac en notre canton, limitrophe de celle de Plouasne, département des Côtes-du-Nord, dans les moulins de Méal, chez une veuve meunière, indignement maltraitée et volée et ses trois enfants qui ont été garotés dans la nuit du 27 de ce mois par des chauffeurs. Ces misérables étaient armés de pistolets et de bâtons et presque tous étrangers, on les croit des échappés des galères et des prisons (...)"

(A.D.T.V. I 458)

Ces bandes de hors-la-loi offrirent aux contre-révolutionnaires un capital humain important d'hommes pour combattre la République. Ceux-ci, à la dérive, ne sachant où aller, sans avenir, devinrent des proies faciles pour les contre-révolutionnaires qui, pour les séduire, leurs promirent, s'ils se ralliaient à eux, une solde régulière en écu d'or, et l'assurance de manger tous les jours à leur faim. Leur situation incertaine ne pouvait que les obliger à accepter. C'est donc plus par nécessité que par conviction politique, pour la plupart d'entre-eux,

qu'ils s'associèrent à la Contre-Révolution. Cependant, dans un deuxième temps, ceux-ci adoptèrent les idées politiques des royalistes et, tout comme eux, ils s'évertuèrent à propager dans tout le district la doctrine contre-révolutionnaire, et à répandre, dans les campagnes, les nouvelles les plus alarmantes sur la situation du pays. Tel ce déserteur arrêté à Trefiendel, canton de Plélan, le 25 germinal an VI, qui, d'après le commissaire Rivière : "sème l'alarme dans nos campagnes, en disant que nos soldats meurent de faim sur les frontières, et que la peste règne dans les hospices militaires." (A.D.I.V. L 319)

Le second fait marquant de cette période fut les apparitions, de plus en plus fréquentes et de plus en plus audacieuses, des émigrés rentrés au pays, ainsi que des ex-nobles jusque là relativement discrets, soutenus dans leur action par le clergé réfractaire plus que jamais décidé à "culbuter" les républicains du district.

b) L'élément moteur des troubles de l'hiver 1799 :
les émigrés rentrés au pays (nobles et prêtres réfractaires).

Contrairement aux soulèvements de 1793, qui se caractérisaient par leur spontanéité et par le fait qu'ils trouvaient leur origine dans le peuple, l'ex-Tiers Etat, les troubles de l'hiver 1799 furent le fruit de l'action des émigrés rentrés au pays, soit de nobles, et, dans une moindre mesure, des prêtres réfractaires, et d'une longue campagne de propagande anti-républicaine.

Le 21 fructidor an VI, le Commissaire Rivière de Plélan, signalait la présence, dans son canton et les cantons voisins, de nobles, soit des émigrés et autres nobles remis en liberté, qui

avec l'aide de prêtres réfractaires cherchaient à soulever les campagnes:

"Citoyens, je suis informé que les nommés Joussaux du Breil-Houssoux et Porcaro que j'avais fait arrêter et conduire à Rennes, il y a 5 mois, et qu'on a remis en liberté, accompagnés de 2 autres ci-devant nobles qu'on croit être les Seguy ou Tréguy de Montfort, parcourent les communes de Monterfil, Beaulon, la Chapelle Bouëxic, Maure, Guer, etc...

Des campagnards m'ont dit les avoir rencontrés, décadi dernier, dans la vallée de la Jaroussaye, confins de Treffendel, très bien montés et armés, vestes jaunes, cocardes blanches. On m'assure que la Voltais, du Morbihan (possesseur d'une métairie à Muel), que je fis arrêter et conduire à Vannes, il y a quelques mois et qui fut bientôt élargi, est maintenant à la tête de plusieurs chevaliers errants qui, de concert avec les prêtres cachés et déguisés, président la destruction prochaine de la République et le rétablissement de la royauté.

Quand Joussaux, Breil-Houssoux craint d'être arrêté, il se retire à Rennes, ou à la Massais en Guichen, chez Buret son oncle. Sa mère tient maison à Rennes."

(A.D.I.V. I 319)

Le 3 brumaire an VII, "Amant de Cintré, un des fils du ci-devant seigneur de Monterfil (le marquis Georges Louis Huchet de Cinté, propriétaire du château de la Porte à Monterfil, et de nombreuses possessions à Iffendic, Monterfil et Montfort, porté sur la liste des émigrés le 3 septembre 1793), et pendant la Chouannerie à la tête d'une compagnie, et ayant disparu depuis 18 mois se présenta seul dans la même commune, avec un petit bleu de Parme, pantalon, chapeau, assez grand, à 3 lorgnières, environ les 7 heures du soir. Suivant son portrait, il doit avoir 5 pieds, 5 à 6 pouces et noir en figure. Il doit avoir deux autres frères mais, qu'on a pas vu. On ignore leurs séjours actuels." (A.D.I.V. I 309)

Ces nobles, émigrés rentrés ou non, recherchèrent à redonner à la Chouannerie l'ampleur, et le soutien populaire qu'elle avait connu en 1793. Pour cela, ils parcoururent le district haranguant les foules lors de rassemblements nocturnes en dehors des villes, ou bien dans des lieux publics, comme les cabarets et auberges, et faisant circuler des rumeurs des plus alarmistes, sur la situation du pays aux frontières, et sur d'hypothétiques projets de loi préparés par le Directoire interdisant le culte catholique.

Le 27 vendémiaire an VII, l'agent municipal de Montfort adressait un courrier à l'administration départementale évoquant un des sujets de prédilection de la propagande contre-révolutionnaire : les défaites de l'armée républicaines face aux armées de la coalition, qu'elle soient réelles ou non.

"Citoyens, hier j'appris avec douleur que des malveillants de ce canton disaient autrement que les victoires remportées par le brave héros Bonaparte n'étaient que des chimères, qu'il n'avait repassé en France que sur la parole d'honneur et qu'il était prisonnier, conséquemment son armée détruite. Vous voyez, citoyens, quelles ruses on emploie pour tromper les habitants trop crédules des campagnes et par ce moyen les engager à se tourner de nouveau à ce parti infernal des chouans.

Je suis persuadé qu'ils tiennent pareil langage pour les autres victoires que nous avons remportées et que suivant eux, c'est vice-versa. Ma sensibilité et ma délicatesse souffrent de vous prévenir de ces faits lâches, mais mon républicanisme et l'amour de la tranquillité de mes concitoyens m'en font un devoir sacré, afin que vous mettiez un frein à ces langues empestiférées. "

(A.D.I.V. I 318)

Le 30 vendémiaire an VII, le commissaire Rivière de Plélan dénonçait des rassemblements nocturnes de contre-révolutionnaires, nobles, prêtres réfractaires, et chouans :

"Citoyen, voici quelques renseignements que j'ai reçu de personnes sûres et dignes de foi.

Chez la veuve Pierre Hâtas, demeurant à la maison des champs près le moulin de Belouze en Beaulon, dont le fils capitaine de chouans sous le nom de "Sans-Chagrin", fut tué à Saint Jouan de l'Isle, se retirèrent toutes les nuits, des ci-devant nobles, des chouans, prêtres, étrangers et autres, y tiennent conseil, et ont une correspondance très active avec d'autres conspirateurs dont le rendez-vous est aussi à une lieue de là, chez Cloteau, cousin de la veuve Hâtas, au métairies en Beaulon, dont le fils marqué de petite vérole était fameux parmi les chouans.

On assure qu'il se rend, toutes les nuits, à la maison des champs, une douzaine, au moins de factieux, et que les individus signalés dans ma dernière lettre, venaient de cette maison qui est le berceau de la Chouannerie de Beaulon et environs.

Les Hâtas, les Cloteau, et la veuve du domaine Thetiot font tous leurs efforts pour rallumer la guerre civile dans le canton de Beaulon et les communes voisines." (A.D.I.V. I 319)

Dans ce cas, les rassemblements n'avaient pas lieu sur le territoire du district de Montfort, cependant les acteurs de ces réunions étaient en partie des habitants du district de Montfort.

Au mois de Brumaire an VII, le commissaire d'Iffendic rappor-

-tait au département que des chouans et des nobles, les Huchet de Cintré, avaient organisé des "enrollements", et débité dans les auberges et cabarets des chansons "aristocrates et royalistes."

"Monfort, 19 pluviôse an VII.

J'ai reçu le même jour, 14 pluviôse, vos lettres du 7 et 11 pluviôse concernant les Samson frères et Morin, ex-chouans. Ce dernier ne paraît point depuis 3 décades, je suis convaincu qu'il est réuni à ces scélérats qui désolent nos contrées. (...) Les Samson frères ne font pas actuellement de longues absences, du moins en jour. Je puis néanmoins vous assurer qu'il y a environ six décades qu'ils se sont installés avec les Huchet de Cintré frères, émigrés, ainsi que ce Morin. Les Maudets et Levillain fils également. C'est ce qu'ont rapporté les nommés Rougeard à leur oncle, Joseph Trotemenu, lui disant qu'ils étaient présents et n'avaient pas voulu s'enroler. Ces enrrollements se sont faits à la Roche Trébulan, ferme entourée de bois et biens des Huchet de Cintré. Ils mangèrent ce jour là un veau, firent un grand festin toutes la nuit du 21 au 22 brumaire, Pierre Samson ex-chouans, chanta dans plusieurs cabarets des chansons on ne peut plus aristocratiques et royalistes, qu'il dit, là et dans les rues que les acquéreurs des biens nationaux n'étaient que des voleurs, qu'ils ne posséderaient pas longtemps ces biens qu'il maudissait; ainsi que Michel L'ainé, la République et tous les républicains, particulièrement le citoyen Gernigou secrétaire de l'administration et qu'en peu il lui donnerait la chasse, et que s'il croit que nous n'avons pas d'armes, nous n'en manquons pas. Cette coquine de République, il ne faut la servir.

.../...

Le jour que le percepteur d'Iffendic fut volé, 9 individus sont rentrés chez un nommé Lory du Boisgervily à qui il donna 4 pots de cidre, il a dit en connaitre sans vouloir les nommer, et qu'il y en avait d'Iffendic. Le même jour, André Lahier du Boisgervily a rencontré le soir 4 individus qui lui demandèrent s'il avait vu les Bleus, il reconnu un nommé Renault, ex-chouan, qui avait en ceinture 2 pistolets et sur l'épaule une carabine. Plus, des citoyens m'ont affirmé que le même jour, il avait couru la commune de Saint-Maugan avec Villesbrais, les Bois-Hamon, ex-nobles et chouans et frères d'émigrés et autres.(...)

L'on m'a aussi assuré, Desgravelles ex-noble près Saint-Méen actuellement à Rennes avait dit à un fermier de biens de son épouse, aussi ex-noble, en la commune de Maugan, canton d'Iffendic qu'il allait partir de Saint-Méen pour la Basse-Bretagne, 50 chouans et que 1000 de Rennes s'y joindraient."

(A. D. T. V. I 318)

Les effets de cette propagande intensive des contre-révolutionnaires, conjugués avec ceux de la politique répressive et de fermeté des républicains, ne tardèrent pas à se faire sentir dans l'opinion publique.

Peu à peu, la grande majorité des paysans, qui, lassés de la guérilla avait quelque peu abandonné le parti des chouans, de nouveau s'interrogea sur la situation actuelle. Celle-ci commença à devenir critique pour les républicains qui sentirent le danger revenir :

"Iffendic, 11 Floréal an VI.

Les membres de l'administration du canton à l'administration centrale du département.

Nous devons vous prévenir, citoyens, des scélératesses qui se passent dans notre canton, la Chouannerie est prête à se relever publique-
.../...

-ment (...) la terreur chouannique est encore à l'ordre du jour dans notre canton, les malveillants agitent et font agiter (...) les républicains du canton s'attendent de jour en jour à être égorgés, même sort aux fonctionnaires publics. Les assassins de nos cantons sont échappés de prison. Des prêtres réfugés en quelle situation se trouvent les républicains. Nous écrivons au citoyen -ractaires pour comble de bonheur y séjournent. Nous rendrez service à l'humanité, sauvez la vie de républicains qui se trouvent dans ce canton.

Appuyez-nous en notre demande, vous envoyez un détachement de 25 hommes. Vous êtes humains et républicains, sous ces deux titres, nous espérons beaucoup de vous."

(A.D.T.V. I 314)

En fait, il ne se passa pas grand chose, mais cette lettre montre que, déjà au mois de Floréal an VI, les républicains du district pressentaient le pire, et qu'un climat plus que tendu régnait entre les patriotes et les contre-révolutionnaires.

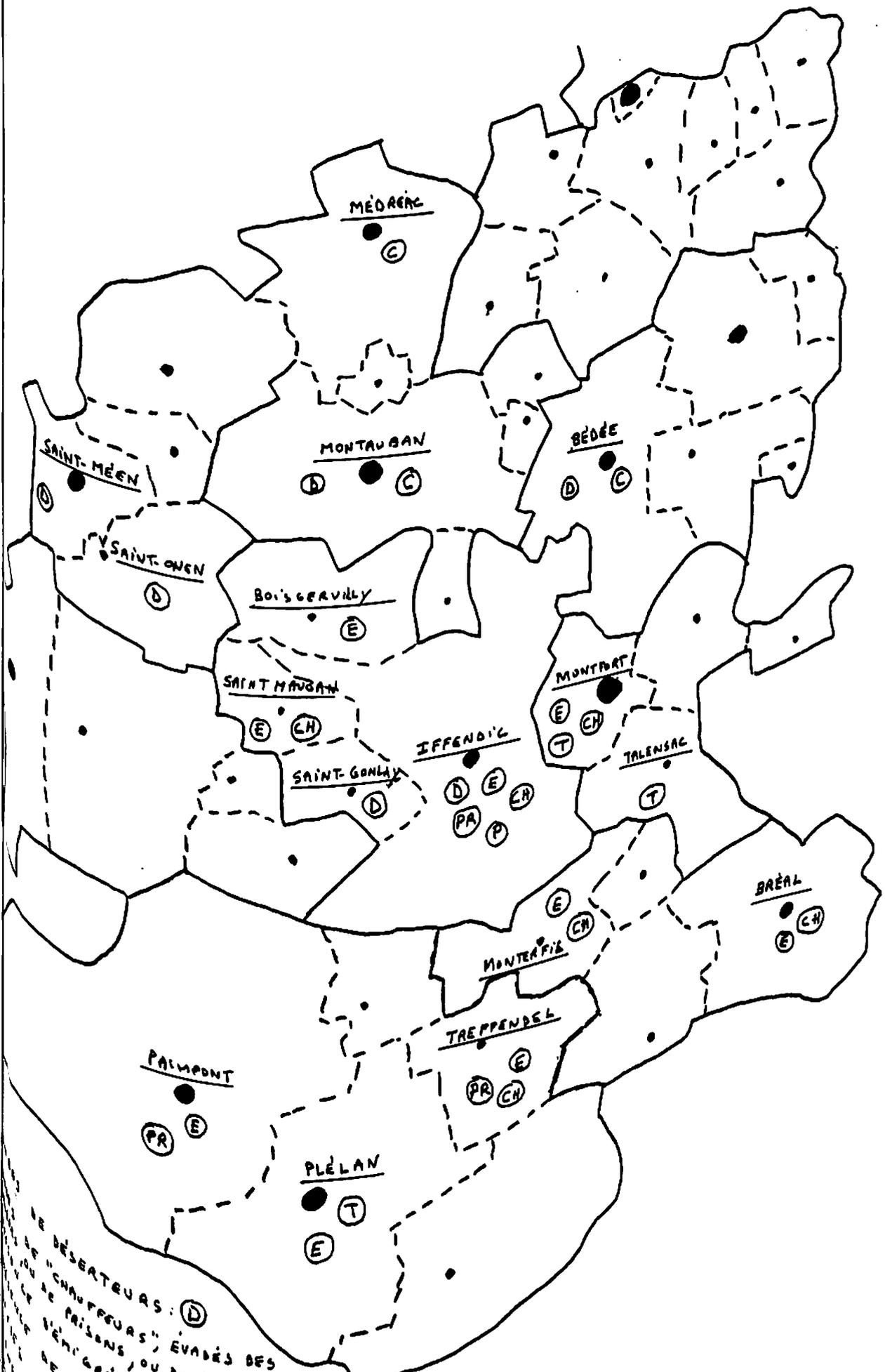
Ainsi, de vives discussions opposèrent les royalistes et les républicains pendant les mois qui suivirent, comme celles qui eurent lieu à Plélan, le 5 brumaire an VII, dans un cabaret entre partisans des deux camps. Ceux-ci, après quelques injures d'une grossièreté extrême, en vinrent à s'expliquer aux poings.

Tandis qu'à Montfort et Talensac, le 23 frimaire an VII, une bande d'une trentaine de personnes parcourut les rues des deux bourgs en "débitant des chansons inciviques". (A.D.T.V. I 318)

Cependant, jusqu'au mois de pluviôse an VII, aucune action d'envergure ne fut entreprise par les contre-révolutionnaires. La seule action digne d'intérêt se déroula le 25 brumaire an VII à Iffendic, date à laquelle le receveur du canton fut attaqué par des émigrés désireux

BILAN DES TROUBLES DE GERMINAL AN VI (AVRIL 1798)

À NIVOSE AN VII (JANVIER 1799).



DE DÉSERTEURS: (D)
 DE "CHAUFFEURS", ÉVADÉS DES
 OU DE PAISANS, OU DU BAGNE DE BREST: (C)
 DE SÉJOURNÉS, OU DE NOBLES: (E)
 DE PASTRES RÉTRACTAIRES: (PR)
 DE CHOUANS: (CH)
 DE VIVRES DÉTRUITES ENT...

de se rembourser eux-même des préjudices qu'ils avaient connu à cause de la Révolution :

"(les) deux malfaiteurs dirent à Berthelot (le percepteur), nous sommes des émigrés à qui la République a pris pour 22000 francs de biens qu'elle a vendu. Par ce moyen il faut qu'elle nous procure de quoi nous nourrir, vous pouvez faire procès verbal qui constatera que votre caisse a été pillée, répétant toujours qu'ils étaient des émigrés. Ils paraissaient avoir l'age scavoir le plus jeune environ 19 ans ou 20 ans, l'autre 23 ans. "

(A.D.I.V. I 3345)

(Nous remarquerons que dans ce cas comme dans ceux précédemment rencontrés, ces émigrés sont très jeunes, et semblent être en fait les fils des nobles émigrés au début de la Révolution.)

Si la fin de l'année 1798 se caractérise par une tension psychologique extrême et une violence, verbale, latente, en revanche, les premiers mois de l'année 1799 se caractérisent par leurs violences physiques. Ce fut l'explosion tant souhaitée par les contre-révolutionnaires.

De propagandiste, leur action devint agressive et meurtrière, plongeant de nouveau le district dans la "terreur blanche".

2. Les Insurrections de Fluviouse et Ventôse an VII.

(février-mars 1799)

a) L'esprit public dans le district de Montfort au mois de pluviouse an VII, et la défense des patriotes.

Avant de rentrer dans le détail des faits qui secouèrent le district aux mois de pluviouse et ventôse an VII, il est nécessaire de faire le point sur l'impact réel de l'action de propagande des contre-ré-

-volutionnaires sur l'ensemble du district de Montfort, et de faire le point également sur les moyens dont disposaient les républicains pour faire face à une probable insurrection.

Or justement, au début du mois de pluviôse an VII, l'administration centrale du département d'Ille-et-Vilaine, soucieuse de faire le point sur ces deux plans, ordonna aux commissaires de chaque canton de dresser des tableaux récapitulatifs de leur situation dans ces deux domaines. Ils devaient donc déterminer avec la plus grande précision quelles étaient les communes constituant leur canton qui pouvaient être considérées comme "patriotes" et celles qui, au contraire, pouvaient être considérées comme "rebelles" ou "fanatisées". Dans le même temps, ils devaient détailler quels étaient les moyens de défense de chacune d'entre elles pour lutter contre les insurgés (effectifs des gardes nationales, quand il y en existait une, et le nombre de fusils et de munitions disponibles).

+ L'esprit public dans les communes du district.

Le résultat de cette enquête menée par les commissaires du directoire exécutif des cantons du district fut particulièrement défavorable aux patriotes. Sur les 46 communes du district, seulement 2 communes furent qualifiées de "patriotes", ce sont celles de Saint-Malon et de Bléruais, situées dans le canton de Gaël. Or, ces deux petites communes ne totalisaient que environ 1000 habitants en 1799, soit le 1/4 seulement de la population totale du canton qui, elle, était acquise à la Contre-Révolution. Venaient ensuite 3 communes, Montfort, Montauban et Plélan, qui appartenaient à la catégorie des communes disposant de "quelques patriotes". Ainsi, à Montfort il y avait "quelques patriotes zélés et beaucoup d'habitants indifférents", à Montauban, "les patriotes n'y (étaient) pas les plus nombreux, mais ils y (avaient) du zèle", et à Plélan, "quelques patriotes" seulement.

Ainsi, seulement 5 communes sur 46 étaient considérées comme étant "patriotes".

Sur les 41 communes restantes, 4 étaient qualifiées comme possédant "peu de patriotes". Ce sont les communes de Bécherel disposant d'"un petit nombre de patriotes", de Bédée avec "peu de patriotes et peu de mal intentionnés". Les deux dernières, étant les plus mal notées, sont Saint-Méen qualifiée de "faible et incapable d'énergie", et celle d'Iffendic où il n'y avait que "quelques patriotes et du reste point d'esprit public".

Les 37 autres communes, dont faisaient partie Bréal et Gaël, furent qualifiées, soit de "mauvaises communes", de "n'aime pas la République" (Bréal, Monterfil, Le Verger, Saint-Thurial), ou encore comme n'ayant "point d'esprit public".

Comme nous pouvons le constater, seuls les chefs-lieux de cantons (Montfort, Montauban, Plélan, Bécherel, Bédée, Saint-Méen et Iffendic), exceptés Saint-Malon et Bléruais, simples communes, constituèrent quelques petits noyaux patriotes, alors que, en revanche, les campagnes étaient hostiles, sinon indifférentes à la République.

La propagande des contre-révolutionnaires, doublée des mesures impopulaires des républicains, se montra donc très efficace dans les campagnes du district, ainsi que dans quelques chefs-lieux. Le recul des patriotes étaient donc très net à la suite de cette action. Les commissaires, d'ailleurs, imputèrent cette régression des patriotes au matraquage exercé par les nobles, les émigrés, et les prêtres réfractaires.

Ainsi, les communes de Treffendel et de Maxent du canton de Plélan La première qualifiée de "faible et corrompu par la famille de

L'ETAT DES GARDES NATIONALES EN 1799 COMPARE A CELUI DE 1792.

COMMUNES	GARDES NATIONAUX EN 1799	GARDES NATIONAUX EN 1792
LENDIC	19	50
ST-MAUGAN	5	5
SERVILY	6	20
ST-GONLAY	4	30
TOTAL :	<u>34</u>	<u>105</u>
ST-LEUC	100	pas de garde nationale organisée
ST-LE	20	idem
ST-LES	80	moins de 50 hommes
ST-LE	0	0
TOTAL :	<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL :	<u>200</u>	environ 50 hommes
ST-RENDÉL	150	+ de 50
ST-RE	0	0
ST-PERAN	0	+ de 50
ST-RE	2	+ de 50
TOTAL :	<u>100</u>	<u>+ de 200</u>
TOTAL :	<u>252</u>	0
ST-RE	25	0
ST-RE	5	0
ST-RE	0	0
TOTAL :	<u>4</u>	<u>0</u>
TOTAL :	<u>34</u>	

COMMUNES	GARDES NATIONAUX EN 1799	GARDES NATIONAUX EN 1792
		0
	92	une garde nationale non organisée
ST MALON	0	0
MAIS	69	0
el :	10	<hr/>
	<hr/> 171	quelques gardes nationaux
REHEL		plus de 50
ST PERN	40	moins de 50
REOC	00	moins de 50
MAC	00	plus de 50
OUJAN	0	plus de 50
TRAPPELLE-CHAUSSEE	0	plus de 50
IFFS	0	moins de 50
ST BRIEUC DES IFFS	0	moins de 50
FOUDER	0	plus de 50
el :	0	<hr/>
	<hr/> 40	plus ou moins de 450
REGER		0
REPIIL	0	0
ST THURIAL	0	0
el :	0	<hr/> 0
	<hr/> 0	pas de garde nationale organisée
MAUBAN		0
ST UNIAC	14	0
ST NERVON	?	0
TRAPPELLE DU LOU	?	0
DU LAC	?	0
	?	

COMMUNES	GARDES NATIONAUX EN 1799	GARDES NATIONAUX EN 1792
MONTFORT	70	moins de 50
LA NOUAYES	0	moins de 50
TALENSAC	4	moins de 50
LA CHAPELLE- BOUARULT	0	0
BRETEIL	0	moins de 50
total :	74	moins de 200

(A. D. T. V. I 871)

En revanche, dans les cantons de Bédée, et de Gaël, les gardes nationales, très faibles en 1792, semblent s'être très nettement affermies (quelques gardes nationaux à Gaël en 1792 contre 171 en 1799, une cinquantaine d'hommes à Bédée en 1792 contre 200 en 1799).

Cependant, il est intéressant de remarquer que la commune de Muel qui était la seule du canton de Gaël à disposer d'une garde nationale, bien que non organisée, en 1792, est désormais la seule à ne plus en avoir.

Le canton de Saint-Méen qui n'avait pas formé de garde nationales en 1792, en possède désormais une, un peu maigre, il faut bien le dire, de 34 hommes.

Quant au canton de Bréal, fidèle à sa réputation, il n'en possède toujours pas.

En résumé, nous constatons qu'au début de l'année 1799, seuls trois cantons disposaient d'une garde nationale capable de jouer un rôle capital dans la lutte contre les contre-révolutionnaires (Gaël, Bédée et Plélan). Dans les autres cantons, les gardes nationales pouvaient au plus jouer un rôle de surveillance des campagnes, mais ne pouvaient en aucun cas prétendre mater quelque insurrection que ce soit.

De plus, ces gardes nationales étaient très mal équipées, les fusils, en particulier, faisaient défauts. Tant et si bien que des gardes nationales comme celles de Bédée, Plélan, et Gaël, malgré leurs dizaines de gardes nationaux, étaient en fait impuissantes. Pour 252 gardes nationaux à Plélan, il n'y avait que soixante fusils de munitions disponibles. Une centaine de fusils de chasse complétaient un peu leurs armements. Cependant, malgré ces fusils de chasse, pas toujours en bon état et peu pratiques au combat, une centaine de gardes nationaux ne disposaient d'aucun fusil. Ainsi, toutes les gardes nationales du district étaient sous-équipées.

ARMES DISPONIBLES POUR LES GARDES NATIONALES DES CANTONS.

(pluviose an VII)

CANTONS	NOMBRE DE GARDES NATIONAUX	FUSILS DE MUNITION	FUSILS DE CHASSE
IFFENDIC	34	6	28
BEDEE	200	16	83
PLELAN	252	60	104
SAINT-MEEN	34	15	25
GAEI	171	54	37
BECHEREI	40	34	11
BREAL	0	?	?
MONTAUBAN	14	?	?
MONTFORT	74	35	18

(A. D. I. V. L 871)

Les contre-révolutionnaires, en revanche, étaient particulièrement bien armés. Toutes les descriptions faites à cette époque de l'équipement des chouans et des insurgés le montre. Tous étaient armés jusqu'aux dents. En règle général, chaque chouan disposait d'un bon fusil, souvent d'origine anglaise, et de deux pistolets qu'il portait à la ceinture. Les capitaines chouans et les nobles disposaient en plus d'un long sabre. Le 19 nivose an 7, à Plélan, une cache d'armes fut découverte "à l'extrémité d'un faubourg de la commune". A l'intérieur de cette cache d'armes, "130 fusils anglais, avec baïonnette et une certaine quantité de fusils de chasse" étaient entreposés. (A.D.I.V. L 319)

En plus de cette supériorité dans l'armement, les chouans disposaient d'une autre arme non moins négligeable : l'or. En effet, les émigrés rentrés n'étaient pas revenus les mains vides mais les poches remplies d'écus d'or. Ces derniers distribués généreusement forcèrent les sympathies des indécis.

Ainsi, à la veille des troubles des mois de pluviôse et ventose 1799, les rapports de force jouaient nettement en faveur des contre-révolutionnaires. Conscients de leur supériorité, les rebelles pouvaient relancer les hostilités.

b) les troubles de pluviôse et ventose an VII.
(février-mars 1799)

+ Localisation des troubles.

Les communes les plus concernées par les troubles de l'hiver 1799 furent, au nord du district, celles de Bécherel, de Montauban, et dans une moindre mesure celle de Saint-Méen (Saint Onen).

Au centre du district, celles de Montfort, Iffendic et Gaël, et au sud-est, celle de Bréal furent également menacées.

En revanche, les communes du sud-ouest du district, Plélan, Paimpont, Saint-Péran et Treffendel, pourtant sans cesse "travaillées et parcourues" par les rebelles restèrent dans l'ombre. Seule celle de Maxent, voisine de celle de Guer (district de Redon) fut perturbée.

+ Nature des troubles.

Les troubles de l'hiver 1799 ne se distinguèrent pas de ceux des années précédentes par leur caractéristique principale : ils ne furent pas issus de soulèvements populaires, de masses, mais toujours le fruit d'une minorité. Les actions menées ne furent pas non plus des actions de grandes envergures, mais toujours sous forme de "coups de main". Les objectifs visés restèrent les mêmes : maîtriser les campagnes et ce en s'attaquant aux patriotes, aux fonctionnaires (surtout les percepteurs) les contraignant à aller se réfugier, soit dans les gros bourgs, soit directement à Rennes. Les diligences et les courriers de la poste furent également les cibles privilégiés.

Cependant, certains traits de ces troubles des mois de pluvieuse et ventose marquèrent certaines différences avec les précédents. Le plus important étant le fait que, même si elle ne s'engagea pas directement dans la lutte, la majeure partie de la population du district soutenait de nouveau le parti de la Contre-Révolution. Jamais, depuis 1793, le district de Montfort ne connu de rassemblements nocturnes aussi important, en nombre de participants, et au niveau de leurs irrégularités que ceux qui eurent lieu au début de l'année 1799. En cela, toutes les communes et cantons du district ne firent exception.

Ces rassemblements réunissaient les "mécontents" du régime républicains de plus en plus nombreux en ce début d'année 1799, les simples chouans, mais aussi et surtout les nobles, émigrés ou non, et les prêtres rebelles.

Autre différence de ces troubles par rapport à ceux des années précédentes, c'est leur concentration dans le temps. La plus grande partie de ces troubles se déroulèrent, en effet, presque simultanément, coup sur coup, pendant le mois de pluviôse, pour devenir plus sporadiques pendant les mois de ventose et germinal suivant. Cette concentration des troubles dans le temps sur la presque totalité du territoire du district laisse supposer que ces troubles furent le fruit d'une concertation, d'une organisation commune entre les différentes bandes de chouans du district.

Les réunions d'émigrés et de chefs chouans qui eurent lieu les semaines précédentes semblent aller dans cette direction (c.f. page 151).

+ Les faits.

Le vrai point de départ des troubles du mois de pluviôse an VII dans le district de Montfort fut l'assassinat par les contre-révolutionnaires du citoyen enregistreur Pontalier de Montfort le 11 de ce mois. Déjà, les 10 nivose à Saint-Gonlay et le 28 nivose à Iffendic, deux fonctionnaires publics, un percepteur et un agent de la commune d'Iffendic, avaient été sauvagement agressés par les "mécontents". Cependant, ils réussirent à sauver leurs vies. Pontalier n'eut pas cette chance. La nouvelle se propagea comme une trainée de poudre à travers tout le district, semant la terreur chez les agents de l'administration républicaine et les patriotes. Ainsi, le commissaire du directoire exécutif du canton de Saint-Méen (situé à l'opposé de celui de Montfort) prit part de ses craintes, justifiées, aux départements, rappelant par la

même occasion, l'existence de rassemblements qui avaient lieu dans son canton.

"Saint-Méen, le 14 pluviôse an VII.

D'après l'assassinat qui vient de se commettre à Montfort, il paraît certains que les fonctionnaires publics, vont être livrés au couteau des brigands et des assassins. Différentes fois, je vous ai prévenu qu'il nous était essentiel d'avoir un cantonnement, je crois aujourd'hui plus essentiel que jamais. Des étrangers parcourent nos environs, et des chefs chouans non rentrés, et d'après les rapports des gens de campagnes qui craignent extraordinairement de nouveaux soulèvements.

Il paraît que les menaces qu'on fait aux anciens chouans les forceront à s'unir aux nouveaux brigands qui veulent désoler nos contrées (...)

signé : Roumain."

(note : il est intéressant de noter que le commissaire du canton insiste bien sur le fait que les chouans de 1799 n'étaient pas les mêmes que ceux des années précédentes. Et que dans le cas où cela était, ils avaient été contraints et forcés de remplir.)

(A. D. T. V. I 324)

Le 8 pluviôse an VII, sur la route Rennes-Brest, entre Bédée et Montauban, un groupe de chouans attaqua une diligence, tôt dans la matinée, privant l'administration de tout courrier. Dans le même temps, des rassemblements étaient signalés aux environs de Saint-Méen :

"Montfort, le 19 pluviôse an VII.
Citoyens, vous ne devez pas ignorer maintenant, et mon confrère près la municipalité de Bédée a dû vous instruire que le 8 de ce mois à 8 heures et demie du matin, la malle fut attaquée par 5 hommes, arrivée entre Bédée et Giller du bois. (...)

Un rassemblement qui dit-on .../...

se fait au delà de Saint-Méen sur le département des Côtes-du-Nord, (...) nous présage de nouvelles tentatives de la part de nos ennemis (prévues et annoncées par maintes lettre que j'ai reçu de vous). (...) Des patrouilles sortent tous les jours surveiller les campagnes empêcher les rassemblements, saisir les déserteurs et donner la chasse aux prêtres.

Le Breton, (commissaire de Montfort)
(A.D.I.V. 1 318)

Le lendemain de l'attaque de la malle, le 9 pluviôse, dans la commune d'Iffendic, aux abords de celle de Saint-Uniac, une "horde de brigands et d'émigrés" s'installa chez un riche laboureur du lieu, l'obligeant à lui fournir à manger et à boire.

Le commissaire de Montauban, Dreuslin, s'inquiétait de la formation dans son canton de noyaux de scélérats. Dans le même temps, à Gaël, "une bande d'émigrés brigands, très bien armés de fusils, carabines et pistolets" parcourait et portait la désolation dans les campagnes. Son but était clair, faire fuir les autorités du lieu pour se rendre maître du canton. Le commissaire le Forestier et le percepteur de Gaël se sentant particulièrement menacés, envisagèrent de quitter la place, leur sécurité n'étant plus assurée, les gardes nationales étant "sans armes et munitions" :

"Gaël, le 14 pluviôse an VII.

Le commissaire du directoire exécutif près la municipalité de Gaël au commissaire du département.

Je vous préviens, citoyen, qu'une bande d'émigrés brigands très bien armés de fusils, carabines et pistolets parcourent et portent la désolation dans nos campagnes, préviennent même les jeunes gens de se préparer à partir et les empêchent de s'établir. Une bande de 20 à 30 hommes, partie habillée en ordonnance républicaine et partie en carmagnole, dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, à un demi quart

.../...

de lieue de Gaël, où ils sont restés 24 heures dans une métairie, sans en avoir eu aucune connaissance que 8 à 10 heures après leur départ. Mais, à peine ai-je été instruit de cette nouvelle que j'ai fait arrêter le recéleur pour n'être pas venu en prévenir les autorités constituées.

(...) D'après et sur sa déclaration, il était même venu chercher à Gaël même un conducteur que j'ai aussi interrogé (...)

Leur intention était de faire réfugier les autorités constituées pour se rendre seuls les maîtres des campagnes, mais ils engagent provisoirement les contribuables à payer leur imposition pour enlever au percepteur une plus forte somme.

J'écris par la même poste au général Schilt pour l'inviter à nous envoyer le peu de force armée qu'il pourra pour pouvoir me protéger pour l'exécution des lois et pour garantir les fonds du gouvernement.

Sans cela, nous nous voyons, le percepteur et moi, sur le point d'abandonner avec peine nos propriétés pour les laisser à la merci de ces brigands. (...) La garde nationale est même sans armes et munitions, si vous pouviez décider le général à nous en faire envoyer pour notre garde nationale, elle ne manque pas de bonne volonté pour se défendre au besoin. Je compte sur vous.

Le Forestier." (A. D. T. V. I. 3'3)

Aux environs du 15 pluviose, le canton de Montfort était lui aussi victime de brigandages et de nombreux rassemblements nocturnes y furent signalés, réunissant les nobles du canton d'Iffendic dont les Huchet de Cintré, les Bois-Hamon, les Villesbret, les Desgravelles, les chouans et les prêtres réfractaires.

De nouveaux, la "terreur chouannique" s'était emparée des cantons du Nord et du centre du district, obligeant les administrateurs et les patriotes des cantons de Bréal, Iffendic et Gaël à aller se réunir. (On remarquera que ces cantons sont ceux

qui furent "floréalisée" à la suite des élections gagnées par les royalistes au mois de germinal an VI)

+ La répression des troubles : l'armée républicaine en renforts mate et sert à la fois les contre-révolutionnaires.

Devant la gravité de la situation des patriotes du district, le département décida à leur venir en aide. Plusieurs détachements de l'armée républicaine furent expédiés dans divers chefs-lieux de canton les plus menacés. Très vite, le calme revint. Cependant, ils ne purent empêcher les rassemblements nocturnes de se poursuivre, et les royalistes de continuer leur propagande, ainsi que les petits "coup de mains", peu audacieux, de-ci de-là, chez les particuliers isolés.

Désormais, les seuls grands troubles qui eurent lieu jusq'au mois de Messidor an VII ne furent le fait que de la troupe républicaine stationnée dans le district qui une fois de plus se comporta de façon odieuse envers les habitants des campagnes et des villes, les assimilant tous aux rebelles.

Ainsi, à la demande de l'administration du district du 16 pluviôse an VII, plusieurs détachements de l'armée républicaine furent cantonnés, pour une assez longue durée, dans différents chefs-lieux du district (Bécherel, Saint-Méen, Montfort, Montauban). Tous ne pouvant pas avoir de cantonnement (à cause du manque de troupe disponible), ces troupes étaient chargées de surveiller plusieurs cantons à la fois. Ce fut la raison pour laquelle, si leur présence stoppa net les ambitions des rebelles pour le moment, elles ne purent empêcher les rassemblements nocturnes, les petites actions, ou encore les menaces proférées par les

royalistes (menace d'égorger tous les républicains de Bécherel en floréal an VII).

Cependant, jusqu'au mois de thermidor an VII, ce ne furent pas les royalistes et les chouans qui terrorisèrent le plus les habitants du district, ni qui excitèrent les esprits, bien au contraire, ce furent les violences, l'arbitraire et les réquisitions des troupes républicaines

Le cantonnement stationné à Bécherel fut, avec celui de Saint-Méen, le plus dur et le plus sanguinaire, tuant des citoyens innocents et menaçant de mort ceux qui osaient protester. Ce fut le cas, le 22 Floréal an VII, où les administrateurs du canton voulurent dénoncer au département l'assassinat d'un innocent par les soldats républicains :

"Citoyen, c'est avec bien de la douleur que vous nous voyez dans la dure nécessité de vous porter nos plaintes contre la troupe que nous avons depuis trop longtemps en cantonnement ici. Mais quand nous sommes menacés et qu'on en veut à nos jours, il ne nous reste d'autres ressources que de recourir à vous pour nous tirer promptement du danger qui nous menace. Depuis la dénonciation faite par le commissaire auprès de notre administration de l'assassinat commis par les militaires sur la personne du citoyen Moret, ils n'ont cessé dans maintes occasions de nous témoigner leur ressentiment. Je ne crains pas de dire hautement que le commissaire et trois d'entre nous qu'ils ont fait subir à ce malheureux. (...) Déjà plus d'une fois ils ont insulté et menacé le commissaire cette dénonciation méritons le sort qu'ils ont fait subir à ce malheureux. Cette troupe indisciplinée à répandu la terreur dans tous les esprits et fait aisément croire aux habitants qu'elle peut avec impunité

.../...

se livrer à tous les excès." (A.D.I.V. I 1433)

Nous retrouvons à Saint-Méen et à Montfort une situation identique.

Ces troupes, non seulement agressives envers des personnes pas toujours responsables des troubles dont ils étaient accusés, vivaient de plus en parasites sur la population qui devait les nourrir et les loger.

Dès lors, les deux faits s'accumulant, les populations recommencèrent à "murmurer" et à "accabler les républicains" de tous les maux.

"Bécherel, le 8 thermidor an VII.

Le président de l'administration au citoyen Roulland, général de brigade commandant la subdivision d'Ille et Vilaine.

Nous avons bien reçu la votre en date du 7 courant par laquelle vous nous invitez à faire fournir des vivres à la troupe cantonnée dans notre commune, nous y avons apporté tous nos biens et jusqu'à présent les troupes n'ont pas souffert, mais les habitants, peu fortunés, chez lesquels plusieurs militaires se trouvent logés, murmurent et nous accablent de reproches ..."

(A.D.I.V. I 1433)

Un peu plus tard, la situation s'éternisant le président de l'administration de Bécherel déclarait d'une façon menaçante aux administrateurs du département :

"Veuillez bien, citoyens, remédier à un pareil cas, les habitants de Bécherel se refusant à donner des vivres, les militaires continuant à les exiger, il en résulterait des malheurs qu'il est prudent de prévenir. Le même inconvénient existe par les campagne de notre arrondissement."

(A.D.I.V. I 1433)

Ainsi, Bécherel n'était pas la seule commune à souffrir de ce problème, mais également les autres chefs-lieux, où stationnaient des troupes.

Aussi, au mois de thermidor, la grogne se généralisa dans les campagnes du district. Les prêtres réfractaires, saisissant l'occasion qui leur était offerte, avec les émigrés reparurent au grand jour.

Ainsi, paradoxalement, les troupes venues en renforts dans le district de Montfort pour mater et écraser les rebelles aux régimes républicains ne réussirent en fait qu'à faire grossir les rangs des "mécontents", et à préparer sans le savoir, en partie, la 3^e chouannerie.

C. - LA TROISIEME CHOUANNERIE DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.
(thermidor an VII - Germinal an VIII)

1. - Les Origines de la Troisième Chouannerie.

Les troubles qui secouèrent le district de Montfort, de thermidor an VII à germinal an VIII, liés à la troisième Chouannerie, trouvent leurs origines dans diverses causes. Celles-ci se situent à 2 niveaux différents, soit au niveau national, soit au niveau local, ce dernier n'étant pas le moins important.

+ Les origines au niveau national.

L'été 1799 fut pour le Directoire une période difficile. La 2^e coalition, réunissant les Anglais, les Autrichiens et les Russes, menaçait la République, remportant plusieurs victoires consécutives sur les armées républicaines. Aux défaites militaires s'ajoutaient de graves problèmes économiques et financiers. Pour prévenir ces périls, le Directoire fut contraint de poursuivre et d'intensifier sa politique de rigueur, recréant ainsi ce que certains appelèrent "une petite terreur".

Ainsi, par la loi du 10 messidor an VII, le Directoire ordonna la levée en masse des conscrits de toutes les classes. Tous les jeunes de 20 à 25 ans durent le service militaire (loi Jourdan du 5 septembre 1798). Les départements de l'Ouest, jusqu'alors dispensés de ce service, furent désormais appelés à satisfaire à cette loi.

Une autre loi, susceptible de provoquer le mécontentement général, fut celle du 24 messidor an VII, appelée la "loi des otages". Cette loi déclarait otages les parents d'émigrés ou de rebelles dans les départements déclarés en état de troubles (le département d'Ille et Vilaine était donc visé). Le gouvernement prévoyait de déporter des otages pour chaque assassinat d'un fonctionnaire, d'un soldat ou d'un acquéreur de biens nationaux. A ces lois, s'ajoutait la création de nouvelles impositions, dont celle sur les portes et fenêtres qui taxait toutes les ouvertures d'un édifice. Elle fut ressentie très mal dans les campagnes et dans les villes et considérée comme injuste. Elle rappelait les taxes de l'Ancien Régime.

Sur le plan économique, les bonnes récoltes des années 1796 et 1798 entraînaient la chute des prix agricoles réduisant le revenu des paysans alors que ces derniers devaient faire face aux nouvelles impositions.

Dans les départements de l'Ouest, et par conséquent dans le district de Montfort, ces faits se cumulant les uns aux autres ne pouvaient qu'inspirer un profond mécontentement et exiter les esprits.

+ Les origines locales.

Au niveau local, nous l'avons vu plus haut, la présence de cantonnements de l'armée républicaines dans le district fut particulièrement néfaste à l'image de marque des républicains et de la Républi-

que. Leurs violences, et surtout l'obligation aux populations de leur fournir des vivres et le gîte, exédèrent les habitants du district dans les villes comme dans les campagnes.

Une autre cause de mécontentement, ce fut la vente de biens nationaux, dans les chefs-lieux du district, de 2^o origine, (soit les biens confisqués aux familles des nobles émigrés) en l'an VI et l'an VII.

En effet, une fois de plus, ces ventes profitèrent d'avantage au personnel des administrations, aux hommes de loi et aux commerçants plus qu'aux paysans eux-même qui étaient les premiers intéressés.

Tous ces faits, au niveau national comme local, servirent la cause contre-révolutionnaire. Les agents de la Contre-Révolution s'employèrent à tirer le plus de profit possible du ras-le-bol général qui en découla, et rallumèrent la guerre civile sur toute l'étendue du district.

2. Chronologie et Géographie des Troubles.

Les premiers signes d'agitations dans le district de Montfort apparurent des le mois de Messidor an VII dans les cantons de Gaël, Saint-Méen, Iffendic, Montfort et Montauban. Ces cantons forment ainsi une large bande centrale continue qui traverse le district d'ouest en est. Au mois de fructidor an VII, les troubles se généralisèrent, s'étendant aux cantons du sud (Plélan, Bréal) et du nord (Bécherel, Bédée). Les mois où l'action des contre-révolutionnaires fut la plus importante furent les mois de fructidor an VII, brumaire, -frimaire et pluvirose an VIII. A partir du mois de pluvirose, les troubles cessèrent progressivement pour disparaître au mois de germinal, date de la reddition des derniers chouans.

a) Rumeurs, enrrollements, et grands rassemblements.

(Messidor - Thermidor an VII)

Dès le 30 prairial, naissait l'inquiétude chez les patriotes du sud du district, en effet, une rumeur des plus allarmistes commençait à se répandre dans les campagnes par les bons soins des contre-révolutionnaires. Venue du Morbihan, cette rumeur se propagea par le sud du district (canton de Plélan) pour s'étendre par la suite aux autres cantons. Celle-ci laissait entendre qu'"une armée d'émigrés", composée de Russes et d'Anglais, devait débarquer le 6 messidor prochain sur les côtes du Morbihan, "au jour de la Saint-Jean":

"Le commissaire du directoire exécutif a dit : Citoyens, je suis instruit que l'on affecte de répandre dans les départements de l'Ouest qu'il se trame un complot tendant à renverser le gouvernement et à renouveler les horreurs de l'anarchie. Les royalistes publient sans le croire que le 6 messidor prochain correspondant au jour de la ci-devant Saint-Jean doit éclairer leur triomphe."

(Délibération de la municipalité cantonale de Plélan. Séance du 30 prairial an VII. A.D.I.V. I 2^e supplément 137.)

"Les ennemis de la République répandent dans nos campagnes, et surtout dans celle du Morbihan, qu'une armée d'émigrés va débarquer sur nos côtes, qu'elle se grossira de tous les mécontents, et même de la troupe de ligne que l'on tachera de séduire par l'appât de l'or et l'espoir des récompenses."

(Plélan, le 30 prairial an VII. Le commissaire du directoire exécutif au département. A.D.I.V. L 319)

Le 7 messidor, les cantons de Gaël, Saint-Méen, Iffendic et Montfort, en étaient informés.

Ce fut à cette date que les premiers signes de la rébellion furent enregistrés. Dans les 4 cantons précédemment cités, les chouans procédèrent à des "enrollements" en vue de reconstituer l'Armée Catholique et Royale. C'était la première fois depuis l'année 1795 que l'on reparlait d'elle dans le district de Montfort, créditant les événements de la fin de l'an VII et du début de l'an VIII d'une dimension identique à ceux de l'an III.

Pendant les mois de messidor et de thermidor an VII, ces "enrollements" se firent de façon massive. A Montauban, le 21 thermidor, le commissaire du canton évoquait l'existence d'un "itinéraire destiné aux déserteurs, aux forçats évadés du bagne de Brest qui voulaient s'enroller" parmi les chouans et qui passait par la forêt qui sépare la commune de Montauban de celle de Médréac et Landujan", ceci pour les volontaires. Dans la plupart des cas, ces "enrollements" visaient surtout les jeunes gens. Certains refusant de se plier aux réquisitions pour le service militaire s'enrollèrent spontanément parmi les chouans, par convictions, d'autres par l'appât du gain et les honneurs (grades divers). Beaucoup furent "enrollés" par la force, menacés de mort en cas de refus, ainsi que leurs familles.

"Rennes, 7 messidor an VII.

Citoyens, on vient de me prévenir que des brigands parcourent votre canton, daignent à chacun des jeunes habitants le poste et le grade qu'ils doivent avoir dans l'armée royale, les menacent en cas de refus de marcher au premier ordre de massacrer leurs pères et mères, d'incendier leurs propriétés. (...)

Le commissaire du département aux commissaires de Gaël, Iffendic, Saint-Méen, Montfort."

(A.D.I.V. L 313)

Le credo d'un intrus chanson nouvelle

Judas iscarioth
fut un prêtre factieux
j'usuis un patriote
non moins audacieux
Mais ouy ça comment
puit-on trouver un mal
à ce la.

2°

Judas est mon apôtre
et lui des subtils
ah que n'est il le votre
nous serions tous perdus
mais ouy ça.

3°

est dit on sa boutique
que nos législateurs
ont devisé pour fabriquer
à nos nouveaux pasteurs
Mais ouy ça.

4°

est un certain commodore
qui promet tout à tous
nous suivons sa méthode
tout est bon avec nous
mais ouy ça.

5°

il sera mon moine
sai juré comme lui
de mourir intérieurement
à ce mode impur
Mais ouy ça.

ce métal est aimable
j'élains également
et mais ouy ça. Et
j'uis vibon bab ~~prêtre~~
j'élains comme lui
judas trahit son maître
j'élains aussi
et mais ouy ça. Et

8
il eut pour récompense
ce beaux dimiers comptants
et moy l'or de la brance
sans compter les présents
et mais ouy ça. Et

9
visait un adorable
jesus l'avoit vu
moi j'étois à table
lorsque j'eus traité
et mais ouy ça. Et

10
un baiser ~~de~~ de
assommes son divin
par un serment perfide
jai assassiné le mien
et mais ouy ça. Et

11
touche de respectance
judas vint l'argant
voilà la différence
est que j'uis mort au



12

précant toute esperance
votre honneur seigneur
vienne a lui la potence
sua mouderment iit
et mais ouy da. *Es*
m'alluierit l'eglise
me vainne et me proserit
j'ovis et la meprise
j'y trouve mon profit
et mais ouy da. *Es*

aussi la pauvre France
pour nous engendrer tous
vostre de piteuse
la saison des ventres
et mais ouy da. *Es*
Jul

Louis de Suffrance
Brillman

14

supra alio his me
poux vivre sans lois
et de mon calchisme
jai Netant la boy
et mais ouy da. *Es*

15

ma mortle subime
souire sur ce paisis
ne venoit d'autre crime
que de savoir d'ouy
et mais ouy da. *Es*

16

me uclit venchouche
si je vous prie
je pleroris vertouche
sur mon ca amorie
et mais ouy da. *Es*

17

le distric me proteye
j'ovis sur le viumer
avec le Beau usage
avec des pens d'un chaum
et mais ouy da. *Es*



Mr. Michel Fleury

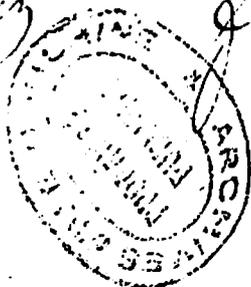
Mr. Michel Fleury

Mr. Michel Fleury

Par signature

Bullman

Fleury



La cause principale du succès de ces "enrollements" était bien le refus de remplir leurs obligations militaires de la part des jeunes gens. Le commissaire de Saint-Méen, le 25 thermidor an VII, conscient de ce fait, mettait en garde le département au sujet de "son insistance à vouloir pourchasser les déserteurs, et à obliger les jeunes à se plier aux lois de la réquisition", présentant le risque que "ces jeunes gens pour y échapper risquaient de s'enroller chez les chouans".

Autres individus responsables de ces "enrollements": les prêtres réfractaires. Au mois de thermidor, Michel Fléury, prêtre réfractaire, fut arrêté aux environs de Plélan, alors qu'il venait de célébrer le culte catholique en secret et de "travailler les esprits à la révolte". Transféré dans les prisons de Montfort, celui-ci tenta de convaincre ses geoliers de s'enrôler parmi les chouans. Il fut trouvé sur lui un chant contre-révolutionnaire, intitulé "crédo d'un intrus" et qui comparait les prêtres réfractaires à Judas, ainsi que des feuilles de papier sur lesquelles étaient imprimés des fleurs de lys et les armes des rois de France. (A. D. T. V. 1 3109 dossier n° 1208)

Les premiers grands rassemblements de "mécontents" pouvant atteindre 300 personnes, le plus souvent une centaine, apparurent également à cette époque de l'année (Gaël, Montfort, Iffendic, Saint-Méen, Montauban).

- b) les insurrections : les "mécontents" dominant les patriotes. (Thermidor an VII- Nivose an VIII)
- + Thermidor an VII : les chouans à Gaël, et rassemblements de "mécontents" à Iffendic, Montfort, Montauban et Saint-Méen.
- Ce fut aux environs du 12 thermidor, à Gaël, que

Annexe.

"Gaël, 12 thermidor an VII.

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Gaël au commissaire du département.

Citoyen, je viens d'être instruit qu'un assassinat avait été commis aux environs de ce canton et que les brigands en assez grand nombre se portaient de notre côté, et n'ayant pour toute force armée dans le canton que 15 hommes de la garde nationale soldés, je ne puis par prudence faire marcher à leur poursuite. Il serait cependant de la plus grande nécessité de ne pas laisser cette bande de scélérats se grossir en les poursuivant jusque dans leurs repaires les plus cachés, et pour ce il est indispensable qu'on ne renforce pas ce cantonnement, car il faut convenir que s'ils avaient le courage d'exécuter leurs menaces qui sont d'égorger tous les républicains et acquéreurs de biens nationaux, ils le feraient sans beaucoup de difficulté, n'ayant que très peu de fusils, ni beaucoup de munitions de guerre. Le seul et bon moyen que j'aurais à vous proposer pour empêcher ces scélérats d'effectuer ce qu'ils ont en vues, serait de nous envoyer un cantonnement de 25 à 30 hommes au moins qui avec les 15 gardes nationaux soldés feraient toutes recherches possibles pour découvrir leur marche. Sans cela, je ne vois pas pouvoir rien leur opposer, notre force armée ne consistant que dans des jeunes gens non aguerris, et qui la majeure partie n'a jamais tiré coup de fusil.

Je sais même d'après quelques renseignements qui me sont parvenus qu'ils veulent, ou contraignent le commissaire et le percepteur à se réfugier, ou leur destruction parce qu'au moins ils ne craindraient plus d'être dénoncés, étant à peu près les seuls du lieu qui puissent ne pas souffrir les royalistes et les voir commettre leurs crimes sans indignation.

Déjà, ces scélérats marchent par bandes de 50 à 60, bientôt nous allons les voir s'accroître de plus en plus si on les laisse tranquilles, et les républicains être contraints de se réfugier. La garde nationale ayant été menacée de désarmement par ces coquins, en force supérieure, est refroidie et craint d'être surprise. Tout cela ne nous présage rien de bon si on ne s'empresse d'écarter le danger qui nous menace.

Veillez donc bien, citoyen, prendre ma demande en considération et exposer notre situation au général afin de purger nos contrées des coquins qui l'infestent.

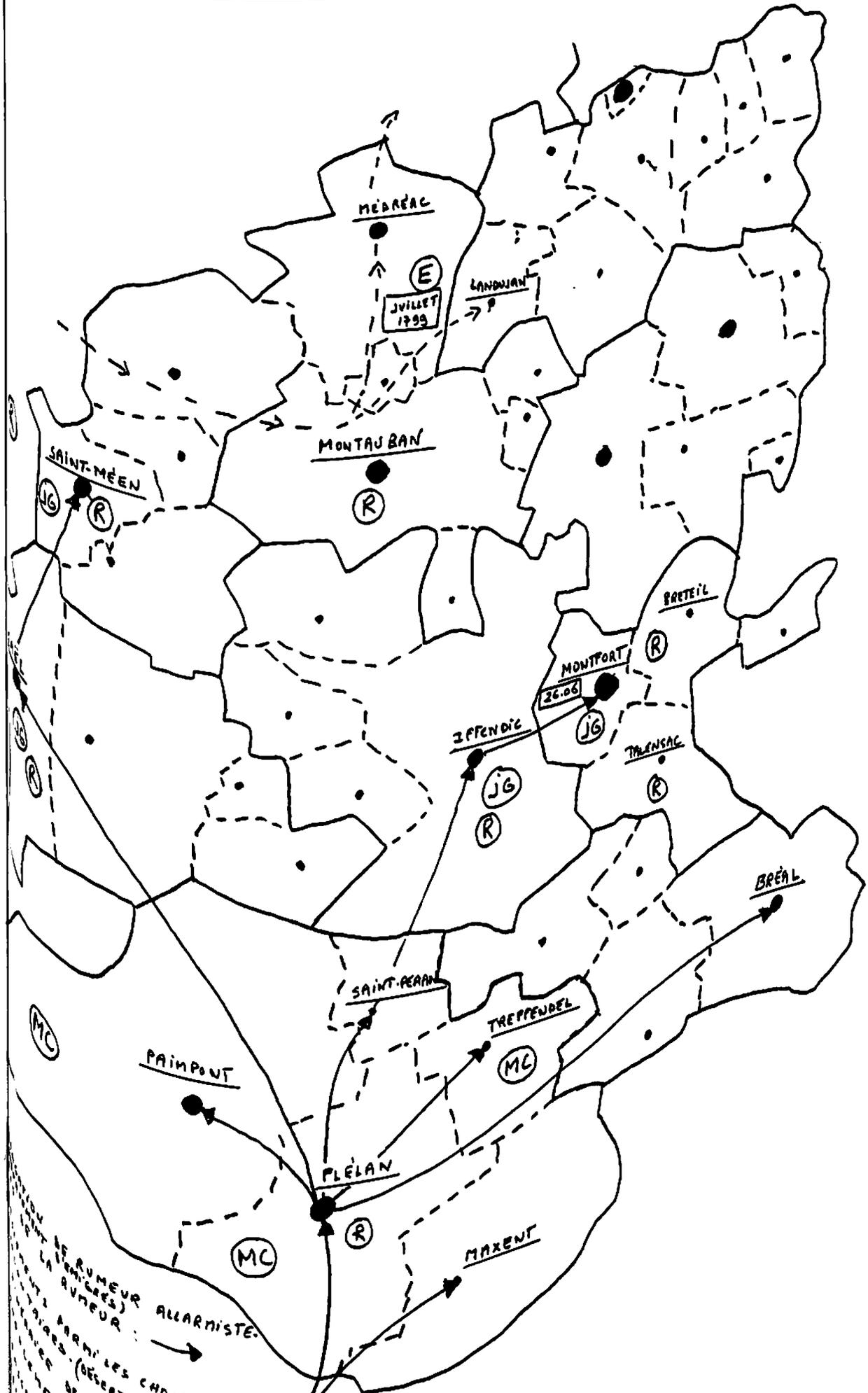
Le Forestier."
(A.D.I.V. I 313.)

BILAN DES TROUBLES LIÉS À LA 3^e CHOANNERIE

DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

(JUIN 1799 - AVRIL 1800)

(A) : JUIN - JUILLET 1799 : RUMEUR. ENROLEMENTS. RASSEMBLEMENTS. MASSES.



... DE RUMEUR ALLARMISTE.
 ... (GÉNÉRATEURS, BAGNARDS).
 ... DESTINÉ AUX DÉSEATEURS ET BAGNARDS:
 ... (JUIN 1799)

les "mécontents" se manifestèrent en premier. Ce canton, limitrophe du remuant département des Côtes-du-Nord, habité par une majorité de contre-révolutionnaires actifs (c.f. les élections de l'an V et de l'an VI), ne possédant que quelques gardes nationaux, y était propice.

Une fois encore, leurs cibles privilégiées furent les fonctionnaires (le commissaire du directoire exécutif, le percepteur) et les acquéreurs de biens nationaux. Ils projetaient également de désarmer les communes qui leur étaient hostiles, ainsi que les gardes nationaux, et d'entraîner les jeunes avec eux (C.F. annexe).

Des rassemblements du même ordre de "mécontents", réunissant 60,80 personnes se formèrent également au même moment à Iffendic, Montfort, Saint-Méen et Montauban. Cependant, aucune action meurtrière n'y fut commise. Mais, les intentions étaient identiques.

+ Fructidor an VII - Vendémiaire an VIII :

Progression de la révolte vers le sud du district (Plélan, Paimpont, Bréal).

Ces deux mois virent la progression de la révolte vers le sud et le sud-est du district, d'abord à Paimpont, puis Plélan, Maxent, et enfin Bréal.

Le mois de fructidor concerna essentiellement le canton de Plélan, et plus précisément les environs de Paimpont. Ainsi, dès le 2 fructidor l'ensemble des fonctionnaires du lieu pour faire face au danger imminent signèrent une pétition destinée au commissaire du département afin d'obtenir des armes et des munitions :

.../...

"Pétition.

Paimpont, 2 fructidor an 7.

Les citoyens Robert, adjoint municipal, Macé, juge de paix, Honoré Macé, commandant des gardes nationales, Jean François Macé, capitaine, et Houssaye fils, assesseur du juge de paix, les tous de la commune de Paimpont au citoyen composant l'administration centrale d'Ille et Vilaine et commissaire du directoire exécutif près d'icelle.

Citoyen, le royalisme lève de nouveau la tête. Des bandes assassines parcourent de nouveaux nos campagnes. Déjà le sang républicain a coulé et les derniers malheurs nous menacent de très près.

Toujours fermes, toujours décidés à nous opposer au torrent contre-révolutionnaire, nous nous adressons à vous citoyen administrateur pour vous mander des armes sans lesquelles nous ne pouvons rien. Nous osons espérer, citoyen, que vous ne nous en refuserez pas. Rappelez-vous que vous nous en aviez accordées dans l'ancienne chouannerie, et de quelle manière nous en avons usé. Elles n'ont jamais servies qu'à la destruction des ennemis du gouvernement et de la République. Voilà l'usage dont nous vous proposons d'en faire. Ainsi citoyen, nous attendons de votre empressement à secourir les amis de la chose publique que vous céderez à nos sollicitations et que vous nous donnerez les moyens de résister à nos ennemis. Nous connaissons les fusils que vous aviez mis à notre disposition, veuillez nous les renvoyer.

(A. D. I. V. I. 314)

Paimpont, 2 fructidor an 7 de la République française une et indivisible."

A la suite de cette pétition, le département fit envoyer à Paimpont "30 fusils pour les aider dans la défense de leur foyer". Ce maigre soutien ne put en rien empêcher le drame qui se

P. L. G. Fautouran.

Les Administrateurs & Commissaires du Directoire
Séculier du Canton de Sables.

Mes Citoyens composant l'Administration
Centrale du Département de la Vilaine.

Citoyens

Nous venons d'apprendre à Sables que des
Chouans font au Canton de Sables
que le Citoyen maire Juge de paix de notre
Canton, yongerard garde champêtre, & yver,
Boullé ont été malgré par les fédérés,
Dont nous ne pouvons pas positivement
Le nombre, les uns de part à cinquante,
Les autres deux cents, & les autres deux à trois.

Centre, une partie d'entre force sera
partee sur le Camer, L'autre est
au chef lieu, mais nous sommes ici
peut nombreux, et nous avons besoin de
trouper secours, et nous ne pouvons
pas qu'a l'instant vous ne prenez les
mesures necessaires pour nous envoyer
des renforts pour l'expedition
cet effet une ordonnance nous vous
prions de vous faire passer en même
temps des armes et des munitions
pour armer tant notre colonne mobile
que la garde nationale qui sont de service
à aller à la poursuite des boians.
La suite s'ensuivra
Saurana
Canton
Sagunt

Si vivra

produisit, le 7 fructidor, au petit village du Cannée en Paimpont. En effet, le garde champêtre, le juge de paix du canton, et un blanchisseur y furent égorgés par une bande de 40 "mécontents", tous armés. Ceux-ci, par la suite, pillèrent et volèrent leurs maisons avant de s'en retourner d'où ils étaient venus, à Beignon, "commune servant de repaire aux brigands, aux prêtres, aux émigrés et à tous les ennemis de la république."

Quelques temps plus tard, les chouans ou "mécontents" interceptèrent la diligence de Lorient sur la route entre Plélan et Mordelles. Le 19 fructidor, les administrateurs du canton de Plélan réclamèrent, cette fois-ci pour tout le canton et non plus seulement pour la commune de Paimpont, des armes et des munitions pour s'opposer aux "mécontents".

Le 29 fructidor, le citoyen Joseph Georges, "riche marchand et propriétaire, acquéreur de biens nationaux", ayant de plus rempli des charges au sein de l'administration de Plélan, fut assassiné dans sa maison, isolée, dans la forêt de Brécilien en Paimpont, transpercé de 18 coups de baïonnette, et ayant été frappé mortellement par d'innombrables coups de crosse de fusil au bas ventre.

Les "mécontents", enhardis par l'absence de la force armée républicaine, et de recrues, ne voulurent pas en rester là. Le 6^e jour complémentaire de l'année républicaine, le commissaire de Plélan, grâce à des "mouches" infiltrées chez l'ennemi fut mis au courant des intentions des rebelles à son sujet et sur celles qui menaçaient les soldats des colonnes mobiles :

"Des personnes dans lesquelles j'ai toute confiance et qui fréquentent journellement des chouans, disant le faux pour savoir le vrai, m'ont assuré . . . 1^e que les conventions et l'ordre des chouans est de m' . . . / . . .

assassiner.

- 2° ils ont convenu avec les anti-républicains des villes et autres endroits où il se trouvent des colonnes mobiles de partir armés avec les chouans lorsqu'ils sont en colonne au lieu de rentrer dans leur foyer." (A.D.I.V. I 319)

A la fin du mois de fructidor et au début de mois de vendémiaire an VIII, la révolte progressait vers le sud-est du district, vers Maxent et Bréal.

Le 13 vendémiaire, un émigré rentré, à la tête de quelques chouans, se rendit à Maxent "mettre à contribution le citoyen Jean Roussel, acquéreur de terres des biens de Monsieur de Boëthmont, et de quelques domaines nationaux." "Boëthmont chargea Jean Roussel de compter sous huitaine 300 francs pour lui remettre." Il lui fut volé le jour même une somme de 1200 francs, et ce, sans que "personne dans la commune n'opposa la moindre résistance". (A.D.I.V. I 319)

Dans le même temps, Gaël était toujours "environnée" de toutes part d'assassins et d'assassinats, alors que sa garde nationale ne disposait toujours que de 20 fusils sans munitions.

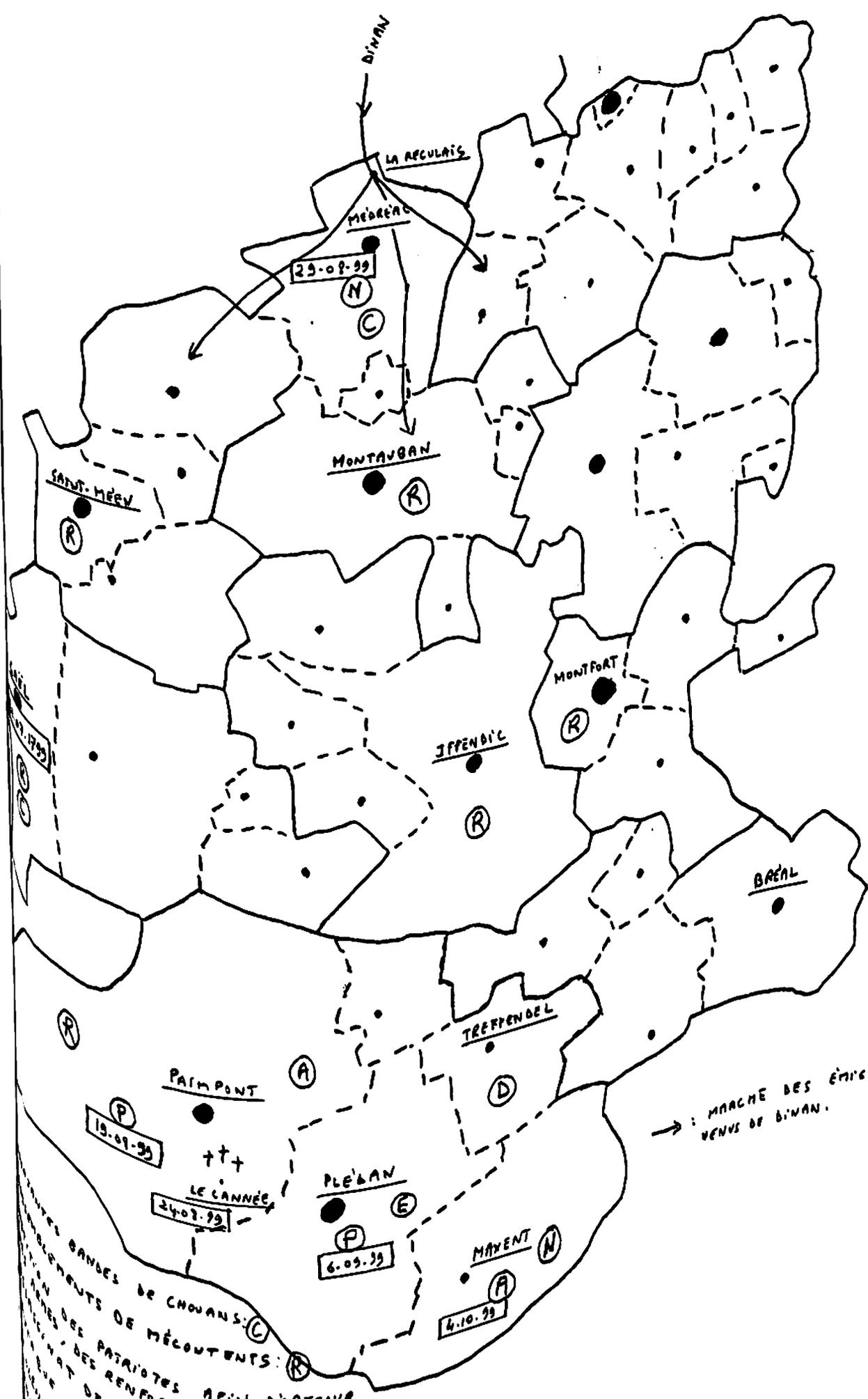
Tandis que le canton de Montauban était prévenu par une lettre du 14 fructidor du commissaire de Tréfumel, réfugié à Dinan que "des étrangers biens armés et coulés d'or et d'argent (venaient) de passer dans son canton chercher à soulever et à rallumer cette affreuse guerre civile qui fut en l'an III et IV le fléau de (leurs) malheureux cantons". Cette lettre désignait "le village de la Reculais situé partie en Guitté partie en Médréac" comme le "repaire de tous les mécontents qui passaient dans le pays". (A.D.I.V. I 318)

BILAN DES TROUBLES LIÉS A LA 3^e CHOUANNERIE.

DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

(JUIN 1799 - AVRIL 1800)

(B) : 31 JUILLET 1799 - 21 OCTOBRE 1799 : - LES PREMIERS TROUBLES (GAËL-PAIMPONT) -
 - LES NOBLES A LA TÊTE DES INSURGÉS (MAYENT-MONTAUBAN, PLÉLAN)



→ MARCHÉ DES ÉMIGRÉS "LOUSUS D'OR" VENUS DE DINAN.

LES BANDES DE CHOUANS: (C)
 LES ÉMIGRÉS: (N)
 LES PATRIOTES APIN D'OSTENIR: (P)
 LES RENFORTS: (R)
 LES PATRIOTES: (+)
 LES COURTES: (D)
 LES ACQUÉREURS NATIONAUX: (A)
 LES... (E)

+ Brumaire-frimaire an VIII : la généralisation des troubles dans le district. Fuite des patriotes à Plélan, Bécherel, Saint-Méen, Bréal, ... Plélan, Saint-Méen, et Montfort cernées par les chouans.

C'est aux mois de brumaire et de frimaire an VIII que correspondent les points forts de la révolte. Pendant ces deux mois, les chouans enregistrèrent victoires sur victoires, et plus nombreux que jamais, tenaient le district entre leurs mains, égalant ainsi en intensité, voire surpassant dans les réalisations, les troubles de 1793.

Faute de troupe disponible, livrés à eux-même, souvent sans moyens de défense (fusils, munitions), à part quelques barricades de bois dressées à la hâte autour des chefs-lieux, les patriotes se retrouvèrent dans une situation désespérée. Beaucoup d'entre eux, les plus chanceux, réussirent à fuir et à se réfugier à Rennes, les autres dans le meilleur des cas furent mis à contributions, quelque peu bousculés par les chouans et, dans le pire des cas, furent assassinés. Les fonctionnaires, agents municipaux et acquéreurs de biens nationaux continuant à être les premières victimes, ainsi que les curés jureurs, et les jeunes gens qui refusaient de s'engager parmi les chouans.

Désormais, les bandes de "mécontents" dépassaient largement la centaine d'hommes, atteignant même plus de 300 rebelles dans certains cantons armés de bons fusils. Supérieures en nombre et en force, ces bandes en plus des types d'actions habituels (attaques de diligence, de maison patriotes isolées, ...) s'attaquèrent directement aux chefs-lieux de cantons qu'elles cernaient et prenaient d'assaut (Saint-Méen, Montfort, Plélan, Gaël, Bréal, Talensac, Bécherel).

Pendant ces deux mois, les cantons les plus menacés furent ceux de Plélan, Saint-Méen, Gaël, Bréal et Montfort.

Les nombreuses actions qui s'y déroulèrent confirment bien que les causes de la rébellion se trouvaient bien être issues de la nouvelle levée de conscrits, de l'accroissement de la fiscalité et du problème du culte catholique.

Ainsi, les 11 et 16 brumaire an VIII, les chouans se portèrent à la commune de Talensac "où l'on devait organiser la compagnie franche de ce canton". Les chouans entraînent avec eux "les jeunes gens de la conscription qui se seraient rendus à leur destination disant qu'ils étaient aussi bien pour les avoir que les bleus, et que s'ils restaient chez eux, ils ne leur diraient rien. Les chouans étaient "armés de baïonnettes, de sabres et de pistolets, le plus grand nombre était habillé en uniforme national". Ces chouans étaient donc en majeure partie des déserteurs refusant de prendre les armes pour sauver la République.

De même, à Montauban, le 4 du mois, la formation de la compagnie franche ne s'était pas dérouler "tout à fait sans mécontentements". Le commissaire Dreuslin alors en poste à Montauban précisait que "relativement à une loi aussi délicate dans l'exécution pour les compagnies franches que l'(était) celle du 10 messidor, il fallait s'attendre à des difficultés par rapport à son objet et celui des circonstances du temps d'une moisson difficile." (A.D.I.V. 1 318)

En ce qui concerne les problèmes d'origine fiscale, la aussi les actions parlent d'elles mêmes.

Les cibles privilégiées étant les percepteurs et les administrateurs du district.

Le 5 brumaire, le percepteur de Bréal fut assailli de reproches par les chouans, puis il fut contraint de donner aux rebelles le contenu de sa caisse, et le 20 brumaire, ce fut au tour du caissier des

Nouvelle
avocat des
Brigands
Noyaux.

Reunis 19 frimaire, au 8.

Le Commiss. près le Canton de Jélan

ou

Commissaire du Gouvernement près l'Adou
Centrale du Dept. d'Ille-et-Vilaine.

Citoyen,

La nuit du 14 au 15, précédent mois, cinq chouans
qui faisaient la loi dans le Canton de Jélan, depuis
le rappel à Reunis du Cantonement de des patriotes,
atterent à deux portes-de-fusil du chef-lieu, frapper
à la porte du C. en gros trouble, cultivateur, de la
Sommevent d'ouvrir. Le brave Republicain sourd, de
plus que Serfagevaire, refuse d'obir, de brule contre
les Brigands les deux seules cartouches qu'il possédait.
ils se retirent.
Le lendemain, 11 heures du matin, les cinq mêmes
Baudits reviennent à la porte de trouble, de mettre
le feu à la maison. il fait vainement tous les
efforts pour l'éteindre. l'incendie gagne jusqu'au toit.

Crable à demi crable & suffoque le précipite au
travers des flammes, dans son jardin où les cannibals
Royaume le fusillent, le dépouillent & plongent sa
famille dans le deuil & dans la misère.

Salut & fraternité

Rivière Refuge à Steunes.

J.S. dans les deux delades ou le Canton de Jelan
a été privé de son cantonnement & de ses armes,
Les Chouans y ont commis tous les excès du Brigandage
& de la dévastation, s'y sont approvisionnés en tous
genres, & sur l'invitation des Royalistes de l'endroit,
ils ont démolis les fortifications, coupé l'arbre de la
liberté & rétabli les marchés aux jours de
l'ancien Calendrier, menaçant de venir fusiller
ceux qui suivraient le nouveau.

forges de Paimpont d'être dépossédé du contenu de son coffre par les mécontents. (A.D.I.V. I 458)

Au début du mois de frimaire an VIII, Montfort était cernée par les chouans. Le commissaire Gernigou en rejetait la responsabilité sur la création des nouvelles charges fiscales et sur la loi des otages, de manière indirecte, en laissant entendre que ces lois, pour le retour de l'ordre public avaient été reportées. En fait, entouré de tous côtés par les chouans, isolé, ne recevant plus d'instructions de l'administration centrale, cette fausse information lui venait de la rumeur publique, sa seule source d'information du moment:

"Montfort, le 5 frimaire an VIII.

Citoyens, nous devons vous prévenir que les chouans nous entourent de tous côtés, nous sommes dans la plus grande anxiété. Nos opérations quoique émanantes des vrais principes peuvent être fausses, ne recevant aucune loi, ni aucune instruction de vous sur notre position actuelle. Tous les jours, on entend des rapports verbaux, tous différents les uns répandant que les lois concernant les portes et fenêtres, les barrières, l'emprunt de 100 millions, les patentes et les otages sont reportées(...)" (A.D.I.V. I 318)

Ces nouvelles lois fiscales étaient donc aussi l'un des principaux centres d'intérêts qui préoccupaient les populations locales.

Les actions provoquées à cause du problème religieux furent moins nombreuses. Il semble donc que ce problème, s'il restait très important, se soit quelque peu éclipsé par rapport aux autres. Ainsi, une seule action importante de ce type est à rapporter, il s'agit de l'assassinat du curé jureur de Paimpont, Galbois, agent municipal du même lieu le 19 brumaire an VIII.

En revanche, les actions menées contre les acquéreurs de biens nationaux furent multiples traduisant ainsi la rancune et l'amère déception de la population du district à la suite des résultats de leurs ventes.

Ainsi, à Saint-Méen, le 12 brumaire an VIII, un acquéreur de bien nationaux, Jean l'Homme, fut tué par les chouans de trois coups de fusils dans la poitrine. (A.D.I.V. I 324)

Toujours à Saint-Méen, le 17 frimaire an VIII, les chouans attaquèrent les greniers à blés du citoyen Roumain de la Touche, gros propriétaire terrien, acquéreur de biens nationaux, les vidant de leurs contenus équivalents à trois charettes pleines. (A.D.I.V. I 324)

D'autres types d'actions, cette fois-ci sans autre but grécis que de se ravitailler en nourriture, boissons, ou en armes, ou de trouver un site pour la nuit, sont aussi à mettre à l'actif des rebelles.

Ainsi, le 10 frimaire an VIII, une troupe de 300 chouans, dans le seul but de se reposer de sa longue marche et de se désaltérer fit irruption au bourg de Gaël, et ce sans violence, bien au contraire puisqu'ils payèrent tout ce dont ils avaient besoin. Ils s'installèrent pour se reposer dans le cimetière du village. Cependant, afin de s'assurer que personne ne les suive, à leur départ, ils prirent quelques habitants en otages qu'ils relâchèrent quand ils furent hors de danger, et ils coupèrent également l'arbre de la Liberté. (A.D.I.V. I 458)

Souvent, cela se passait beaucoup plus mal, tel un cultivateur de Plélan chez qui les chouans étaient venus réclamer des vivres, et qui effrayé avait refusé de leur ouvrir, fut fusillé et sa ferme brûlée, le 14 frimaire au soir.

La situation des patriotes du district était devenue désespérée aussi, beaucoup d'entre eux, surtout les administrateurs, les commissaires de canton, et autres fonctionnaires furent obligés de fuir et d'aller se réfugier à Rennes, afin de préserver leurs vies, une lettre du 8 brumaire du commissaire du département de Rennes leur annonçant que rien ne serait fait pour les sauver faute de troupes disponibles.

"Rennes, le 8 brumaire an VIII.

Quelle que cruelle que soit votre position, c'est à regrets que je vous annonce qu'il n'est pas possible, du moins pour le moment, de l'améliorer. Cernés pour ainsi dire de tous côtés par les brigands, nous sommes réduits à nos seules forces. Nous attendons chaque jour des renforts depuis si longtemps promis par le gouvernement et nous éprouvons le chagrin de ne pouvoir secourir les communes environnantes les plus voisines sur lesquelles les chouans exercent leur fureur. Bain, chef-lieu de canton, est tombé hier en leur pouvoir (...)

(A.D.I.V. I 315)

En conséquence, après la fuite des patriotes du canton de Bréal (fin fructidor an VII), ce fut au tour des patriotes du canton de Plélan de partir se réfugier à Rennes (Plélan, Paimpont) aux environs du 10 frimaire an VIII. Ils y retournèrent le 27 du même mois accompagné d'une bonne escorte, seul le commissaire Rivière, plus que tout autre menacé, restait à Rennes pour quelques temps encore.

Quant à ceux qui ne pouvaient pas fuir, pour épargner leurs vies ils se plièrent aux exigences des rebelles. Ce fut ainsi que les administrateurs de Saint-Méen, sous la pression des mécontents, se refusèrent à fournir à la troupe de passage le gîte et le ravitaillement, le 7 nivose an VIII.

Thomas
L'Espérance

Remerciement & plénitude au
De la République Française

VIII

Le Commissaire près l'Administration municipale
Du Canton de Becheret

au Citoyen Commissaire du Gouvernement
près l'Administration Centrale du Département
D'Ille & Vilaine.

Je vous salue, Citoyen, que depuis le 29 août
je suis réfugié à Bédé, d'après l'évacuation que
la troupe cantonnée dans notre district, a fait ^{d'après} par les

ordres du Général Goussier;
Depuis cet époque les citoyens paient journellement par
l'endroit se recroissent à ans le Canton, et l'absence de

force les jeunes gens qui se refusent de marcher
avec eux, mettent à contribution les fermiers de Domaines
nationaux, et suspendent la perception de droit de

page; ils font encore le petit nombre, je suis certain
qu'ils ne sont pas plus de quatre cents, à Paris.

Lieux à la ronde, dont la majeure partie y est de force.

S'il y avoit un Cantonnement De Côté l'homme Dans
L'endroit, Cela Suffiroit pour les Entrées Dans leur
recrutement, et pour protéger la perception des Haut
Des Droits de pape, que celle des Contributions, et
Le revenu Des Domaines, qui a plus de vingt mille francs
Echus a fait rentrer; Cela protégeroit aussi les jeunes
gens qui se cachent & qui se réfugioient Dans
L'endroit étants a l'ieu de se faire alimenter par leurs
parents dont on tireroit des renseignements certains
sur la marche de ces Négociés qui le Crois du Courant
passerent par la Commune de St. perre avec sept
voitures d'armes et munitions qui étoient transportées
que par cinquante d'hommes. je vous invite, Citoyen, a
prendre les observations de considération, & l'avis
De nous obtenir un petit Cantonnement qui sera
de la plus grande utilité pour la chose publique.

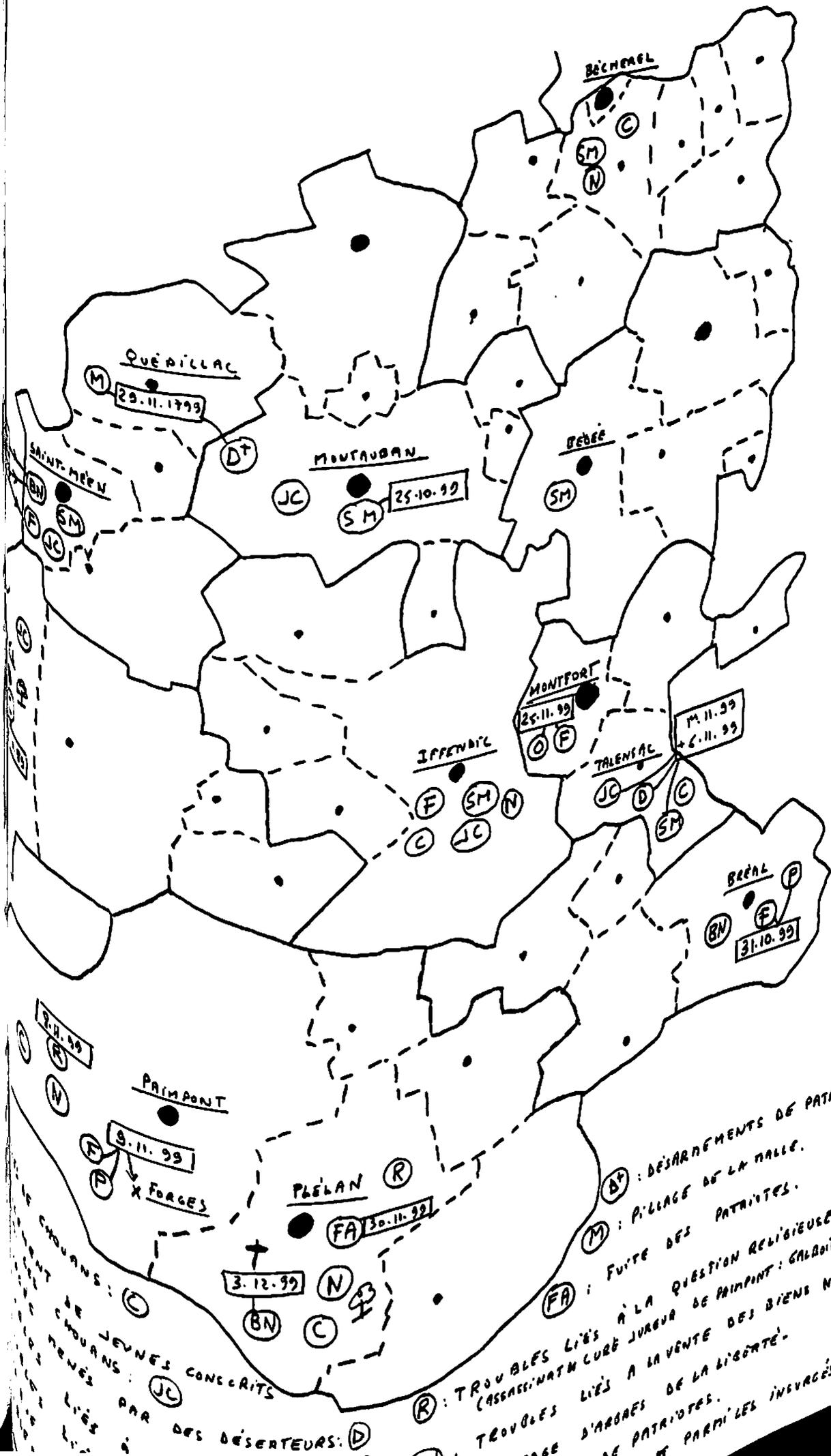
Salut & fraternité

Gaiquet

P. S. j'ai ouï de vous annoncer que les choux ont coupés
L'arbre de la liberté de votre endroit tout de ce mois

BILAN DES TROUBLES LIÉS A LA 3^e CHOUANNERIE
 DANS LE DISTRICT DE MONTFORT
 (JUIN 1799 - AVRIL 1800)

⑥ : OCTOBRE - DÉCEMBRE 1799 : LA GÉNÉRALISATION DES TROUBLES.



CHOUANS : (C)
 JEUNES CONSCRITS (JC)
 TROUBLES LIÉS PAR DES DÉSERTEURS : (D)

(M) : DÉARMEMENTS DE PATRIOTES.
 (DT) : PILLAGE DE LA HALLE.
 (JC) : FUITE DES PATRIOTES.
 (SM) : TROUBLES LIÉS À LA QUESTION RELIGIEUSE.
 (N) : TROUBLES LIÉS À LA VENTE DES BIENS NATIONAUX.
 (F) : D'ARABES DE LA LIBERTÉ.
 (BN) : DE PATRIOTES.
 (R) : TROUBLES LIÉS À LA QUESTION RELIGIEUSE.
 (FA) : TROUBLES LIÉS À LA QUESTION RELIGIEUSE.
 (C) : D'ARABES DE LA LIBERTÉ.
 (P) : DE PATRIOTES.

Ainsi, à la fin du mois de Frimaire an VIII, le district de Montfort était sous le contrôle de la Contre-Révolution, surtout la partie Ouest (Gaël, Saint-Méen, Montauban) et la partie Sud (Plélan, Paimpont, Bréal) et au centre (Iffendic, Montfort). La partie nord du district (Bécherel) ne fut aussi gravement touchée qu'à la fin du mois de nivose an VIII, le 25, date à laquelle les administrateurs du canton s'enfuirent pour Hédé.

Ce fut à partir de cette date aussi que la tendance commença à s'inverser. En effet, depuis le 25 nivose, la publication de la loi d'amnistie du général Bonaparte était effective à travers tout le district. Dès lors, et assez rapidement, le mouvement insurrectionnel allait perdre son soutien populaire, les premières remises d'armes s'effectuèrent. Bientôt, seuls les royalistes les plus déterminés, accompagnés d'aventuriers, de brigands (au sens premier du terme) continuèrent la lutte.

c) Ventose - germinal an VIII : La fin de la Troisième Chouannerie dans le district de Montfort.

En effet, à partir du mois de ventose an VIII (mars 1800) la politique de pacification de l'Ouest entreprise par Napoléon Bonaparte, arrivé au pouvoir depuis le 18 brumaire, mélange de fermeté et de tolérance, était désormais connue de tous, ainsi que les premières soumissions des principaux chefs de la Contre-Révolution (Cadoudal, le 14 février 1800), de plus, l'arrivée des renforts de troupes, tant attendue (l'armée de l'Ouest) appuyant cette politique de pacification, amorçait la fin du conflit.

La politique de pacification de Bonaparte consista dans un premier temps à suspendre la Constitution dans les départements rebelles et de subordonner les autorités civiles aux autorités militaires.

Ce fut le général Brune qui fut envoyé à Rennes (15 ventose an VIII) pour mener à bien cette politique. Au début du mois de nivose, le 29 décembre 1799) la loi d'amnistie des chouans était publiée. Cetteloi promettait l'amnistie à tous ceux qui déposeraient les armes dans les plus brefs délais, en revanche, tout chouan pris les armes à la main serait fusillé. A côté de ces mesures de fermeté, une habile politique de tolérance religieuse et d'exemptions militaires menée par le préfet Borie allait également porter ses fruits.

Cette nouvelle politique fut connue dans le district de Montfort à partir du 25 nivose an VIII. Très rapidement, les premiers résultats positifs apparaissaient.

Ainsi, le 9 ventose an VIII, dans le canton de Bréal, au chef-lieu, les premiers chouans formant "une troupe assez remarquable" se présentèrent devant le commandant de la place pour avoir des cartes de rentrées". Ils les obtinrent et déposèrent leurs armes. "Ces mécontents faisaient partie des communes de Bréal et de Saint-Thurial, n'y en ayant pas du verger, et surtout de Monterfil." (A.D.I.V. 1309)

De même, à la même époque, le 6, dans le canton de Saint-Méen, au chef-lieu, les insurgés vinrent en nombre se soumettre au commandant de la force armée. Cependant, tous ne vinrent pas, tant et si bien que le 13 ventose suivant, les administrateurs du canton, une nouvelle fois furent contraints de partir et d'aller se réfugier à Dinan.

Toutefois, il est indéniable que le mois de ventose apparait être une période de réflexion de la part des rebelles, en effet, aucune action ne fut entreprise pendant tout le mois. Il semblerait que ce fut à partir de ce moment là que le mouvement insurrectionnel perdit son assise populaire. Désormais, la plupart des mécontents regagnèrent leurs foyers et seuls les chouans les plus fanatisés, les vrais royalistes, poursuivirent la lutte.

Les dernières actions d'envergures entreprises par le dernier carré de rebelles furent d'escorter un important convoi d'armes d'origine anglaise venu du Morbihan (7 voitures) qui passa par les communes de Médréac et de Saint-Pern, le 6 pluviôse, de prendre d'assaut la salle des séances de l'administration de Saint-Méen, ainsi que l'hospice, afin d'y voler le plomb qui y était entreposé (9 pluviôse), et profitant de la fuite des patriotes de la commune de Bécherel, d'entraîner avec eux des jeunes gens et de lever des contributions et des droits de passe sur les fermiers de domaines nationaux (13 pluviôse).

Mais, en règle générale, le mois de pluviôse an VIII, fut surtout marqué par le grand nombre de réditions de chouans dans tout le district. Ainsi, le 25 pluviôse, à Saint-Méen, et ce depuis le 20 du même mois les rebelles se rendirent au commandant de la force armée, ainsi qu'un prêtre rétractaire :

" Rennes, 25 pluviôse an VIII.

Le commissaire de Saint-Méen au commissaire du gouvernement. Citoyen, je vous préviens que le 20 de ce mois, tous les jeunes gens de Saint-Méen, enlevés par les chouans, depuis un mois, sont rentrés, et ont déposé leurs armes. (...) Plusieurs autres viennent successivement, il faut espérer que dans peu, nos environs seront tranquilles, et qu'il ne restera plus que quelques voleurs auxquels on donnera la chasse.

Le citoyen Philibert, 79 ans, ci-devant recteur de Saint-Méen fait sa déclaration et se dispose à chanter, le 27, le "Domine salvus fac gentini". (...)

Signé : Roumain.

(A.D.I.V. I 324)

Le 30 pluviôse an VIII, à Montauban, un chef chouan, nommé Gabillard, et sa bande, en firent autant. Cette reddition d'un chef eut un effet déterminant sur les autres rebelles du canton, faisant "boule de neige". Les derniers chouans qui refusèrent de se rendre furent capturés le 3 germinal an VIII après les perquisitions opérées par la troupe. Parmi eux se trouvait le fameux chef chouan Noël Sollier dit "l'Intrépide". Ce dernier avait déjà remis ses armes le 2 ventôse précédent, mais avait rempli entre temps. (Il fut condamné à 22 ans de prison.)

Seule la région de Plélan et de Paimpont se montra réticente à la clémence offerte par le gouvernement aux insurgés et sceptique devant la présente tolérance religieuse (ce n'aurait pas été la première fois que celle-ci fut bafouée dans les semaines qui suivirent, à la suite de retournement de majorité politique à Paris).

Une lettre du commissaire de Plélan destinée à celui du département montre bien ce scepticisme et le peu d'écho qu'obtint la proclamation de la nouvelle politique gouvernementale dans le canton de Plélan : cette lettre est datée du 7 pluviôse an VIII :

"Citoyens, j'ai reçu votre circulaire en date du 25 nivôse dernier. Avec l'arrêté dont elle est le préambule, la proclamation d'amnistie me parvint le 26 nivôse. Le 29 du même mois, elle fut publiée au chef-lieu du canton de Plélan, et deux jours plus tard dans les autres communes. La sensation qu'elle a faite a été différente suivant la différence des opinions.

Dans la commune de Plélan, où la majorité n'aime ni les chouans ni les prêtres rebelles, on a admiré la modération du gouvernement, sans

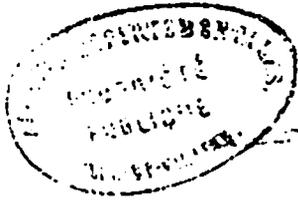
.../...

Montauban le 30 pluviôse an 8 repnd

Le Commissaire Du gouvernement
à l'Administration M^{lle} de Montauban

au Citoyen Commissaire Du gouvernement
à l'Administration Centrale Du Dep^{nt} de l'Ain

Ministère de la Justice
Surveillance



Citoyen

Il me faudrait votre confiance de
l'indivisible nouvelle que le confédération
non pas seulement de la nation; de
insurgés; mais de la remise qu'ils font actuellement
de leurs armes; hier le Chef de la ville d'une
de ses camarades de M^{lle} de Montauban
autres & tout venir déposer les armes
entre les mains du Commandant de
notre place & annonçant que le reste qui
est le petit nombre allait faire de même.
Je vous fais déjà part avec un grand
plaisir de cette bonne nouvelle; et si
Commissaire, persuadez que la suite ne pourra
à l'annonce du dit J^{de} de Montauban; je ne crois pas

qu'il veuille se démentir; mais s'il
cherche à le faire, ou qu'il veuille se
rendre inconscient nous pourrions, et
je vous en instruis de suite

Salut & Respect

[Signature]

espérer ni retour, ni soumission sincère de leur part. Dans celles de Maxent, de Treffendel et de Saint-Péran, où les chouans n'ont pu faire que très peu d'enrollements, tout le monde est resté dans l'indifférence et l'apathie accoutumée.

Pour la commune de Paimpont qui a fourni à elle seule, plus d'armes et de jeunes gens aux chouans que les 4 autres communes ensemble il paraît que les prêtres et les chouans dont elle est l'asile, y auraient fait regarder la modération du gouvernement comme une preuve d'impuissance, puisqu'elle a continué de les accueillir et de leur fournir des armes et des hommes.

Trois de nos habitants ayant abandonné le parti des chouans et s'étant rendus à Plélan, le 30 nivose dernier, un seul avait apporté son fusil. Un chouan vint réclamer l'arme qui lui fut remise par ordre du commandant du cantonnement.

Les arrêtés annexés à celui du 7 nivose, contenant déclaration de tolérance sur l'exercice des cultes, n'ont produit jusqu'ici d'autres effets sensibles dans le canton que de rendre plus arrogant que jamais les prêtres rebelles et les royalistes.

Quant à l'opinion publique, quant aux délits contraire à l'ordre social, nul changement notable jusqu'à présent. Cependant, la marche des phalanges républicaines contre les brigands royaux ranime insensiblement le courage et l'espérance des républicains.

signé: Rivière." (A.D.I.V. 1 319)

Ainsi donc, le septicisme domina largement dans le canton de Plélan, à la suite de la proclamation de la nouvelle politique gouvernementale qui devait incliner les rebelles à se soumettre à la République dans la région. Aucun chef-

-fre concernant la totalité des soldats présents dans tout le district n'a put être mis à jour, cependant, il est certain que tous les chefs-lieux de canton eurent à leur disposition un important cantonnement de troupe républicaine. Ces cantonnements furent placés dans tout le district dès le mois de ventose pour les premiers, et pendant le mois de pluviôse pour les autres.

Ce fut le cas pour le canton de Plélan, où un cantonnement fut placé dans le chef-lieu, mais aussi à Paimpont, et même un spécialement aux forges de Paimpont.

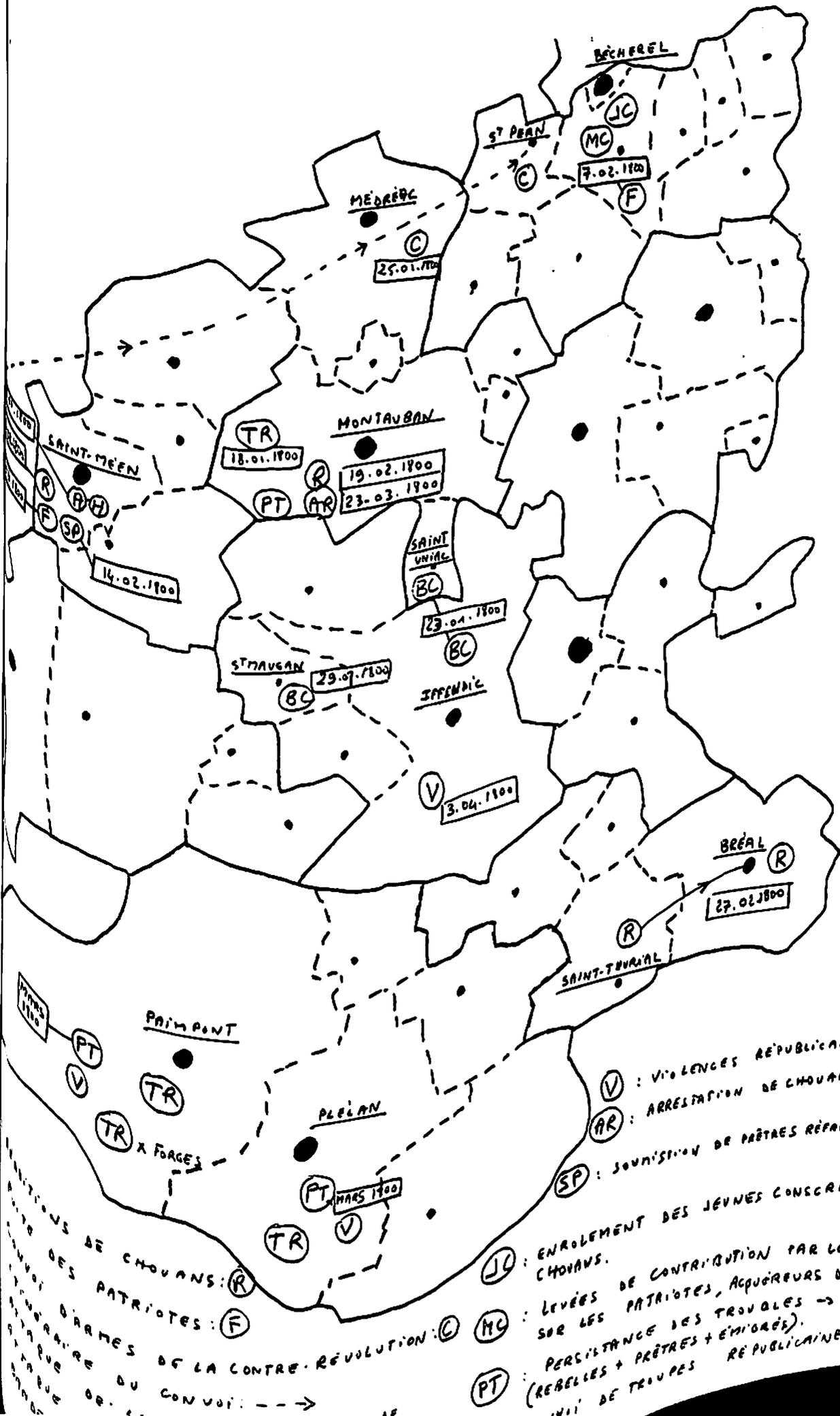
Dès lors, à la fin du mois de pluviôse, les premières réditions s'effectuèrent à Paimpont et à Plélan. Le canton de Plélan fut le seul des cantons où les réditions ne se firent pas spontanément, mais à cause de la forte présence de troupe armée. Cette troupe se montra particulièrement intransigeante vis à vis des chouans insoumis qu'elle fusillait aussitôt pris les armes à la main.

Depuis les débuts de la Chouannerie, cette région était le repaire des prêtres réfractaires et des chouans, ils y étaient fort nombreux, c'est ce qui explique le petit nombre des soumissions faites pendant le mois de pluviôse par rapport aux autres cantons, ils étaient parmi les plus fanatisés.

Au mois de germinal an VIII, la plupart des insurgés s'était soumise au gouvernement républicain, seuls quelques individus isolés continuaient de troubler l'ordre public par leurs rapines, la chouannerie laissait la place à une espèce de brigandage qui n'avait plus rien à voir avec la Contre-Révolution.

BILAN DES TROUBLES LIÉS À LA 3^e CHOUANNERIE DANS LE DISTRICT DE MONTFORT (JUN 1799 - AVRIL 1800)

① : JANVIER - AVRIL 1800 : LA FIN DU CONFLIT.



V : VIOLENCES RÉPUBLICAINES.
 AR : ARRÊTATION DE CHOUANS INSOUIS.
 SP : SOUMISSION DE PRÊTRES RÉFRACTAIRES.

JC : ENROLEMENT DES JEUNES CONSCRITS PARMI LES CHOUANS.
 MC : LEVÉES DE CONTRIBUION PAR LES CHOUANS SUR LES PATRIOTES, ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX.
 PT : PERSISTANCE DES TROUBLES → AVRIL 1800. (REBELLES + PRÊTRES + ÉMIGRÉS).
 F : FUGES DE TROUPES RÉPUBLICAINES. (FOURBA-MARS 1800)

... DES CHOUANS : (R)
 ... PATRIOTES : (F)
 ... DE LA CONTRE-RÉVOLUTION : (C)
 ... DU CONVOI : -->

CHRONOLOGIE DETAILLEE DES TROUBLES LIES A LA TROISIEME CHOUANNERIE

DANS LE DISTRICT DE MONTFORT-SUR-MEU.

(messidor an VII-germinal an VIII)

AN VII

- 30 prairial : Rumeurs de débarquement d'émigrés, d'Anglais et de Russes prévu pour le 6 messidor sur les côtes du Morbihan.
- 7 messidor : Enrollements massifs de jeunes gens parmi les chouans à Gaël, Montfort, Saint-Méen, et Iffendic, Montauban.
- 12 thermidor : Rassemblements de "mécontents" à Gaël, puis Iffendic, Montfort, Saint-Méen, Montauban.
- 2 fructidor : Pétition de Paimpont (demande de fusils) "le royalisme lève de nouveau la tête".
- 7 fructidor : Meurtres au Cannée, commune de Paimpont, du juge de paix, du garde champêtre et d'un blanchisseur patriote.
- ? fructidor : Attaque de la diligence de Lorient par les chouans entre Plélan et Mordelles.
- 2^e fructidor : Assassinat de Joseph Georges, acquéreur de biens nationaux, à Paimpont.
- ? fructidor : "Des étrangers bien armés et cousus d'or" venus des C-D-N à Médréac, canton de Montauban.
- 6^e compl. : Projets d'assassinat du commissaire de Plélan et de récupération des colonnes mobiles par les "mécontents".
- ? : Fuite des administrateurs de Bréal à Rennes

AN VIII

- 13 vendémiaire : Jean Roussel, acquéreur de biens nationaux, mis à contributions par Monsieur de Boëtmont, émigré, à Maxent.
- ? vendémiaire : "Gaël environnée de toutes parts d'assassins et d'assassinats," et troubles à Montauban (application loi du 10 mess.)
- 16 vendémiaire : Appel de renforts de force armée à Bécherel.
- 1^{er} brumaire : I60 chouans aux portes de Paimpont.
- 2 brumaire : Vol du notaire de Montauban.
- 4 brumaire : Pillage du village du Cannée en Paimpont.
- 9 brumaire : Attaque du percepteur de Bréal.
- 11 brumaire : Les chouans à Talensac entraînent avec eux les jeunes gens qui se soumettaient à la loi du 10 messidor an VII.
- 16 brumaire : De nouveau à Talensac, les chouans entraînent les jeunes conscrits avec eux.

CHRONOLOGIE (suite)

- 16 brumaire : Pillages et désarmements opérés par les chouans chez les patriotes de Paimpont.
Assassinat de Jean L'homme, acquéreur de biens nationaux à Saint-Méen. (le 12 brumaire)
- 18 brumaire : Vol de la recette des impôts à Saint-Méen.
- 19 brumaire : Assassinat de l'agent Galbois, curé assermenté à Paimpont.
- 20 brumaire : Vol du caissier des forges de Paimpont.
- 21 brumaire : Projet d'invasion de Plélan par les chouans.
- 23 brumaire : Mise à bas des barrières limitant la commune de Saint-Méen par les chouans, et assassinat et pillages chez un patriote.
- 5 frimaire : Montfort cernée par les chouans.
- ? frimaire : Fuite des administrateurs de Plélan.
- 5 frimaire : Pillage de la malle à Quédillac
Désarmements de soldats républicains entre Montauban et Quédillac.
- 10 frimaire : 300 chouans s'installent dans le cimetière de Gaël.
- 17/18 frimaire : Attaque de Saint-Méen et vol de 3 charrettes de grains.
- ? frimaire : Arbre de la liberté coupé à Plélan.
Arbre de la liberté coupé à Gaël.
- 19 frimaire : Départ du commissaire de Plélan à Rennes.
- 27 frimaire : Retour des administrateurs à Plélan sous escorte.
Saint-Méen refusent de loger et de fournir des vivres aux troupes républicaines.
- 7 nivose : Publication de la loi d'amnistie des chouans à Plélan.
- 25 nivose : Départ du cantonnement venu en renfort de Plélan.
- 28 nivose : Fuite des administrateurs de Bécherel/Renforts à Montauban.
- 29 nivose : Premières remises d'armes de chouans à Bréal et Saint-Méen.
- 5 ventosa : Les mécontents contrôlent le canton de Bécherel.
- 1^{re} pluviôse : Fuite des administrateurs de Saint-Méen à Dinan, puis Rennes.
- 3 pluviôse : Un convoi de 7 voitures d'armes et munitions escorté par une cinquantaine de chouans venu du Morbihan à Médréac et Saint-Pern. (armes anglaises)
- 7 pluviôse : Bande de chouans à Saint-Uniac, canton d'Iffendic.
- 9 pluviôse : Intrusion des insurgés dans la salle des séances de l'administration de Saint-Méen pour y voler du plomb qui y était entreposé, ainsi qu'à l'hospice.
- 13 pluviôse : bande de chouans à Saint-Maugan, canton d'Iffendic.
- 19 pluviôse : profitant de la fuite des républicains du bourg de Bécherel, "enrollent" les jeunes gens et perçoivent des droits de passages, sur les acquéreurs

CHRONOLOGIE (suite)

- 25 pluviôse : et fermiers de domaines nationaux.
Réditions des chouans et de prêtre réfractaire à Saint-Méen.
Persistance, en revanche, des troubles à Plélan, Paimpont.
- 30 pluviôse : Réditions de chouans à Montauban.
- 3 germinal : Arrestations de chefs chouans irréductibles à Montauban.
- 14 germinal : Abus et violences commis par la troupe républicaine à Iffendic chez les paysans.
Fin de la Troisième Chouannerie dans le district de Montfort

Ainsi s'achevait, au mois de germinal an VIII (fin mars 1800), un mouvement insurrectionnel qui depuis l'année 1793 ravageait le pays.

Désormais, il faudra attendre l'année 1815 pour retrouver un mouvement insurrectionnel bénéficiant d'un soutien populaire conséquent, se rapprochant de ceux des années 1793-1795-1799.

La politique de pacification autoritaire, mais aussi teintée de modération (tolérance religieuse) de Napoléon Bonaparte avait réussi, là où celle du général Hoche avait échoué. Pourquoi ?

Pacification tant attendue était enfin effective ? Celui-ci représentant l'homme providentiel, en qui la population aurait reporté tous ses espoirs ? Peut-être, mais peu réaliste.

La politique de tolérance vis à vis des cultes religieux ? Ce n'était pas non plus la première fois depuis 1793 qu'un gouvernement républicain se montrait modéré en la matière.

La suspension de la levée des conscrits ? Il semble en effet que cette mesure ait eu une incidence déterminante dans le processus de la pacification, mais cependant, elle n'explique pas tout.

La vraie raison qui peut expliquer cet arrêt subit du conflit, c'est une immense lassitude ressentie par l'ensemble de la population du district, ainsi que dans tout l'Ouest. Depuis presque dix années, le district vivait dans un perpétuel climat de guerre civile, aussi, des mesures qui avaient pourtant été déjà prises les années précédentes, mais qui n'avaient connu aucun résultat positif (culte, exemptions de service militaire) furent cette fois-ci accueillies, acceptées par une population exsangue et désillusionnée, ne croyant plus en la victoire, ni au retour de la situation passée. C'était, malgré tout, une demi-victoire des insurgés sur le régime républicain. Elle devait les conten-

-ter.

IV. - CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA CONTRE-REVOLUTION DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

A. - CAUSES, CADRES, ORGANISATION ET METHODES DE LA CONTRE-REVOLUTION DANS LE DISTRICT DE MONTFORT DE 1795 A 1800.

Remarque préliminaire : Les différents éléments de réponses à ces questions, synthétisés dans ce chapitre, en particulier pour les causes de la Contre-Révolution, ainsi que pour ses cadres et ses méthodes, ne doivent pas être considérés tous comme des constantes immuables à travers toute la période étudiée. Certains, en effet, varient en importance selon les époques. Des éléments de première importance caractérisant les troubles de l'année 1795 peuvent, par exemple, s'effacer devant d'autres les années suivantes qui à leur tour s'effaceront en 1799 devant les précédents. En bref, des éléments de réponses primordiaux (le culte, la conscription, ...) qui effectivement sont valables pour toute la durée de la période, ne sont pas toujours les causes principales des troubles, s'éclipsant devant des causes plus circonstanciées (vente de biens nationaux, nouveaux impôts, et réquisitions, ...), bien que jouant un rôle de catalyseurs, mobilisateurs. De même, les cadres, les méthodes, ainsi que l'organisation de la Contre-Révolution évoluent dans le temps et l'espace.

1. - Les Causes de la Contre-Révolution dans le district de Montfort de 1795 à 1800.

a) La liberté du culte.

La question religieuse est sans nul doute possible le grand thème mobilisateur de la Contre-Révolution. Cette question en effet pendant ces 8 années de guerre civile contribua à cimenter, à unifier le mouvement contre-révolutionnaire, rassemblant sous le même drapeau les paysans, la noblesse et bien sur le clergé, contrairement au problème du retour à l'Ancien Régime. En cela, les interrogatoires de chouans après leurs arrestations sont éloquentes. Tous, qu'ils aient participé à la campagne de 1795, celle de 1797 ou encore celle de 1799, justifiaient leurs actions par le problème religieux en premier lieu.

De plus, dès que le gouvernement républicain reculait sur ce problème, comme en 1796 (politique modératrice de Hoche), en 1797 (avec la victoire des royalistes modérés aux élections de l'an V), et finalement en 1800 (tolérance des réfractaires après l'arrivée de Bonaparte au pouvoir), aussitôt, la Contre-Révolution perdait son assise populaire et une accalmie s'en suivait. Et, en revanche, dès que la politique gouvernementale se radicalisait à ce sujet (après le coup d'Etat de fructidor an V, ou celui de floréal an VI, et en 1799) les campagnes s'enflammaient de nouveau.

La forte présence de prêtres réfractaires dans le district contribua largement à cet état de fait (C.F. 2^o. a)

Déjà très mécontents de la nouvelle répartition des paroisses qui réunissait d'anciennes paroisses rivales en 1791, les populations locales ne pouvaient accepter la persécution de leurs prêtres, ces mêmes prêtres qui dans ce monde rural signifiaient souvent assistance et confort moral et matériel. Les prêtres constitutionnels qui les remplaçaient n'étaient pas aussi proche de leurs paroissiens, c'est pourquoi, ces derniers plutôt que d'assister à leurs offices préféraient suivre

les messes clandestines, officières par leurs vrais prêtres, ceux qui les avaient baptisé, et communié leurs parents devant la mort. Ces messes clandestines qui se déroulaient le plus souvent la nuit, mais également de jour, mais toujours en forêt, dans un bois, rassemblaient ainsi des foules considérables, car réunissant les paroissiens des communes avoisinant le bois. Ainsi, dans la forêt de Paimpont, les messes clandestines réunissaient des habitants de la commune de Paimpont, de celle de Plélan-de-Saint-Péran, de Treffendel, de Saint-Malon et de Concoret (cette dernière étant une commune des Côtes-du-Nord). Dans la région de Bécherel, les paroissiens devaient sortir du district de Montfort pour se rendre dans celui de Dinan (juste à la limite des deux districts se trouvait un bois propice à ces rassemblements.

Pour conclure sur les responsabilités du problème religieux dans la Chouannerie, voici la reproduction d'un acte d'accusation concernant deux chouans jugés au mois de nivose an IV :

"acte d'accusation contre Florimond Becel et Etienne Danet. La patrouille a vu dans une maison, un nommé Joachim Morin qui pleurait et paraissait désolé et triste. Etienne Danet fut entendu encourageant ce jeune homme en disant : "C'est un parti que nous avons pris, il faut bien le soutenir, il faut bien se battre, sans quoi la religion sera foutue (...)" Les deux chouans étaient de la commune de Beauvais en Paimpont, le premier était âgé de 57 ans, le second de 46 ans.

b) la conscription.

Le problème de la conscription, de la levée des jeunes gens afin de servir la patrie dans l'armée républicaine est également l'une des causes principales des troubles liés à la Contre-Révolution, bien que pendant plusieurs années les départements de l'ouest en furent exemptés (1795-1799). En effet, les conséquences de la première levée d'hommes en masse de 1793 se répercutèrent tout au long de la période 1795-1800. Cette levée en masse entacha pour longtemps l'image de la République, ce souvenir restant bien ancré dans les esprits.

Encore une fois, lors des interrogatoires qu'ils subirent après leurs arrestations, les chouans justifiaient leurs actions par le refus de se soumettre à la conscription et de quitter leurs pays, ainsi que de mourir pour une République qui ne leur avait rien rapporté, sinon que des désagréments.

Un nommé François Jouanin, âgé de 21 ans, marchand de fils, demeurant à Bédée, jugé le 28 nivose an IV, répondait ainsi à ses accusateurs :

"- N'étiez-vous pas de la réquisition ?

- Oui, j'en étais.

- Pourquoi n'avez vous pas rejoint ?

- Je craignais de quitter mon pays."

(A.D.I.V. I 2974 dossier n° 422)

Un autre, nommé Joseph Chichérie, âgé de 32 ans, couvreur en ardoise, demeurant à Iffendic, et jugé le 1^o prairial an 4, répondait à son tour aux mêmes questions :

"- Je n'ai pas lieu d'aimer la république puisque depuis qu'elle est en vigueur j'ai été détenu, qu'au surplus, si j'ai soutenu le parti des nobles, c'est que je n'aime pas à entendre dire du mal de

ANNEXE

" Bécherel, le 2 brumaire an 8

A l'administration centrale.

Il est, citoyens administrateurs, l'état présent des choses qui ne nous permet plus de douter que les jeunes gens paraissent décidés à s'exposer aux funeste résultats de la désobéissance plutôt que de prendre l'habit militaire. Si cette considération nous affecte sensiblement, nous le sommes bien d'avantage sur les suites funestes auxquelles elle pourrait donner lieu, car si nous en croyons les bruits, les rebelles connus sous le nom de mécontents profiteraient de la circonstance pour les entraîner avec eux. (...) Nous connaissons leur répugnance à prendre l'habit militaire et à quitter leur territoire (...)

l'administration municipale de Bécherel "

(A.D.I.V. I 1433)

ceux à qui je n'en ai jamais reconnu. (...) J'ajoute aussi que dans le commencement j'ai été patriote, mais que depuis deux ans je suis royaliste et que j'y mourrais."

(A.D.I.V. 12995 n° 580)

Si à partir de 1795, cette cause fut moins évoquée, bien que certains chouans n'ayant pas déposé les armes lors de la première pacification s'en réclamaient encore, de nouveau en 1799/1800, elle fut l'une, peut-être même la principale cause des troubles. Parmi les différentes classes d'âge, ce furent surtout les jeunes gens qui, les premiers concernés par la réquisition, s'insurgèrent contre la conscription. Les plus âgés s'élevèrent plutôt contre la fiscalité écrasante et les réquisitions bien que dénonçant également la conscription.

c) Fiscalité et réquisitions.

Si les causes de mécontentement précédentes (liberté du culte, conscriptions) connurent quelques périodes d'apaisement, il n'en fut pas de même pour les causes de mécontentement liées à la fiscalité et aux réquisitions. En effet, tout au long de la période, la population du district ne cessa pas de prouver sa rancune contre les gouvernements successifs à ce sujet, allant de ce point de vue là à regretter l'Ancien Régime, époque où les impôts, même s'ils étaient tout aussi injustes dans son esprit, étaient beaucoup moins nombreux et moins élevés. Or, en plus de ces impôts très mal acceptés car souvent destinés à l'armée républicaine qu'ils avaient combattu et combattaient encore. (c.f. tableau des nouveaux impôts et des réquisitions)

TARIF DES DIFFERENTS IMPOTS ET DES REQUISITIONS DE 1795 A 1800

DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

<u>ANNEES</u>	<u>IMPOTS ET TAXES</u>
1794-1795 1796	Emprunt forcé.
Tous les ans	Contributions directes.
id.	Contributions en nature.
id.	Contributions foncières.
1795-1796 1797	Patentes.
1795-1796 1797-1798	Contributions personnelles et somptuaires.
1795-1796 1798	Taxe de remplacement imposée aux ex-chouans et aux nobles (bien qu'ils ne puissent pas faire partie des gardes nationales), ainsi qu'aux parents d'émigrés.
1798	Obligation au aubergistes et logeurs de tenir des registres en papier timbré.

<u>ANNEES</u>	<u>REQUISITIONS</u>
Sept 1795	Réquisitions d'avoine et de fourrages.
Aout 1796	Réquisitions de grains et de fourrages.
Aout 1795	Réquisition de 30 ^e cheval.
Février 1796	Réquisitions de 2 paires de souliers par cordonniers dans chaque commune.
Octobre 1796	Réquisitions de : fer, plomb, étain, métal de clocher, cordages, patins (semelles de chaussures)
Octobre 1797	Réquisitions de pain, de bois de chauffage, et de "lumières" (chandelles).
Avril 1796	Réquisitions de logements (pour la troupe).
Juin 1796	
Septembre 1797	
Octobre 1796	
Octobre 1797	
Janvier 1800	

Le nombre des attaques, vols et assassinats dirigés contre les caissiers enregistreurs, les percepteurs parle de lui-même au sujet de la responsabilité de la fiscalité et des réquisitions dans les soulèvements.

Contrairement aux causes précédentes, jamais, lors des interrogatoires, le chouan n'avouait s'être insurgé contre la République à cause des impôts et des réquisitions. Ce n'était pas une cause assez noble, mais beaucoup trop matérielle, devant laquelle les juges auraient montré une grande fermeté. Ce fut cependant une des causes principales des troubles. Souvent, les administrateurs locaux furent les premiers à reconnaître les torts que pouvaient entraîner ces nouveaux impôts au régime républicain, et n'hésitèrent pas à faire valoir leurs réticences à les percevoir. (C.F. p 76)

d) La vente des biens nationaux.

La plus grande désillusion de la population du district avec l'accroissement de la fiscalité, fut bien le résultat des ventes des biens nationaux. Le grand espoir que les paysans portaient sur ces ventes fut très vite déçu. Tous pensaient pouvoir bénéficier de ces ventes et accroître ainsi pour certains leurs petites exploitations, et pour la plupart devenir enfin propriétaires de leur outil de production : la terre. Or, contrairement à cet espoir, ce ne furent pas eux les bénéficiaires de ces ventes mais la bourgeoisie des villes, ainsi que les fonctionnaires de l'administration. De cet espoir déçu naquit une rancœur et les biens qu'ils possédaient. Les nobles même purent racheter une haine sans borne vis à vis de la République et de la bourgeoisie qui devint le symbole, ainsi que celui de la trahison (la tra-
-ie-bourgeoisie de 1789).

Là encore, jamais les chouans n'évoquèrent la vente des biens nationaux comme la cause de la rébellion lors des interrogatoires qu'ils subirent. Cependant, les actions dirigées contre les acquéreurs de biens nationaux et contre les domaines nationaux eux-même le prouvent.

e) Divers.

A coté de ces trois causes principales, de nombreuses autres causes plus secondaires, mais qui se superposant aux autres se trouvèrent amplifiées, furent à l'origine des soulèvements.

Parmi celles-ci, l'attitude de la troupe républicaine cantonnée dans le district (quand il y en avait) n'est pas la plus négligeable. Les soldats de la troupe républicaine ne manquèrent pas en effet de se faire remarquer par leurs actions pour le moins condamnables ceux-ci partant du principe que tous les paysans étaient des agents de la Contre-Révolution, ils les traitèrent en tant que tels, les pillant lors d'incessantes perquisitions, les brutalisant, voire même, les tuant (c.f. p 78/79 p 61 à 66)

Les petites tracasseries administratives également ne furent pas étrangères au mécontentement général. Ainsi le calendrier républicain qui fut très mal perçu par la population rurale et qui ne voulut jamais l'adopter. La vie des campagnes était rythmée sur l'ancien calendrier et les fêtes religieuses qu'il fixait à des dates précises souvent en rapport avec l'activité et le travail des champs. De la même façon, les jours de marchés furent déplacés ainsi que les lieux mêmes où ces marchés se tenaient (à Plélan, en fructidor an VI, ces mesures firent l'objet de nombreuses contestations, une pétition circula pour le rétablissement du jour de marché le samedi au gué, car le nouveau jour

ANNEXES

" Plélan, 22 messidor an III.

(...) Les habitants sont à bout et démontés. Ils sont harcelés par les brigands, mais ils le sont aussi par des républicains, que dis-je des monstres que la république entretient. Ce sont tous les jours des vols, viols et assassinats. Il est beaucoup de bons et braves militaires, mais il en est quantité qui sont plus ennemis du genre humain que les anthropophages. Et une grande vérité, c'est que les patriotes les craignent autant que les brigands.

Jehanne "

(A.D.I.V. I 458)

" Montfort, 14 prairial an III.

Je vous adresse un arrêté et différentes pièces relatives à la détention et la mise en liberté d'un individu arrêté sur la dénonciation d'un militaire de ce cantonnement. Cette affaire que vous jugerez très indifférente au premier aperçu vous paraîtra très important si vous considérez ses suites et les résultats qu'elle peut avoir. Elle n'est d'ailleurs pas la seule du genre qui nous ait occupé. Leur effet naturel est d'altérer le serment de division qu'on voit avec peine exister entre le soldat de la république et les habitants des campagnes. Les pillages exercés par la troupe ont augmenté les forces des chouans et l'habitant des campagnes ne regarde pas comme défenseur celui qui le vole.

Séguinville "

(A.D.I.V. 1458)

fixé par l'administration faisait en sorte que plusieurs marchés se déroulaient le même jour à peu de distance les uns des autres, nuisant ainsi aux affaires). Un projet de déplacement des cimetières provoqua aussi des remous dans la population.

les passeports et les laisser-passer, contraintes supplémentaires, agacèrent aussi les habitants du district. Tout déplacement devait être justifié et soumis à la volonté des administrateurs. En général, ces derniers les accordaient assez facilement, mais parfois ils refusaient de les délivrer. Pour pallier à ces refus de l'administration un trafic de faux papiers fut mis en place.

Du point de vue économique, l'augmentation du coût de la vie née de la perte de valeur continuelle des assignats, de l'insécurité qui nuisait aux échanges, à une vie économique normale, fut aussi une cause de mécontentement, et ce, à la ville comme à la campagne.

Les prix des "bleds", en particulier, ne cessèrent d'augmenter : les blattiers, "monopoleurs" ou "accapareurs", n'ayant pas disparu avec le nouveau régime. Ces derniers, au lieu de vendre sur place leurs stocks de "bleds", allaient vendre leur grains à Dinan et Saint-Malo.

2. - Les Cadres de l'Agitation Contre-Révolutionnaire.

a) Le clergé réfractaire.

Le rôle joué par le clergé réfractaire dans les soulèvements populaires liés à la Chouannerie est indéniable dans le district de Montfort. La présence de prêtres réfractaires fut, durant toute la période, attestée dans tous les cantons du district, en particulier, dans la paroisse de Paimpont et Plélan, Iffendic, Gaël, Bréal et Bécherel.

Ceci n'est d'ailleurs nullement surprenant lorsque l'on sait qu'en 1791, sur 89 ecclésiastiques présents dans le district, seulement 6 vicaires et 4 curés prêtèrent le serment exigé par la Constitution.

Jamais, cependant, les ministres du culte catholique ne prirent les armes directement contre les républicains. Leur rôle était en fait limité à rallier le plus de monde possible à la cause contre-révolutionnaire, au moyen d'une propagande très active. Cependant, lors de la célébration des messes clandestines, il n'était pas rare que le prêtre lui-même, désigna l'objectif (commune patriote, personne physique,...) des actions que devaient mener les chouans dans les heures qui suivaient ces mêmes messes. Ils y haranguaient les foules qui rentraient par la suite chez elles plus déterminées que jamais à lutter contre la République, et qui sur le chemin du retour, très souvent, provoquaient des incidents; insultant les patriotes qu'elles rencontraient, parfois, les bousculant violemment; les inondant de reproches les plus divers (c.f. pages 95 et 96).

Les prêtres réfractaires agissaient également en dehors des messes clandestines. Ils n'étaient pas statiques, mais au contraire très mobiles; et circulaient à travers le district, le quittant parfois pour se réunir avec des confrères situés dans les départements limitrophes (Côtes-du-Nord, et Redon) ainsi que dans les départements voisins (Rennes, Morbihan). De cette façon, ils étaient informés, et ils informaient, des nouvelles perspectives de la Contre-Révolution, décidées par les chefs du mouvement.

Le rôle d'"embaucheurs" des prêtres réfractaires, complétant le rôle de propagandistes, n'est pas non plus négligeable. L'exemple du prêtre Michel Fleury, arrêté dans les environs de Plélan et transféré dans les prisons de Montfort, illustre parfaitement cela. Celui-ci, tenta

à plusieurs reprises de convaincre ses geoliers, non seulement de l'aider à s'enfuir en leur demandant de faire un trou dans le mur de la maison d'arrêt, mais aussi de les faire rejoindre les rangs des insurgés "à Talensac, où les chouans avaient un poste". Il devait par la suite "écrire aux chouans... pour enrôler ceux qui avaient pris la fuite avec eux".

Lors de son arrestation, ce prêtre venant de Beignon était revêtu de son étole, et portait "un rituel et des saintes huiles". "il venait d'exercer le ministère du culte catholique." La force armée de Plélan trouva dans sa malle "plusieurs surplis, des nappes d'autel et des lavabos et autres effets d'église." Lorsque ses accusateurs lui demandèrent ce qu'il faisait avec tout cela, il répondit : "Je porte toujours mes armes avec moi." (A.D.I.V. I 3105 dossier 1208)

Les arguments employés par ce prêtre pour enrôler les républicains ou les indécis parmi les chouans touchaient essentiellement le problème de la validité des sacrements dispensés par les prêtres assermentés :

"Témoignage de Jean Gillard, armouageur, demeurant à Plélan, âgé de 14 ans.

Déclare que le dit Michel Fleury n'a cessé de leurs prêcher en prison la Contre-Révolution, en leurs disant que la communion, confession et baptême ne valaient rien de la main des prêtres assermentés qu'il n'a cessé d'endoctriner Augustin Gicquelain ; que le déclarant ayant dit au prêtre Michel Fleury que les prêtres qui avaient prêté le serment d'être fidèles à Dieu et à la République, n'encourageaient pas ces meurtres et qu'ils valaient bien les autres, qu'alors le prêtre Fleury était qu'un poussif et fini de lui parler."

(A.D.I.V. I 3105 dossier 1208)

b) la noblesse.

Si les prêtres réfractaires ne participaient guère aux actions militaires des insurgés, en revanche, les nobles et les émigrés rentrés, eux, y prirent une part importante. Leur rôle dans la Chouannerie ne cessa de croître à partir de 1793, et surtout à partir de 1795, date à laquelle nous pouvons dire qu'ils étaient devenus désormais les principaux meneurs de l'insurrection. Ces nobles, dans le cas général, n'appartenaient pas à la riche noblesse, seuls deux grands noms de cette noblesse du district participèrent activement à la Chouannerie, ce furent ceux des Huchet de Cintré et les d'Andigné. En ce qui concerne la famille Huchet de Cintré, ce furent en fait les fils du marquis, rentrés de l'émigration, fin 1798 début 1799, qui s'illustrèrent par leur activisme (C.F. p 155) dans la région d'Iffendic. (En règle générale, les nobles ayant pris part à la Chouannerie dans le district de Montfort étaient assez jeunes (de 16 à 30 ans) et ce surtout lors de la 3^e Chouannerie.)

Ce furent surtout les familles nobles de moyenne et de petite fortune qui participèrent activement à la Contre-Révolution dans le district de Montfort: Tous payaient moins de 30 livres de capitation (1789).

- Liste des familles nobles mentionnées comme ayant pris une part active dans la Chouannerie de 1795 à 1800.
- de Boishamon : Montauban -1795-1796-
 - Bunel : Montauban -1795-
 - de Vellon : Montauban -1795-1796-
 - de la Motte : Plélan -1797-
 - de la Villebrot:Roisgervily -1795-1796-
 - Desgravelles : Saint-Méen -1799-1800-
 - Iouaisel de la : Gaël 1797 - 1798 - 1799-1800-
 - Willedeneu : Montfort -1798-

- de la Voltais : Muel-Plélan -1798-1798-1800-
- Breilhoussox : Plélan -1799-1800-
- de Bothmont : Maxent -1799-1800-
- de Champsavoie : Quédillac -1795-1796-
- Picot de Limoelan : Médréac -1795-1796-1799-1800
- de d'Andigné : Iffendic -1795-1796-1799-1800-
- Huchet de Cintré : Iffendic -1795-1796-1798-1799-1800-
- Guinguéné : Les Iffs -1795-
- de Saint Gilles : Romillé -1795-
- de Montmuran : Cardroc -1795-1796-1799-1800
- de Botherel : Saint-Brieuc des-Iffs -1795-1796-
- de Couabouc : Breteil

Cette liste est très certainement incomplète car, dans de nombreux cas, seul le nom du chef de bande était mentionné, les autres restaient anonymes sous les qualificatifs de "ex-nobles", "ci-devant nobles", ou encore de "chevaliers" et de "seigneurs", ou tout simplement de "émigrés".

Ces nobles sont en général décrits comme "étant cousus d'or" et très bien armés, de pistolets, de fusils et de sabres. Ils portaient aussi des "chapeaux à haute cuve" sur lesquels était fixée une cocarde blanche. Les armes étaient dans la plupart des cas d'origine anglaise. Tous n'étaient pas d'ancien résidents du district, mais ils y possédaient tous quelques biens (métairies, prés, ...).

c) Divers.

Aux côtés des prêtres réfractaires et des nobles, nous trouvons des hommes (et des femmes) d'origines sociales assez diverses, appartenant à ce que l'on appelait sous l'Ancien Régime : le Tiers Etat.

Parmi eux, sont représentés en bonne place, ceux que l'on désignait comme les "hommes du seigneurs", c'est-à-dire des régisseurs de domaines seigneuriaux et des hommes de justice.

Ainsi, à Gaël, le citoyen Mathurin Michel, "homme d'affaires, régisseur d'une terre appartenant à un ci-devant marquis éloigné", avec l'aide de son fils, François, organisèrent la Contre-Révolution dans le canton de Gaël. Cet homme "beaucoup craint, peu respecté, et encore moins aimé", fut nommé juge de paix en vendémiaire an IV sous la pression. "L'assemblée primaire fut influencée par les chouans, et notamment par le nommé "Bel Amour", un de leurs chefs, qui se tenait dans le cimetière armé de pistolets."

"Depuis cette époque Michel père a dirigé les opérations des chouans, ils les envoyait exercer leurs pillages chez les personnes auxquelles il en voulait, notamment chez le nommé Meunier de Gaël, auquel ils demandèrent de sa part 400 francs pour les frais de la guerre royale-liste." (A.D.I.V. 13082 dossier 1015)

Sa maison était le lieu de rendez-vous des chouans, de là, il commandait toutes sortes d'opérations (expéditions punitives contre les chouans déserteurs, les enrôlements, et les mises à contributions).

Un homme de loi, Pierre Marie Doré, commissaire du roi auprès du tribunal de Montfort et maire de Montfort en 1788, et qui fut élu Président de canton aux élections de l'an V, était également l'un des principaux agents de la Contre-Révolution. Ce dernier ne tira jamais un seul coup de feu contre les "Bleus", mais son influence sur la popula-

-tion du canton fut de loin beaucoup plus néfaste au régime républicain que n'importe quelle action militaire des chouans. Son action ne se relâcha qu'en 1799, date à laquelle il fut soumis à la loi des otages.

Julien Dastin, huissier à Dinan, fut en l'an III (1794/1795) le principal courrier des chouans opérant dans la région de Médréac avec les chouans des Côtes-du-Nord.

Mais, la majorité des chefs de bandes était surtout originaire du monde de l'artisanat, du monde paysan, et du monde de la domesticité, ainsi que des déserteurs de l'armée républicaine.

Ainsi, le fameux Regnault dit "Coeur de Lion", qui commandait les chouans de la région de Bréal et de Plélan (sud du district), était à l'origine garçon boulanger à Paris, avant d'écumer le pays de 1796 à 1800. Quant à Joseph Denieul dit "Royal Carnage" qui, lui, écuma tout le nord du district (Bécherel, Bédée, Montauban) de 1797 à 1799, il était cultivateur à Irodouër, ainsi que Davory de Bréal (1794/1795/1796/1797).

Berthelot dit "Belgarde" de Talensac était un ancien hussart avant de devenir chef chouan, tout comme Pierre Gauthier qui était, lui, ancien fusillier du régiment de la reine. (Le premier oeuvra en 1799/1800 le second en 1794/1795 à Plélan.)

D'autres, comme le chef chouan Thébaud dit "Brise Tout", ainsi que le dénommé "Ravage", sans métier précis, n'étaient que des "aventuriers et gens sans aveu".

Les chefs chouans, Noël Sollier dit "l'Intrépide" (Montauban 1799/1800), "Boit sans soif" (fusillé à Bécherel en 1797), Gabillard (Médréac 1794/1800), "Caserne" (Médréac 1794/1795), Dubourg (Quédillac 1799/1800), Rigot dit "la Joie" (Bédée 1797/1798), "Sans Chagrin" (Bréal 1797/1798), Coibouc dit "Tape à Mort" (chef des Iffs en 1795), "Rude au Bleus", "l'Enfant Réjoui", "Sans Rémission", et "Bel Amour" (tous capitai-

-nes de chouans dans la partie nord du district en l'an III, étaient tous déserteurs de l'armée républicaines (soit ayant refusé de se soumettre à la première réquisition (et suivantes), soit ayant déserté leur compagnie après s'être soumis à la réquisition).

3. - l'Organisation des Contre-Révolutionnaires.

Dans ce paragraphe, nous allons essayer de reconstituer, à travers différents éléments extraits des interrogatoires du tribunal criminel subit par les chouans, l'organisation des contre-révolutionnaires à propos du recrutement des chouans, de leur équipement (armes, etc) de leur ravitaillement (nourriture), de leurs lieux de retraites (refuges et de rassemblements, ainsi que de leurs moyens d'informations (espions, courriers).

a) le recrutement et les recrutés.

Remarque : Il s'agit ici du recrutement des simples chouans, de la base de mouvement contre-révolutionnaire, et non plus des chefs et des meneurs.

Le recrutement des chouans est divers; dans la manière (volontaire ou forcé) et par les catégories sociales et professionnelles qu'il visait (paysans, artisans, commerçants, ouvrier, tisserands,...). Il fut permanent de 1795 à 1800, mais plus ou moins intense selon les périodes. Les années 1795, 1797, 1799, furent les plus favorables aux recrutements des chouans, ainsi que les saisons automnales et hivernales, propices au troubles car étant des périodes de relative inactivité dans le monde agricole et les étés étaient peu propices. En revanche, en général, les années 1796, 1798, furent les moins propices (périodes de travail intensives dans les ch-

-amps).

+ Les volontaires.

Dans la majorité des cas, les personnes volontaires qui s'engagèrent parmi les chouans, furent surtout les jeunes gens, les déserteurs, qui refusèrent de se plier aux réquisitions de l'armée républicaine. Ceux-ci se tournèrent spontanément vers le parti de la Contre-Révolution. Ce furent donc des jeunes personnes d'une vingtaine d'années, de 18 à 25 ans, parfois moins (le chouan Pierre Dufaix, originaire de Landujan, père de son métier, n'avait que 16 ans lorsqu'il fut jugé pour faits de chouannerie. I 2974, dossier 408), et, en conséquence, peu expérimentés à la guérilla. Leur seule force était leur détermination très grande qui compensait largement ce manque d'expérience du maniement des armes et de la tactique militaire.

La plupart était d'origine paysanne, ou bien des artisans.

(c.f. tableau).

Aux côtés de ses jeunes gens, des artisans, des domestiques, des boutiquiers et des cabaretiers, plus âgés et plus expérimentés, s'engagèrent également spontanément parmi les chouans pour diverses causes (c.f. paragraphe 1: religion, fiscalité,...), les plus jeunes ayant tout juste la trentaine d'années, les plus vieux approchant la soixantaine.

(c.f. tableau)

Parmi ces volontaires, il ne faut pas oublier les femmes. Ces dernières tinrent, effectivement, une grande place dans la Chouannerie dans le district de Montfort. Celles-ci trouvaient leurs motivations dans la question religieuse, et, pour les mères de familles en particulier, dans le problème des réquisitions qui touchait leurs fils ou leurs conjoints. Elles étaient également plus sensibles que les hommes au pro-

QUELQUES CHOUANS VOLONTAIRES (jeunes gens concernés par la réquisi-

-tion).

NOMS	AGE	ORIGINE	METIER	CHOUAN EN ...
LEFEVRE François	20	Bréal	Laboureur	1793/1794
LEFORESTIER Pierre	24	Gaël	Laboureur	id.
CHENEFRONT Joseph	22	La Chapelle du Lou	Marchand	id.
DENAY Joseph	19	Iandujan	Maréchal	id.
DUTTOQUE Pierre	21	Breteil	Laboureur	id.
TROIS DENIERS Jean	28	Irodouër	Laboureur	1793/1794/1795
VILATOU Olivier	19	Iangan	Garçon Tanneur	1794/1795
NEWARD Jean	22	Romillé	Laboureur	1794/1795
NEWARD Pierre	23	id.	Charron	1794/1795
NEWARD Jacques	20	id.	Tisserand	1797/1799/1800
PARRAUIT Jean	19	Madréac	Laboureur	1799/1800
SAVARY Thomas	22	Talensec	Cordonnier	id.
BOHIER Noël "l'intrépide"	19	Madréac	néant	id.
BOCHARD GUY "le blanc"	21	Saint Omer	Laboureur	id.
BOCHARD Charles	19	Saint Omer	Tisserand	1793....1800
CHEVALIER Joseph "le chanteur" (an III)	21	Ploumeleuc	Ouvrier rouleur	1799/1800
MOLLET Pierre "le espoirance" (an VII)	24	Montauban	Laboureur	

QUELQUES CHOUANS VOONTAIRES (autres que les jeunes gens concernés par les réquisitions).

SONS	AGE	ORIGINE	METIER	"CHOUAN EN ..."
DATIN Julien	42	Médréac	huissier de justice	1793/1794/1795
JOSSE Julien	43	Les Iffs	Laboureur	1793/1794
SUBAUX Hamon	39	Bréal	marchand et laboureur	1793/1794
DAVORY Jean	30	Bréal	Laboureur	1793/1794/1795
ORIN ?	?	Bréal	Domestique	idem
BOSCEE Joseph	41	Talensac	Laboureur	1794/1795
BOSCEE Nicolas	= 20	Talensac	Compagnon maréchal	idem
BOSCEE Florimond	57	Paimpont	Laboureur	1795
DADET Etienne	46	Paimpont	Maréchal ferrant	1795
LECOUITE Mathurin	37	Gaël	Laboureur	1794
LEVEY René	31	Rédée	Laboureur	1794/1795
LEFELIX Pierre	16	Iandujan	Pâtre	idem
LOREL Jeanne	27	Ies Iffs	Journalière	1795/1796
LECORRENT Julien	40	Irodouër	Paysanne	1795
LOUYON Julien	40	Médréac	"ci-devant tonsuré"	1793/1794
LECHERRIE Joseph	32	Iffendic	Couvreur en ardoise	1795/1796
LEHARD François	52	Ronillé	Laboureur	1795/1796
LEHERRIER Pierre	42	Areteil	Laboureur	idem
LEHERRIER Gilles	40	Areteil	Fermier	1793/1794/1796/1797
LEHERRIER Mathurin	= 50	Gaël	Chirurgien	1795/1800
LEHERRIER Panthélémy	40	Talensac	Laboureur	1795/1800
LEHERRIER Pierre	35	"sans asile"	"Jardinier vagabond"	1795/1800
LEHERRIER François	40	Montauban	Laboureur	1795/1800

-blème de la restauration de la monarchie et au retour de leurs "seigneurs". Leurs rôles furent surtout des rôles d'espionnes, de courriers, de guetteurs, et parfois, "d'enroleuses".

Telle fut Jeanne Morel, journalière, fille de François Morel, Jardinier au château de Montmuran, et originaire des Iffs, âgée de 27 ans. Cette femme "était connue comme un monstre qui a fait beaucoup de mal à tous pays voisins, que c'était elle qui servait d'espion aux chouans, qui a fait périr beaucoup de monde, qui s'est trouvée dans toutes les actions et assassinats que les coquins ont commis dans les environs" (Bécherel). "Elle avait monté la garde pour garder et retenir le nommé Verger de la commune de Cardroc, volontaire, qui avait été saisi par les chouans et qu'ils ont de suite fusillé".

Elle avait l'habitude de se déguiser en homme lors de ses activités contre-révolutionnaires. En compagnie de son frère, elle marchait aux côtés des fils du comte de Montmuran, ainsi que des Guinguéné.

(A.D.I.V. 1 2585 dossier 455)

Julienne Georgeault, âgée de 40 ans, originaire d'Irodouër, "servait à la correspondance des chouans, notamment avec Coibouc, chef de chouans, et avait été plusieurs fois à Rennes pour eux, et leur avait procuré de la poudre à canon". (A.D.I.V. 1 2586 dossier 505)

+ les enrôlés de force.

Si de nombreuses personnes avaient pris volontairement le parti des chouans, beaucoup d'autres également furent forcées de le prendre.

Remarque : Dans de nombreux interrogatoires, les chouans déclarèrent à la fois "Pourquoi avez-vous pris le parti des chouans?", qu'ils le firent de force. Sans nul doute, beaucoup mentaient,

des témoignages contradictoires le prouvent, en revanche, d'autres étaient sincères. Dans certains cas, il n'est pas possible de discerner le vrai du faux, aussi, au bénéfice du doute, nous considéreront qu'ils furent effectivement enrôlés de force. Le fait que, bien qu'ils ne furent pas volontaires parmi les chouans, ils étaient, ou non, solidaires de la cause contre-révolutionnaire, est beaucoup moins évident à démontrer, cependant, il semble bien, tout de même, qu'ils partageaient les mêmes opinions politiques qu'eux.

Les méthodes employées par les chouans pour enrôler de nouvelles recrues étaient, de manière générale, très dissuasives. Dans un premier temps, des conversations s'engageaient entre eux et leurs victimes sur les grands sujets de préoccupations du moment. Ils tentaient donc de les convaincre de les rejoindre par le dialogue. Puis, pour les appâter plus facilement, les chouans promettaient aux futurs recrues une solde régulière intéressante, tout en agitant sous leurs yeux une bourse pleine d'écus d'or, ainsi que le souper et le coucher. A ceci, devaient s'ajouter quelques suppléments : part de butin des pillages et des attaques de diligences et de communes patriotes, et des titres de gloire (grades militaires : caporal, lieutenant, sergent, etc...).

Quand cela ne suffisait pas à décider les gens à les rejoindre, alors, dans un deuxième temps, les chouans se montraient plus convaincant et plus agressifs, en les menaçant de les fusiller sur le champ s'ils ne les suivaient pas, ou de brûler leurs maisons et leurs propriétés, ainsi que de maltraiter leur famille. Dès lors, les gens s'engageaient. Souvent, les chouans furent beaucoup plus expéditifs, comme

le raconta François Delalande lors de son interrogatoire en prairial an IV :

"-Quelle est la raison qui vous a engagé à servir contre la République et dans les armées des chouans ?

-Etant à travailler à la forge de David du bourg du Verger, il y vint 4 hommes armés qui me dirent : "veux-tu venir avec nous ?", à quoi je leur répondit : "je ne le peux pas ayant de l'ouvrage à faire" à quoi l'un d'entre eux me dit en présentant les pistolets armés : "bougre, il faut que tu y viennes !", à quoi j'obéi, ne pouvant m'en dispenser, et y étant forcé. "

(A.D.I.V. I. 3338)

De manière générale, le nombre des chouans recruteurs qui ra-tissaient les campagnes et les villes (les jours aux marchés, les nuits dans les cabarets) était rarement supérieur à 5 hommes.

Pour éviter que les nouvelles recrues ne s'échappent, les chouans avaient recours à divers moyens, en plus des menaces de représailles pesant sur leurs familles. Ainsi, Pierre Simon, d'Iffendic, âgé de 22 ans, enrôlé de force par les chouans, avait dans ses poches, lors de son arrestation, en pluviôse an 7, "une vessie de cochon, une croix de fer, et des balles". Interrogé sur l'origine de cette vessie de cochon, il répondit : "C'est un des chouans qui me l'a donné cette vessie, je ne savais pas ce qu'elle contenait, qu'en me saisissant d'icelle, il me dit : "malheur à toi si tu ne la présentes pas quand je te la demanderai !"

(A.D.I.V. I. 3345)

Pierre Barbé, âgé de 26 ans, cultivateur à Romillé, également enrôlé de force, interrogé sur le pourquoi de sa longue présence parmi les chouans sans trouver le moyen de s'échapper, répondit : "Je ne puis trouver le moyen de m'évader plus tôt. Le jour, on

me forçait, ainsi que plusieurs autres de marcher au milieu de la troupe. La nuit, on nous consignait dans les maisons et on mettait des gardes à la porte."

(A.D.I.V. 12993 dossier 559)

Si les enrôlements pouvaient se faire par les hasards des rencontres faites dans les campagnes et les bourgs par les chouans, parfois il en était tout autrement. Ainsi, dans certains cas, les victimes des "enrôleurs" étaient soigneusement choisies. C'est ainsi que procédait le fameux Mathurin Michel de Gaël qui "tenait une liste de jeunes gens qu'il mettait en réquisition pour servir et porter les armes avec les chouans. Il leur donnait des ordres par écrit et signés de lui de marcher, sous peine d'être fusillés." Ces ordres étaient portés par "le nommé le Lièvre" son domestique.

(A.D.I.V. I 3082 dossier 1015)

Le 11 brumaire an VIII à Talensac, les chouans enlevèrent directement les jeunes de la conscription, le jour de leur convocation au chef-lieu, au nez et à la barbe des républicains qui, impuissants, ne purent s'y opposer. Dans ce cas là, les chouans étaient beaucoup plus nombreux (une vingtaine), et particulièrement bien armés.

(A.D.I.V. I 318)

b) L'équipement et le ravitaillement des chouans.

Dès l'instant où ils avaient adhéré au parti des chouans (de, ou contre, leur gré), les nouvelles recrues se voyaient confier des armes à leur gré. En général, chaque homme disposait au moins d'un fusil, auquel s'ajoutaient très souvent deux pistolets. Seul les chefs chouans avaient, au côté, un long sabre qu'ils br...

Ces armes à feu appartenait rarement à ceux qui les utilisaient (surtout à partir de 1795), les campagnes ayant été en majorité désarmées par les républicains après les troubles de la première Chouannerie. Ces armes, en fait, venaient d'Angleterre, envoyées par les émigrés et le gouvernement anglais, transitant par le Morbihan et les Côtes-du-Nord :

Interrogatoire de Mathurin Mahé, âgé de 14 ans, pâtre de Montauban.

"Interrogé s'il sait où il prennent leurs poudre et munitions, répond qu'ils disent qu'elle vient d'Angleterre, ainsi que leurs fusils et pistolets (...) que c'est du côté de Iamballe que sont leurs principales caches."

(A.D.I.V. I 3121 dossier 1272)

Le 15 nivose an VII, "à l'extrémité d'un faubourg" de la commune de Plélan, "dans un local mal fermé", "130 fusils anglais avec bayonnette et une certaine quantité de fusils de chasse" furent découverts.

Le 4 pluviôse an VIII, un convoi d'armes, conduit par les chouans et venant du Morbihan, fut déposé dans une ferme isolée de la commune de Médréac, à la limite de celle de Quédillac. "Ces fusils étaient tous garnis en cuivre, la majeure partie carabinée neuve, et tous armes anglaises."

Il y avait ainsi de nombreuses caches d'armes et de munitions dans le district de Montfort, et même dans les départements voisins (Merdignac dans les Côtes du Nord, château de Trecesson dans le Morbihan). Ces caches étaient, soit des fermes isolées, des moulins abandonnés, ou encore des puits, ainsi que les fameux chêne creux.

De nombreuses armes provenaient également des désarmements effectués par les chouans patriotes et des prises de guerre.

Quant aux munitions et à la poudre, si celles d'origine anglaise faisaient défaut, les chouans se ravitaillaient à Rennes directement (Julienne Georgeault s'y rendit plusieurs fois pour en rapporter de la poudre à canon en 1795/96), ou bien, en particulier pour les balles ils les fabriquaient eux-même à partir du plomb qu'ils enlevaient partout où il y en avait (dans les châteaux, les batiments divers);

Interrogatoire de François Jouanin.

"Interrogé le dit Jouanin qui lui fournissait, et où il prenait les poudres et munitions dont il faisait usage, a répondu que lors du rassemblement au château de la Ferchais, ils furent au château du Latay près Quéro qu'ils y détachaient les plombs des lucarnes, qu'il s'en trouva plus de 200 livres dont il fut fait des balles, que la poudre, il recevait en pochées sur des chevaux qui leur venaient de la part d'un nommé Boishardy et qu'on en faisait des cartouches qu'on leur distribuait que par des fois, il en a eu plus de 20 à sa part, qu'aussitôt qu'ils étaient rentrés, on avait soin de leur faire déposer leurs cartouches."

(A.D.I.V. 1 2976 dossier 422)

Quant à l'habillement des chouans, celui-ci était très divers. La plupart portaient leurs vêtements de tous les jours, avec en plus la cocarde blanche fixée au chapeau. Beaucoup portaient l'uniforme national; spécialement les déserteurs, tandis que les chefs portaient la redingote et souvent un chapeau dit à "haute cuve".

Interrogatoire de Pierre Tillard.
"Interrogé quels étaient leurs vêtements, répond qu'ils étaient tous vêtus de bruns en habits faits dans la forme que les portent ordinairement les gens de campagnes, excepté Marmurin (le chef) dont le

vêtement était une espèce de redingote grise pas bien longue, avait un chapeau retapé à trois cornières, que deux autres avaient des chapeaux ronds à haute forme, que les autres, ou du moins la plupart d'entre-eux, avaient des chapeaux à formes basses et à bords détachés."

(A.D.I.V. I 2572 dossier 385)

Pour se nourrir, les chouans allaient très souvent chez l'habitant. Ce dernier, pas toujours consentant, s'inclinait devant les menaces des armes qu'ils pointaient sur lui. Parfois, les chouans payaient leur écot, en particulier quand ils étaient commandés par un noble, mais le plus souvent, ils repartaient, le lendemain matin, sans avoir payé, et souvent après avoir pillé leur hôte.

Ils volaient la principale source de ravitaillement des chouans. Les vols de bestiaux, de volailles, de convoi de farine, de fût de vir ou de cidre, furent à déplorer et à mettre sur le compte des chouans pendant toute la période.

Dans la région de Quédillac, les moulins étaient sous le contrôle total des chouans. Ces derniers monnaient des droits de passage aux paysans qui désiraient y moulinier leurs grains, en nature ou en numéraire.

Les chouans de Gaël, dirigés par Mathurin Michel et son fils, exigeaient des habitants de la commune de Concoret (Morbihan) "des contributions de tous ceux qui ne voulaient pas marcher avec eux. Ils y pillèrent une cabaretière et la forcèrent à leur donner ce qu'elle avait d'eau de vie" (germinal an VI). (A.D.I.V. I 3082 dossier 1015)

c) Les refuges et les lieux de rassemblements.

Les refuges et les lieux de rassemblements des chouans sont nombreux et divers. Ils se répartissent de façon assez inégales dans les communes du district, ainsi que tout autour du district.

Les principaux types de refuges et de lieux de rassemblement sont : les châteaux, les métairies, les bois et les forêts, les greniers, les caves, les hangars, les cabarets et les auberges, et très souvent, les moulins, auxquels s'ajoutent deux cas particuliers, les forges de Paimpont et les forges de Romillé.

Généralement situés hors des gros bourgs ruraux, ils n'en sont cependant jamais très éloignés. Seuls les refuges et les lieux de rassemblements situés en dehors du district peuvent être distants d'une dizaine de kilomètres des lieux d'actions.

+ Liste des principales communes réputées comme étant refuge de chouans, et lieux de rassemblements.

Commune de Romillé : - Les forges (4 kms⁰).
- Le château de la Perronaye (2 kms).
- La métairie de "la chaise" (1,5 kms).

Commune d'Irodouër : - Le château du Quengo (2 kms).
- Le presbytère d'Irodouër.

Commune de Paimpont : - Les forges (4 kms).
- La forêt de Paimpont.
- La chapelle de Paimpont.
- Beauvais (4,5 kms)
- Le château de Comper (6 kms)

Commune de Talensac : - Le château de la Bedoyère.
- Le chef-lieu.

- Le château de la Touche Rolland (1 km).
- La métairie de la Lande (500 ms).
- Commune de Médréac :- Les landes de Médréac.
- Le village de la Reculais (3 kms).
- Commune de Montauban :- La forêt de Montauban (2 kms).
- Le moulin de Branbuan (entre Montauban et Quédillac).
- L'auberge de Montauban. (sortie du bourg, direction Bédée)
- Commune de Gaël :- La maison des Michel (bourg de Gaël).
- Le bois de la Basse Haie (2 kms).
- Commune de Quédillac :- Le château de la Heuzelais (1 km).
- La métairie de la Ville Juhel (1 km).
- Commune de Iandujan :- Le moulin Tizon.
- Commune de Bédée :- La métairie de la Houssaye.
- La métairie de la Roche Trébulan.
- Commune d'Iffendic :- Le château de la Chasse (1,5 km).
- La métairie de Porque.
- Le château de Montmuran (1 km).
- Communes des Iffs :- Forêt de Montmuran.
- Autres lieux de refuges et de rassemblements (non précisés) :-
- Chapelle Thouarault.
- Chapelle Chaussée, Cardroc, Miniac.
- Saint-Méen (forêt).
- Bréal (château de Molant, vallée de la Jarroussaye)
- Iangan.
- Claves.
- Maxent, Treffendel, Saint-Péran.

+ Liste des principaux lieux de rassemblements et des principaux refuges des chouans du district, situés hors district.

Même si ces différents lieux sont situés en dehors des limites du district de Montfort, il est impossible de ne pas les citer, car, pour beaucoup, ils furent parmi les principaux centres de la Chouannerie, véritables plaques tournantes du mouvement contre-révolutionnaire de la région, points de jonctions des différentes bandes de chouans, où les chefs se concertaient, mettaient au point leur tactique, s'infor- maient, et où ils se procuraient, se partageaient, les armes venues d'Angleterre.

+ Principaux lieux de rassemblements.

- Commune de Guitté (C.d.N) : - Château de Guitté.
- La Ferchais (lieu dit)
- Château d'Evignac, et château de Precherails.
- Commune de Guer (Morbihan) : - Château de Porcaro.
- Chateau de la Voltais.
- Commune de Campénéac (Morbihan) : - Château de Trecesson.
- Commune d'Augan (Morbihan) : - Château de la Ville Voisin.
- le moulin de Belouze (Baulon).
- District de Redon :
- Bourg de Beignon.
- Bourg de Saint-Malo de Beignon.
- Commune de Beignon (Morbihan) : - Les landes de Guilliers.
- Lanrelas, Plumaugat, Trémorrel, Loscoët, Illifaut, Plouasne (Côtes du Nord).
- Autres communes :

Remarque : Tous les lieux de rassemblements , ou de refuges, cités, sont valables pour toute la durée de la période étudiée (1795-1800)

d) Les informateurs.

Les chouans disposaient de plusieurs moyens pour s'informer, que ce soit au sujet des mots d'ordre des chefs de la Contre-Révolution, ou bien des intentions des Républicains.

Ils avaient des courriers qui étaient chargés de porter, ou de rapporter , toute la correspondance que pouvait avoir les chefs de la Contre-Révolution avec leurs supérieurs, ou leurs égaux. Ces courriers, à cheval ou à pied, pouvaient parcourir de grandes distances, allant jusqu'aux villes de Dinan, Rennes, Plöermel, Saint-Brieuc.

Il n'était pas rare que ce rôle soit tenu par des femmes, ces dernières étant moins suspectées que les hommes.

Parmi elles, Julienne Georgeault et ses 4 soeurs : "Il est vrai que (les 5 filles Georgeault) faisaient les commissions de leur compagnie, et particulièrement celle qui se romme Julienne, que ses commissions consistaient dans les rapports qu'elle faisait à leurs chefs après qu'elles étaient de retour de Rennes, où elles allaient à l'express de la part des chefs." (A.D.I.V. J 2976 dossier 422)

Autre moyen d'information, la fréquentation des auberges et des cabarets par les chouans. Ces lieux, propices aux conversations et à la propagation des dernières nouvelles, permettaient aux chouans de glaner de précieuses informations en tout genre (mouvements des troupes, passage de diligence, noms d'acquéreurs de biens nationaux, etc...). Il n'était pas rare que l'aubergiste, ou sa femme, soit complice avec eux. C'est ainsi que le 4 brumaire an VII, dans une auberge de

Plélan, la femme de l'aubergiste, pour sauver un chouan, qui était entré dans son établissement, des mains des soldats de la République, alla jusqu'à le cacher dans son lit. (A.D.I.V. 1 3345)

De nombreux éléments infiltrés dans les administrations municipales offraient également aux contre-révolutionnaires de multiples informations pratiques (jours d'adjudications de biens nationaux, jours de la levée des conscrits, de la levée des contributions, etc...) (c.f. paragraphe 4, petit b).

4. - Les Méthodes des Contre-Révolutionnaires.

Les méthodes employées par les contre-révolutionnaires se divisent en deux catégories d'actions : les actions directes, violentes, usant de la force; et les actions sourdes, indirectes, mais non moins efficaces, regroupées sous les termes de complot et de conspiration.

a) La force.

Dans cette catégorie d'actions, trois types différents de manière d'agir sont à mettre en valeur. Le premier, et le plus fréquent, regroupe toutes les petites actions militaires des chouans, tels : les attaques de diligences, les vols de patriotes isolés, des percepteurs, etc ... Ce sont des "coups de main". Le deuxième, que l'on ne retrouve que lors des grands soulèvements populaires (1795-1796-1799-1800) ce sont les actions de grande envergure, telles les attaques des chefs-lieux de cantons (Saint-Méen en floréal an 4 et en brumaire an 8). Le troisième type regroupe toutes les pressions et les menaces exercées par les chouans sur les populations locales et sur les patriotes.

+ Les coups de main.

Les coups de main sont de loin le type d'actions le plus usité par les chouans durant toute la période 1795-1800. Cette préférence des contre-révolutionnaires à ce type d'actions s'explique par le fait qu'il ne nécessite pas des troupes importantes pour le mener à bien. Une dizaine d'hommes, en effet, embusqués derrière un talus bénéficiant de l'effet de surprise, suffisait amplement pour stopper et piller les diligences et les courriers de la poste. De la même façon, les actions dirigées contre des particuliers, patriotes ou acquéreurs de biens nationaux, se déroulant presque toujours pendant la nuit, ne nécessitaient pas plus d'une poignée d'hommes (souvent moins de 10).

Les chouans qui tuèrent Joseph Georges, le 29 fructidor an 7, n'étaient que 5, de même que ceux qui attaquèrent la diligence sur la route entre Bédée et Montauban, le 8 pluviôse an 7. Leur petit nombre permettait une retraite et une dispersion tout aussi rapide que la soudaineté de l'action, ce qui les rendait presque insaisissables.

Ce type d'action se localisait principalement en pleine campagne, le long des routes, à l'orée des bois, et visait des maisons isolées, ainsi que des petits villages, mais très rarement les gros bourgs ruraux qui disposaient de moyens de défenses (cantonnement, remparts, ...).

+ Les actions d'envergure.

Les actions de grande envergure, regroupant un nombre important de chouans, furent beaucoup plus circonscrites que les précédentes. Elles ne se rencontrent que pendant les périodes de soulèvements populaires, contrairement aux coups de main qui furent quasiment absents les années 1795-1796 et 1799-1800.

Ce type d'actions nécessitant des effectifs beaucoup plus important (le maximum atteint fut 1200 hommes, peut-être 1500, à Saint-Méen, pendant la Seconde Chouannerie, au début du mois de mai 1796) ne pouvait exister que lorsque le mouvement contre-révolutionnaire bénéficiait d'un large soutien populaire.

Les objectifs visés étaient également beaucoup plus ambitieux. Les chouans ne se contentaient plus de gêner les républicains, ils voulaient les chasser et s'assurer le contrôle de la région.

C'est pourquoi, ces actions étaient directement dirigées contre les bastions républicains, soit les gros bourgs chefs-lieux de canton, où siégeait l'administration républicaine, et contre tous les symboles de la République (arbres de la liberté, limites communales, rôles des contributions, gardes nationales et colonnes mobiles, d'armes nationales et...), et, cette fois-ci, ces actions se déroulaient le jour.

Quelques actions de grande envergure :

Mai 1795 : Attaque de Romillé par "une armée de brigands" qui y causèrent plusieurs dégâts, et particulièrement, au château de la Ferrière, dont les meubles étaient sous le séquestre national.

Avril 1795 : Attaque de Talensac par "une troupe de brigands armés. La maison commune fut enfoncée, les officiers municipaux s'enfuirent, excepté un qui fut massacré.

Juillet 1795 : Saint-Méen cernée par 1200 chouans, puis investie par eux. Désarmement complet de la ville et abattage des 3 arbres de la Liberté. Prise d'otages parmi lesquels se trouvait un acquéreur de biens nationaux.

Octobre 1795 : Attaque du cantonnement de Romillé

Mai 1796 : Attaque du cantonnement de Saint-Méen par 1200 à 1500 chouans, et tentative d'assassinat sur la personne de l'enregistreur

Décembre 1799 : Montfort cernée par les Chouans.

Gaël investie par une bande de 300 chouans.

Prise d'otages et abattage de l'arbre de la liberté.

Janvier 1800 : Attaque de Saint-Méen. Prise d'assaut de la

salle des séances de l'administration et de l'Hospice, et vol de plomb.

+ Les pressions et les menaces.

Quand le mouvement contre-révolutionnaire ne bénéficiait pas d'effectifs importants, il avait, pour arriver à ses fins, recours aux pressions et aux menaces verbales. Nous avons déjà vu comment il procédait pour enrôler de nouvelles recrues (c.f. pages 217 à 220).

Ils agissaient de même lors des séances d'adjudications de biens nationaux, et lors des élections cantonales et municipales, se présentant en petit nombre, mais armés, sur les lieux du déroulement de ces opérations, se postant à l'entrée des locaux et rappelant à chacun l'attitude qu'il devait suivre sous peine de représailles sévères.

Ce fut ainsi que Mathurin Michel fut élu juge de paix du canton de Gaël, en vendémiaire an IV, l'assemblée primaire étant influencée par les chouans et notamment par le nommé "Bel Amour", un de leurs chefs, qui se tenait dans le cimetière armé de pistolets. (A.D.IV. I 3082 n°101)

Aux élections de germinal an 6 des menaces avaient été faites aux patriotes de Saint-Gonlay (canton d'Iffendic) pour les empêcher de se rendre à l'assemblée communale. (A.D.I.V. I 343)

Il en fut de même au début de l'année 1799 au moment de la réorganisation des Gardes nationales en colonnes mobiles.

b) Le complot, les conspirations.

Complétant les méthodes fortes, le travail de sape, mis au point par la Contre-Révolution, de l'image de la République et des républicains, ne fut pas moins efficace. Souvent même, il fut beaucoup plus bénéfique aux contre-révolutionnaires que n'importe laquelle de leurs petites actions relevant de la guérilla. Cette méthode, beaucoup plus sournoise que la précédente, se divise en trois types d'actions : la propagande et la mise en circulation de rumeurs, le noyautage des administrations républicaines, et l'encouragement à la résistance passive de la part des populations locales.

+ La propagande et les rumeurs.

La propagande contre-révolutionnaire fut de 1795 à 1800 quasi-permanente, connaissant cependant des périodes d'extrêmes intensités (1795-Début de l'année 1796- Été 1797- Niver 1798/1799- Printemps et Été 1799) et d'autres de relatifs relâchements (Été 1796- Niver 1796-1797- Été 1798). Ces différences d'intensités sont évidemment liées à la conjoncture politique, sociale, du moment.

Cette propagande fut la plupart du temps véhiculée par le clergé réfractaire lors des messes clandestines qu'ils célébraient. Des témoignages racontent comment, après avoir assisté à l'une de ces messes, les personnes en revenaient gonflées, fanatisées, et décidées à lutter contre le régime républicain et ses représentants. (c.f, p 95/96)

Aux côtés des prêtres réfractaires, les chefs chouans, tel Puisaye en 1795, faisaient circuler et afficher sur les portes des églises des proclamations dont le contenu allait dans le même sens que les discours tenus par les ministres du culte catholique. Les principaux thèmes mobilisateurs de ces proclamations

et de ces harangues étaient bien sur en parfait accord avec les aspirations du peuple, le but étant de mobiliser le plus de monde possible. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les thèmes évoqués plus haut dans le chapitre sur les causes de la Contre-Révolution (liberté du culte, fiscalité, ventes des biens nationaux, incompétence des curés jureurs,....). Cependant, en sus, s'y ajoutaient des thèmes beaucoup plus politiques, dont le problème de la légitimité du roi et des princes, et de la restauration de la Monarchie. Or, sauf dans un interrogatoire de chouan, jamais les rebelles ne mirent en avant ce problème comme la cause principale de leur mécontentement. Il en fut de même pour les thèmes de l'instabilité des régimes républicains, des désordres et de l'anarchie qui en découlaient, ainsi que de leurs attitudes tyranniques (la Terreur), que les chefs de la Contre-Révolution développaient lors des grands rassemblements clandestins.

Il existait donc un certain décalage entre les causes de soulèvement évoquées par les simples chouans lors de leurs interrogatoires et l'un des thèmes principaux de la propagande contre-révolutionnaire : la restauration de la Monarchie.

Par la suite, les assistants de ces rassemblements véhiculaient à leur tour, dans les cabarets et les auberges, ainsi que dans les divers lieux de rencontres (marchés, foires), la propagande contre-révolutionnaire.

Des proclamations, comme celle de Puisaye, par leurs argumentations qu'elles utilisaient, au moins, un minimum de conscience politique et qu'il ne leur suffisait pas d'un simple mot d'ordre pour marcher contre la République.

C'est d'ailleurs pourquoi, très souvent, quand ils n'avaient pas été suffisamment convaincants, et pour motiver les indécis, les contre-révolutionnaires en rajoutaient, faisant circuler des rumeurs, tous les jours des plus alarmistes, dont les conséquences sur la population jouaient presque toujours en faveur de la Contre-Révolution. (rumeur de débarquement d'une armée d'émigrés, d'Anglais et de Russes prévu pour le 6 messidor an VII (juin 1799); rumeurs annonçant la création de nouveaux impôts; ou de nouvelles réquisitions; rumeurs annonçant de fausses victoires des armées de la 2^e coalition sur Bonaparte, et de leur victoire totale prochaine sur la République (octobre 1798)).

Autre type de rumeurs, mises en circulation par les contre-révolutionnaires, celles destinées à faire fuir les patriotes, en les mettant sous pression. Elles se traduisent par des bruits qui courent comme quoi un tel recevra très bientôt la visite des chouans à son domicile, ou encore qu'il n'a pas intérêt à sortir de la ville s'il tient à la vie, etc... Ces menaces visaient essentiellement les agents municipaux, les administrateurs, les commissaires. Elles avaient pour effet de créer un climat d'insécurité chez les patriotes, les invitant à plus de modération sur l'application des lois concernant les prêtres réfractaires et la correction des rôles des contributions et des listes électorales, et elles contribuaient également à accentuer la désorganisation des administrations en encourageant l'absentéisme aux assemblées de celles-ci, et le départ des administrateurs vers les grandes villes.

+ Le noyautage des administrations.

Malgré les nombreuses destitutions qui suivirent les élections primaires et cantonales (en particulier en 1797 et en 1798), l'administration républicaine du district de Montfort fut de tout temps

infiltrées d'éléments de tendance contre-révolutionnaire. Parfois, ces derniers étaient publiquement connus pour leurs opinions réactionnaires, tel Mathurin Michel de Gaël, mais, très souvent, ils ne l'étaient pas, tel Jean Angrin élu, à Plélan en 1798, président de l'administration municipale et cantonale qui ne fut destitué que 6 mois après son élection (septembre 1798). Il n'était pas rare que ces individus se présentent aux élections sous une fausse étiquette républicaine, ce n'était qu'une fois élus que leur masque tombait. Ainsi, par leurs obstructions répétées, leur absentéisme, ces éléments contribuaient à accentuer la désorganisation et l'incapacité des administrations, et ils portèrent un grand préjudice au régime républicain.

Aucune administration cantonale dans le district ne fut épargnée par ce fléau. Les plus touchées furent celles de Plélan, de Gaël, d'Iffendic, et de Bréal; ainsi que celle de Montfort, où pratiquement seuls les élus de la commune de Montfort assistaient aux séances de délibérations du canton; ceux de Talersac, de Breteil et de la Chapelle Thouarault ne s'y rendaient jamais.

De plus, l'insécurité des routes et les menaces reçues par les élus patriotes, interdisaient aux vrais républicains de s'y rendre également. Tant et si bien que toutes les affaires du canton, même les plus succinctes, traînaient en longueur; ce qui mécontentait tout le monde. Dans le canton de Saint-Méen, les agents municipaux du Crouais et de Quédillac (les enregistrateurs des dettes, et des naissances) tenaient leurs registres de manière déplorable, "sans aucun caractère public", accumulant d'innombrables lacunes, datant les actes en ancien style et non au moyen du calendrier révolutionnaire. Ils rendaient ainsi impossible la formation des rôles des contributions, et retardant toutes les échéances

+ La résistance passive.

La résistance passive, soit délibérée, ou suggérée aux populations locales par les contre-révolutionnaires, se traduisait par l'extrême lenteur avec laquelle les personnes soumises aux diverses contributions s'acquittaient de leurs dettes. Très souvent, plusieurs mois, voire un ou deux ans après les échéances fixées par la loi, les impôts n'étaient toujours pas payés.

Ainsi, au mois de vendémiaire an VI (septembre 1797), les habitants de la commune de la Chapelle Thourault n'avaient toujours pas fait leurs déclarations "de leurs facultés, de leurs cheminées, à effet de confecter le rôle de la contribution personnelle et somptuaire de l'an III" (1795), soit un retard de deux années. (A.D.I.V. I 318)

Il en était de même pour les déclarations des naissances, "les citoyens négligeaient de faire enregistrer leurs enfants ou retardaient beaucoup à demander l'enregistrement après leurs naissances", (A.D.I.V. I 1441)

Cette résistance passive se traduisait également par le refus total des populations de donner le moindre renseignement à l'armée républicaine ou aux gardes nationales sur les personnes impliquées dans la chouannerie; ou, par exemple, sur la direction que les chouans auraient prise après leur passage dans leur commune. Quand ils parlaient, en général, ils mentaient ou ne donnaient que des renseignements très vagues et superficiels.

Ainsi, à Beauvais, dans la commune de Paimpont, le 30 nivose an IV, malgré une fusillade qui se produisit entre les chouans et quelques patriotes, lorsque la force armée arriva sur les lieux de l'escarmouche, les personnes interrogées nièrent les faits en bloc.
(A.D.I.V. I 2585 dossier n° 527)

Toutes ces méthodes habiles et non-violentes de la Contre-Révolution eurent des résultats considérables, et contribuèrent largement à la progression du mouvement dans le district de Montfort, ayant des effets beaucoup plus marqués dans le temps que n'importe lesquelles des petites actions militaires des bandes de chouans, laissant des traces indélébiles sur l'image de l'administration républicaine, jugée incapable, et par conséquent, sur celle du régime républicain.

B. - L'ÉVOLUTION DE LA CONTRE-RÉVOLUTION DANS LE DISTRICT DE MONTFORT.

De 1790 à 1800, la Contre-Révolution ne cessa d'évoluer et de progresser dans le district de Montfort, que ce soit sur le plan géographique (Nord-Sud-Est-Ouest-centre; Villes et campagnes), que ce soit sur le plan des idées et des objectifs visés, ainsi que sur le plan de ses composantes (catégories sociales), et de ses cadres (d'abord les prêtres, puis les nobles).

Toujours majoritairement patriote en 1793, la tendance politique du district s'inversa progressivement jusqu'en 1795, date à laquelle les rapports de force étaient devenus favorable à la Contre-Révolution.

1. - Évolution géographique de la Contre-Révolution.

a) La situation de la Contre-Révolution en 1795.
Dans son Mémoire de Maîtrise "Les manifestations de la Contre-Révolution dans le district de Montfort de 1790 à 1795", Jacques Danais mettait en évidence, en 1795, deux zones contrastées politiquement: le Nord du district, favorable à la Contre-Révolution et le Sud du dis-

-trict, au contraire, plutôt favorable à la Révolution.

Ces deux zones étaient séparées par une troisième zone, constituée par les cantons et communes du centre du district, beaucoup plus nuancée, et caractérisée par la cohabitation de régions dites "fanatisées" de régions dites "indifférentes", et de régions considérées comme étant de petits noyaux patriotes (principalement les chefs-lieux, tels : Montauban et Montfort).

Ce constat de la situation politique du district en 1795, par rapport à la situation existante en 1789 et 1790, marquait déjà une certaine progression de la Contre-Révolution dans le district de Montfort, et, en revanche, la perte de vitesse du mouvement révolutionnaire.

Ainsi, des communes favorables à la Révolution, en 1789-1790, étaient désormais devenues, à la suite de la question religieuse, ou indifférentes, ou franchement hostiles à la Révolution.

Parmi celles-ci étaient :

- a) au Nord : - Bédée ; Saint-Pern ; Les Iffs ; Landujan ; Irodouër ;
- b) au centre : - Iffendic ; Saint-Gonlay ; Bretail ; Talensac ; La Chapelle Thourault ; Muel ;
- c) au Sud : - Montartil ; Saint-Thurial ; Saint-Déran ;

(d'après les cahiers de doléances rédigés en 1790)

Quant aux chefs-lieux de Montfort, Plélan, Saint-Méen, Montauban, et Paimpont, toujours considérés en 1795 comme des noyaux patriotes, ces derniers connaissaient déjà un important déclin de la ferveur patriotique de leurs habitants.

Seules communes rurales patriotes en 1795 : Bléruais (195 hbts) et Saint-Malon (840 hbts) du canton de Gaël.

b) La situation de la Contre-Révolution de 1795 à 1800.

De 1795 à 1800, la tendance qui s'était amorcée depuis l'année 1791 (question religieuse) en faveur de la Contre-Révolution ne cessa de se confirmer, et les contrastes observés entre le nord et le sud du district s'estompèrent peu à peu, ayant pour résultat d'unifier le Paysage politique du district de manière assez troublante. En 1800, seuls les chefs-lieux de Montfort, Montauban, Bécherel, Plélan, Bédée et Saint-Méen, et le bourg de Paimpont étaient considérés comme disposant d'une forte minorité patriote. Or, ce tableau se noircit encore par le fait que les environs immédiats de ces bourgs étaient désormais totalement acquis à la Contre-Révolution, ou totalement indifférents à la Révolution. Les deux seules exceptions étant toujours les deux petites communes de Blérvais et celle de Saint-Malon du canton de Gaël, celles-ci conservant leur réputation de communes patriotes.

Le sud du district (canton de Plélan et de Bréal) considéré en 1795 comme favorable à la Révolution était désormais la région la plus hostile au nouveau régime.

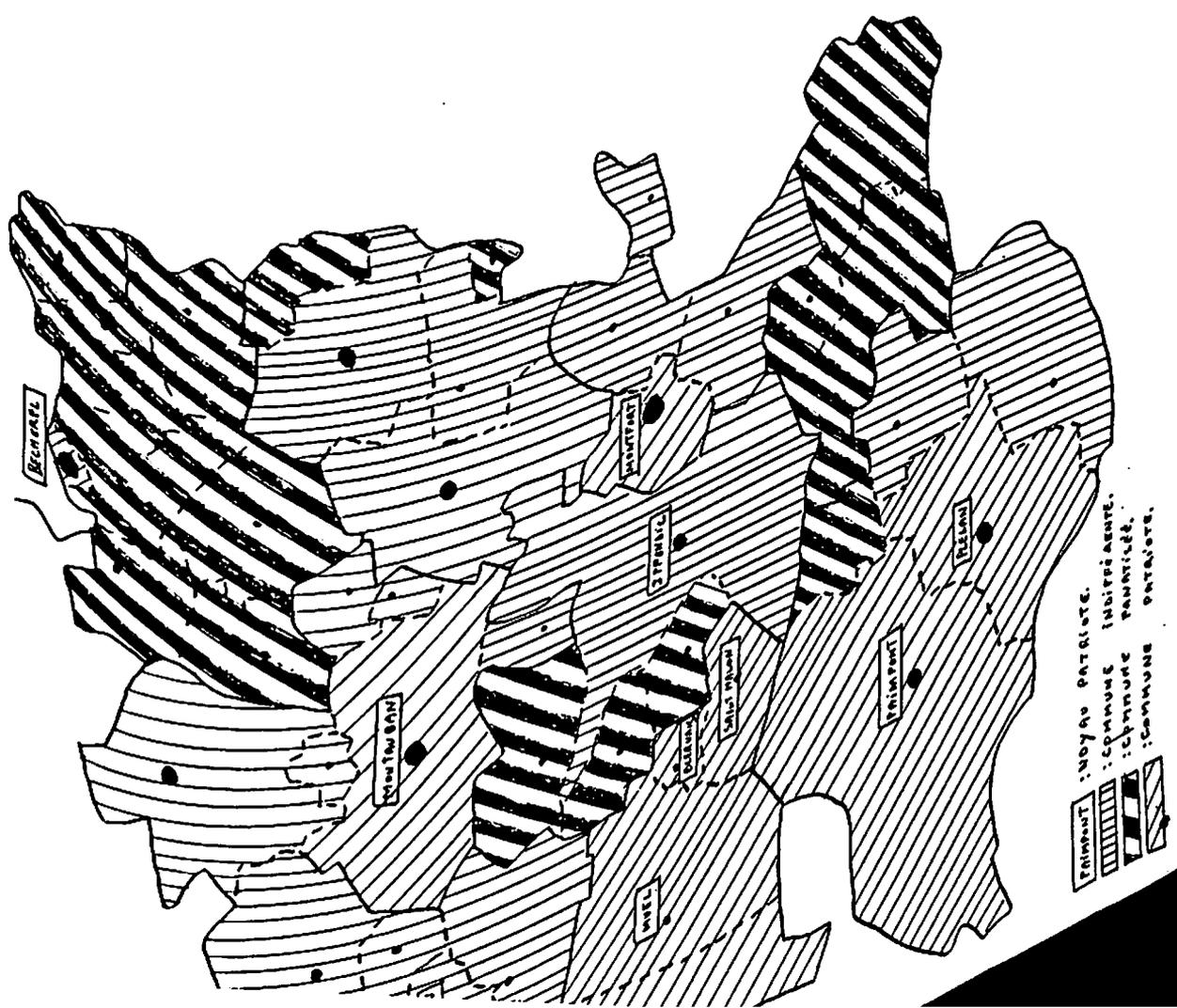
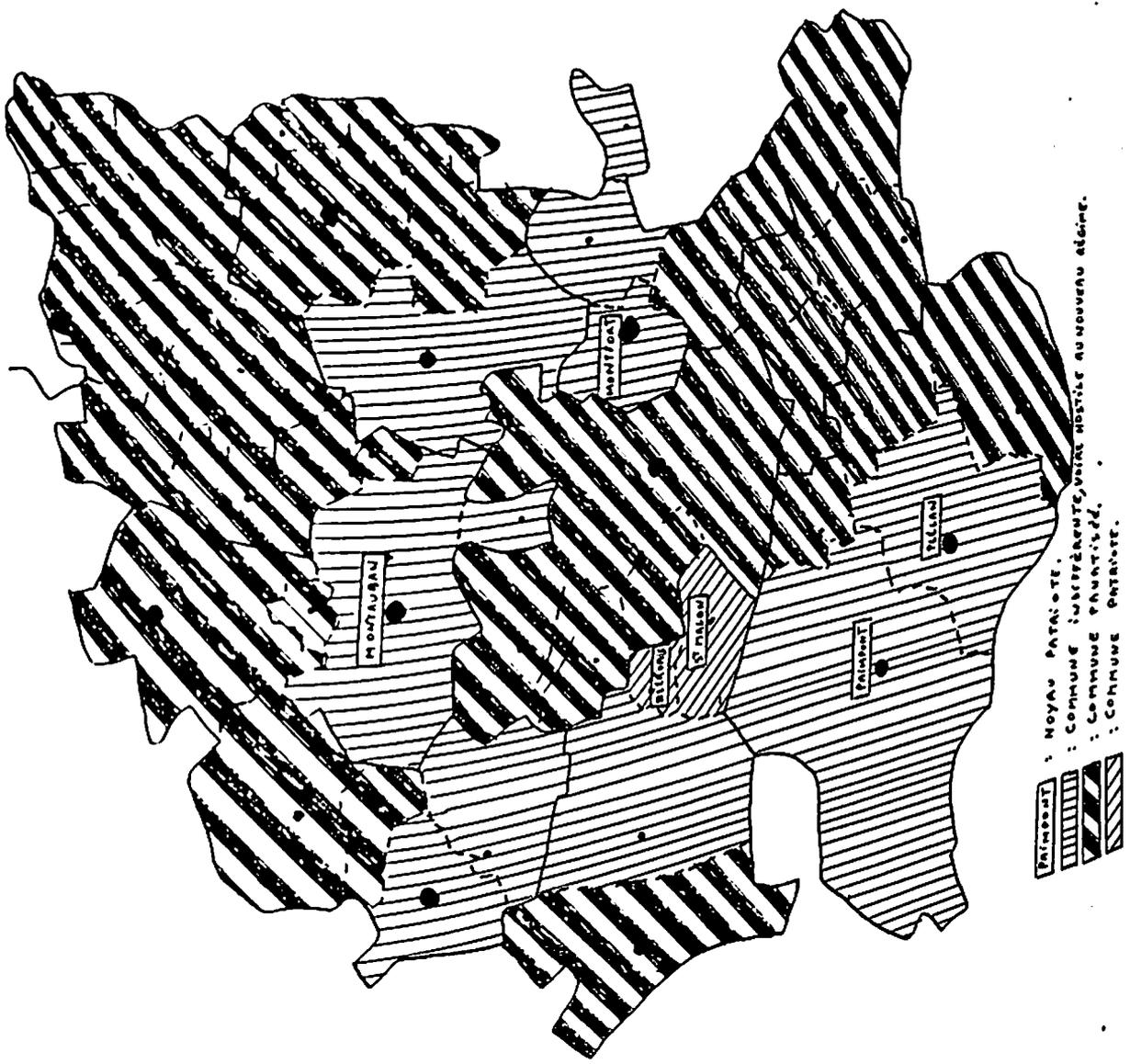
Quant aux cantons de Saint-Méen et de Montauban, le premier ayant toujours fait preuve de la plus grande ambiguïté sur ses véritables sentiments envers le nouveau régime, le second disposant d'une certaine assise patriote jusqu'en 1797, en 1800, ils se caractérisaient par leur inertie, leur dilettantisme, voire leurs résistances à la mise en application des lois républicaines.

Aucune commune, aucun bourg, ni canton du district de Montfort n'évolua en sens inverse. Aucun de ceux-ci, à partir du moment où ils avaient embrassé les thèses contre-révolutionnaires, ne revinrent d'eux-mêmes se rallier à la cause révolutionnaire. Ce ne fut qu'après la fin de la Troisième Chouannerie (avril 1800) que, à la faveur du changement

de régime (le Consulat) et de la nouvelle politique appliquée par Bonaparte, le statu quo s'installait et que la tendance politique du district cessait de jouer en faveur des contre-révolutionnaires.

Cette progression rapide de la Contre-Révolution de 1790 à 1800 dans le district de Montfort trouve son origine, en grande partie, dans la grande déception qui submergea les populations locales les toutes premières années après le début de la Révolution Française, cette dernière n'ayant pas satisfait les principales revendications du peuple (propriété privé, disparition des impôts jugés injustes, etc...), mais qui, au contraire, s'était attaquée à la religion catholique, et à ses ministres, et, par les levées en masse de conscrits avait déchiré les familles.

Ce fut pourquoi, paradoxalement, des communes qui avaient rédigé en 1789 des cahiers de doléances virulents contre l'Ancien Régime (noblesse, clergé régulier) changèrent d'opinion, allant même jusqu'à défendre et suivre dans les combats ceux qu'elles avaient précédemment critiqués. Parmi elles furent les communes de Saint Parn, Landujan, Romillé, Bédée, Saint-Maugan, Monterfil, Plélar, Iffendic, Trodouër, Médréac, Ploumeland, Préal, les Iffs, Painpont, qui étaient réputées comme les plus ardentes des nobles et émigrés, ainsi que des prêtres réfractaires, dès 1793.



2. - I'Evolution des Idées et des Objectifs de la Contre-
Révolution de 1790 à 1800.

Tout comme sur le plan géographique, la Contre-Révolution évolua de 1790 à 1795 sur le plan de ses idées (défense du clergé, refus de la conscription, oppression fiscale, désordre politique et administratif, retour à la Monarchie, etc...) et, par voie de conséquence, sur le plan de ses objectifs (violences contre les curés jureurs, les volontaires les percepteurs, les administrateurs et commissaires, les acquéreurs de biens nationaux,...).

a) Avant 1795.

Le premier grand thème mobilisateur de la Contre-Révolution fut dès 1790 celui de la sauve garde de la religion catholique considérée comme menacée par la constitution civile du clergé (décrets des 12 juillet et 27 novembre 1790). Comme dans tous les départements de l'Ouest, si la population dans sa grande majorité détestait le clergé régulier qu'elle accablait de nombreux reproches (oisiveté, ivrognerie, dîmes, etc) elle restait tout de même très attachée à son clergé séculier beaucoup plus proche d'elle que le précédent, et qui jouait un rôle très important dans chaque paroisse (secours spirituels et matériels). La plupart des gens ne comprenait donc pas pourquoi le nouveau régime s'en prenait à lui (tout au moins pour le bas clergé). Le remplacement des curés ne voulant pas prêter le serment à la Constitution par les curés jureurs, très souvent étrangers aux paroisses dans lesquelles ils furent nommés, mis le feu aux poudres. Dès lors, il était logique que les premières actions contre-révolutionnaires soient principalement tournées contre ces curés jureurs (Montauban en février 1792, puis Montfort en mai 1792).

Le deuxième grand thème mobilisateur de la Contre-Révolution fut la persistance de la pression fiscale qui déçut les espoirs portés sur le nouveau régime par les populations. Non seulement, les impôts existant sous l'Ancien Régime n'avaient pas disparu, mais, de plus, de nouvelles contributions avaient été créées (impôt foncier, impôt mobilier). Aussi, dès 1792, les premières émeutes visant les administrateurs et les percepteurs firent leur apparition (Paimpont et Saint-Onen en Juin 1792).

Le dernier grand thème mobilisateur de la Contre-Révolution fut avant 1795, le refus de se soumettre à la fameuse levée des 300.000 hommes décrétée en février 1793. Cet événement se cumulant avec les déceptions précédemment citées contribua considérablement à détacher, de plus en plus, les populations de la cause révolutionnaire et, au contraire, à les rapprocher, de plus en plus, de la cause contre-révolutionnaire.

A partir de 1793, les curés jurés, les percepteurs et les administrateurs n'étaient plus les seuls visés par le mécontentement révolutionnaire, désormais tous les patriotes, tous les symboles de la Révolution étaient concernés. (Brénil, Talarnac en mars 1793 : attaques des curés constitutionnels, visites des maisons de patriotes, volonté d'égarer tous les nationaux, rixes contre les gardes nationales, abattage des arbres de la Liberté, etc...).

Ce fut également à cette époque que les premiers cris de : "vivent les aristocrates !" et de : "vive le roi !" étaient lancés. Ces derniers, toutefois, ne furent le fait que d'une minorité jusqu'en 1797, voire 1799. La grande majorité de la population du district restant jusqu'en 1795, à majorité contre le retour à l'Ancien Régime, malgré ses désillusions révolutionnaires.

b) Après 1795.

Pendant la période 1795-1800, même si les problèmes identiques restaient posés (culte, fiscalité, en permanence, puis de nouveau la conscription en 1799), il semblerait que, au regard des principales actions menées par les contre-révolutionnaires, l'importance donnée à certains de ces grands thèmes fut quelque peu bouleversé.

C'est ainsi que la question religieuse, premier centre des préoccupations des populations dès 1790, à partir de 1794, s'estompait devant des problèmes beaucoup plus concrets comme ceux de la fiscalité et de la vente des biens nationaux. La plupart des actions menées par les mécontents, désormais, se dirigeait contre l'administration des biens nationaux. En revanche, celle des percepteurs; et les acquéreurs de biens nationaux. En novembre 1799 qu'une action de ce genre fut commise, contre le curé jureur de Paimpont, nommé Calbois. Or, ce dernier était également agent municipal, et acquéreur de biens nationaux).

La principale raison de la disparition de ce type d'action de la Contre-Révolution s'explique en grande partie par le fait de la multiplication des messes clandestines officieuses par les prêtres réfractaires. Les gens des campagnes se seraient en quelque sorte accoutumés à vivre leur religion dans la clandestinité. Qui plus est, les administrateurs du district ne faisaient presque rien pour les empêcher, soit parcequ'ils n'en avaient pas les moyens, soit par complaisance, ou dans le but d'apaiser les esprits.

Ils nouveaux objectifs visés par la Contre-Révolution étaient désormais : la désorganisation de l'administration républicaine, le contrôle total des campagnes, et la réduction des patriotes à l'inaction.

Ceci était désormais possible grâce à l'organisation du mouvement contre-révolutionnaire, amorcée dès l'année 1794 et devenue effective à partir de 1795.

Les actions menées par les chouans à partir de cette date étaient incontestablement mieux préparées, plus réfléchies, que celles qui avaient pu être menées pendant les soulèvements de mars 1793, caractérisées par leur spontanéité et leurs hésitations.

A partir de 1795, et ce jusqu'en 1800, toutes les actions hostiles envers le nouveau régime furent le fruit d'une concertation évidente entre les différentes composantes du mouvement contre-révolutionnaire, et furent exécutées dans des buts bien précis.

Ceci est particulièrement vérifiable pour les types d'actions menées par les chouans ayant pour but de désorganiser l'administration républicaine (attaques des diligences et des courriers = impossibilité de communication régulière entre les administrations du canton = retards dans la mise en application des lois et des levées d'impôts et de contributions), (contrôle des routes et des campagnes = impossibilité aux agents municipaux d'assister aux séances de l'administration = nouveaux retards dans le règlement des affaires courantes et des impositions).

La préparation des élections de 1797 et de 1798 par les contre-révolutionnaires est encore plus évidente que tout le reste, ainsi que la volonté de noyauter l'administration d'éléments anti-républicains. De plus, la résistance passive appliquée par la population, se traduisant par l'extrême lenteur des paiements des diverses contributions, la mauvaise volonté des familles à se mettre à jour vis-à-vis de l'Etat Civil (déclaration des naissances), contribuait d'autant plus à scléroser la machine administrative républicaine.

La rentrée des premiers émigrés nobles, également en 1795, contribua grandement au changement des objectifs jusqu'alors visés par les contre-révolutionnaires, et ce, parce qu'ils n'étaient pas revenus les mains vides (or, argent, armements). Ils apportèrent à la Contre-Révolution ^{PAR} leur expérience militaire et par leur influence restée très grande sur les populations, une nouvelle vitalité et une plus grande assurance. Les prêtres réfractaires qui avaient été les principaux incitateurs à la révolte jusqu'en 1794, s'effaçèrent devant les nobles qui devinrent à leur tour les meneurs du mouvement contre-révolutionnaire. Ils devaient le rester jusqu'en 1800.

Cette passation de pouvoir explique en grande partie les nouvelles options des opposants au régime républicain, soit l'acharnement des insurgés contre les acquéreurs de biens nationaux (les nobles cherchant à récupérer ce qui leur appartenait, les paysans exprimant leur mécontentement parce qu'ils s'estimaient avoir été dupés par la République) et la politisation du mouvement qui, à partir de 1797, surtout, se réclamait désormais comme le parti des royalistes, et du retour de la Monarchie.

Cette tendance à la politisation du mouvement contre-révolutionnaire ne cessa de se confirmer de 1797 à 1799-1800. La Troisième Chouannerie fut l'aboutissement de cette évolution en étant marquée, plus que les deux précédentes, de l'idéologie royaliste et de la nostalgie de l'Ancien Régime. Le temps avait joué en la faveur des partisans du retour à la situation d'avant 1789, la Révolution n'ayant apporté aux populations locales que des désagréments et des désillusions, et qui plus est elle avait ruiné la vie économique de la région. (désorganisation des marchés, des échanges, dépréciation de la monnaie, ...) et eut des conséquences négatives sur la démographie du district.

C. - LES CONSEQUENCES DE DIX ANNEES DE GUERRES CIVILES.

En plus d'avoir déchiré pendant près de dix années les partisans de l'un et de l'autre camp, la guerre civile eut de graves répercussions sur la vie économique et démographique du district de Montfort.

1. Une Economie ruinée.

L'économie du district de Montfort était en 1789 peu reluisante, et peu prospère, à vocation principalement agricole. Cependant, il y avait un certain équilibre économique qui permettait autant aux paysans qu'aux populations des bourgs de vivre grâce aux échanges de biens agricoles et de biens créés par l'artisanat rural (chanvre, maréchal-ferrant, etc ...), qui s'effectuaient lors des nombreux marchés hebdomadaires qui se tenaient régulièrement et de façon organisée afin de réduire la concurrence (chaque bourg avait son jour de marché). Or, l'insécurité des routes, née avec la guerre des chouans, désorganisa complètement ce fragile équilibre économique, réduisant les échanges. Les conséquences directes de ce déséquilibre furent une perte sensible des revenus des paysans qui, par conséquence, achetaient moins aux artisans. Ces derniers étaient condamnés, soit au chômage, dans le pire des cas, soit à changer de métier (des couvreurs en ardoise, des tanneurs, furent contraints d'abandonner leur métier et de se recycler comme journalier, se louant au jour le jour).

Le problème se trouvait aggravé en 1798 lorsque l'administration républicaine bouleversa les jours de fixation des marchés dans le district en ne tenant aucun compte que les nouvelles dates pouvaient faire en sorte que dans plusieurs communes, peu éloignées les unes des autres, ces jours de marché étaient les mêmes. Il n'était désormais plus possible de pouvoir vendre sa marchandise de façon régulière, les marchés ne s'étalant plus

régulièrement sur la semaine, mais, au contraire, se cumulant sur quelques jours.

Quant à la maigre industrie rurale du district (lin et chanvre à Bécherel; laine à Plélan; les forges de Paimpont et de Romillé), déjà sur le déclin avant la Révolution de 1789, elle fut réduite à une peau de chagrin. Les régions où elle était implantée étant les plus troublées pendant la guerre civile.

2. - Une Baisse Sensible de la Population Totale du District.

Conséquence directe de la guerre civile, le district de Montfort connut de 1793 à 1800 une baisse sensible de sa population totale, une baisse globale, qui toucha particulièrement les chefs-lieux de canton. Ces derniers, soit ils perdirent certains de leurs habitants à cause des pertes de la guerre, soit subirent une espèce de petite exode de leurs populations au profit de région plus sereine.

<u>Chef-lieu</u>	<u>population en 1793</u>	<u>population en 1800</u>	<u>(1802)</u>
	754	493	(652)
Bécherel	2507	2442	(2470)
Bélise	2117	2117	(2117)
Bréal	2150	2150	(2328)
Montauban	155	155	(207)
Montfort	2707	2517	(3077)
Plélan	201	3773	(3861)
Paimpont	3056	1674	(1663)
Saint-Méen	4272	2225	(2230)
Gaël	1370	4315	(4315)
Iffendic	2334	<hr/>	<hr/>
	4019	22.305	22.560
	<hr/>		
	23.337		

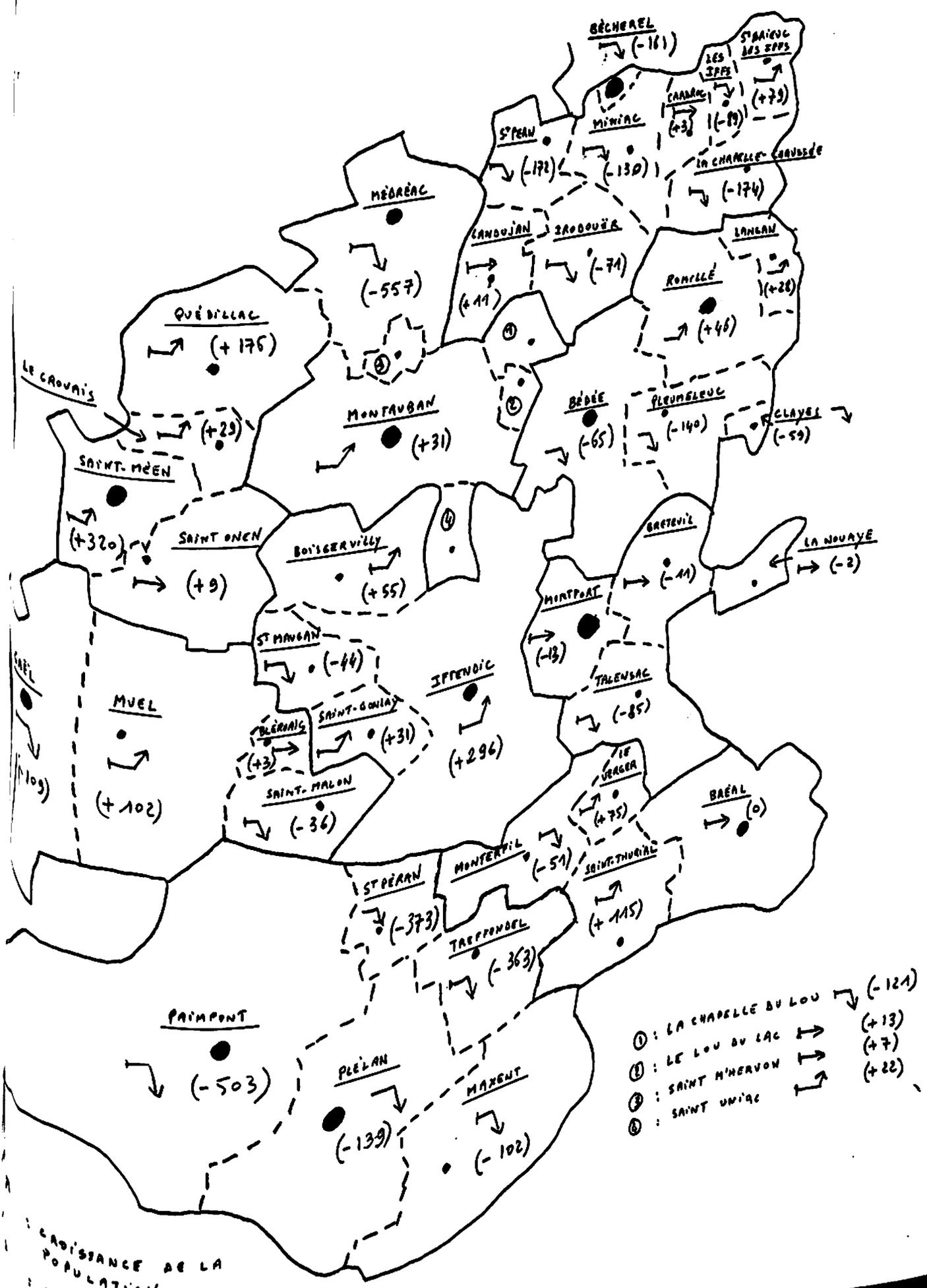
Seuls, les bourgs de Saint-Méen, d'Iffendic, et de Bréal (stable) connurent un solde positif de leur population après ces dix années de troubles.

<u>Canton</u>	<u>Population en 1800 (1802)</u>	
	<u>Population en 1793</u>	
Béchereil	5609	8883 (9352)
Rodée	7270	7086 (6873)
Bréal	4221	4360 (4354)
Iffendic	6108	6456 (6461)
Gaël	4523	4485 (4494)
Montauban	6675	6174 (6435)
Montfort	4380	3148 (4419)
Plélan	10511	5431 (5547)
Saint-Mier	4520	4554 (4552)
total :	58.217	54.217 57.287

En 1802, si la tendance générale s'était inversée, on constate que la majorité des cantons n'aurait toujours pas retrouvé leur chiffre de population maximum atteint en 1793.

Ainsi, en plus des déchirements habituels accompagnant toutes les guerres, ces dix années de troubles laissèrent des traces profondes dans la vie du district, ruinant sa fragile économie et bouleversant sa démographie (pertes humaines, ou déplacements de population ? Le problème reste posé).

FLUCTUATIONS DE LA POPULATION DU DISTRICT DE 1793 À 1800. (PAR COMMUNE)



- ① : LA CHARRELLE DU LOU → (-124)
- ② : LE LOU DU LAC → (+13)
- ③ : SAINTE-M'HERVON → (+7)
- ④ : SAINTE-UMIAC → (+22)

LA CROISSANCE DE LA POPULATION
 LA STAGNATION DE LA POPULATION
 LA BAISSSE DE LA POPULATION
 ÉC.

- CONCLUSION -

La Contre-Révolution connut, donc, de 1790 à 1800, dans le district de Montfort, une progression constante, et ce, que ce fut sur le plan géographique (extension au sud et au centre du district), sur le plan de son influence dans les diverses catégories sociales (extension au monde urbain des artisans et des commerçants, ces derniers se jugeant lésés et brisés par l'instauration des patentes, en particulier, et par les diverses réquisitions auxquelles ils devaient se soumettre pour l'armée républicaine), ou encore sur le plan de son organisation, et par conséquent, sur le plan de son efficacité (trafic d'armes et de poudre d'origine anglaise, ou rennaise; politique de noyautage des administrations; talens financiers importants apportés par les émigrés permettant d'entretenir des bandes de chouans régulières; etc...).

Cette progression fut telle que, alors que la Contre-Révolution n'était toujours, en 1795, le fait d'une minorité, en 1800, les rapports de force se trouvaient inversés.

Les farouches partisans de la cause révolutionnaire ne constituaient plus qu'une minorité réduite à l'inaction, au silence, subissant les assauts de la Contre-Révolution, ce parti élargissant chaque jour un peu plus son assise populaire, en exploitant les erreurs commises par les gouvernements républicains successifs.

Entre les farouches patriotes et les farouches royalistes, il y avait la plus grande partie de la population du district qui bien sou-

vent, en 1789, s'était montrée favorable à la Révolution Française. Or, en 1800, cette population était devenue, soit totalement indifférente au nouveau régime, soit franchement hostile.

Pourquoi ce revirement, pourquoi cette désaffection de la majorité de la population vis-à-vis de la République ?

Ce fut pour la grande majorité des population la conséquence d'une amère déception. Une déception toute aussi grande que l'espoir que ces mêmes populations avaient porté sur l'instauration du nouveau régime en 1789.

Cet espoir devait se traduire dans les faits par la venue d'une vie meilleure, soit l'abolition de tout privilège, la diminution, voire la disparition de la fiscalité, et surtout, par la possibilité d'accéder enfin à la propriété, le tout beignant dans une atmosphère de paix et de concorde.

Or, à l'heure des bilans, en 1800, qu'avait donc apporté la Révolution Française à cette population, sinon la guerre civile, l'insécurité, le désordre, une fiscalité accrue, un appauvrissement certain, des tracasseries administratives, la persécution de sa religion, et le déchirement dans les familles dont les fils devaient rejoindre l'armée républicaine ?

En aucun cas, des mesures comme l'abolition des privilèges de la noblesse, même si elle libérait le peuple de multiples contraintes, ne pouvaient compenser, ou effacer, de grandes déceptions, comme celle qui naquit, en particulier, à la suite de la redistribution des terres, effectuée lors de la mise en vente des biens nationaux de première et de deuxième origine. Ces ventes de biens nationaux, ayant été effectuées par les régimes républicains dans le but de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, et non pas de les distribuer par plaisir, furent faites aux enchères et profitèrent donc aux plus riches, soit à la Bourgeoisie, la nouvelle élite sociale. La propriété privée restait

l'apanage de "privilégiés", et, les principaux intéressés, les paysans, dans leur grande majorité, en étaient toujours écartés.

Pourquoi cette population aurait-elle continuer à soutenir un espoir qui les avait trahi ?

Cette désaffection des populations vis-à-vis de la République ne signifiait pas obligatoirement que celles-ci souhaitaient un retour à la situation d'avant 1789. Elles étaient déçues par le nouveau régime, elles l'abandonnaient, voire le combattaient, mais, elles n'étaient tout de même pas prêtes à renoncer aux quelques apports bénéfiques que la Révolution leur avait offerts.

La volonté de retour à l'Ancien Régime n'était le fait que d'une minorité, les royalistes convaincus, conduits par les émigrés. Le tour de force de cette minorité fut de réussir à rassembler sous ses drapeaux tous ces déçus de la Révolution en exploitant judicieusement les erreurs du nouveau régime, en particulier, les persécutions religieuses, l'alourdissement des charges fiscales, la conscription, et l'occupation des terres par la bourgeoisie.

Cette tâche, à première vue délicate, fut facilitée par l'attitude même des vrais patriotes résidant dans le district. Ces derniers, qui avaient joué dans les premières années de la Révolution un rôle de locomotive, s'impliquant entièrement dans leur difficile tâche, à partir de 1795, et surtout après 1797, constatant par eux-mêmes les maladresses et les erreurs des différents gouvernements républicains, furent submergés par le doute, et se retrouvèrent dans l'incapacité totale de trouver les arguments valables, susceptibles de réconcilier les populations avec le nouveau régime. Désormais, ils se taisaient quand ils n'étaient pas les premiers à mettre en garde les res-

-ponsables républicains du départementsur la mise en application de certaines lois qu'ils jugeaient propicesà provoquer de nouveaux soulèvements. Ce fut le cas à plusieurs reprises lors de la mise en place de nouvelles réquisitions, de la conscription, du regain de la répression contre les prêtres réfractaires en 1797, et ce dans des cantons qui n'étaient pas particulièrement favorables à la Contre-Révolution, comme ceux de Saint-Méen, Montauban, et de Plélan. Qui plus est, ces avertissements venaient des commissaires du directoire de la République, nommés par le département, et non pas élus par les citoyens, ce qui traduisait bien un malaise et une véritable crise de conscience de la part de ces Patriotes.

Aussi, n'ayant plus personne pour la défendre, mais, en revanche, des détracteurs, chaque jour de plus en plus nombreux, qui, eux, avaient matière à argumenter leurs discours, la cause républicaine ne pouvait que perdre du terrain, au profit de la cause contre-révolutionnaire, défendue, elle, avec poigne et conviction par ses meneurs.

Le résultat de cette évolution fut que les populations du district, progressivement, mais sûrement, se trouvèrent engagées dans la lutte de la Contre-Révolution, soutenant, paradoxalement, les thèses de ceux qu'elles avaient attaqués ; avec plus ou moins de violence, dans la rédaction des cahiers de doléances en 1789, en particulier, les nobles. Dans la région d'Ifendic, les cahiers de doléances avaient critiqué la noblesse, or, à partir de 1795, les insurgés de ce canton étaient menés par elle (les fils du marquis de Cintré, appartenant, pourtant, à la grande noblesse).

La Révolution Française avait manqué à ses promesses, les habitants du district s'étaient chargé de les lui rappeler.

L'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte et l'installation du nouveau régime, le Consulat, devait par la suite, sinon réhabiliter la République aux yeux des populations du district, tout au moins stopper l'hémorragie dans un premier temps, puis, peu à peu, inverser la tendance, grâce à la nouvelle politique de tolérance religieuse, et aux conséquences bénéfiques de la pacification, au plan international et au plan intérieur, qui réveilla de nouveau la ferveur patriotique des républicains du district.

Les objectifs de la Contre-Révolution avaient-ils été atteints ? En partie, oui, en partie, non. Oui, parce que le problème de la question religieuse était enfin sur le point d'être réglée. Le Concordat du 10 juillet 1801 en fut l'aboutissement. Oui, parce que les levées de conscrits avaient cessé, du moins pour quelques temps. Non, parce que elle ne fut jamais en mesure de restaurer l'Ancien Régime tel qu'il était avant 1789. Non, parce qu'elle ne parvint pas à mobiliser réellement les populations sur le thème du retour de la Monarchie, mais ; seulement sur des thèmes plus concrets, comme la fiscalité, la vente des biens nationaux, ce qui ne suffisait pas pour lui assurer un soutien, sûr et permanent.

Médiathèque Paimpont



0 3521 00092603 2